



Cinquième Recensement Général de la Population et de
l'Habitation du Burkina Faso

Atlas sociodémographique du 5^e RGPH



Décembre 2022

Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Prospective

Secrétariat Général

Comité National du Recensement

Bureau Central du Recensement

BURKINA FASO
Unité - Progrès -
Justice



Atlas sociodémographique du 5^e RGPH

Réalisé avec l'appui de :



Décembre 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
LISTE DES CARTES	7
SIGLES ET ABREVIATIONS	12
AVANT PROPOS	14
INTRODUCTION	16
METHODOLOGIE.....	18
1. Sources de données	18
2. Processus d'élaboration	18
2.1. Formation en SIG et cartographie thématique	18
2.2. Production des cartes thématiques	18
2.3. Elaboration du document.....	18
2.4. Validation du document.....	19
CHAPITRE I : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	20
1.1. Répartition spatiale de la population.....	21
1.2. Structure par âge et par sexe	27
CHAPITRE II : ETAT MATRIMONIAL.....	43
2.1. Age moyen au premier mariage.....	45
2.2. Pratique de la polygamie.....	46
2.3. Mariage des enfants.....	49
2.4. Type de mariage.....	51
CHAPITRE III : NATALITE ET FECONDITE	57
3.1 Natalité.....	58
3.2 Fécondité.....	60
3.3 Age moyen à la procréation	62
CHAPITRE IV : MIGRATION	65
4.1 Migration interne	66
4.2 Migration internationale	71
CHAPITRE V : MORTALITE.....	77
5.1 Mortalité infantile	78
5.2 Mortalité juvénile.....	80
5.3 Mortalité infanto-juvénile	82
CHAPITRE VI : URBANISATION.....	85
6.1 Population urbaine.....	86
6.2 Taux d'urbanisation.....	88
6.3 Taux d'accroissement annuel moyen.....	90
CHAPITRE VII : EDUCATION	93

7.1 Alphabétisation.....	94
7.2 Niveau d’instruction	101
7.3 Inégalités dans l’instruction.....	104
7.4 Statut scolaire de la population âgée de 6-16 ans	106
7.5 Accès et achèvement au primaire	108
7.6 Equité dans l’accès et l’achèvement au primaire.....	114
CHAPITRE VIII : ACTIVITE ECONOMIQUE	119
8.1 Main d’œuvre occupée ou population dans l’emploi	120
8.2 Population au chômage.....	123
8.3 Dépendance économique.....	129
CHAPITRE IX : SITUATION DES JEUNES ET DES ENFANTS	133
9.1 Enfants chefs de ménage.....	134
9.2 Possession d’acte de naissance	136
9.3 Scolarisation des enfants.....	138
9.4 Activités économiques des jeunes	141
9.5 Mariage et fécondité des enfants.....	146
CHAPITRE X : SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP.....	151
10.1 Effectif et prévalence du handicap	152
10.2 Type de handicap.....	155
10.3 Caractéristiques socioéconomiques des personnes handicapées	156
CHAPITRE XI : MENAGES ET HABITATIONS.....	161
11.1 Ménages	163
11.2 Habitations	167
11.3 Environnement et assainissement	174
11.4 Biens et équipements des ménages.....	191
11.5 Pauvreté subjective des ménages	196
CONCLUSION	199
BIBLIOGRAPHIE.....	201

LISTE DES CARTES

Carte 1. 1 : Répartition de la population résidente selon la région.....	21
Carte 1. 2 : Répartition de la population résidente par province.....	22
Carte 1. 3 : Accroissement intercensitaire de la population entre 2006-2019 par région	23
Carte 1. 4 : Accroissement intercensitaire de la population entre 2006-2019 par province	24
Carte 1. 5 : Densité de la population par région	25
Carte 1. 6 : Densité de la population par province	26
Carte 1. 8: Rapport de masculinité par province	28
Carte 1. 9: Proportions des enfants de moins de cinq ans par région	29
Carte 1. 10: Proportions des enfants de moins de cinq ans par région selon le milieu de résidence	30
Carte 1. 11: Proportions des enfants de moins de 5 ans par région selon le sexe.....	31
Carte 1. 12: Proportions des enfants de moins de 5 ans par province	32
Carte 1. 13: Proportion des enfants de moins de 2 ans par région	33
Carte 1. 14: Proportion des enfants de moins de 2 ans par province	34
Carte 1. 15 : Proportion des enfants de 0-17 ans par région	35
Carte 1. 16 : Proportion des enfants de 0-17 ans par province.....	36
Carte 1. 17: Proportion des personnes de 60 ans ou plus par région selon le sexe	37
Carte 1. 18 : Proportion des personnes de 60 ans ou plus par province.....	38
Carte 1. 19: Proportions des 15-64 ans par région selon le sexe.....	39
Carte 1. 20: Proportions des 15-64 ans par province	40
Carte 1. 21: Proportions des personnes de 65 ans ou plus par région selon sexe	41
Carte 1. 22: Proportions des personnes de 65 ans ou plus par province.....	42
Carte 2. 1 : Age moyen au premier mariage par région selon le sexe.....	45
Carte 2. 2 : Taux de polygamie par région selon le sexe	46
Carte 2. 3 : Taux de polygamie par province	47
Carte 2. 4 : Proportion des enfants de 12-17 ans mariées ou en union libre par région selon le sexe	49
Carte 2. 5 : Proportion des enfants de 12-17 ans mariés ou en union libre par province	50
Carte 2. 6 : Proportion des types de mariage par région	51
Carte 2. 7 : Proportion de mariage légal parmi les mariés par région selon le milieu de résidence.....	52
Carte 2. 8 : Proportion de mariage légal par province	53
Carte 2. 9 : Proportion de mariage coutumier par province	54
Carte 2. 10 : Proportion de mariage religieux par province	55
Carte 3. 1 : Taux brut de natalité par région.....	58
Carte 3. 2 : Taux brut de natalité par province.....	59
Carte 3. 3 : Indice synthétique de fécondité par région.....	60
Carte 3. 4 : Indice synthétique de fécondité par province	61
Carte 3. 5 : Age moyen à la procréation par région	62

Carte 3. 6 : Age moyen à la procréation par province	63
Carte 4. 1 : Proportion des migrants internes durée de vie par région.....	66
Carte 4. 2 : Proportion des migrants internes durée de vie par région selon le sexe	67
Carte 4. 3 : Proportion des migrants internes durée de vie par province.....	68
Carte 4. 4 : Solde migratoire interne durée de vie par région.....	69
Carte 4. 5 : Solde migratoire interne récent par région.....	70
Carte 4. 6 : Proportion des immigrants internationaux durée de vie par région.....	71
Carte 4. 7 : Proportion des immigrants internationaux durée de vie par région selon le sexe	72
Carte 4. 8 : Proportion des immigrants internationaux durée de vie par province.....	73
Carte 4. 9 : Solde migratoire international récent par région	74
Carte 4. 10 : Répartition de la population étrangère par région	75
Carte 5. 1 : Quotient de mortalité infantile par région	78
Carte 5. 2 : Quotient de mortalité infantile par sexe et par région.....	79
Carte 5. 3 : Quotient de mortalité juvénile par région.....	80
Carte 5. 4 : Quotient de mortalité juvénile selon le sexe et par région.....	81
Carte 5. 5 : Quotient de mortalité infanto-juvénile par région	82
Carte 5. 6 : Quotient de mortalité infanto-juvénile par sexe et par région	83
Carte 6. 1 : Répartition de la population urbaine par région	86
Carte 6. 2 : Répartition de la population urbaine par province	87
Carte 6. 3 : Taux d'urbanisation par région	88
Carte 6. 4 : Taux d'urbanisation par province	89
Carte 6. 5 : Taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire (2006-2019) de la population urbaine par région	90
Carte 6. 6 : Taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire (2006-2019) de la population urbaine par province	91
Carte 7. 1 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par région...94	
Carte 7. 2 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par région selon le milieu de résidence.....	95
Carte 7. 3 : Taux d'alphabétisation (en %) de de la population âgée de 15 ans ou plus par région selon le sexe.....	96
Carte 7. 4 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par province97	
Carte 7. 5 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15-24 ans par région.....	98
Carte 7. 6 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15-24 ans par région selon le sexe.....	99
Carte 7. 7 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15-24 ans par province	100
Carte 7. 8 : Taux d'instruction (en %) de la population âgée de 6 ans ou plus par région.....	101
Carte 7. 9 : Taux d'instruction (en %) de la population âgée de 6 ans ou plus par région selon le sexe.....	102
Carte 7. 10 : Taux d'instruction (en %) de la population âgée de 6 ans ou plus par province	103
Carte 7. 11 : Indice de parité (urbain/rural) des taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par région.....	104

Carte 7. 12 : Indice de parité(urbain/rural) du taux d'instruction de 6 ans ou plus par province..	105
Carte 7. 13 : Répartition (en %) des enfants de 6-16 ans par région selon le statut scolaire	106
Carte 7. 14 : Proportion (en %) des 6-16 ans déscolarisés par région selon le sexe.....	107
Carte 7. 15 : Taux d'accès (en %) au primaire par région	108
Carte 7. 16 : Taux d'accès (en %) au primaire par région selon le sexe	109
Carte 7. 17 : Taux d'accès (en %) au primaire par province	110
Carte 7. 18 : Taux d'achèvement (en %) au primaire par région	111
Carte 7. 19 : Taux d'achèvement (en %) au primaire par région selon le sexe.....	112
Carte 7. 20 : Taux d'achèvement (en %) au primaire par province	113
Carte 7. 21 : Indice de parité selon le milieu de résidence du taux d'accès au primaire par région	114
Carte 7. 22 : Indice de parité des taux d'accès au primaire par province selon le milieu de résidence	115
Carte 7. 23 : Indice de parité selon le milieu de résidence du taux d'achèvement au primaire par région.....	116
Carte 7. 24 : Indice de parité (urbain/rural) du taux d'achèvement au primaire par province selon le milieu de résidence	117
Carte 7. 25 : Indice de parité (urbain/rural) de la proportion des personnes handicapées de 6-11 ans scolarisés par région	118
Carte 8. 1 : Ratio emploi/population (en %) par région	120
Carte 8. 2 : Ratio emploi/population(en %) par région selon le sexe	121
Carte 8. 3 : Ratio emploi/population (en %) par province	122
Carte 8. 4 : Taux de chômage (en %) au sens BIT par région.....	123
Carte 8. 5 : Taux de chômage au sens du BIT(en %) par région selon le sexe	124
Carte 8. 6 : Taux de chômage au sens du BIT (en %) par province	125
Carte 8. 7 : Taux de chômage combiné (en %) par région.....	126
Carte 8. 8 : Taux de chômage combiné (en %) par région selon le sexe.....	127
Carte 8. 9 : Taux de chômage combiné (en %) par province	128
Carte 8. 10 : Taux de dépendance économique (en %) par région.....	129
Carte 8. 11 : Taux de dépendance économique (en %) par région selon le sexe	130
Carte 8. 12 : Taux de dépendance économique (en %) par province.....	131
Carte 9. 1 : Effectifs des enfants chefs de ménages par région	134
Carte 9. 2 : Proportion des enfants chefs de ménage par région et par sexe	135
Carte 9. 3 : Proportion des enfants ne possédant pas d'acte de naissance par région.....	136
Carte 9. 4 : Proportion des enfants ne possédant pas d'acte de naissance par province.....	137
Carte 9. 5 : Proportion des enfants en retard scolaire en classe de CP1 par région (en %).....	138
Carte 9. 6 : Proportion des enfants en retard scolaire en classe de CP1 par province.....	139
Carte 9. 7 : Proportion (en %) des enfants de 6-11 ans confiés et scolarisés par région (taux de fréquentation scolaire des enfants de 6-11 ans confiés).....	140
Carte 9. 8 : Proportion (%) de la main d'œuvre jeune par région	141
Carte 9. 9 : Effectifs des enfants de 6-17 ans exerçant une activité économique par région	142

Carte 9. 10 : Taux de chômage des jeunes par région.....	143
Carte 9. 11 : Taux de chômage des jeunes par région selon le sexe	144
Carte 9. 12 : Taux des jeunes ni en emploi, ni en éducation par région.....	145
Carte 9. 13 : Proportion des filles de 12-17 ans mariées par région	146
Carte 9. 14 : Proportion des filles mères par région.....	147
Carte 9. 15 : Proportion des filles mères par province.....	148
Carte 9. 16 : Proportion des filles mères ne vivant pas en union par région.....	149
Carte 10. 1: Effectif des personnes âgées de 5 ans ou plus vivant avec un handicap par région.....	152
Carte 10. 2 : Prévalence du handicap par région	153
Carte 10. 3 : Taux de prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par région selon le sexe	154
Carte 10. 4 : Répartition des personnes vivant avec un handicap (visuel, auditif et moteur) par région	155
Carte 10. 5 : Proportion des personnes vivant avec un handicap et n'ayant aucun niveau d'instruction par région.....	156
Carte 10. 6 : Répartition des personnes vivant avec un handicap et ayant une occupation par région	157
Carte 10. 7 : Répartition des personnes de 5 ans ou plus vivant avec un handicap et ne possédant pas un acte de naissance par région.....	158
Carte 10. 8 : Taille moyenne des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap par région.....	159
Carte 11. 1 : Répartition des chefs de ménages par région selon le sexe	163
Carte 11. 2 : Proportion des ménages nucléaires monoparentaux par région.....	164
Carte 11. 3 : Proportion des ménages nucléaires monoparentaux par région selon le milieu de résidence.....	165
Carte 11. 4 : Proportion des ménages nucléaires monoparentaux par province.....	166
Carte 11. 5 : Proportion des ménages locataires par région	167
Carte 11. 6 : Proportion des ménages locataires par province	168
Carte 11. 7 : Proportion des habitations en maison individuelle par région	169
Carte 11. 8 : Proportion des habitations en maison individuelle par région selon le milieu de résidence	170
Carte 11. 9 : Proportion des habitations en maison individuelle simple par province.....	171
Carte 11. 10 : Proportion des habitations en case par région	172
Carte 11. 11 : Proportion des habitations en case par province	173
Carte 11. 12 : Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées par région	174
Carte 11. 13 : Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées dans la cour par province.....	175
Carte 11. 14 : Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées dans la rue ou la nature par province.....	176
Carte 11. 15 : Proportion des ménages jetant leurs ordures dans la rue ou la nature par région.....	177
Carte 11. 16 : Proportion des ménages se débarrassant de leurs ordures dans la rue ou dans la nature par province.....	178

Carte 11. 17 : Proportion des ménages jetant leurs ordures sur des tas d'immondices par région	179
Carte 11. 18 : Proportion des ménages jetant leurs ordures sur des tas d'immondices par province	180
Carte 11. 19 : Proportion des ménages utilisant la brousse ou la nature comme lieu d'aisance par région.....	181
Carte 11. 20 : Proportion des ménages utilisant la brousse ou la nature comme lieu d'aisance par province.....	182
Carte 11. 21 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable par région.....	183
Carte 11. 22 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable par province.....	184
Carte 11. 23 : Proportion des ménages utilisant le bois de chauffe pour la cuisine par région ...	185
Carte 11. 24 : Proportion des ménages utilisant le bois de chauffe pour la cuisine par province	186
Carte 11. 25 : Proportion des ménages s'éclairant avec l'électricité de la SONABEL par région selon le milieu de résidence	187
Carte 11. 26 : Proportion des ménages s'éclairant avec l'électricité de la SONABEL par province	188
Carte 11. 27 : Proportion des ménages s'éclairant au panneau solaire par région selon le milieu de résidence.....	189
Carte 11. 28 : Proportion des ménages s'éclairant au panneau solaire par province	190
Carte 11. 29 : Proportion des ménages selon le bien d'équipement par région.....	191
Carte 11. 30 : Proportion des ménages possédant au moins un téléphone cellulaire par province	192
Carte 11. 31 : Proportion des ménages possédant au moins un poste radio par province	193
Carte 11. 32 : Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette par province.....	194
Carte 11. 33 : Proportion des ménages possédant au moins une motocyclette par province	195
Carte 11. 34 : Proportion des ménages pauvres par région.....	196
Carte 11. 35 : Proportion des ménages pauvres par province.....	197

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMP	Age Moyen à la Procréation
BIT	Bureau international du travail
BNDT	Base National de Données Topographiques
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
DD	Direction de la Démographie
IGB	Institut Géographique du Burkina
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCFV	Service de la Cartographie et du Fichier Village
SIG	Système d'Information Géographique
SONABEL	Société National Burkinabè de l'Electricité
TBN	Taux Brut de Natalité

AVANT PROPOS

La réalisation d'un recensement répond aux besoins en informations statistiques chiffrées et actualisées pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement aux niveaux central et décentralisé. En 2019, le Burkina Faso a réalisé son cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5 e RGPH) dont l'objectif général visé est d'avoir une meilleure connaissance de la situation démographique du pays et de sa dynamique afin de mieux assurer l'intégration des variables de populations dans le processus de planification du développement. A la différence des recensements précédents du Burkina Faso, l'utilisation des nouvelles technologies a constitué une innovation majeure pour le 5 e RGPH qui a été réalisé dans un contexte sécuritaire particulier.

Dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) met à la disposition des utilisateurs l'atlas sociodémographique du 5 e RGPH. Ce document a la particularité de donner une présentation spatiale (à travers des cartes) de divers indicateurs.

L'atlas démographique est structuré autour des thématiques suivantes : Etat et structure de la population ; Etat matrimonial ; Nuptialité et fécondité ; Migration ; Mortalité ; urbanisation ; Education ; Activités économiques ; Situation des enfants et des jeunes , Situation des personnes vivant avec un handicap ; Ménages et habitations.

Ce document est un outil précieux qui oriente les acteurs au niveau régional, provincial dans leurs initiatives d'amélioration des conditions de vie des populations. Il est diffusé sur support papier et numérique. Il est également disponible sur les sites web de l'Institut national de la statistique et de la démographie (www.insd.bf) et du Conseil national de la statistique (www.cns.bf), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données de population.

L'atlas démographique constitue un des produits du 5e RGPH tout comme les rapports d'analyse thématiques, les monographies régionales et communales que des utilisateurs de données statistiques sont invités à exploiter dans le cadre de leur recherche d'informations sur les questions démographiques.

L'INSD reste ouvert à vos suggestions et contributions qui permettront d'améliorer ses publications et répondre à vos attentes.

Le Directeur général



Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a réalisé son cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) en 2019 dans un contexte sécuritaire particulier. A la différence des recensements précédents, l'utilisation des technologies a constitué une innovation majeure pour le 5^e RGPH.

Cette opération permet de disposer de données actualisées sur sa population dans le cadre du suivi, de l'évaluation et de la planification des politiques et programmes de développement.

A l'issue de ce recensement, un certain nombre de produits sont attendus, parmi lesquels l'atlas sociodémographique. Il vise à présenter par des cartes, divers indicateurs de la vie sociale et économique utiles au développement des collectivités territoriales.

A travers l'atlas sociodémographique, ces indicateurs sont spatialisés et commentés pour permettre une bonne compréhension de ceux-ci et faciliter la prise de décision. Pour ce faire, la répartition spatiale en terme de diversités et d'inégalités d'un indicateur donné est plus perceptible sur la carte.

Le présent document d'atlas sociodémographique se structure autour des chapitres suivants :

- Etat et structure de la population ;
- Etat matrimonial ;
- Natalité et fécondité ;
- Migration ;
- Mortalité ;
- Urbanisation ;
- Education ;
- Activité économique ;
- Situation des jeunes ;
- Situation des personnes vivant avec un handicap ;
- Ménages et habitations.

METHODOLOGIE

Ce chapitre a pour objectifs de présenter les sources de données et de décrire les principales étapes de l'élaboration de l'atlas sociodémographique.

1. Sources de données

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour l'élaboration de l'atlas sociodémographique. La principale source est le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH) réalisé en 2019. Il fournit des informations sociodémographiques désagrégées jusqu'au niveau géographique le plus fin.

La Base de données topographiques (BNDT) 2012 du Burkina Faso a aussi été utilisée. Il s'agit des fichiers de forme « shapefile » des régions et des provinces. Elle a été utilisée pour la production des cartes thématiques et le calcul des superficies des entités géographiques.

2. Processus d'élaboration

L'élaboration de l'atlas sociodémographique s'est déroulée en plusieurs étapes : (i) formation en SIG et cartographie thématique, (ii) production des cartes thématiques, (iii) l'élaboration et (iv) la validation du document.

2.1. Formation en SIG et cartographie thématique

L'élaboration de l'atlas requiert la maîtrise des outils informatiques et plus particulièrement le Système d'information géographique (SIG). C'est ainsi que les cadres de l'INSD ont été formés à l'utilisation du logiciel Qgis pour concevoir et élaborer les cartes thématiques.

2.2. Production des cartes thématiques

Cette phase a consisté à l'identification des indicateurs et la production des cartes thématiques. A partir des données des 16 rapports thématiques du 5^e RGPH, les indicateurs les plus pertinents ont été retenus.

L'utilisation des données a nécessité un traitement préalable pour faciliter la jointure avec les données cartographiques lors de l'élaboration de la table attributaire. Des clés primaires ont été créées sur la couche des entités et sur le fichier des données de façon uniforme pour faciliter la jointure sous Qgis.

Les données désagrégées au niveau régional ou provincial ont été organisées par thème et selon l'entité géographique.

Dans le souci d'harmoniser la production des cartes, une charte graphique a été élaborée. Ainsi, la production des cartes devait respecter les règles suivantes : elle est encadrée et contient une couche (région ou province), la représentation des données statistiques (dégradation de couleur, cercle proportionnel, diagramme en camembert ou histogramme), une source, une échelle graphique, le symbole du nord et la légende.

2.3. Elaboration du document

Cette phase a consisté à rédiger les commentaires des différentes cartes conformément à la représentation graphique et aux données issues du 5^e RGPH et à faire la compilation en vue d'obtenir un document unique.

Par la suite, un atelier de finalisation a été organisé pour : corriger les erreurs de forme et le contenu des cartes thématiques produites, vérifier la cohérence des contenus des cartes thématiques produites avec les variables et indicateurs retenus, vérifier la cohérence des commentaires avec les cartes thématiques et apporter toute forme de correction indispensable à l'amélioration du projet de

l'atlas sociodémographique du 5^e RGPH.

2.4. Validation du document

Cette phase qui constitue l'étape ultime du processus d'élaboration de l'atlas sociodémographique, a été marquée par l'organisation d'un atelier de validation. Elle a permis de réunir les cadres de l'INSD, de l'Institut Géographique du Burkina Faso (IGB), des Directions Régionales de l'Economie et des Finances (DREP) et du Système statistique national pour examiner, recueillir les observations et amendements, et valider l'atlas sociodémographique.

CHAPITRE I : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts.

Population résidente :

La population résidente ou population de droit désigne les personnes qui résident habituellement dans un ménage. Ce sont les résidents présents et les résidents absents.

Densité de population :

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Taux d'accroissement annuel moyen de la population :

C'est l'augmentation annuelle moyenne de la population résidente sur la période de 2006 à 2019

$$r = \sqrt[t]{\frac{P_1}{P_2}} - 1$$

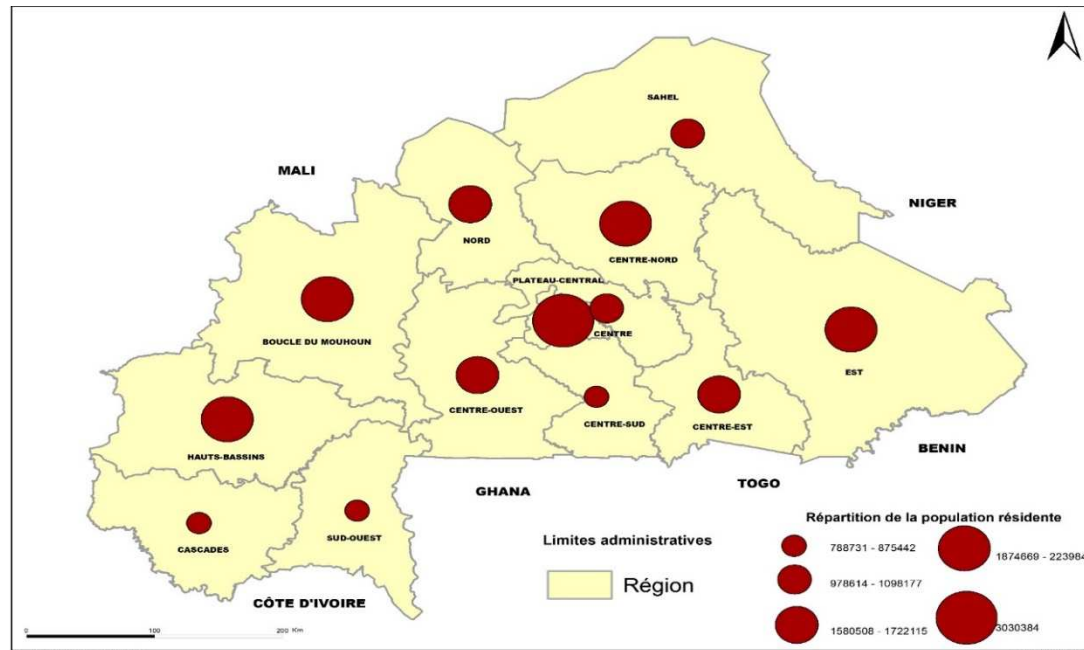
Où P1 est l'effectif de la population de l'année 2019 et P2 celui de 2006, t représente l'intervalle de temps en années entre 2006 et 2019 (t =13 ans).

Rapport de masculinité :

Le rapport de masculinité est l'effectif des hommes rapporté à celui des femmes. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes.

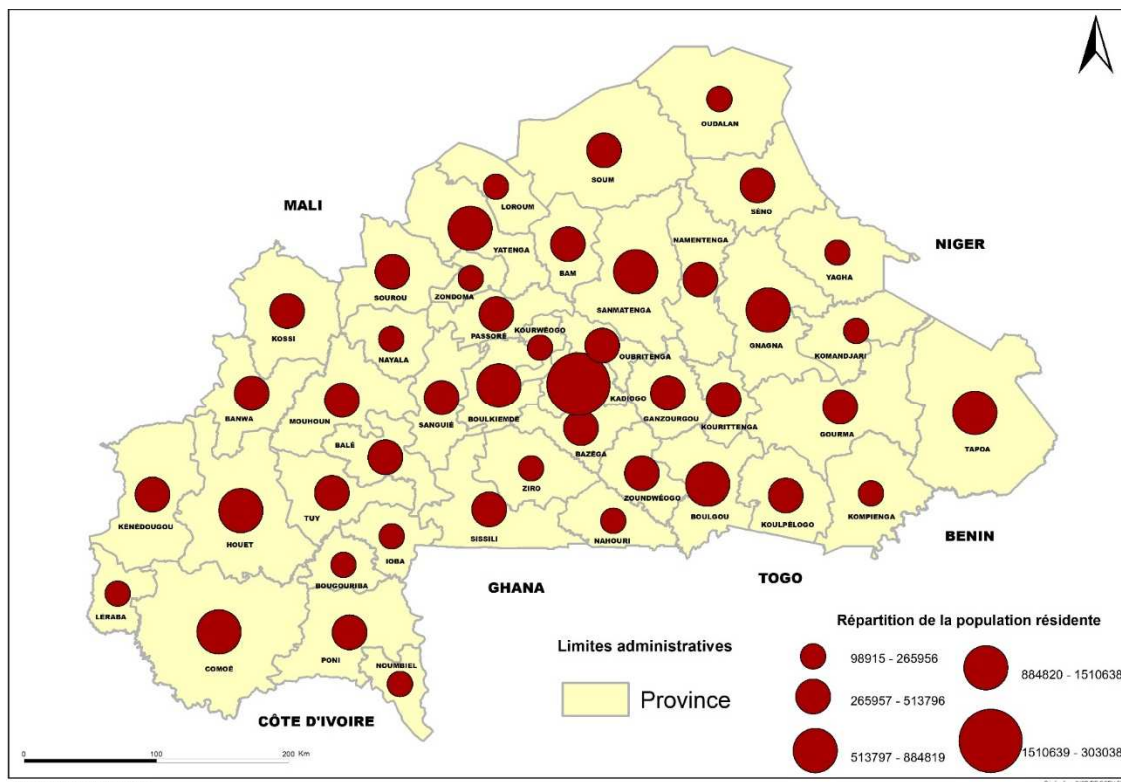
1.1. Répartition spatiale de la population

Carte 1.1 : Répartition de la population résidente selon la région



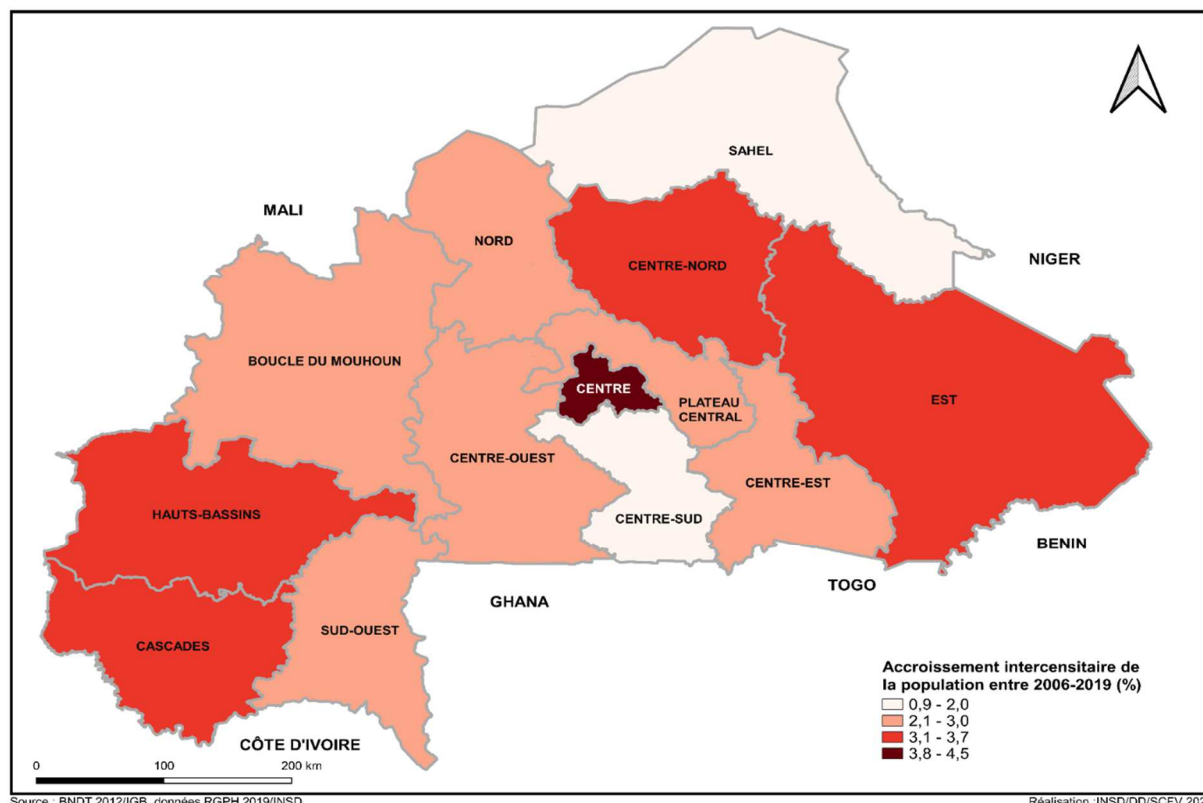
Les résultats du 5e RGPH du Burkina Faso, réalisé en 2019, donnent une population de 20 505 155 habitants. La région avec le plus grand effectif est le Centre qui renferme la capitale Ouagadougou. On y a dénombré 3 030 384 personnes. Elle est suivie par les Hauts-Bassins (2 239 840 personnes) qui abritent Bobo-Dioulasso la deuxième ville du pays. Pour les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et de l'Est, l'importance de leur population est en partie liée à leur étendue spatiale. Les faibles effectifs de population sont observés dans les régions du Centre-Sud, des Cascades et du Sud-Ouest.

Carte 1.2 : Répartition de la population résidente par province



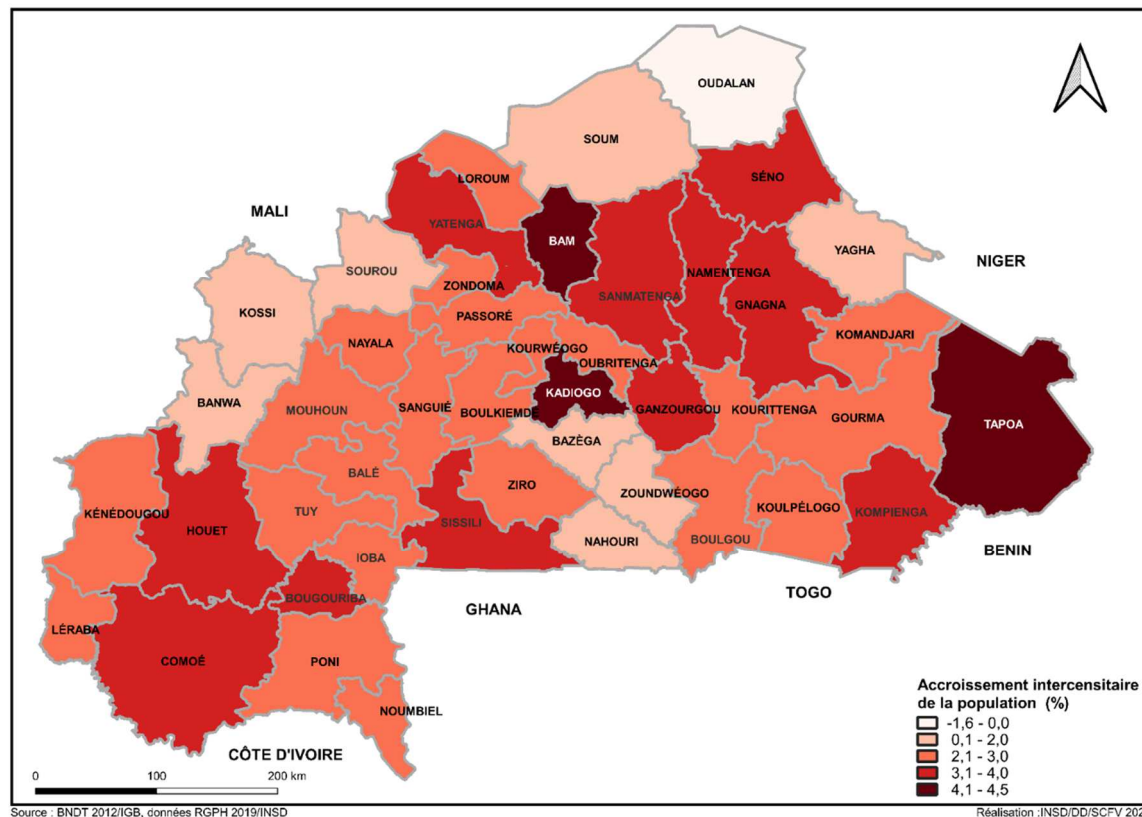
Les provinces du Kadiogo et du Houet ont des tailles de populations plus élevées (avec respectivement 3 030 384 habitants et 1 510 638 habitants) du fait de la présence des deux plus grandes villes Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en leur sein. Les provinces à petits effectifs sont entre autres, le Nounbiel, la Kompienga, la Komandjoari et la Léraba.

Carte 1.3 : Accroissement intercensitaire de la population entre 2006-2019 par région



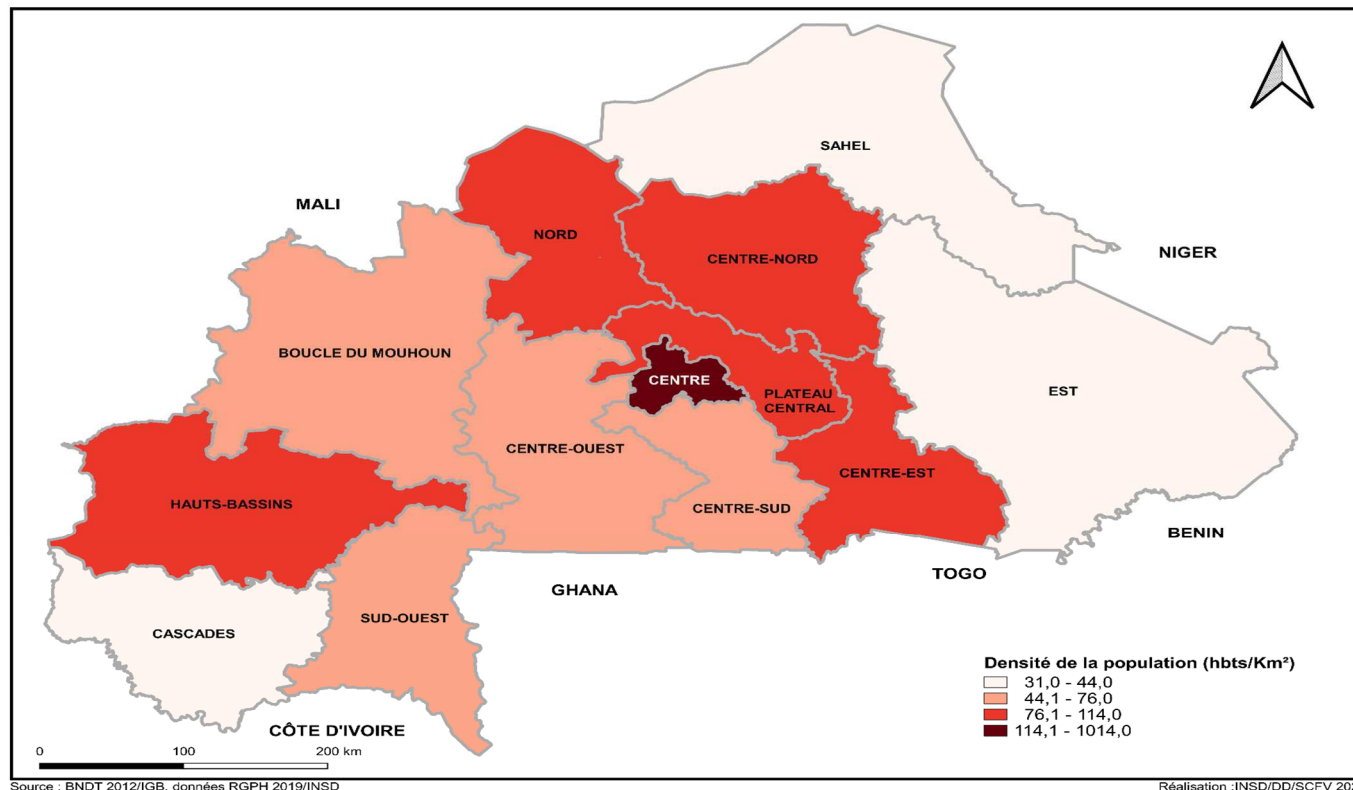
Entre 2006 et 2019, la population résidente du Burkina Faso a connu une croissance annuelle de 2,9%. Pour cette même période, la région du Centre a enregistré le plus fort taux d'accroissement (4,4%). Le Sahel et le Centre-Sud enregistrent les faibles taux d'accroissement au cours de la période avec respectivement 0,97% et 1,6%.

Carte 1. 4 : Accroissement intercensitaire de la population entre 2006-2019 par province



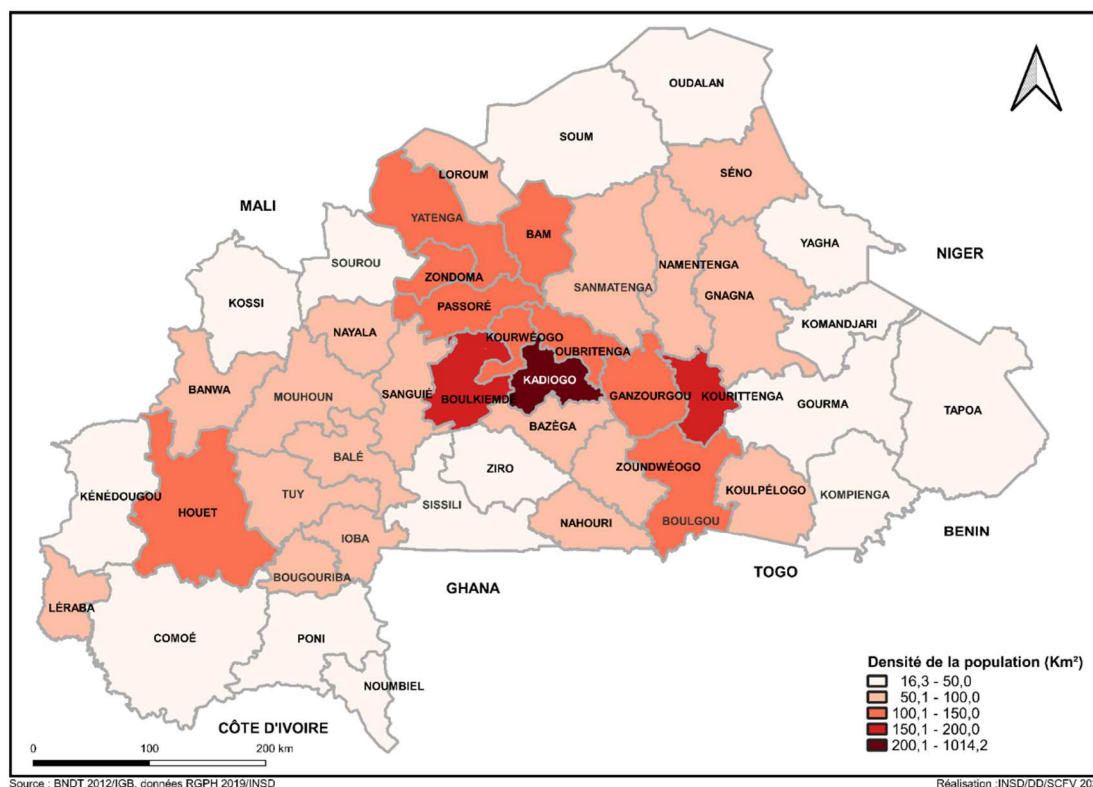
Au niveau des provinces, le Kadiogo, le Bam et la Tapoa présentent les forts taux d'accroissement intercensitaire. A l'inverse, 9 provinces ont un taux d'accroissement intercensitaire inférieur à 2,0% dont l'Oudalan qui a un taux d'accroissement intercensitaire négatif.

Carte 1.5 : Densité de la population par région



La densité de la population du Burkina Faso est de 75 habitants/Km² avec des disparités selon les régions. La région du Centre enregistre la densité la plus élevée avec 1 014 habitants/Km². Elle devance largement les autres régions qui ont des densités inférieures à 115 habitants/Km². Les Hauts-Bassins, bien que renfermant la ville de Bobo-Dioulasso, présente une densité de 88 habitants/Km². Les faibles densités sont observées surtout dans les régions de l'Est, du Sahel et des Cascades.

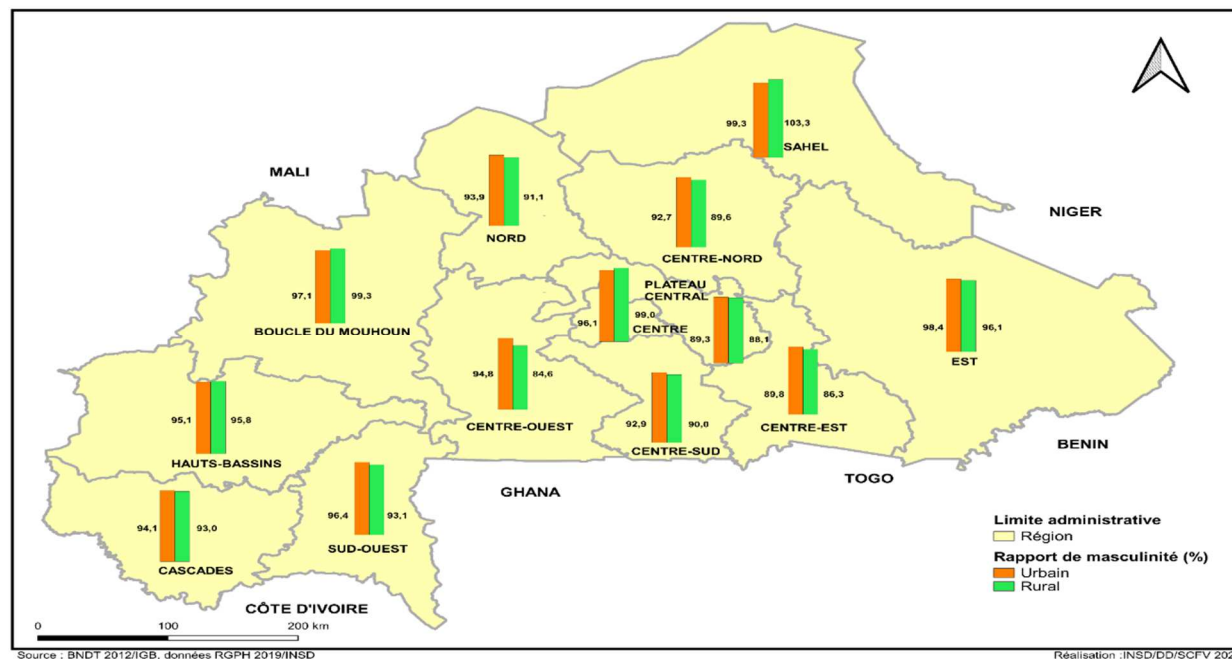
Carte 1. 6 : Densité de la population par province



Au niveau des provinces, la plus forte densité de population s'observe dans le Kadiogo. Elle est suivie du Boulkiemdé et du Kouritenga. Les provinces ayant une densité inférieure à 50 habitants/Km² sont au nombre de 15. De façon générale, on constate que plus on s'éloigne du centre du pays, plus la densité devient faible.

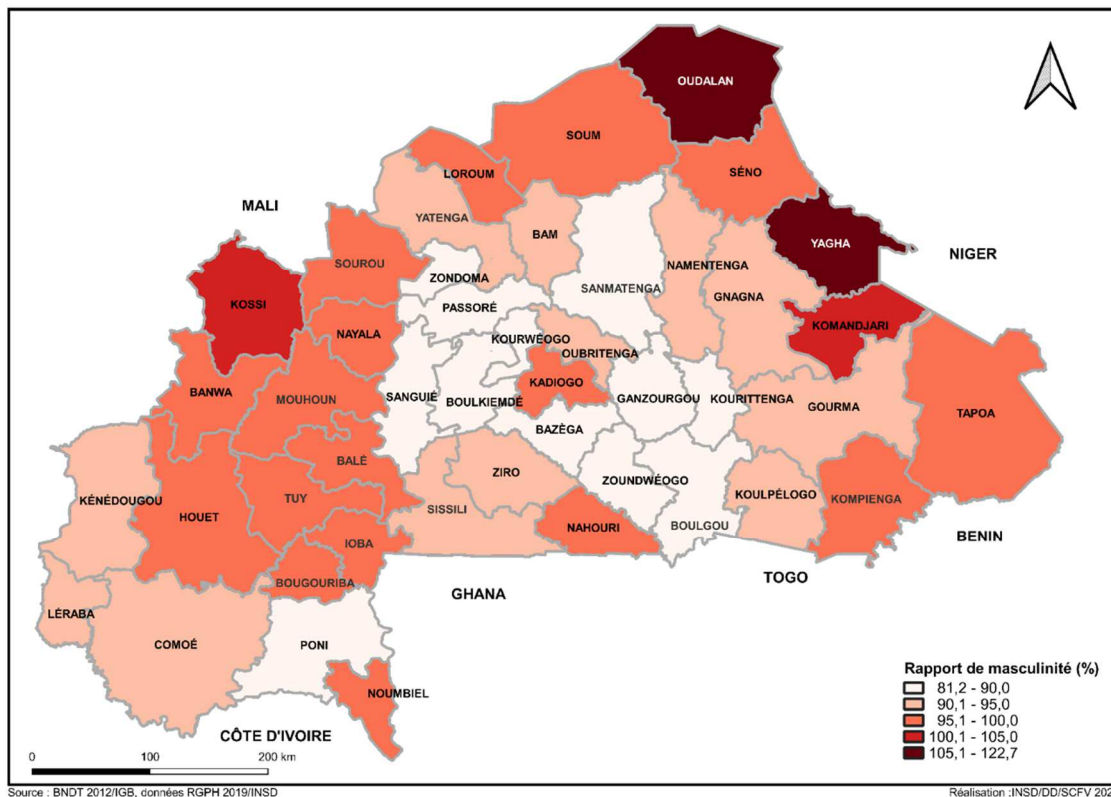
1.2. Structure par âge et par sexe

Carte 1. 7: Rapport de masculinité par région selon le milieu de résidence



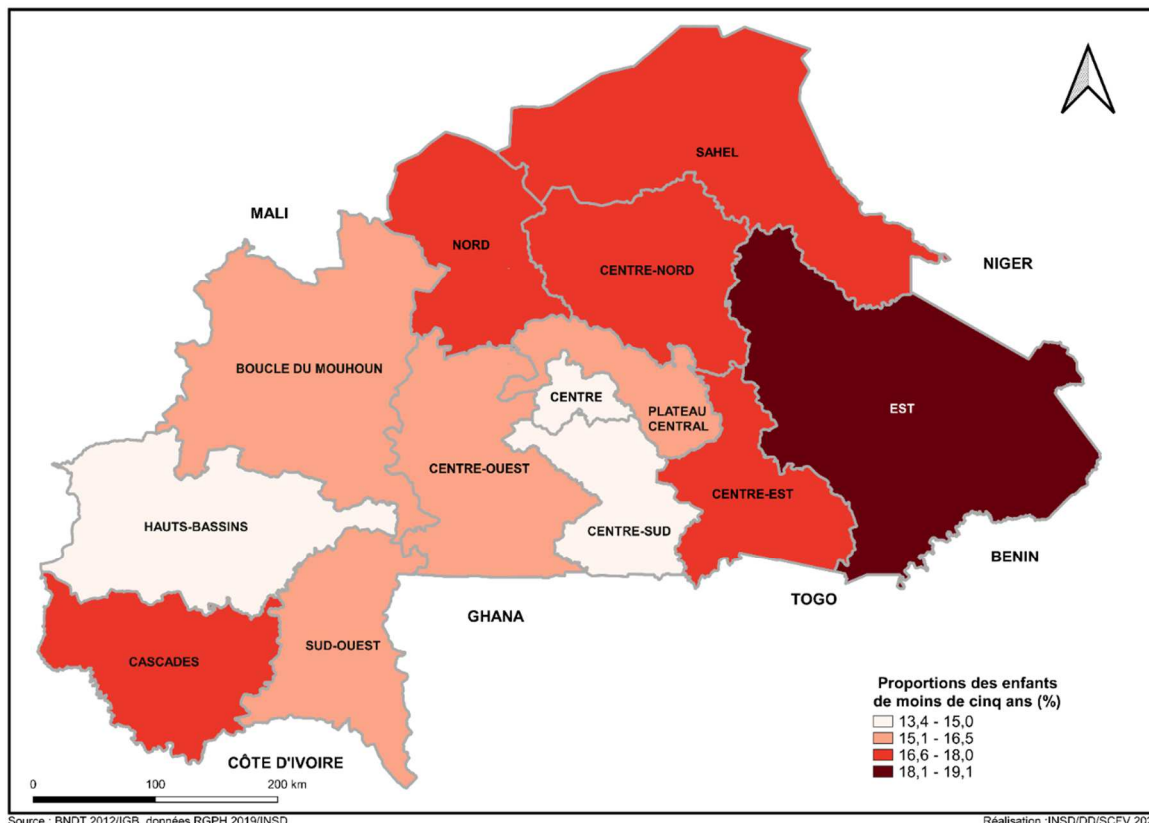
Le rapport de masculinité au niveau national est de 93,4 hommes pour 100 femmes. Quels que soient la région et le milieu de résidence, le rapport de masculinité reste constamment inférieur à 100, à l'exception du milieu rural du Sahel où l'on a 103,3 hommes pour 100 femmes. En outre, les régions présentent un plus faible rapport de masculinité dans leur milieu rural qu'en milieu urbain, dû certainement à l'exode rural qui reste une constante du mouvement migratoire. L'écart le plus important de rapport de masculinité entre milieu de résidence est observé dans le Centre-Ouest (10,1 points).

Carte 1. 8: Rapport de masculinité par province



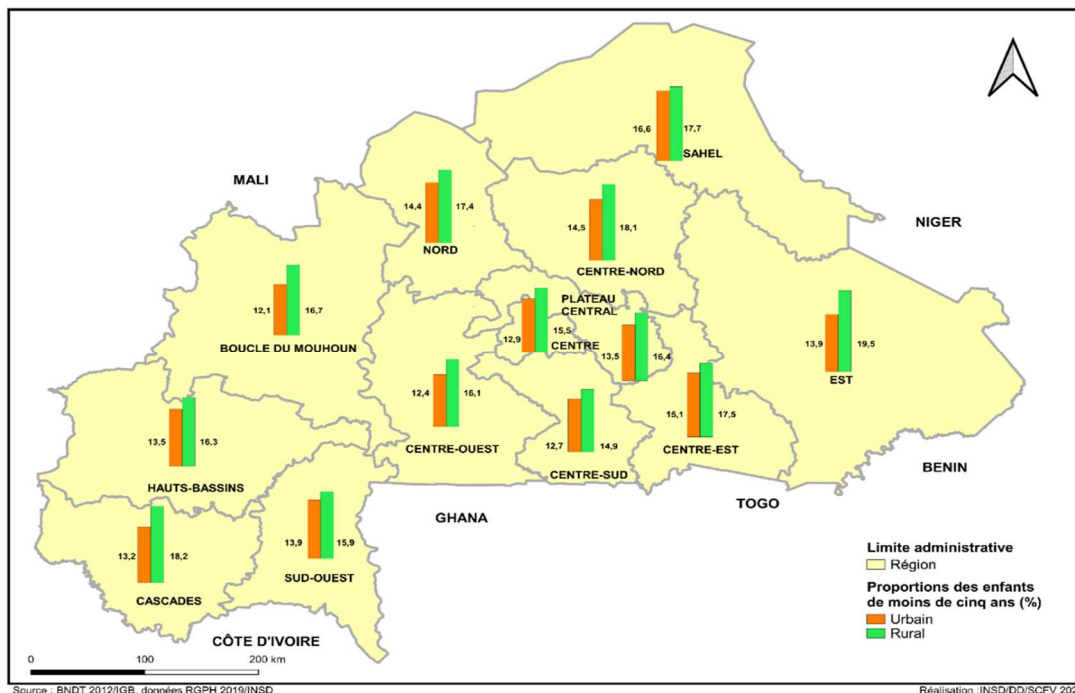
Les rapports de masculinité les plus élevés s’observent dans les provinces du Yagha et de l’Oudalan (respectivement 105,7% et 122,7%). Les faibles rapports de masculinité se rencontrent dans la partie centrale du pays, à l’exception du Kadiogo et de l’Oubritenga.

Carte 1. 9: Proportions des enfants de moins de cinq ans par région



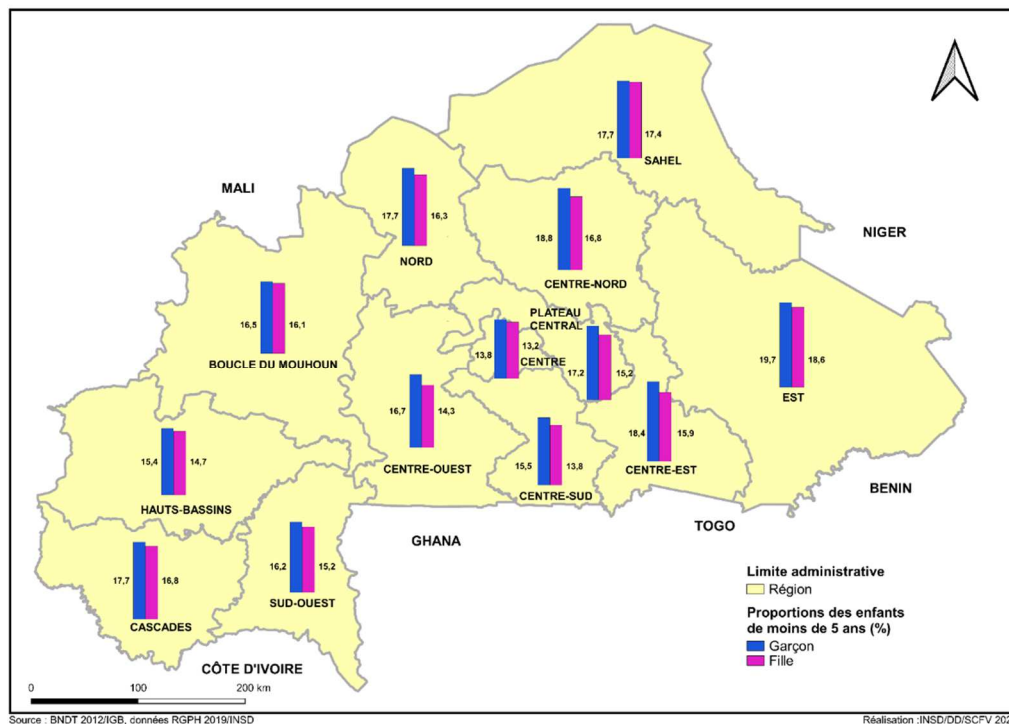
Les enfants de moins de 5 ans représentent 16,2% de la population totale. Ils sont en plus forte proportion dans la région de l'Est (19,1%). Les plus faibles valeurs sont obtenues dans les régions du Centre, du Centre-Sud et des Hauts-Bassins (respectivement 13,5%, 14,6% et 15,0%).

Carte 1. 10: Proportions des enfants de moins de cinq ans par région selon le milieu de résidence



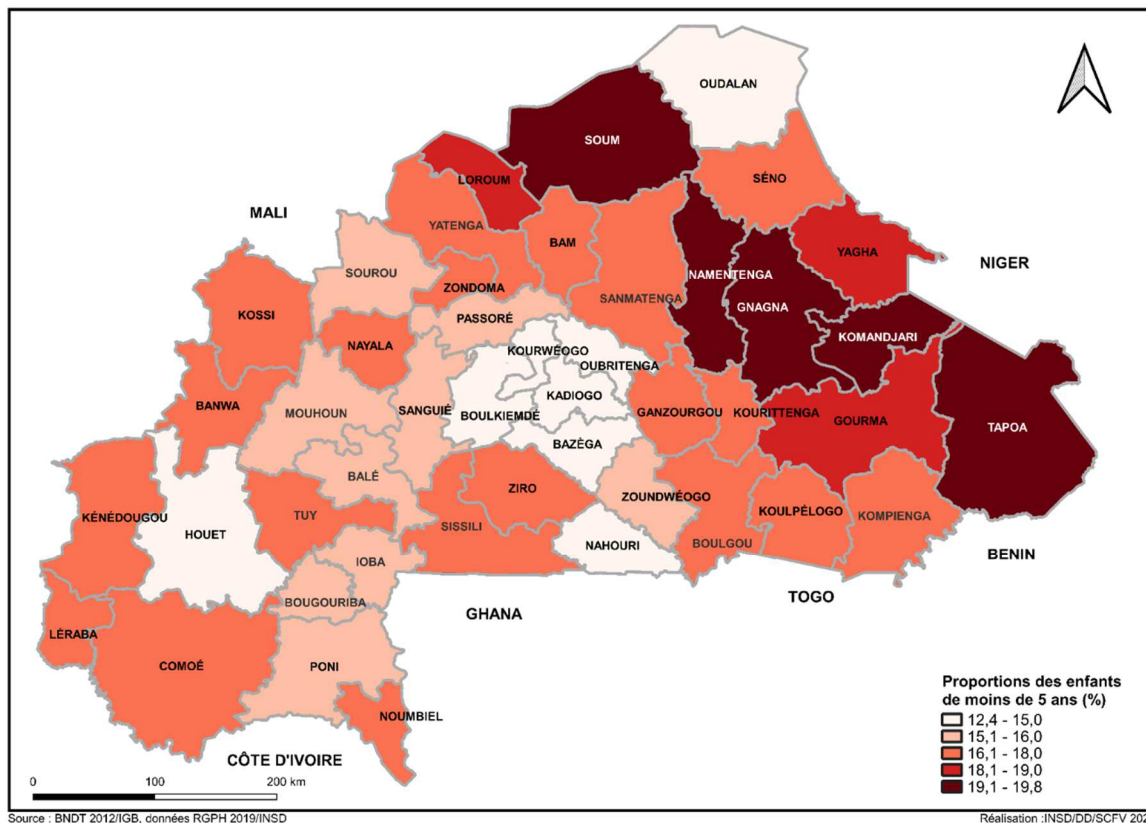
Au niveau national, la proportion des enfants de moins de 5 ans est de 16,0% en milieu urbain et de 21,0% en milieu rural. Dans le milieu rural, cette proportion varie de 14,9% dans le Centre-Sud à 19,5% dans l'Est. Pour le milieu urbain, elle varie de 12,1% dans la région de la Boucle du Mouhoun à 16,6% dans celle du Sahel. L'écart de proportions le plus élevé entre milieu de résidence est observé dans la région de l'Est (13,9% dans l'urbain et 19,5% dans le rural) et le plus faible dans celle du Sud-Ouest (13,9% dans l'urbain et 15,9% dans le rural).

Carte 1. 11: Proportions des enfants de moins de 5 ans par région selon le sexe



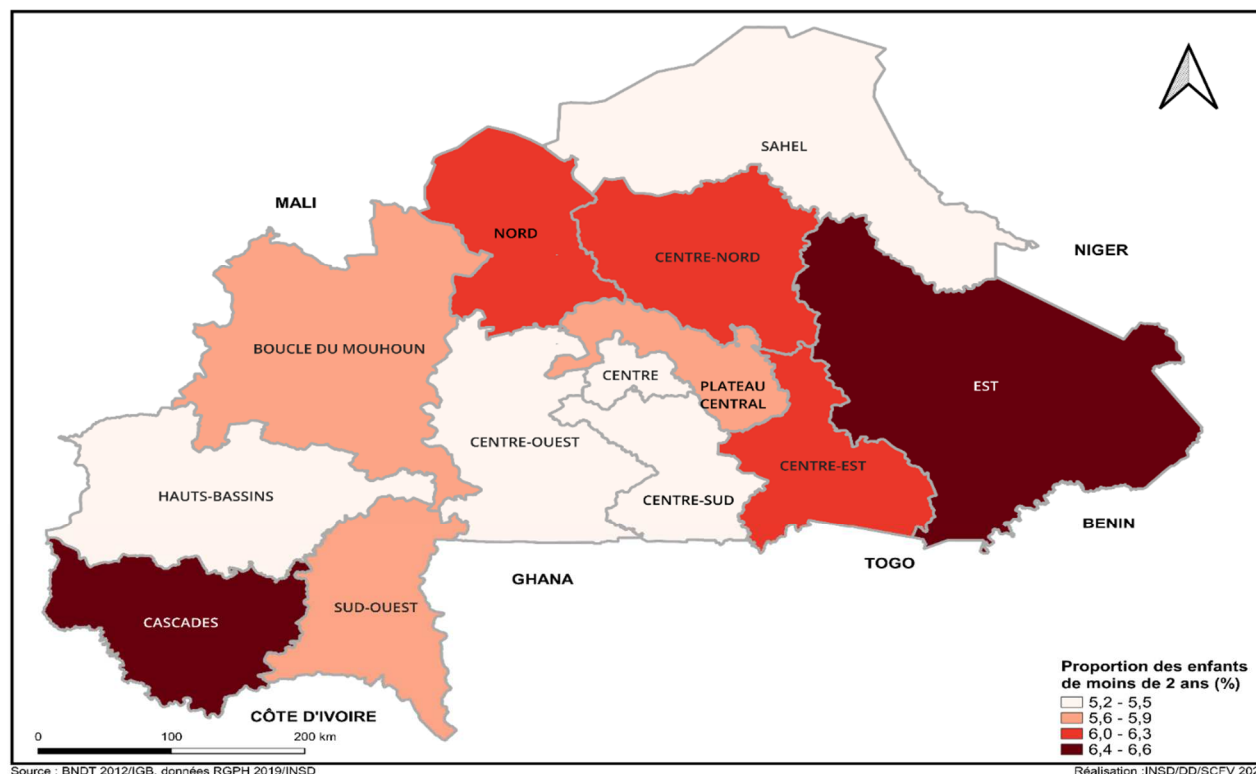
La proportion des filles de moins de 5 ans dans la population féminine varie de 13,2% dans la région du Centre à 18,6% dans celle de l'Est. Celle des garçons de moins de 5 ans dans la population masculine va de 13,8% dans le Centre à 19,7% dans l'Est. En somme, la région du Centre présente les plus faibles proportions d'enfants de moins de 5 ans à la fois pour les filles et les garçons. A l'inverse, la région de l'Est renferme les plus fortes proportions pour chacun des deux sexes. L'écart de proportions entre sexe est plus faible dans le Sahel (0,3 point de pourcentage) et le plus élevé dans le Centre-Est (2,5 points de pourcentage).

Carte 1. 12: Proportions des enfants de moins de 5 ans par province



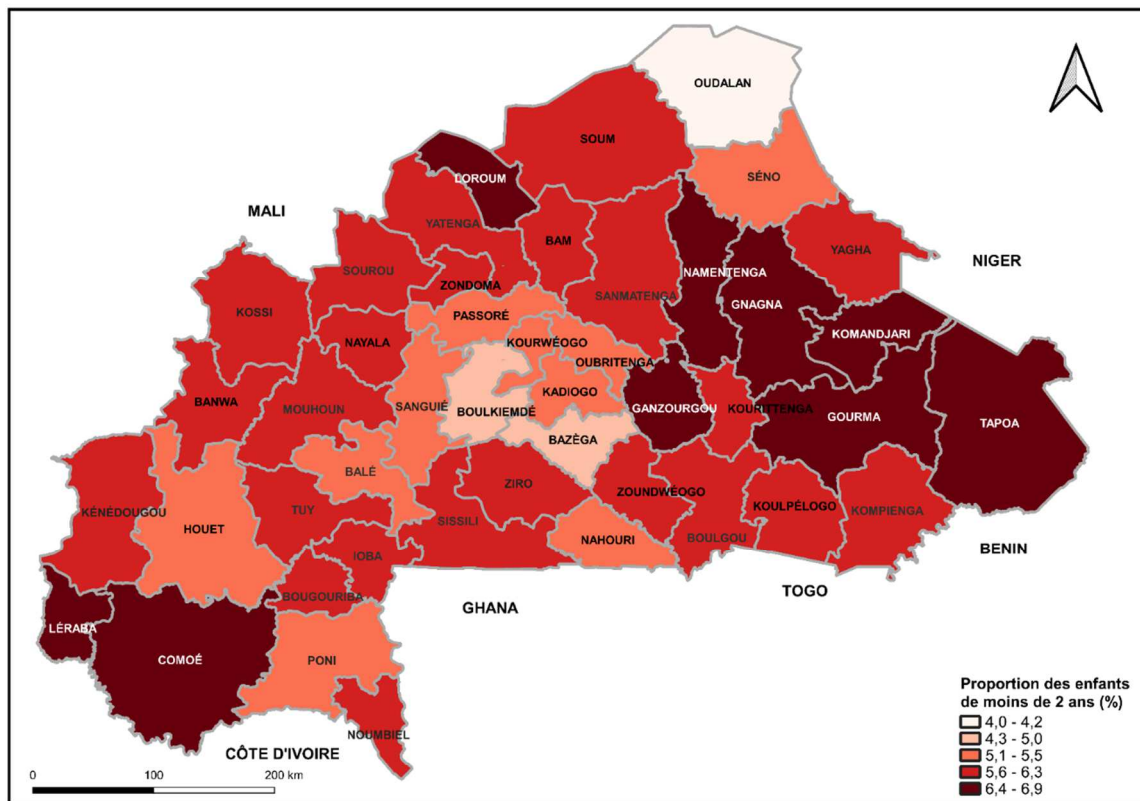
Les provinces qui enregistrent les plus fortes proportions d'enfants de moins de 5 ans sont la Tapoa, la Komandjoari, la Gnagna, le Namentenga et le Soum. Les plus faibles proportions sont observées dans les provinces du Houet, du Kadiogo, du Bazèga, du Boulkiemdé, du Kourwéogo, de l'Oubritenga, du Nahouri et de l'Oudalan.

Carte 1. 13: Proportion des enfants de moins de 2 ans par région



Au niveau national, la proportion d'enfants d'âge vaccinal (enfants de 0 à 23 mois) est de 5,8%. Les régions ayant les plus fortes proportions sont celles de l'Est (6,6%) et des Cascades (6,4%). Par contre, ces proportions sont plus faibles dans les régions du Centre (5,2%), du Centre-Sud (5,2%), du Centre-Ouest (5,4%), des Hauts-Bassins (5,5 %) et du Sahel (5,5%).

Carte 1. 14: Proportion des enfants de moins de 2 ans par province

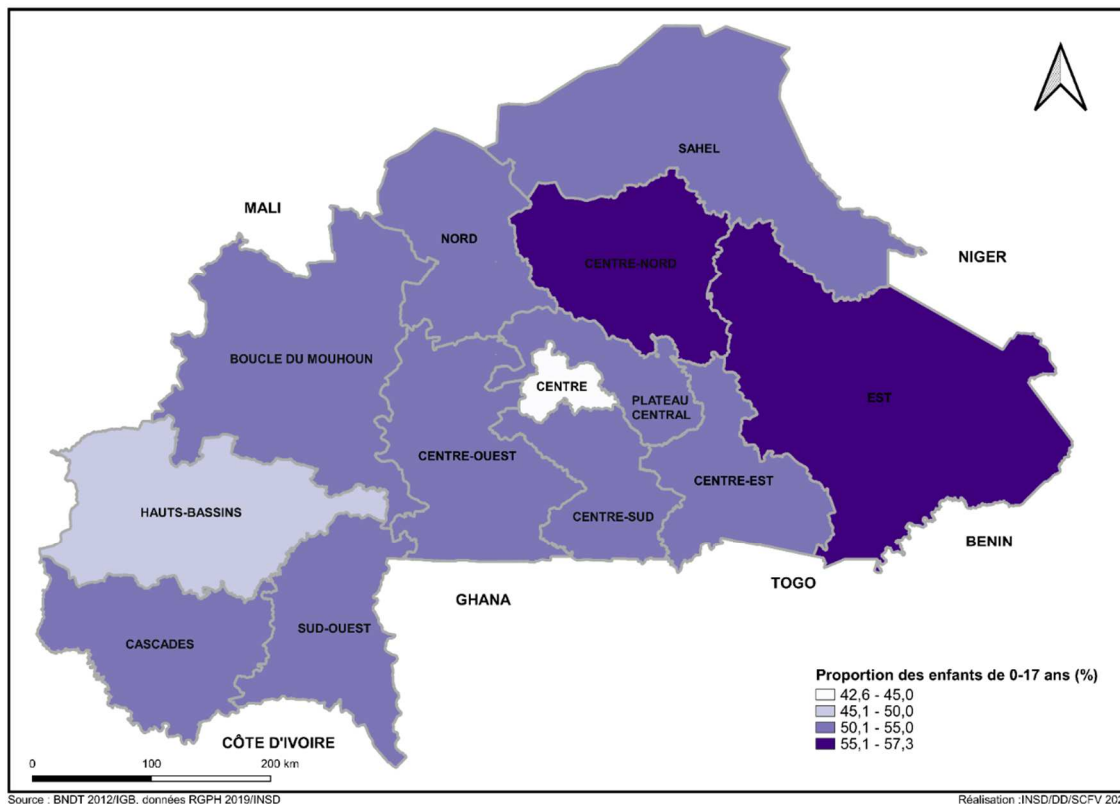


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

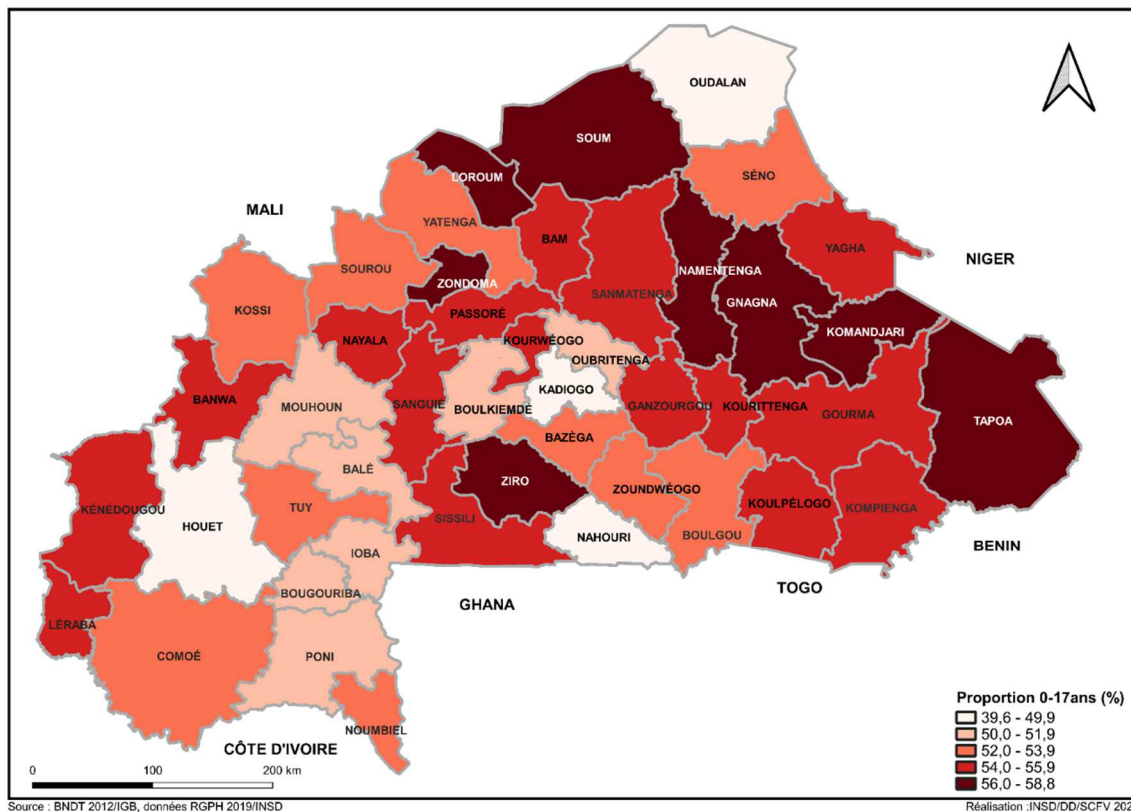
Les proportions d'enfants en âge vaccinal (0-23 mois) sont élevées dans le Loroum, le Namentenga, la Gnagna, la Komandjoari, le Ganzourgou, le Gourma, la Tapoa, la Léraba et la Comoé. Les provinces qui enregistrent les plus faibles proportions sont le Boulkiemdé, l'Oudalan et le Bazèga.

Carte 1. 15 : Proportion des enfants de 0-17 ans par région



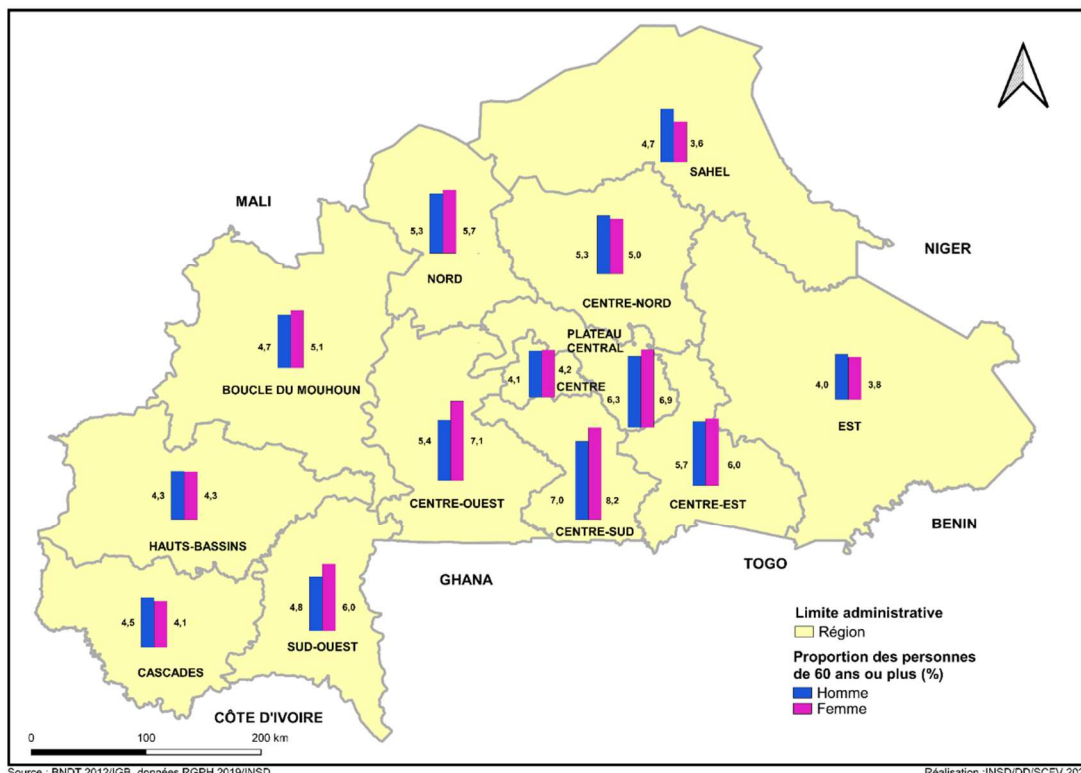
La population totale des enfants de 0-17ans représente 51,8% de l'ensemble de la population. La région du Centre (42,6%) enregistre la plus faible proportion d'enfants de 0-17 ans. Par contre, les plus fortes proportions s'observent dans celles de l'Est (57,3%) et du Centre-Nord (55,1%).

Carte 1. 16 : Proportion des enfants de 0-17 ans par province



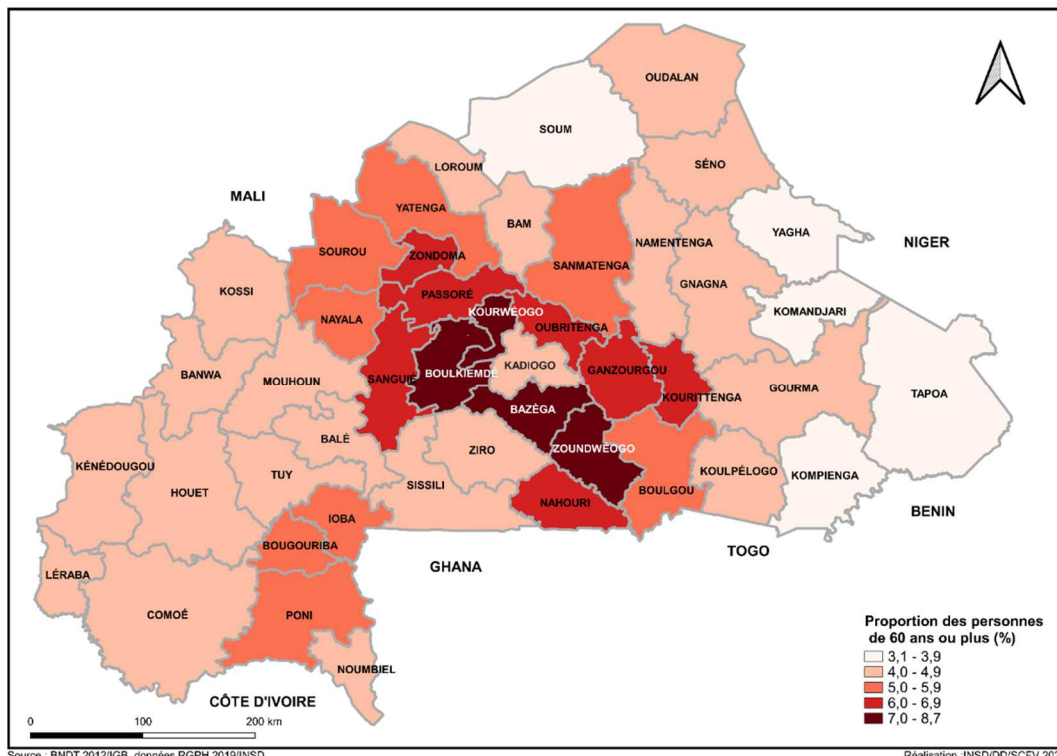
Les proportions des enfants de moins de 18 ans sont plus élevées dans le Loroum, le Soum, le Namentenga, la Gnagna, la Komandjoari, la Tapoa, le Ziro et le Zondoma. Par contre, les provinces qui enregistrent les plus faibles proportions sont le Houet, le Nahouri, le Kadiogo et l'Oudalan.

Carte 1. 17: Proportion des personnes de 60 ans ou plus par région selon le sexe



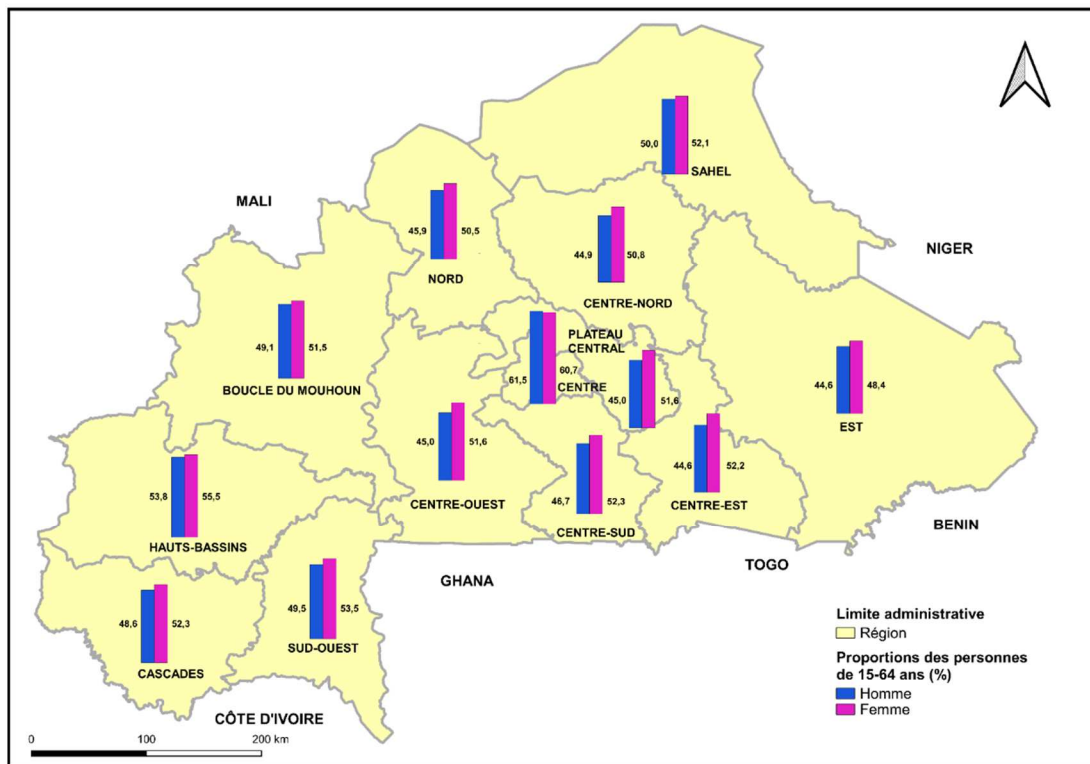
La proportion nationale des personnes âgées de 60 ans ou plus est de 5,0%. Chez les femmes, cette proportion varie de 3,6% dans le Sahel à 8,2% dans le Centre-Sud. Celle des hommes varie de 4,0% dans l'Est à 7,0% dans le Centre-Sud. A l'exception des régions de l'Est, du Centre-Nord, des Cascades et du Sahel, la proportion des femmes de 60 ans ou plus est généralement supérieure à celle des hommes de la même tranche d'âge.

Carte 1. 18 : Proportion des personnes de 60 ans ou plus par province



La proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus est plus importante dans les provinces qui bordent le Kadiogo notamment le Bazèga, le Zoundwéogo, le Boulkiemdi et le Kourwéogo. Près de la moitié des provinces ont une proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus comprise entre 4,0% et 4,9%. Le Soum, le Yagha, la Kompienga, la Tapoa et la Komandjoari présentent les proportions de personnes âgées de 60 ans ou plus les plus faibles.

Carte 1. 19: Proportions des 15-64 ans par région selon le sexe

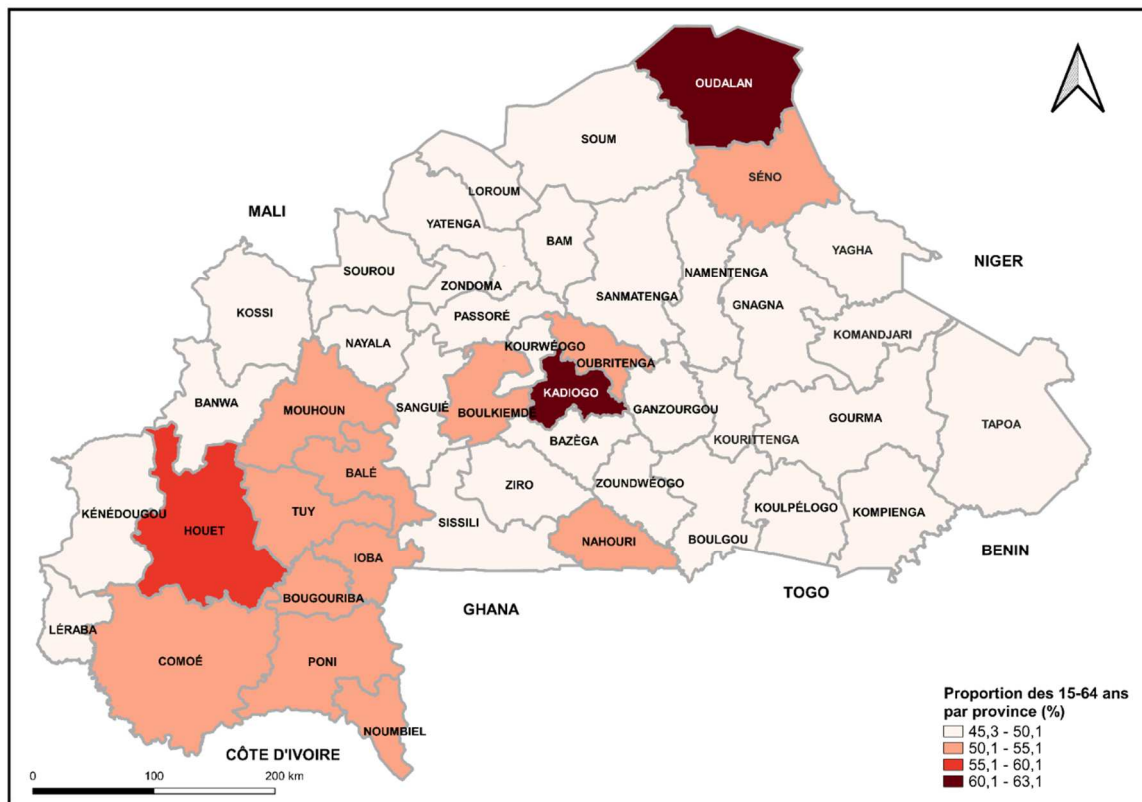


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

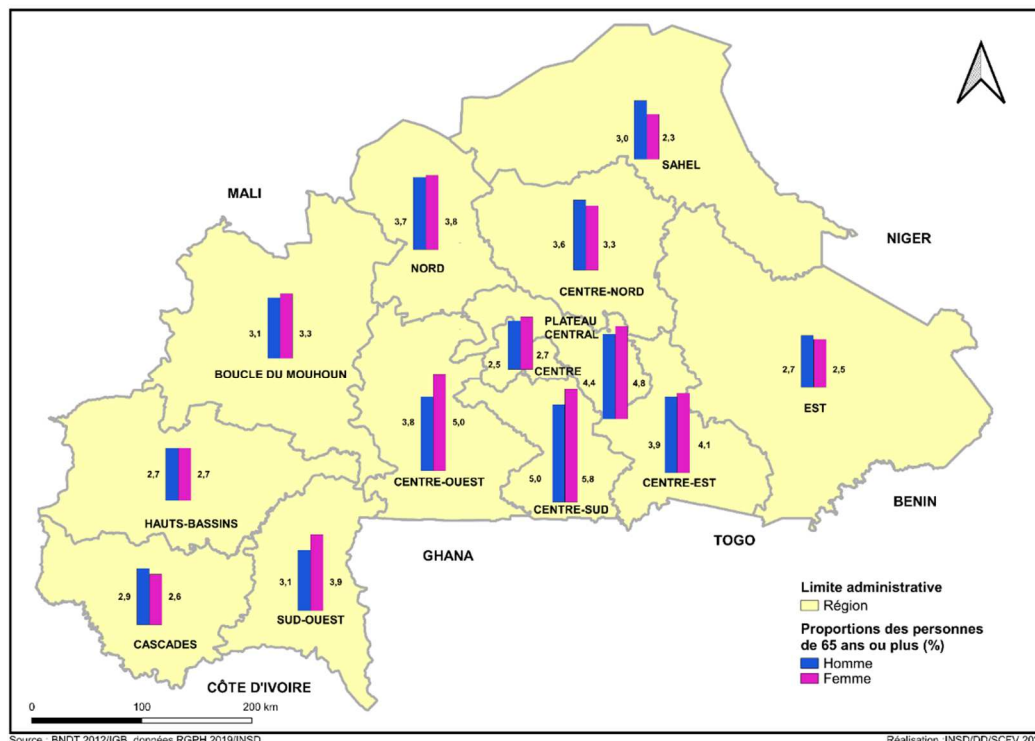
Au niveau national, la population active (personnes âgées de 15-64 ans) représente 51,4% de la population totale. La proportion des personnes âgées de 15-64 ans est plus élevée dans la région du Centre, quel que soit le sexe considéré (61,5% pour les hommes et 60,7% pour les femmes). La plus faible proportion est observée chez les hommes dans la région du Centre-Est avec 44,6%. Dans pratiquement toutes les régions, les femmes enregistrent les proportions les plus élevées.

Carte 1. 20: Proportions des 15-64 ans par province



Au niveau des provinces, la proportion de la tranche d'âges de 15 à 64 ans est plus élevée dans le Kadiogo et dans l'Oudalan. Par contre, elle est relativement faible dans la plupart des provinces (30 provinces sur 45).

Carte 1. 21: Proportions des personnes de 65 ans ou plus par région selon sexe

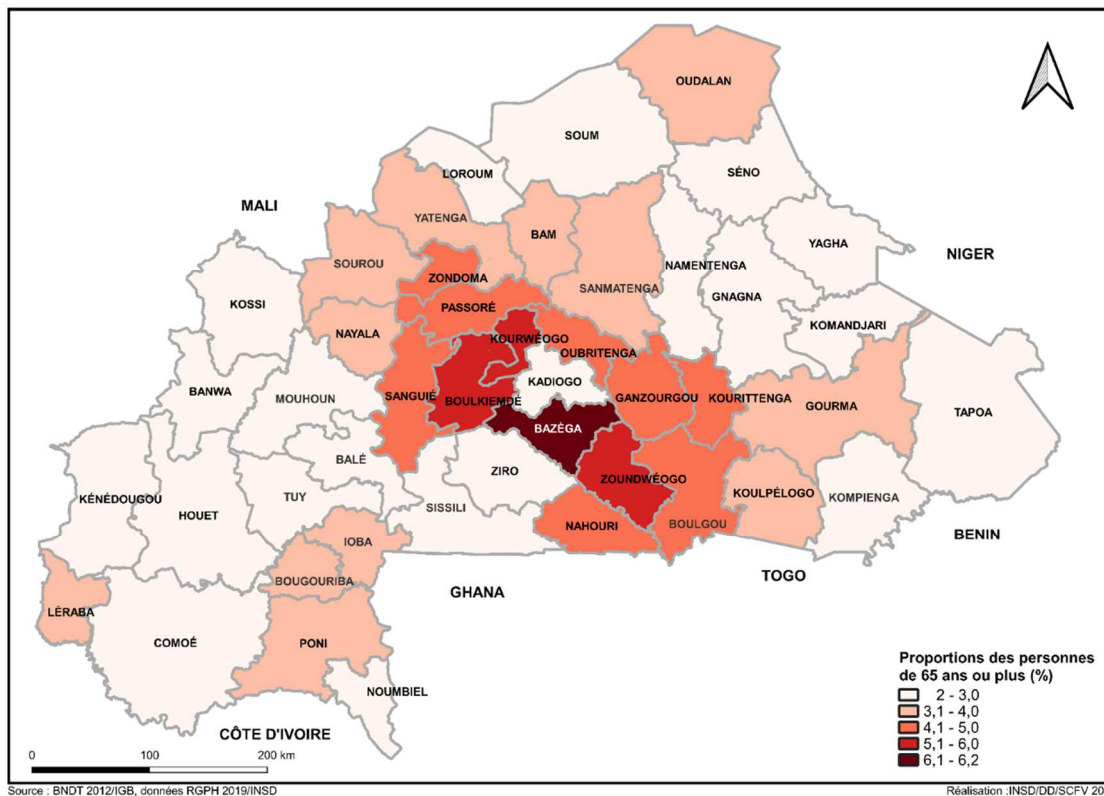


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

La proportion des personnes âgées de 65 ans ou plus est de 3,4% au niveau national. La proportion des femmes de 65 ans ou plus varie de 2,3% dans la région du Sahel à 5,8% dans celle du Centre-Sud. Celle des hommes varie de 2,5% dans la région du Centre à 5,0% dans la région du Centre-Ouest. En général, la proportion des femmes de 65 ans ou plus est plus élevée que celle des hommes, sauf dans les régions de l'Est, du Sahel, du Centre-Nord et des Cascades. Cette proportion est équilibrée dans les Hauts-Bassins.

Carte 1. 22: Proportions des personnes de 65 ans ou plus par province



La configuration spatiale de la proportion des personnes de 65 ans ou plus est pratiquement similaire à celle des personnes de 60 ans ou plus. Les provinces proches de la province du Kadiogo abritent les plus fortes proportions des personnes de 65 ans ou plus.

CHAPITRE II : ETAT MATRIMONIAL

Pour une meilleure compréhension, les concepts suivants sont définis :

Taux de polygamie Ph : C'est la proportion des hommes polygames parmi les hommes mariés.

$$P_h = \frac{\text{Effectif des hommes polygames}}{\text{Effectif des hommes mariés}}$$

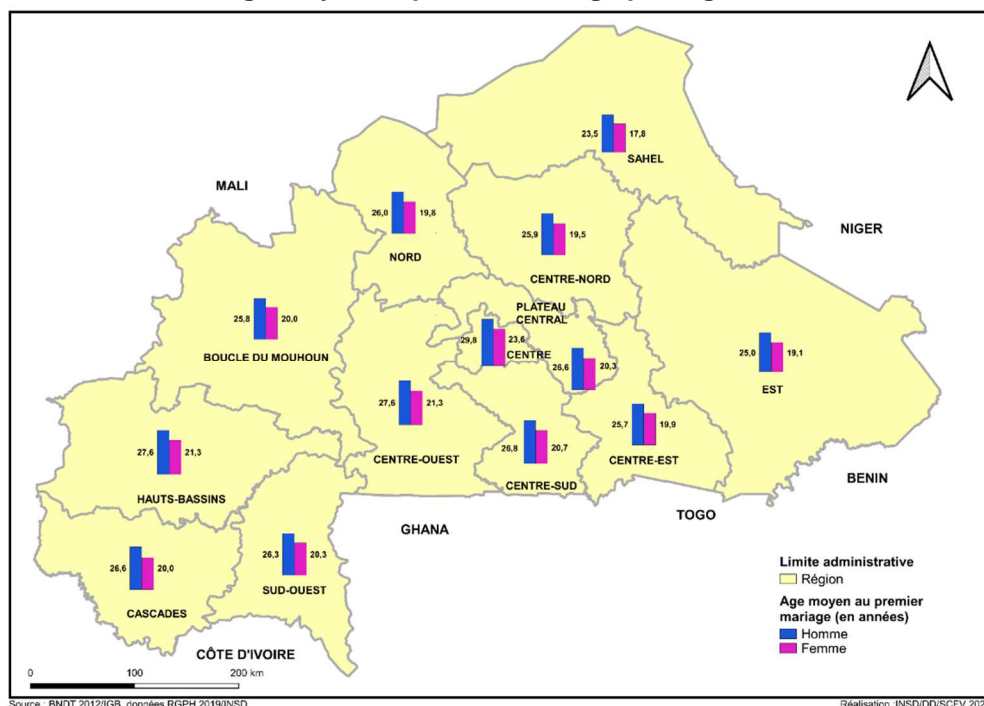
Age moyen au premier mariage : En l'absence d'information sur l'âge au premier mariage, il a été fait recours à une méthode indirecte de Hajnal qui consiste à estimer le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataire par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier.

Est mariée ou en union libre :

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

2.1. Age moyen au premier mariage

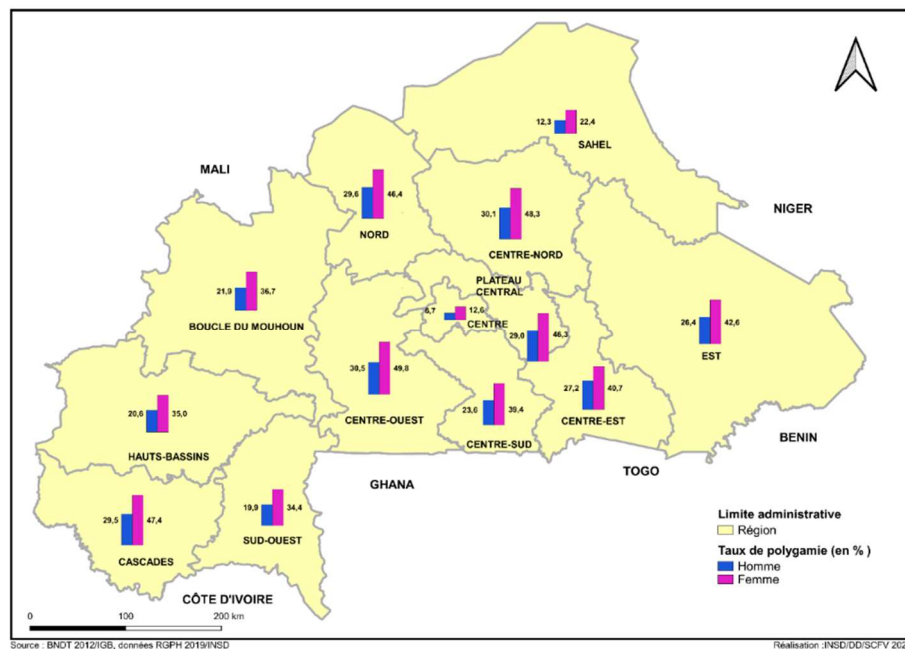
Carte 2.1 : Age moyen au premier mariage par région selon le sexe



Au plan national, les femmes contractent leur premier mariage 6 ans plus tôt que les hommes (20,7 ans contre 26,9 ans). L'âge moyen au premier mariage varie en fonction de la région de résidence. La région du Centre enregistre les âges moyens les plus élevés (29,8 ans pour les hommes et 23,6 ans pour les femmes). Par contre, dans la région du Sahel, les populations entrent en union plus jeunes (23,5 ans pour les hommes et 17,8 ans pour les femmes).

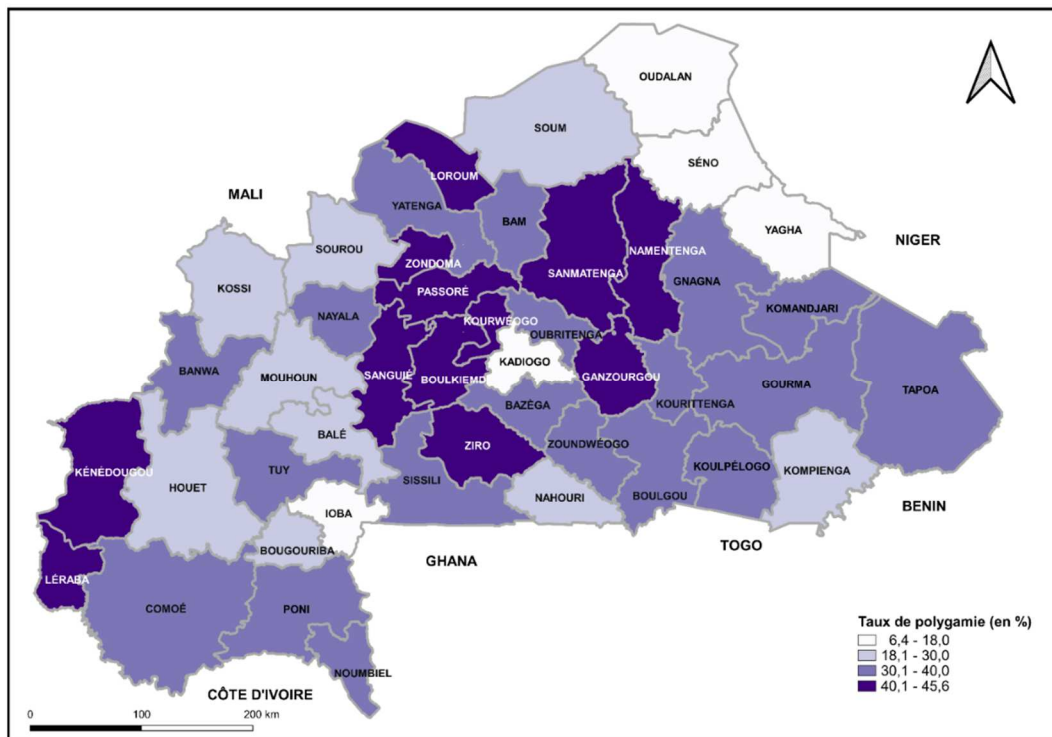
2.2. Pratique de la polygamie

Carte 2. 2 : Taux de polygamie par région selon le sexe



Au niveau national, 30,8% des personnes mariées le sont sous le régime de la polygamie. C'est dans la région du Centre que les taux de polygamie sont les plus bas (6,7% pour les hommes et 12,6% pour les femmes), tandis que les taux les plus élevés s'observent dans la région du Centre-Ouest (30,5% pour les hommes et 49,8% pour les femmes). On constate que la proportion des hommes polygames est moins importante que celle des femmes dans toutes les régions. Cette situation est probablement due au fait qu'un homme peut avoir plusieurs épouses.

Carte 2.3 : Taux de polygamie par province



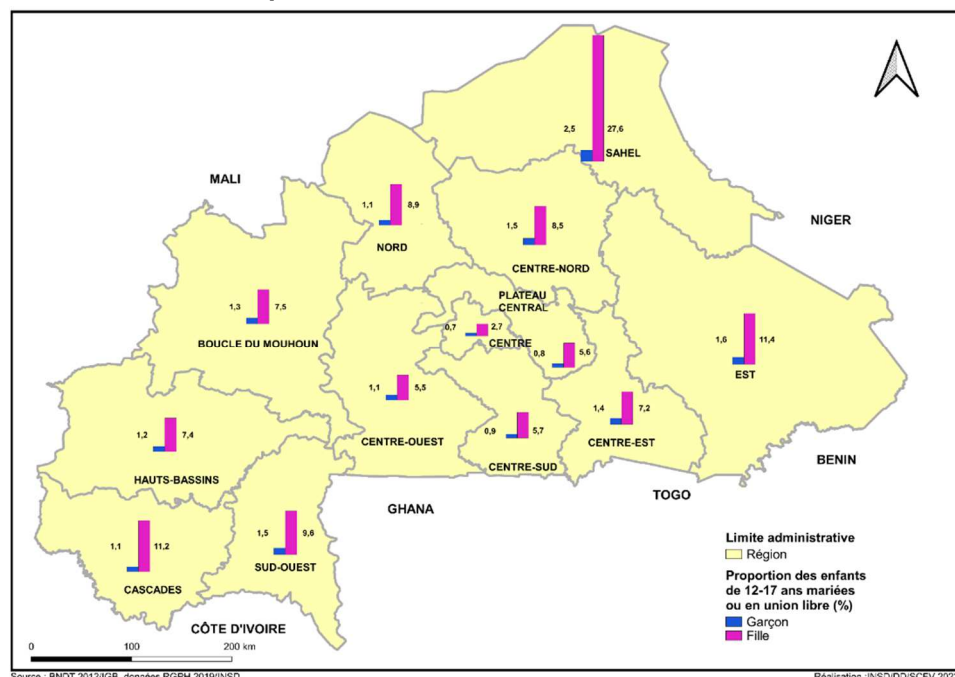
Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Le taux de polygamie est plus faible dans les provinces du Kadiogo, du Ioba et dans trois des quatre provinces de la région du Sahel que sont l'Oudalan, le Séno et le Yagha. Les taux les plus élevés sont surtout enregistrés dans la province de la Léraba, du Kénédougou, dans des provinces des régions du Centre-Nord (Namentenga, Sanmatenga), du Nord (Passoré, Zondoma, Loroum), du Plateau Central (Ganzourgou) et du Centre-Ouest (Sanguié, Boulikiémdé et Ziro).

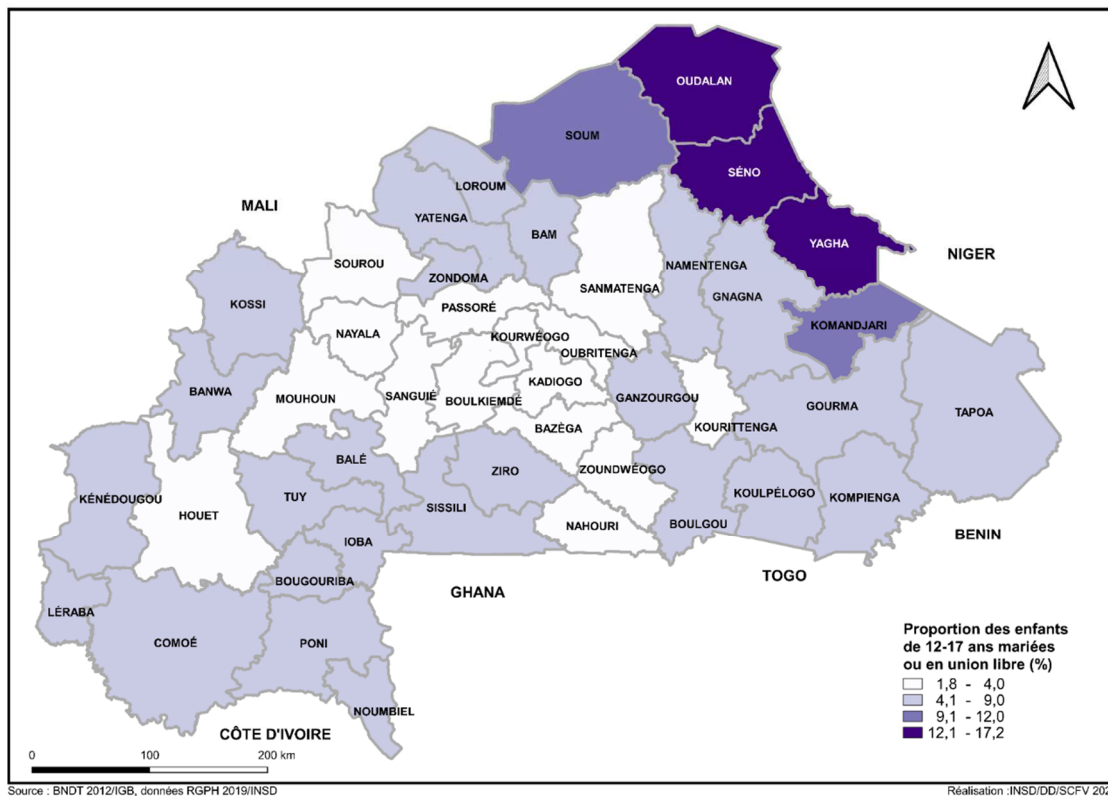
2.3. Mariage des enfants

Carte 2.4 : Proportion des enfants de 12-17 ans mariées ou en union libre par région selon le sexe



Au niveau national, la proportion des personnes de 12-17 ans mariées ou en union libre représente 12,4% de la population totale. Elle varie fortement selon la région de résidence et surtout le sexe. Quel que soit le sexe, la région du Sahel présente les proportions les plus élevées (27,6% pour les filles et 2,5% pour les garçons). C'est la région du Centre qui enregistre les plus faibles proportions (2,7% pour les filles et 0,7% pour les garçons). Il y a un écart systématique entre sexe qui est le reflet d'une entrée précoce des filles en union.

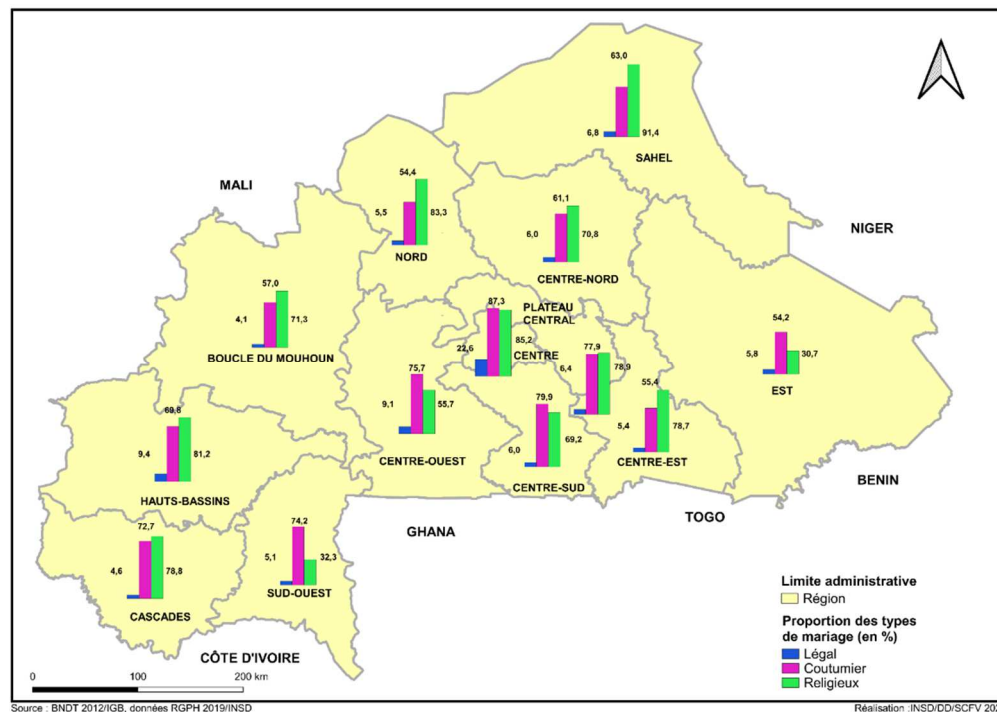
Carte 2.5 : Proportion des enfants de 12-17 ans mariés ou en union libre par province



La proportion des enfants de 12-17 ans mariés ou en union libres varie d'une province à l'autre. Les plus fortes proportions s'observent dans les provinces de la Kompienga, du Nounbiel et du Zounwéogo. Les plus faibles proportions (la classe 1,8% à 4%) sont enregistrées dans un tiers des provinces du pays.

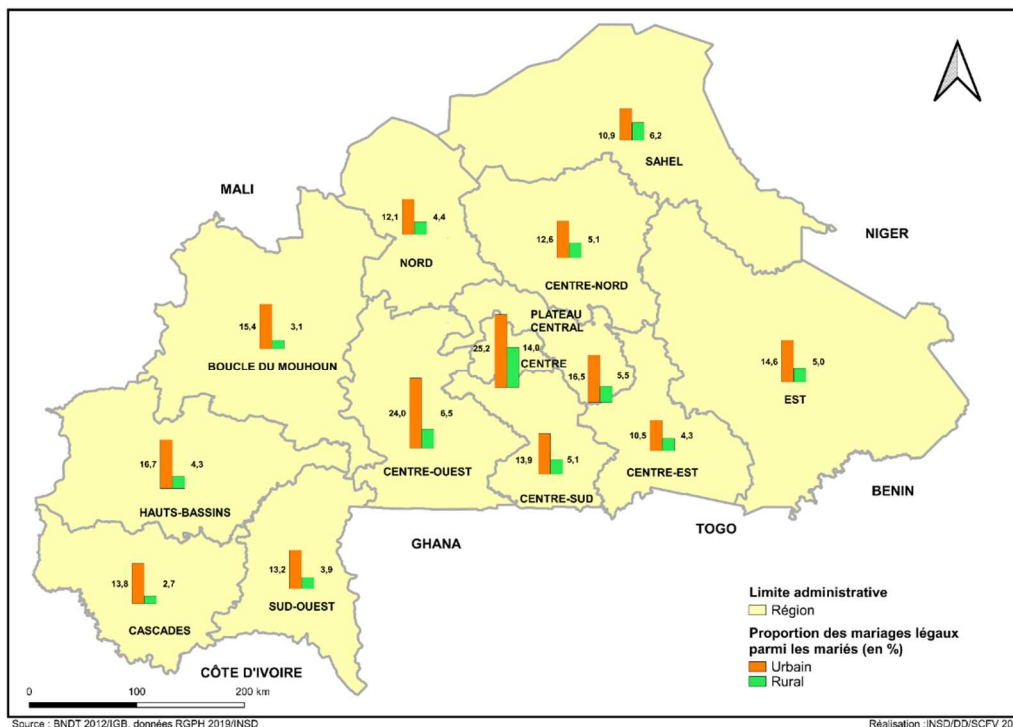
2.4. Type de mariage

Carte 2.6 : Proportion des types de mariage par région



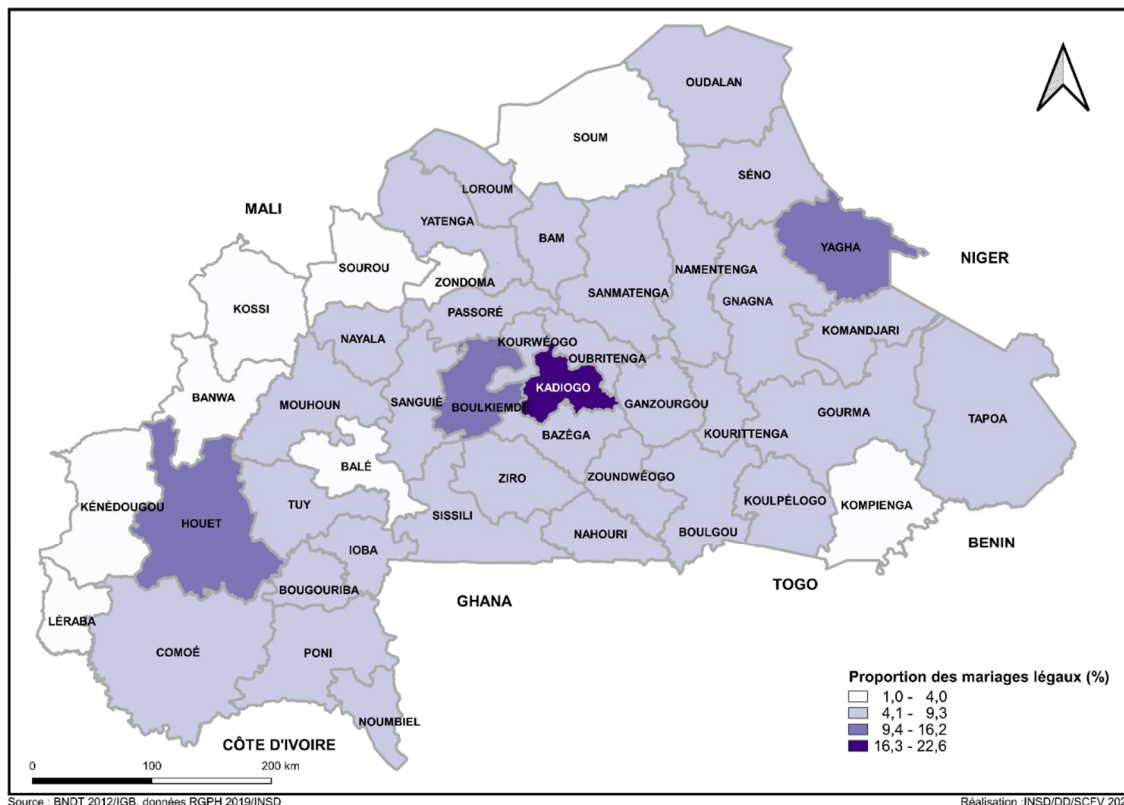
Au Burkina Faso, parmi les personnes mariées, 8,7% ont célébré le mariage légal, 67,8% le mariage coutumier et 71,5% le mariage religieux. Dans toutes les régions, la proportion de mariage légal reste relativement faible. C'est dans la région du Centre que la proportion de personnes mariées ayant célébré le mariage légal est la plus élevée (22,6%) contre moins de 10% pour les autres régions.

Carte 2.7 : Proportion de mariage légal parmi les mariés par région selon le milieu de résidence



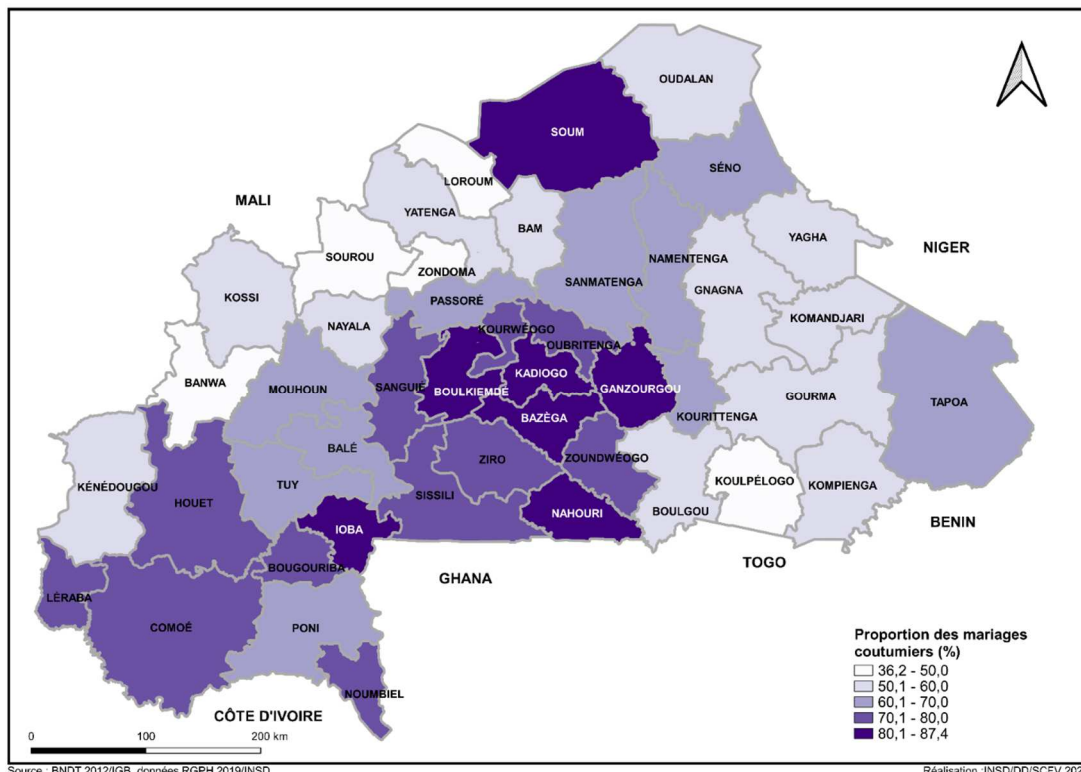
Au Burkina Faso, la célébration du mariage légal est davantage une pratique urbaine que rurale (19,7% contre 5,1%). En milieu rural, la proportion du mariage légal passe de 2,7% dans la région des Cascades à 14,0% dans la région du Centre. En milieu urbain, les valeurs vont de 10,9% dans la région du Sahel à 25,2% dans la région du Centre. C'est dans la région du Sahel que la différence de proportions entre les milieux de résidence est la plus faible et dans la région du Centre-Ouest où elle est la plus importante (respectivement 4,7 points de pourcentage et 17,5 points de pourcentage).

Carte 2.8 : Proportion de mariage légal par province



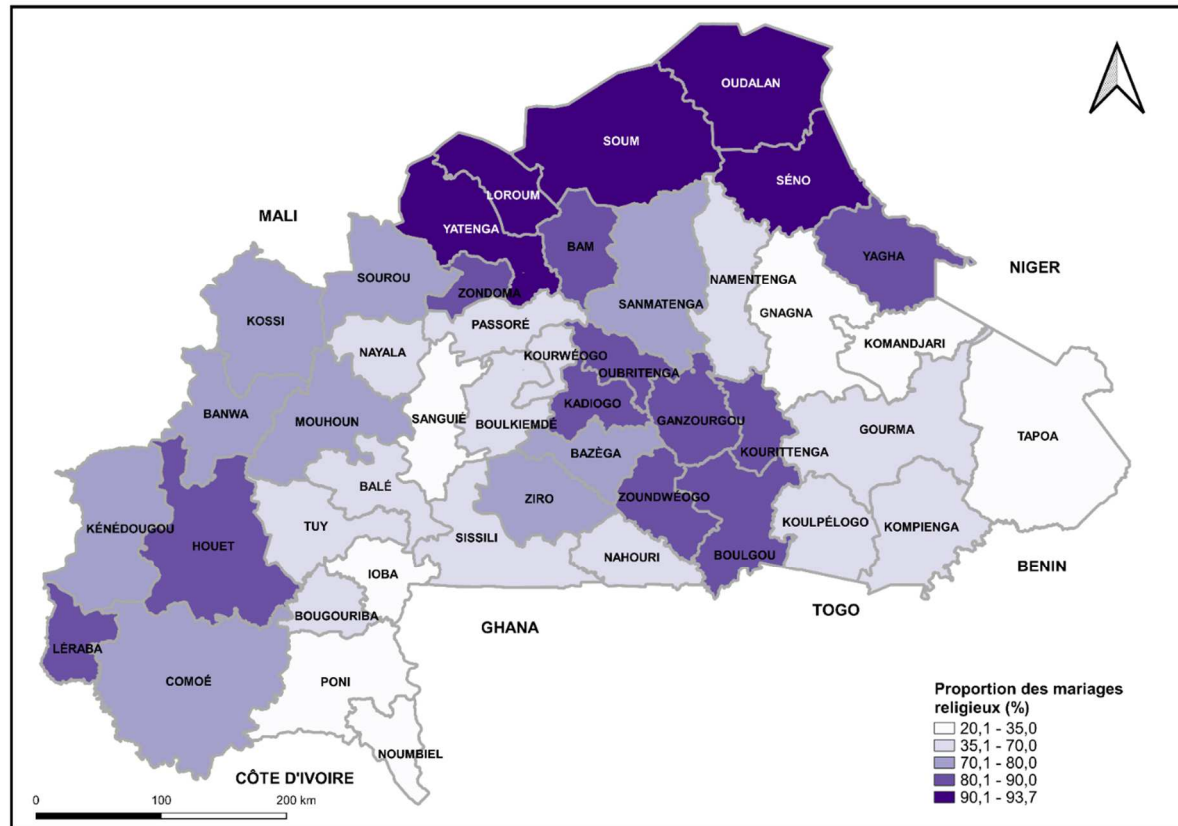
La proportion des mariages légaux est plus élevée dans la province du Kadiogo (22,6%), suivie dans une moindre mesure par les provinces du Yagha (16,1%), du Boulkiemde (14,1%) et du Houet (12,3%). La grande majorité des provinces présente une faible proportion de célébration de ce type de mariage (moins de 10%).

Carte 2.9 : Proportion de mariage coutumier par province



Le mariage coutumier est plus pratiqué dans les provinces du Ioba, du Soum, du Boulkiemdé, du Bazega, du Nahouri, du Ganzourgou et du Kadiogo. A l'inverse, ce type de mariage est moins pratiqué dans les provinces du Loroum, des Banwa, du Sourou, du Zoundma et du Koulpelego.

Carte 2. 10 : Proportion de mariage religieux par province



Le mariage religieux est plus pratiqué dans les provinces du Yatenga, du Loroum, du Soum, de l'Oudalan et du Seno. Il est moins pratiqué dans les provinces du Sanguié, de la Gnagna, de la Komondjoari, de la Tapoa, du Ioba, du Poni et du Nounbiel.

CHAPITRE III : NATALITE ET FECONDITE

Pour une meilleure compréhension, les concepts suivants sont définis :

Natalité :

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Fécondité :

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Femme en âge de procréer :

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Taux brut de natalité (TBN) :

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

Indice synthétique de fécondité (ISF) :

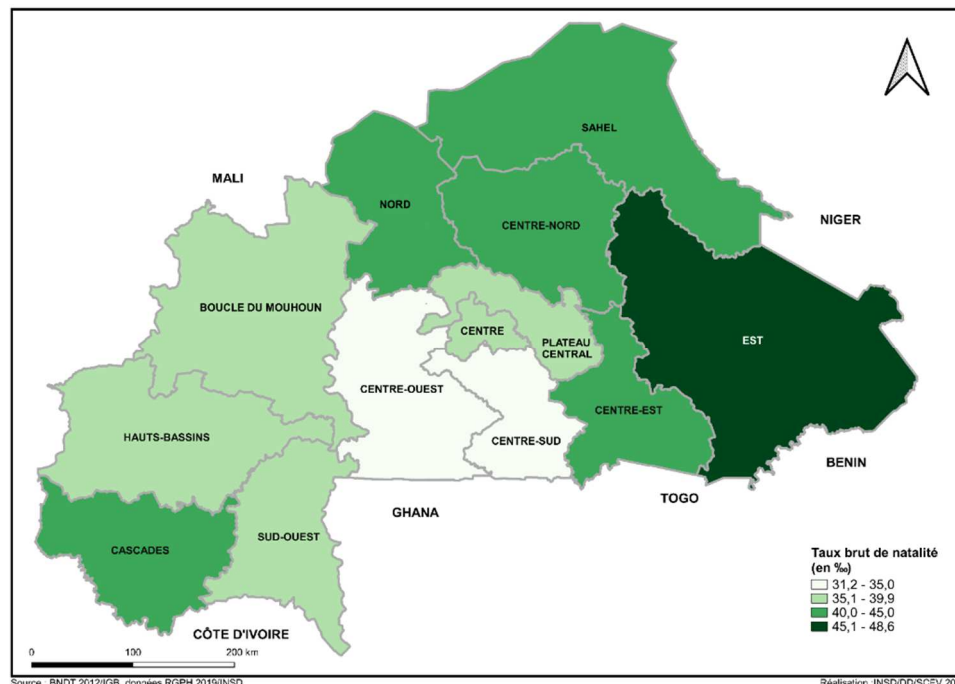
C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Age moyen à la procréation (AMP) :

L'âge moyen à la procréation résume le calendrier de la fécondité des femmes en âge de procréer. Il est obtenu en faisant le rapport de la somme des naissances vivantes des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âges par la somme des naissances vivantes des 12 derniers mois.

3.1 Natalité

Carte 3.1 : Taux brut de natalité par région

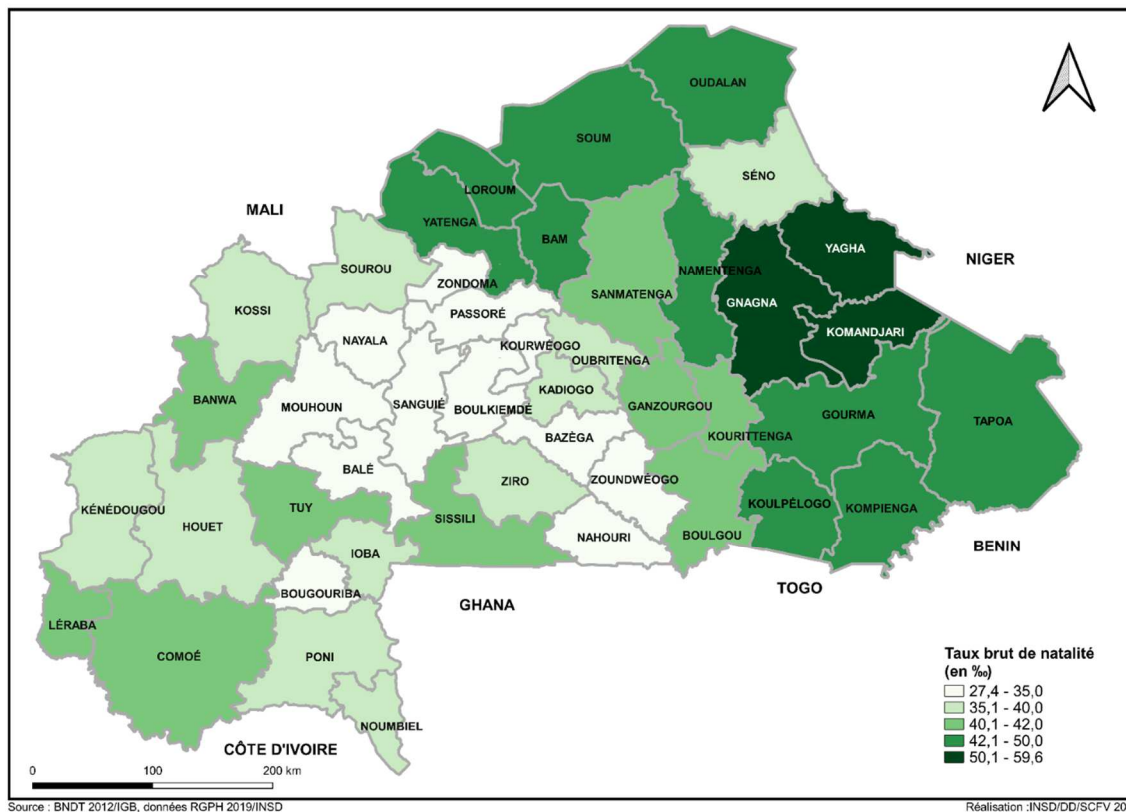


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Le Taux Brut de Natalité (TBN) est de 39,4 naissances vivantes pour 1000 habitants pour l'ensemble du Burkina Faso. La situation est diverse selon les régions. La région de l'Est est celle qui possède le taux brut de natalité le plus élevé par rapport aux autres régions avec une valeur de 48,6 naissances vivantes pour 1000 habitants. Elle est suivie par les régions du Centre-Nord (43,8‰), du Nord (43,2‰), du Sahel (43,1‰), des Cascades (41,4‰) et du Centre-Est (41,4‰). A l'inverse, les régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest ont les plus faibles taux bruts de natalité avec respectivement de 31,2 ‰ et 34,5‰.

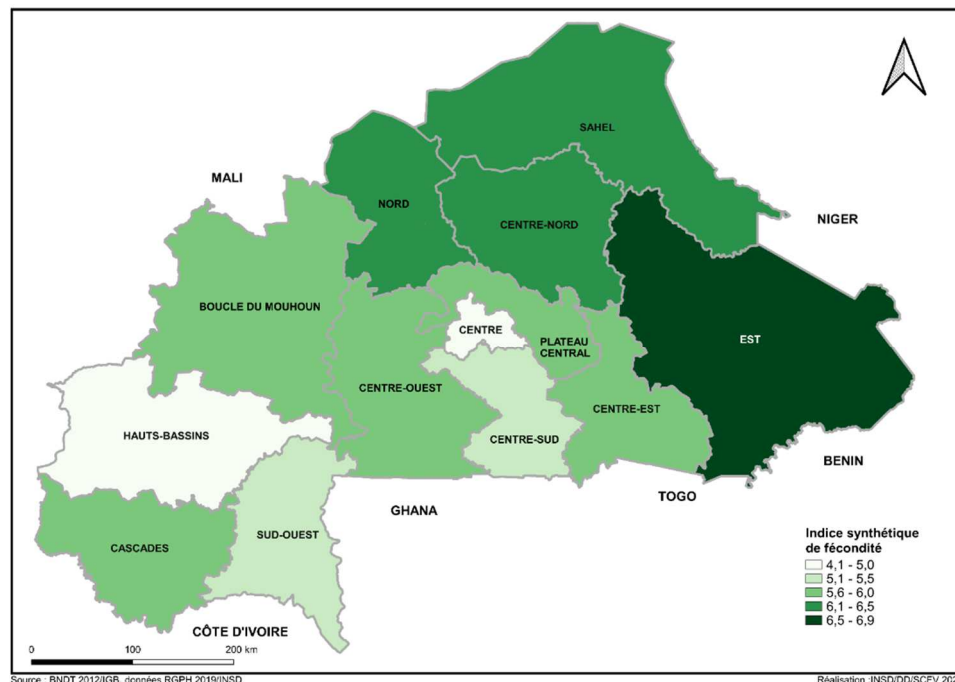
Carte 3.2 : Taux brut de natalité par province



Au niveau provincial, les provinces de la Komondjari (59,6 ‰), du Yagha (53,2‰) et de la Gnagna (50,2‰) ont les taux bruts de natalité les plus élevés. Par contre, les taux les plus faibles s’observent dans douze (12) provinces avec des taux inférieurs à 35‰.

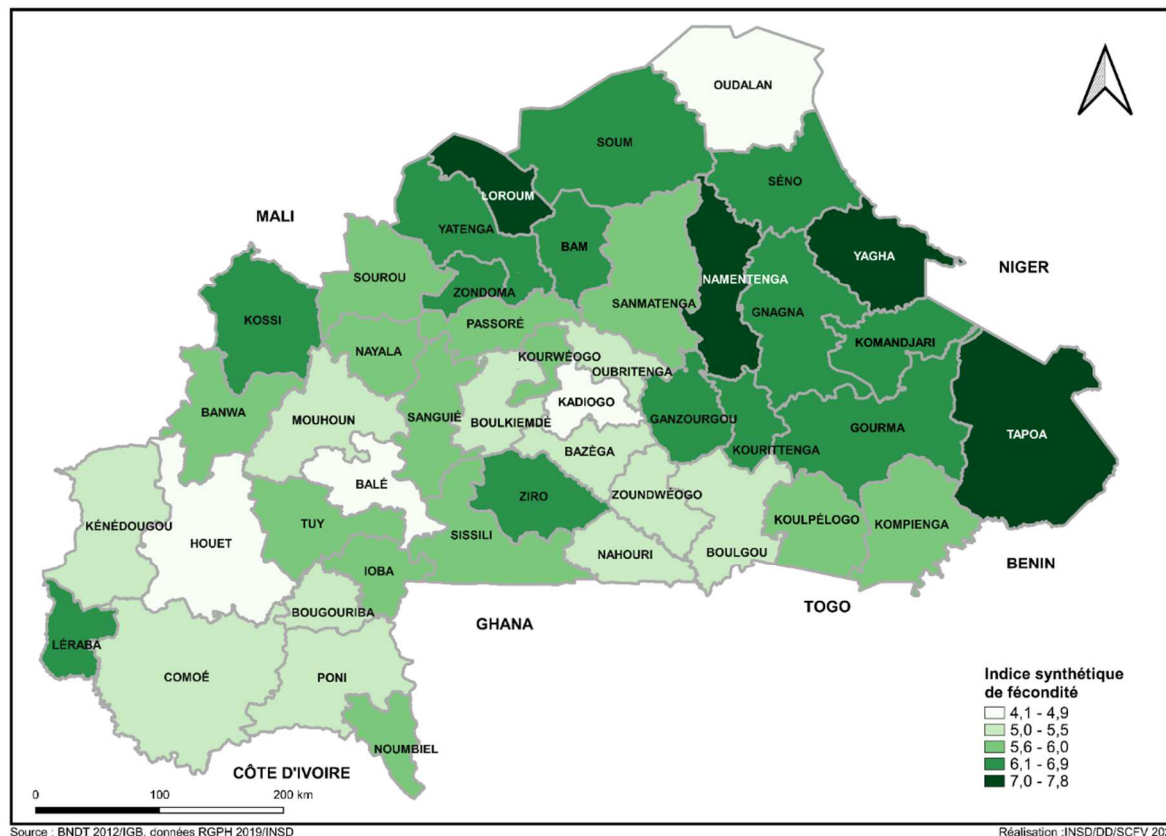
3.2 Fécondité

Carte 3.3 : Indice synthétique de fécondité par région.



Au niveau national, l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est de 5,4 enfants par femme. La désagrégation au niveau régional fait apparaître des disparités. La région de l'Est est celle qui à l'ISF le plus élevé avec une valeur de 6,9 enfants par femme, suivie des régions du Sahel, du Nord et du Centre-Nord qui affichent chacune un ISF de 6,2 enfants par femme. A l'opposé, la région du Centre (4,1) et des Hauts-Bassins (5,0) sont celles qui ont les plus faibles ISF.

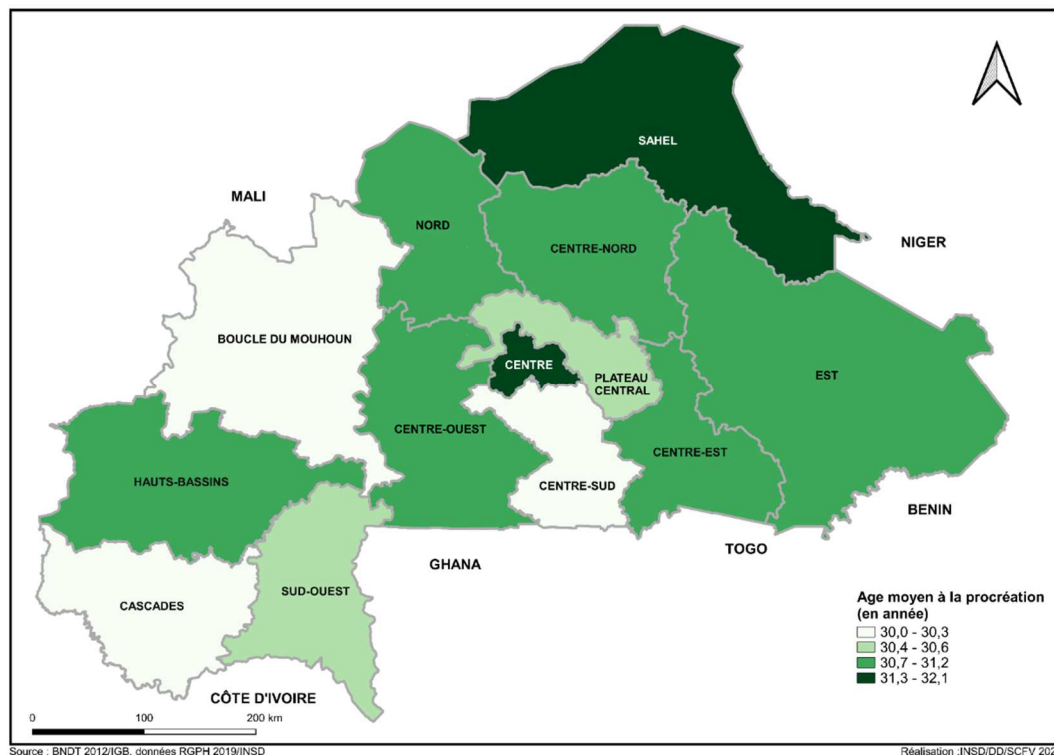
Carte 3.4 : Indice synthétique de fécondité par province



Au niveau provincial, le Kadiogo, l'Oudalan, les Balé et le Houet ont les plus faibles Indice synthétique de fécondité. Les provinces du Loroum, du Yagha, du Namentenga et de la Tapoa sont celles qui ont les ISF les plus élevés (supérieur à 7 enfants par femme).

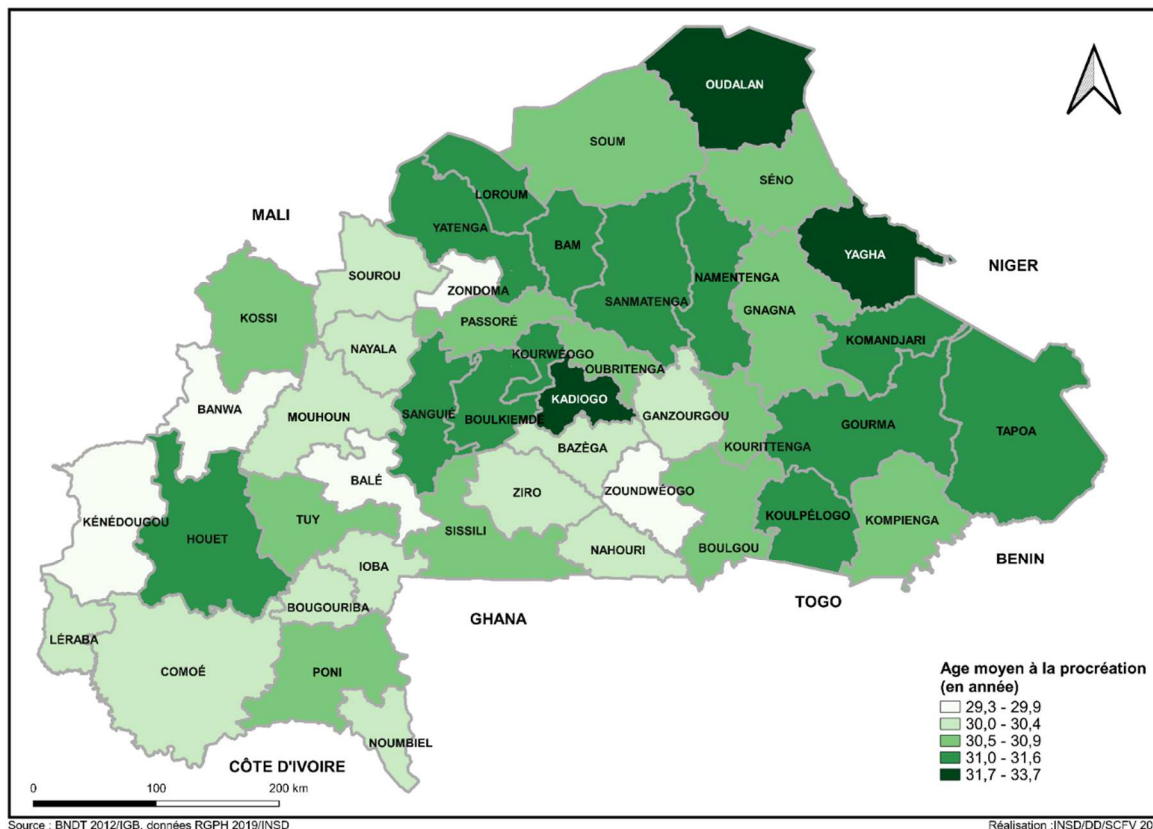
3.3 Age moyen à la procréation

Carte 3.5 : Age moyen à la procréation par région



L'âge moyen à la procréation (AMP) au Burkina au Faso est de 30,6 ans. Les régions du Centre-Sud (30,0 ans), des Cascades (30,3) et de la Boucle du Mouhoun (30,2 ans) ont les âges moyens à la procréation les plus bas par rapport aux autres régions. Par contre, les régions du Centre (32,1 ans) et du Sahel (31,5 ans) ont les AMP les plus élevés.

Carte 3.6 : Age moyen à la procréation par province



Au niveau provincial, le Kéné Dougou, le Zondoma, les Banwa, les Balé et le Zounwéogo ont les AMP les plus précoces par rapport aux autres provinces. Les provinces ayant les AMP les plus tardifs sont celles de l'Oudalan (33,7 ans), du Kadiogo (32,1 ans) et du Yagha (32 ans).

CHAPITRE IV : MIGRATION

Pour une meilleure compréhension, les concepts suivants sont définis :

Migration durée-de-vie :

Elle est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune de résidence au moment du recensement est différente de leur commune de naissance.

Migration récente :

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du recensement de 2019. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui d'il y a un an avant le dénombrement.

Migration internationale :

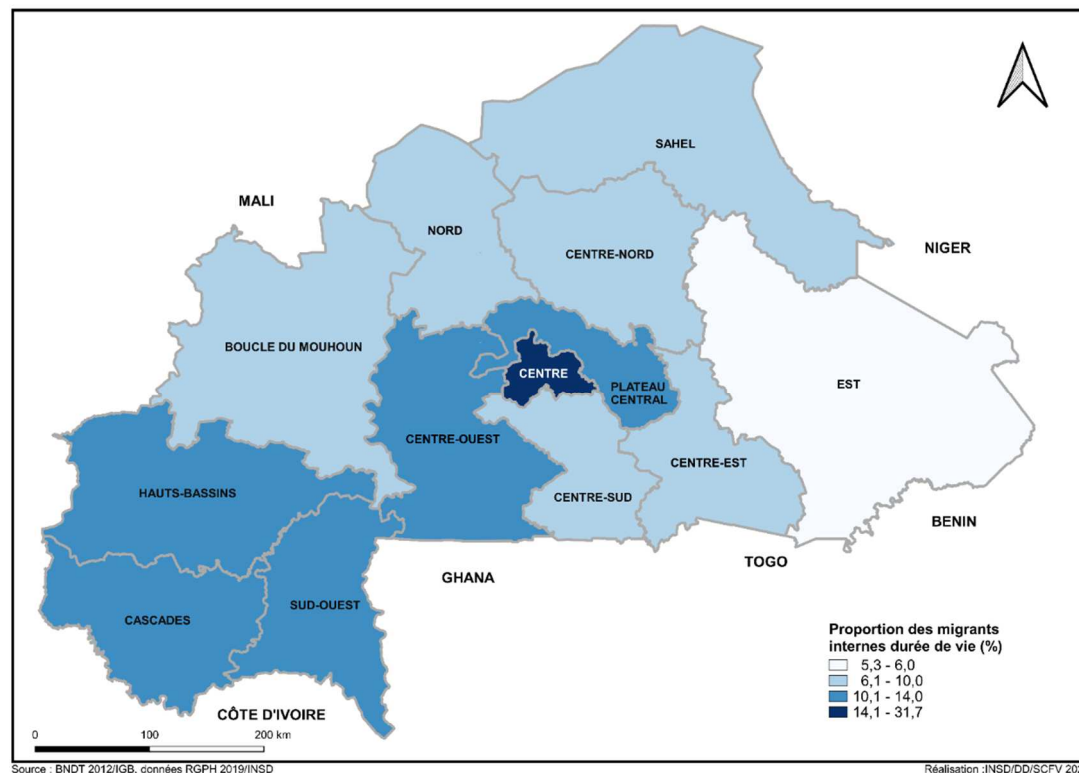
Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concernent les entrées dans le pays.

Solde migratoire :

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique ou pays donné et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée.

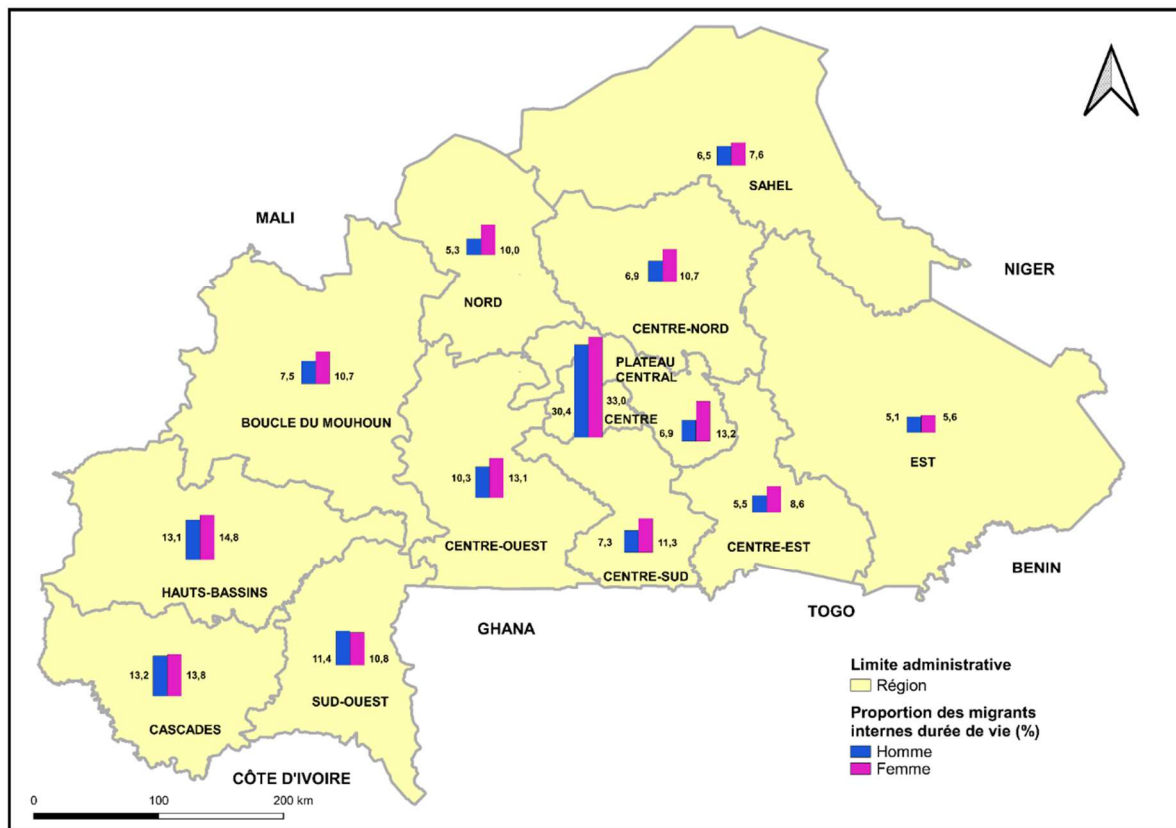
4.1 Migration interne

Carte 4.1 : Proportion des migrants internes durée de vie par région



La région du Centre enregistre la plus forte proportion de personne résidente hors de leur commune de naissance. Par contre, la région de l'Est est celle qui enregistre la plus faible proportion de personnes résidentes hors de leur commune de naissance.

Carte 4.2 : Proportion des migrants internes durée de vie par région selon le sexe

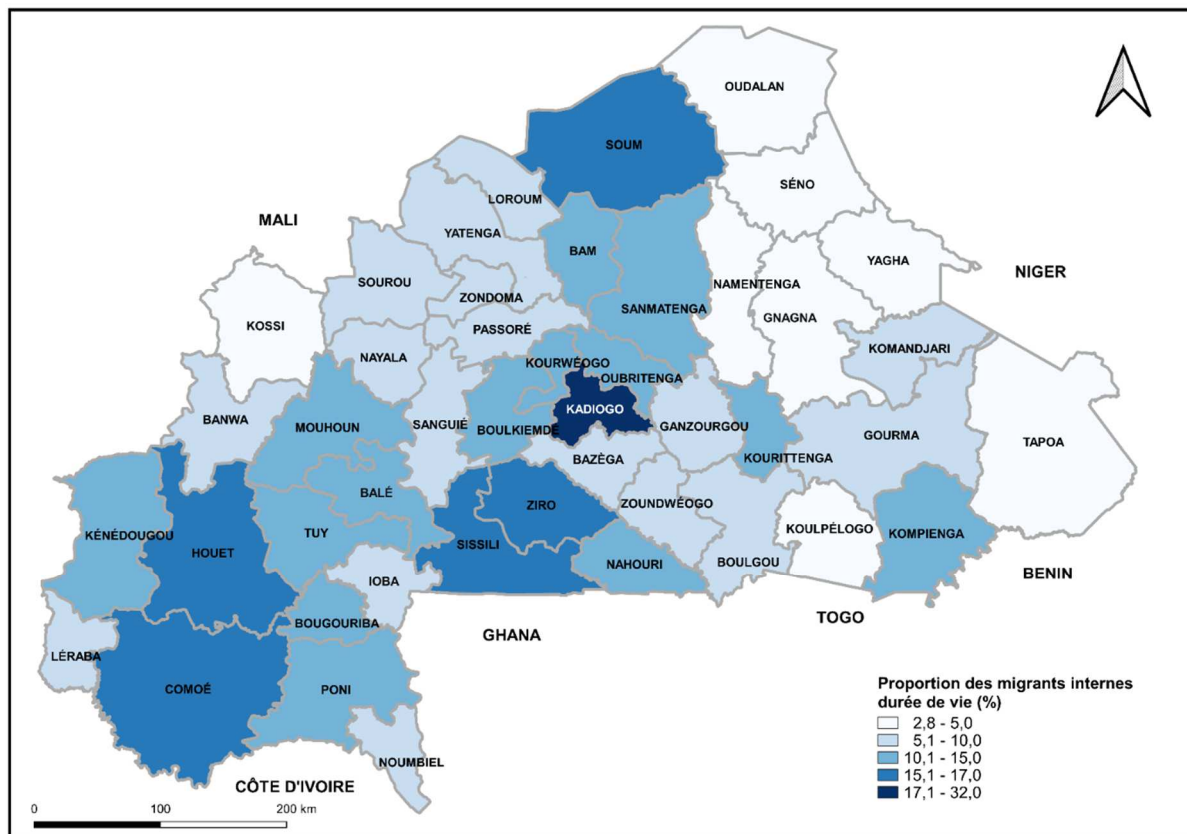


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Excepté la région du Sud-Ouest, la migration interne durée de vie est particulièrement plus importante chez les femmes que chez les hommes dans toutes les autres régions. On note une très importante migration interne durée de vie des hommes comme des femmes dans la région du Centre.

Carte 4.3 : Proportion des migrants internes durée de vie par province

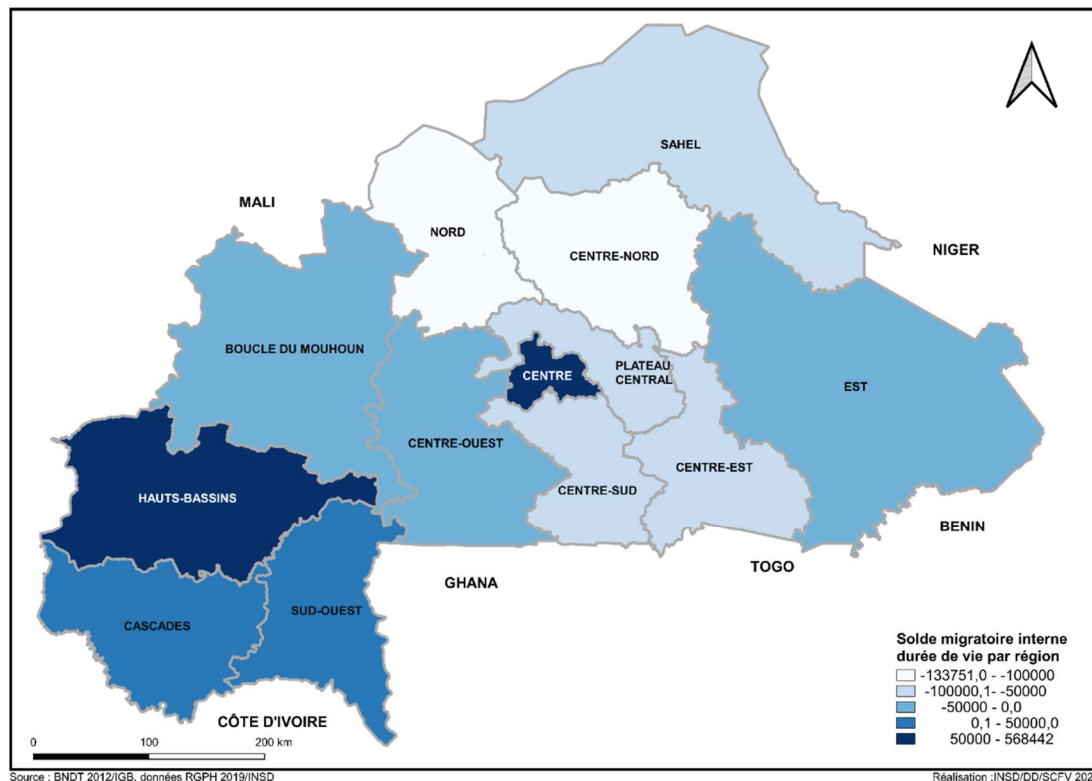


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

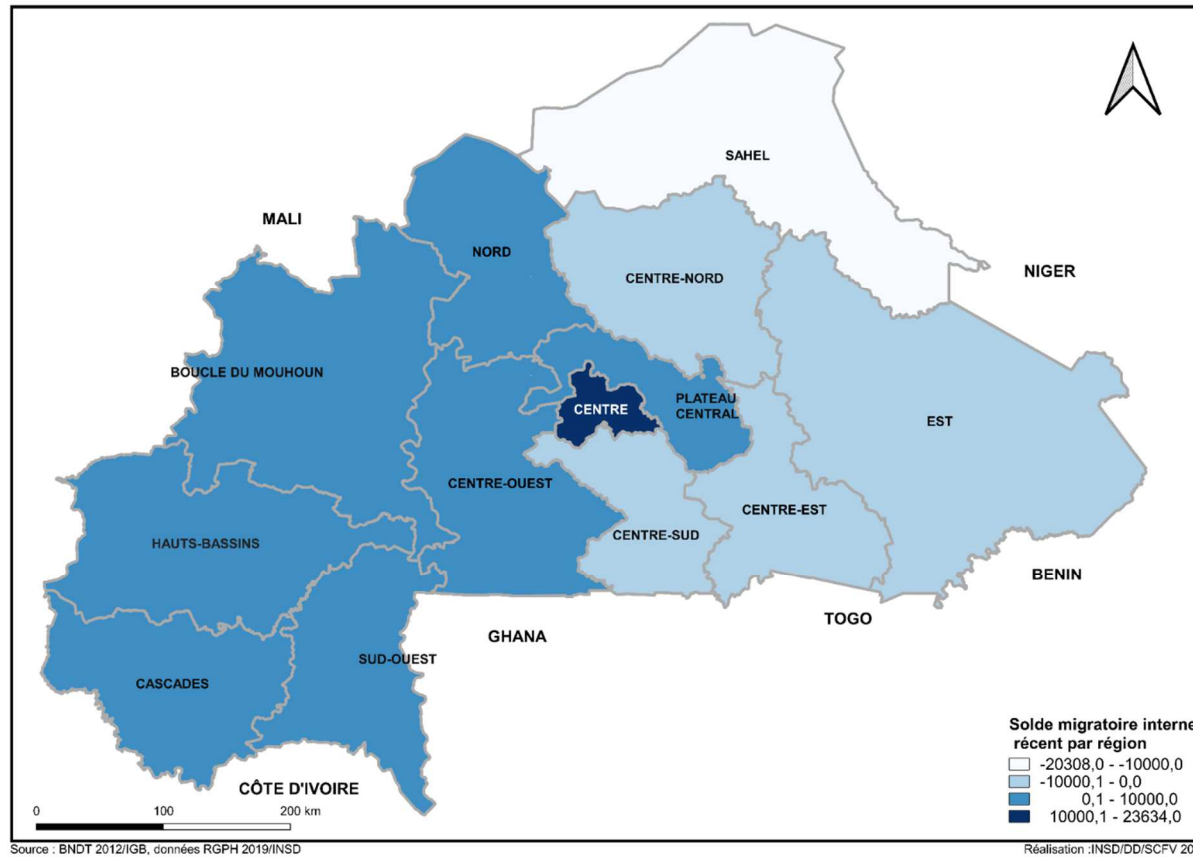
La province du Kadiogo enregistre la plus forte proportion de migrants internes durée de vie (32%). A l'inverse, les provinces du Koulpelgo, de la Tapoa, du Yagha, de la Gnagna, du Namentenga, du Séno, de l'Oudalan et de la Kossi comptent moins de personnes résidentes hors de leur commune de naissance.

Carte 4.4 : Solde migratoire interne durée de vie par région



La région du Centre est le pôle attractif des migrants internes durée de vie avec un solde migratoire interne durée de vie positif d'une valeur de 568 442, suivie des régions des Hauts-Bassins (52 337), des Cascades (29 076) et du Sud-Ouest (14 538). Les autres régions présentent un solde migratoire interne durée de vie négatif qui traduit une forte propension des populations à quitter leur commune de naissance. Par contre, les régions du Nord, du Centre-Nord, du Centre-Sud, du Sahel et du Plateau Central enregistrent les soldes migratoires négatifs les plus importants.

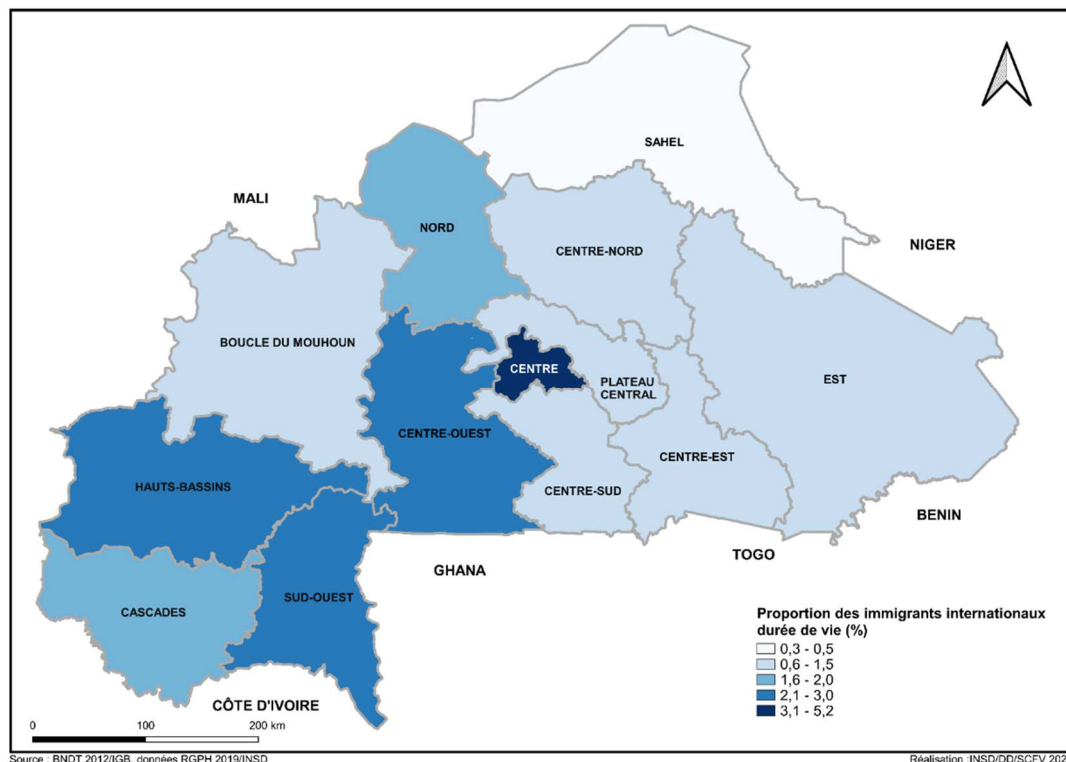
Carte 4.5 : Solde migratoire interne récent par région



Le solde migratoire interne récent est plus important dans la région du Centre soit une valeur positive de 23 634. A l'opposé, la région du Sahel présente le solde migratoire interne récent négatif le plus important.

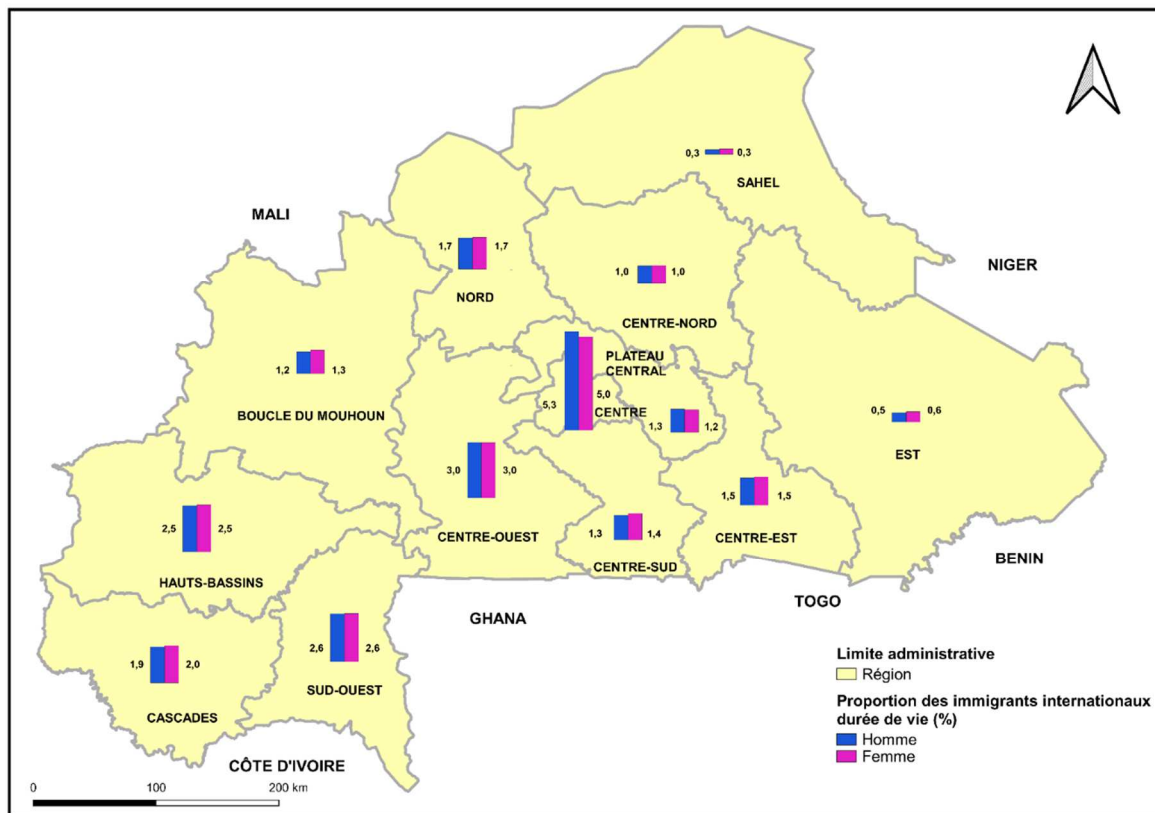
4.2 Migration internationale

Carte 4. 6 : Proportion des immigrants internationaux durée de vie par région



Les populations qui sont venues de l'extérieur du Burkina Faso s'installent plus dans la région du Centre suivie des régions du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins et du sud-Ouest. La région du Sahel reçoit une très faible proportion des populations venue de l'étranger.

Carte 4.7 : Proportion des immigrants internationaux durée de vie par région selon le sexe

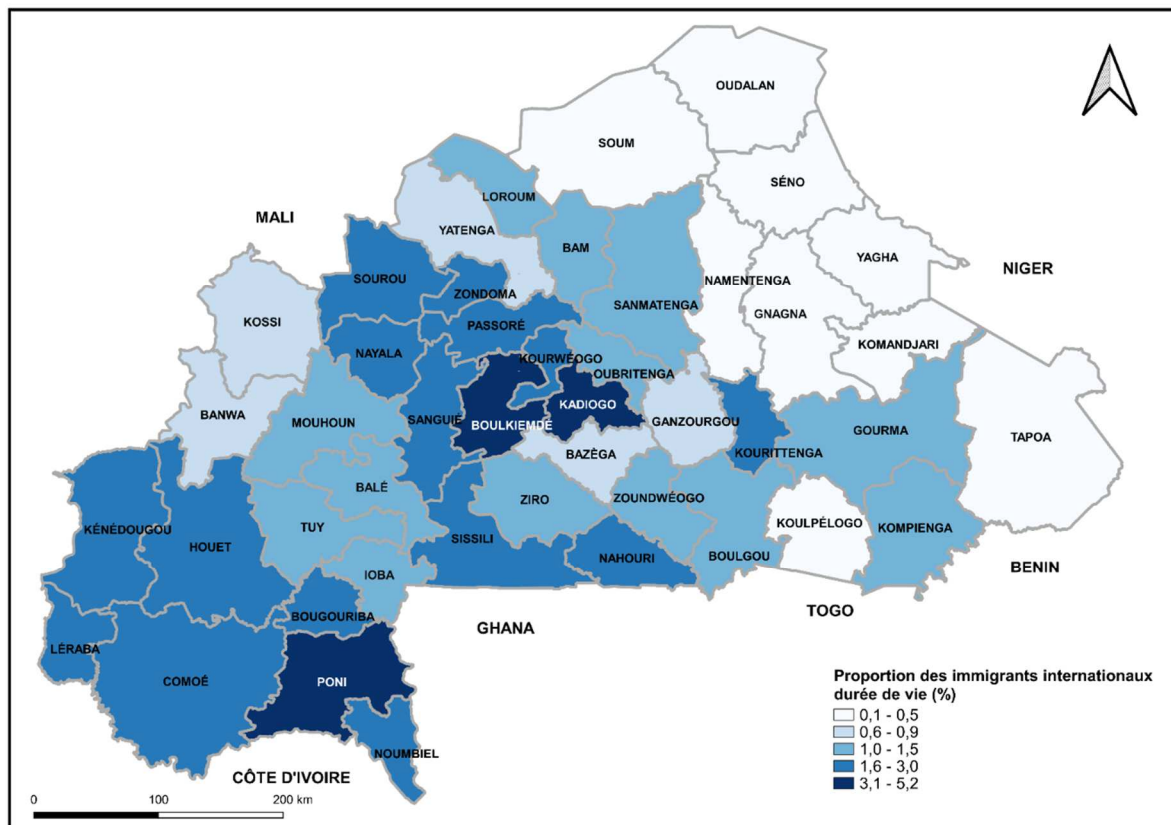


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

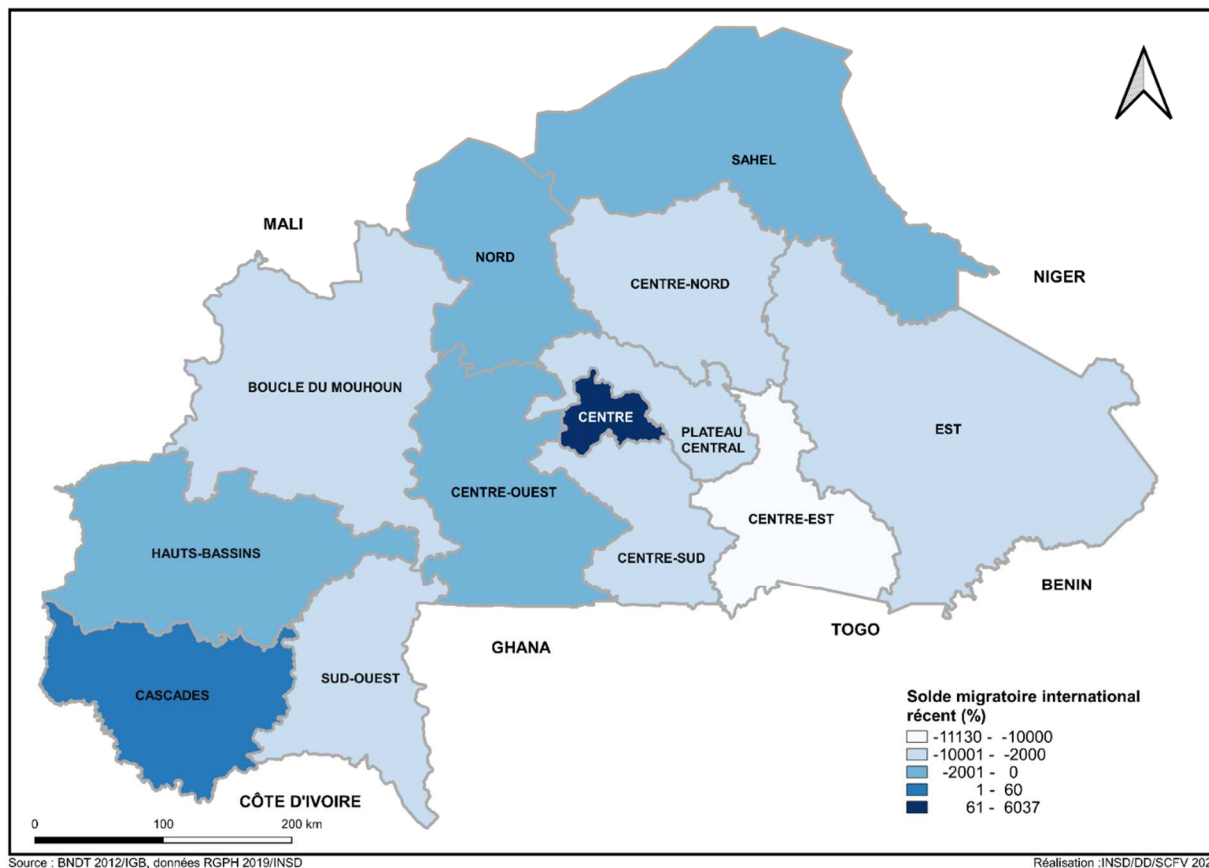
La proportion la plus élevée des immigrants internationaux durée de vie est enregistrée dans la région du Centre. Dans presque toutes les régions, le phénomène n'est pas lié au sexe car les proportions des femmes et celles des hommes sont sensiblement égales.

Carte 4.8 : Proportion des immigrants internationaux durée de vie par province



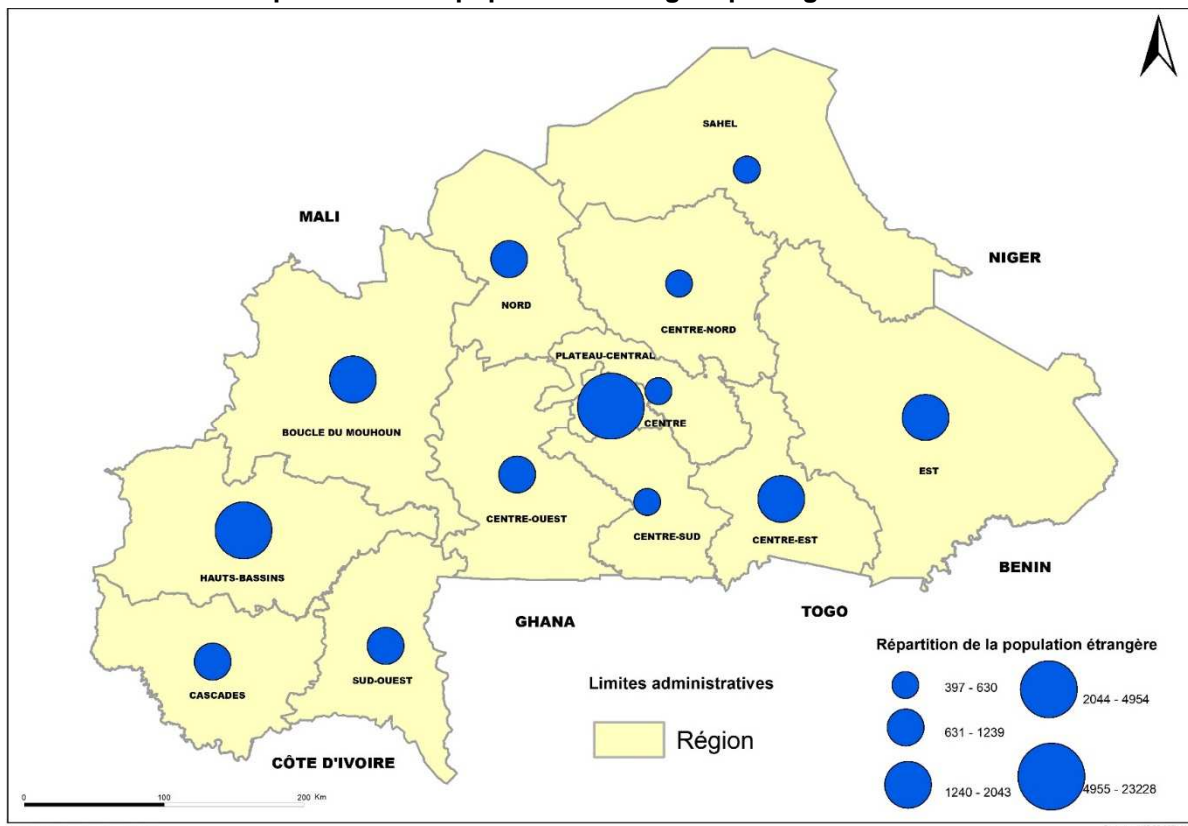
Les provinces du Kadiogo, du Boulkiemdé et du Poni ont les proportions les plus fortes de migrants internationaux durée de vie (supérieur à 3%). Les provinces de la région du Sahel et la plupart de celle de la région de l'Est enregistrent les plus faibles proportions (moins de 0,5%).

Carte 4.9 : Solde migratoire international récent par région



Le solde migratoire international récent est plus important dans la région du Centre avec une valeur positive de 6037. A l'opposé, la région du Centre-Est (-11 130) présente le solde migratoire international récent négatif le plus important.

Carte 4. 10 : Répartition de la population étrangère par région



Les régions du Centre (23 228) et des Hauts-Bassins (4 954) accueillent plus d'étrangers que les autres régions du pays. A l'inverse, les régions qui accueillent moins d'étrangers sont les régions du Centre-Ouest (873), du Plateau Central (630), du Centre-Nord (589), du Sahel (481) et du Centre-Sud (397).

CHAPITRE V : MORTALITE

Pour une meilleure compréhension, les concepts suivants sont définis :

Quotient de mortalité infantile (1q0) :

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile (4q1) :

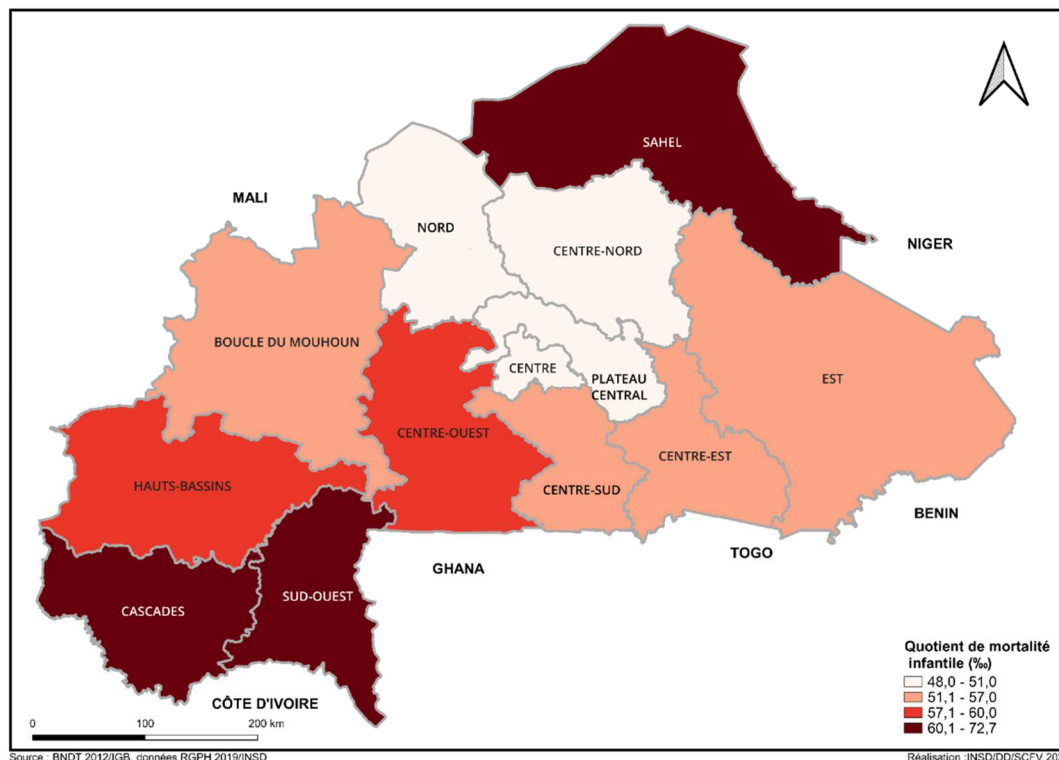
C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0) :

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

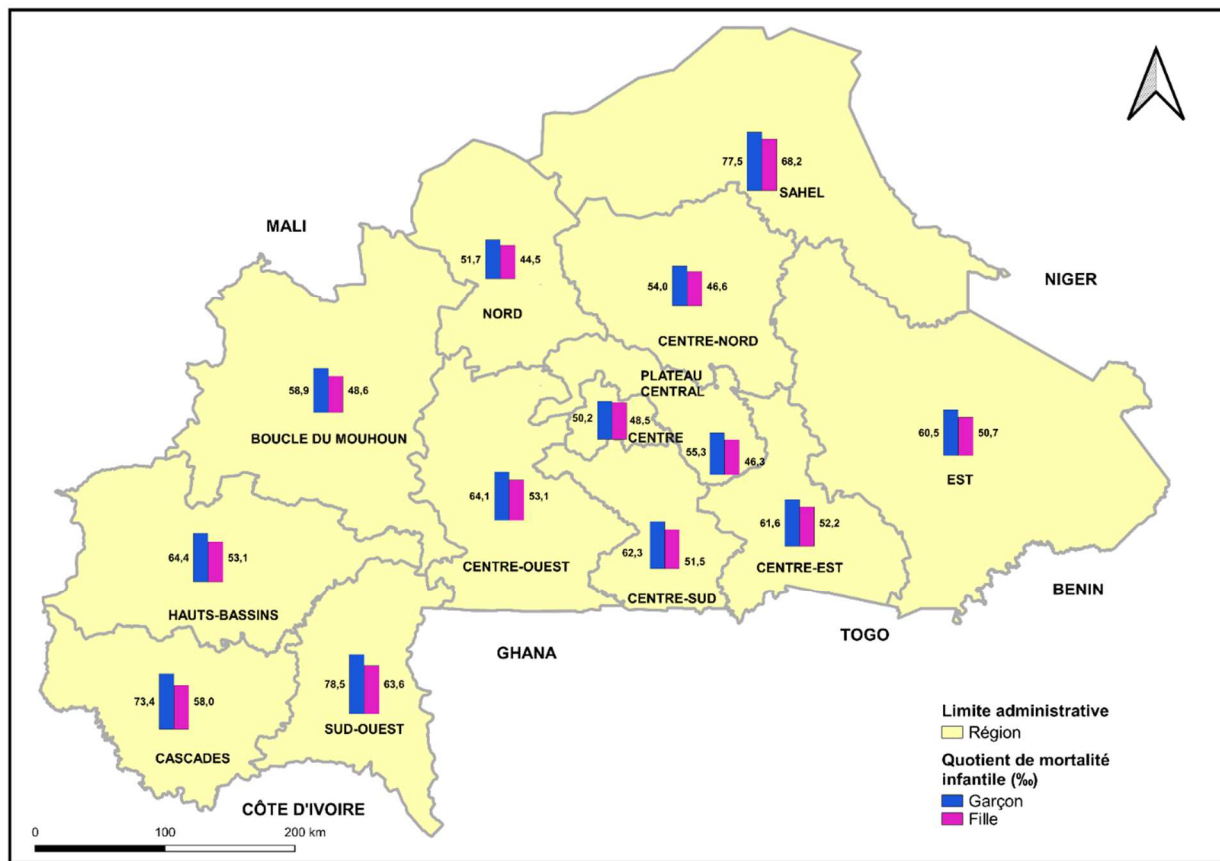
5.1 Mortalité infantile

Carte 5.1 : Quotient de mortalité infantile par région



Au Burkina Faso, le quotient de mortalité infantile est de 55,9‰. Le quotient de mortalité infantile est beaucoup plus faible dans les mêmes régions du Nord (48,0‰), du Centre (49,3‰), du Centre-Nord (50,2‰) et du Plateau-Central (50,6‰). En revanche, il est plus élevé dans les régions du Sahel (72,7‰), du Sud-Ouest (70,6‰) et des Cascades (65,2‰).

Carte 5.2 : Quotient de mortalité infantile par sexe et par région



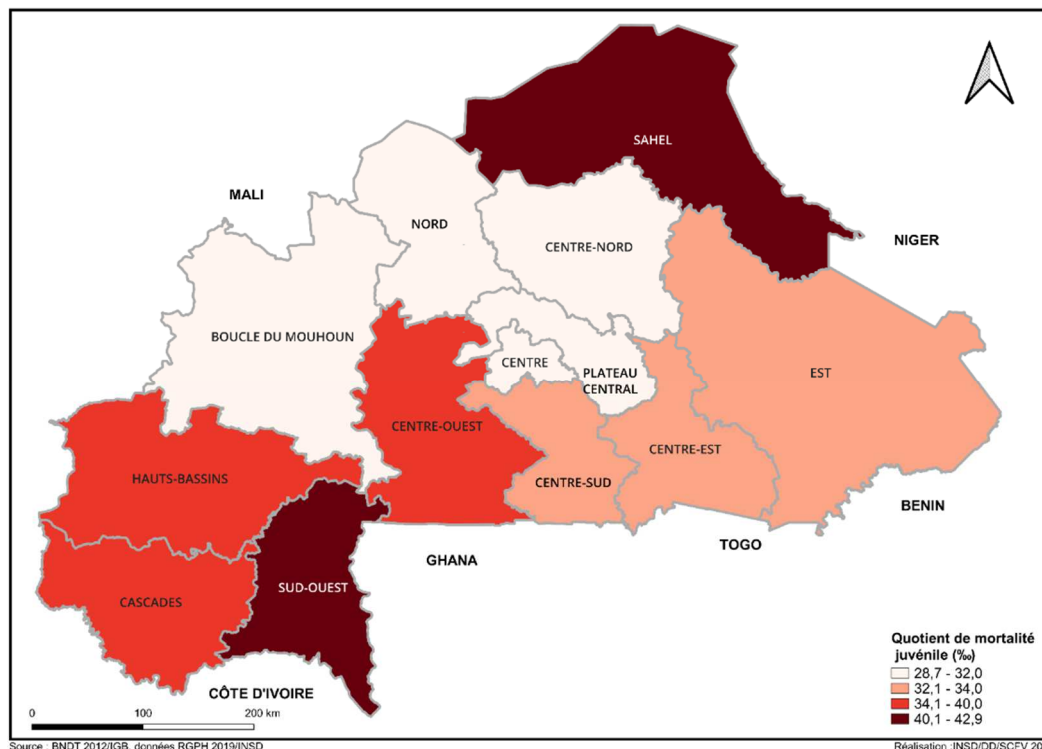
Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Le quotient de mortalité infantile est plus élevé chez les garçons que chez les filles dans toutes les régions. En revanche, dans la région du Centre, l'écart entre fille et garçon est moins important (50,2‰ chez les garçons et 48,5‰ chez les filles).

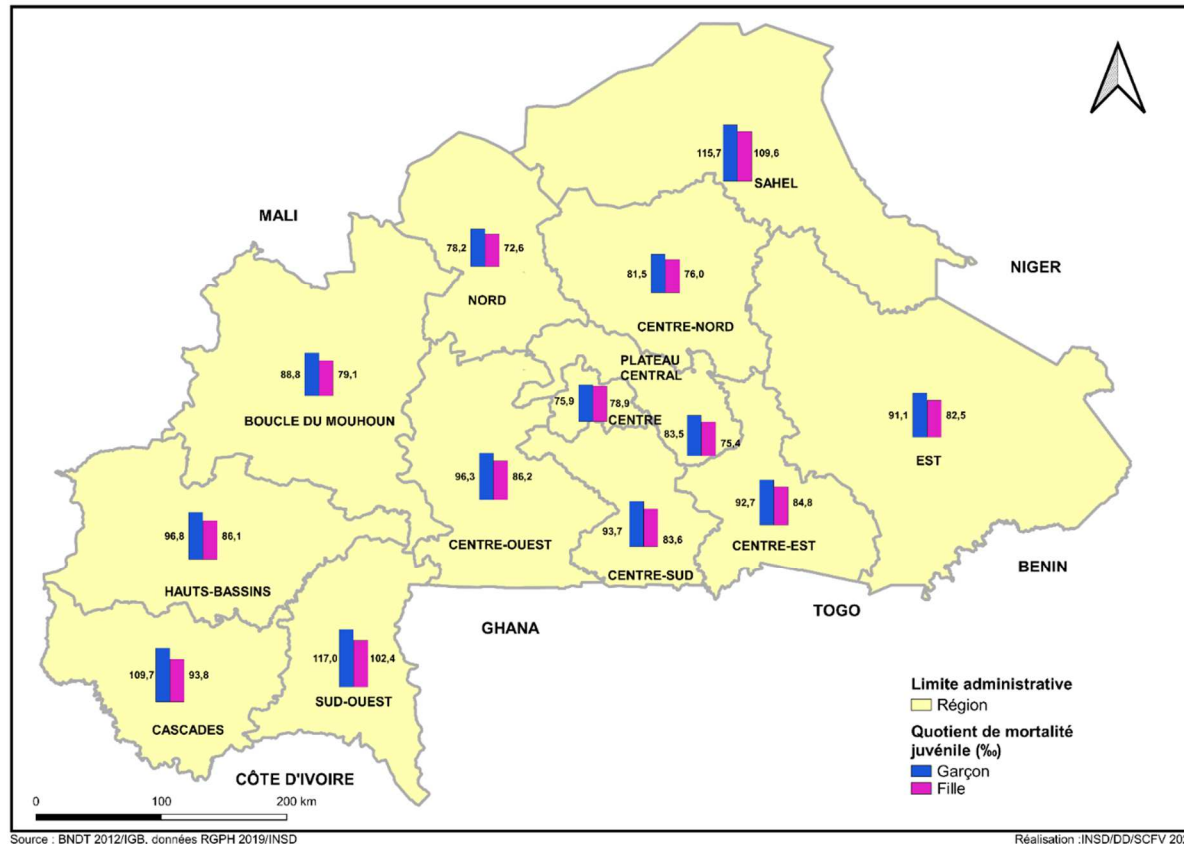
5.2 Mortalité juvénile

Carte 5.3 : Quotient de mortalité juvénile par région



Au niveau national, sur 1000 enfants qui ont atteint l'âge de 1 an, 33,3 meurent avant l'âge de 5 ans. Au niveau régional, le quotient de mortalité juvénile est beaucoup plus élevé dans les régions du Sahel (42,9‰) et du Sud-Ouest (41,6‰). Par contre, il est moins élevé dans les régions de la Boucle du Mouhoun (31,9‰), du Plateau Central (30,2‰), du Centre-Nord (30‰), du Centre (29,5‰) et du Nord (28,7‰).

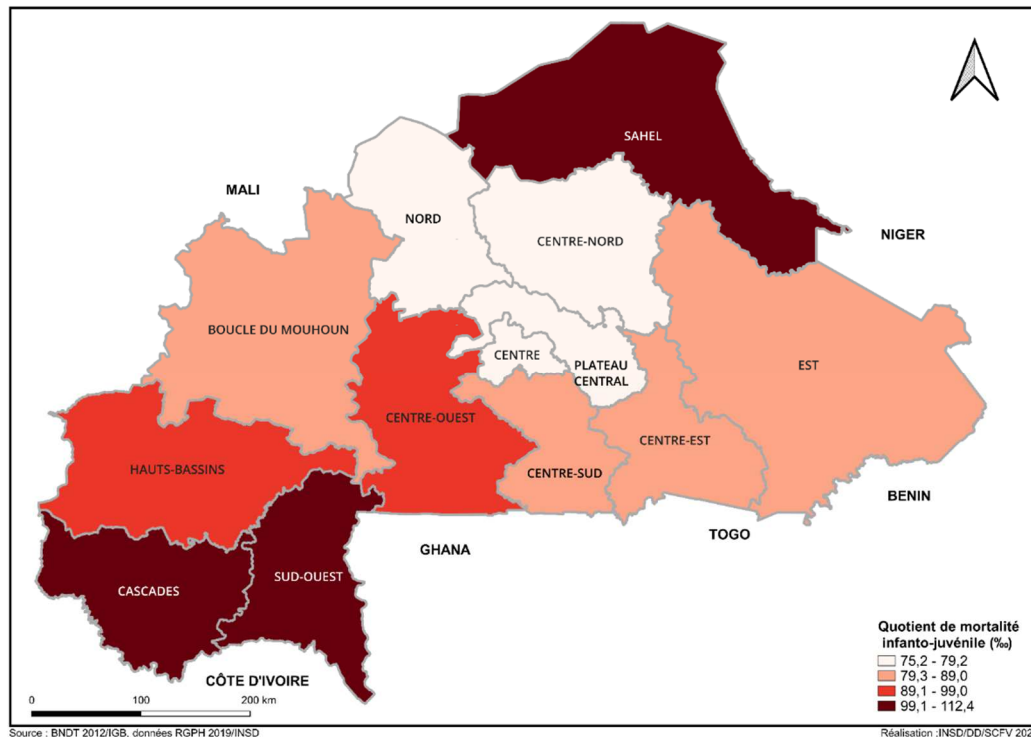
Carte 5.4 : Quotient de mortalité juvénile selon le sexe et par région



Contrairement à la mortalité infantile, de façon générale, la mortalité juvénile touche beaucoup plus les filles que les garçons comme l'indiquent les bâtons par région. Toutefois, le phénomène inverse s'observe dans la région des Cascades avec un quotient de mortalité légèrement élevé chez les garçons (39,2‰ contre 38,0‰).

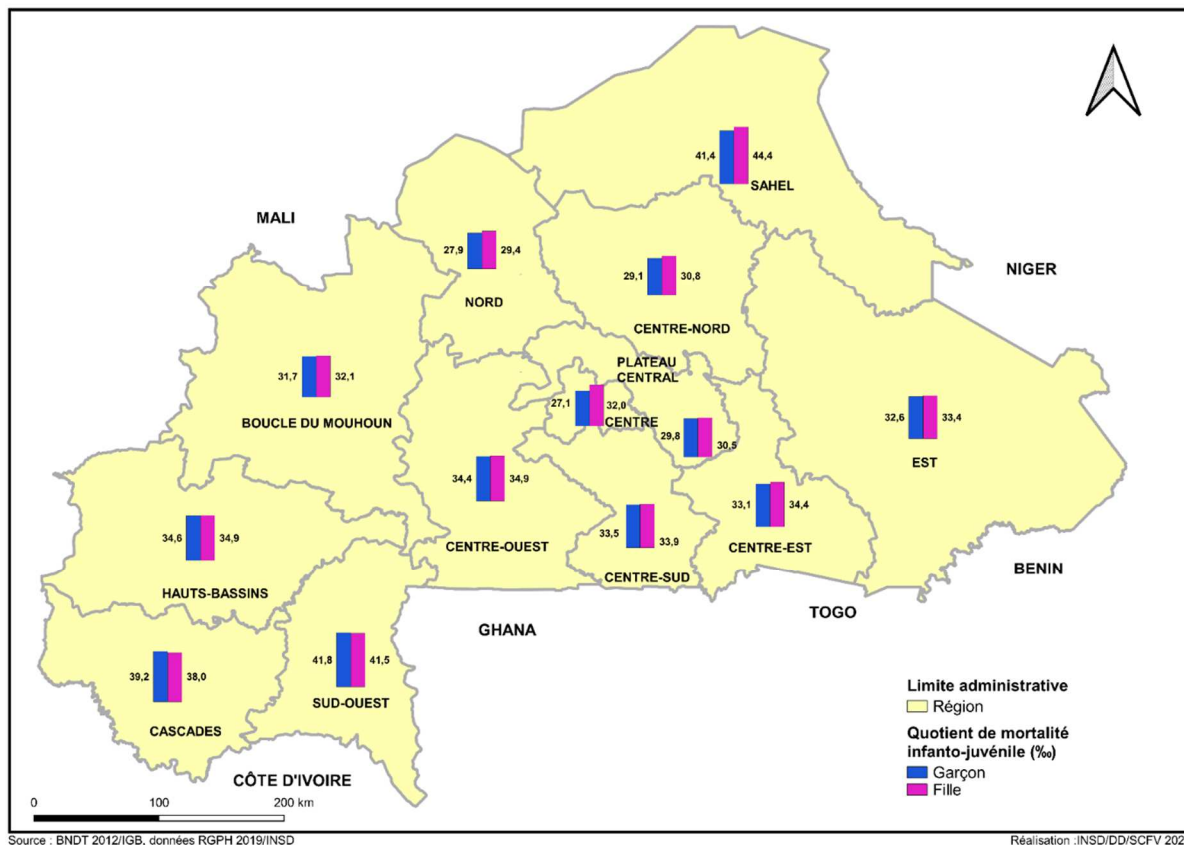
5.3 Mortalité infanto-juvénile

Carte 5.5 : Quotient de mortalité infanto-juvénile par région



Au Burkina Faso, environ 87 enfants sur 1000 n’atteignent pas leur cinquième anniversaire. Au niveau région, le quotient de mortalité infanto-juvénile est beaucoup plus élevé dans les régions du Sahel (112,4‰), du Sud-Ouest (109,3‰) et des Cascades (101,3‰). Par contre, il est moins élevé dans les régions du Nord (75,2‰), du Centre (77,3‰), du Centre-Nord (78,6‰) et du Plateau Central (79,2‰).

Carte 5.6 : Quotient de mortalité infanto-juvénile par sexe et par région



Le quotient de mortalité infanto-juvénile est plus élevé chez les garçons que chez les filles dans la quasi-totalité des régions sauf dans la région du Centre où cette tendance s'inverse en faveur des filles (78,9‰ contre 75,9‰).

CHAPITRE VI : URBANISATION

Pour une meilleure compréhension, les concepts suivants sont définis :

Taux d'urbanisation

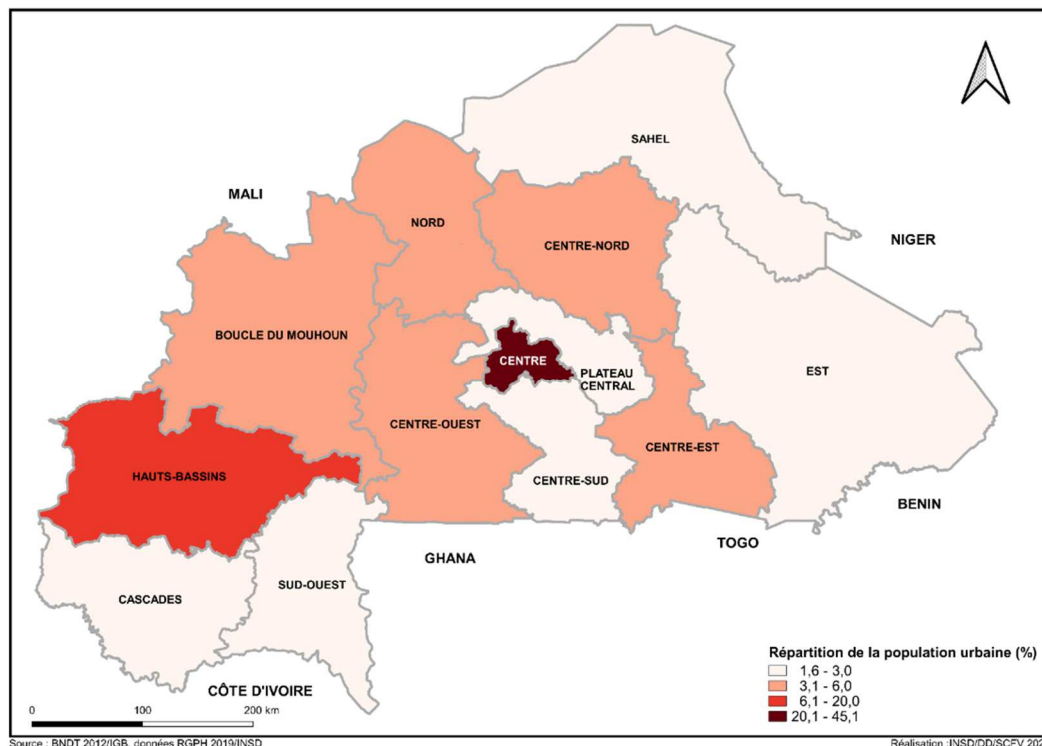
C'est la proportion de personnes d'un pays vivant dans des villes. Il traduit le niveau de développement, le degré de modernisation du pays considéré. En effet, le niveau d'équipement d'une agglomération en infrastructures socioéconomiques constitue un important facteur d'impulsion de son développement. Du fait de leur présence, ces infrastructures constituent un puissant facteur d'attraction sur les populations en quête d'emploi, toute chose qui contribue à l'accroissement des effectifs de populations agglomérées.

Taux d'accroissement intercensitaire

Il a pour intérêt de fournir une indication sur le taux de croissance d'une population (urbaine ou rurale) sur une période donnée. Il rend compte des fluctuations du phénomène de l'urbanisation par exemple à des périodes de son évolution.

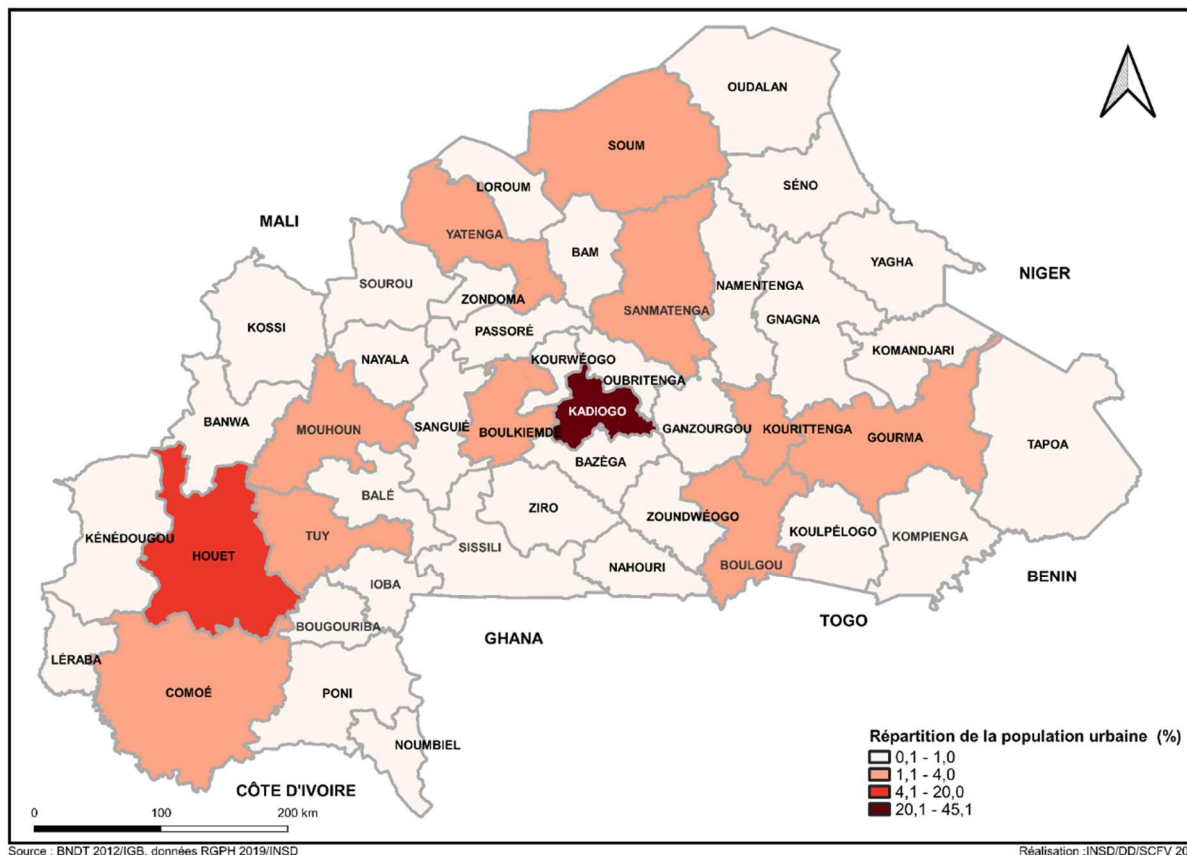
6.1 Population urbaine

Carte 6. 1 : Répartition de la population urbaine par région



La répartition de la population urbaine selon la région est très disparate. En effet, les régions du Centre et des Hauts-Bassins enregistrent les fortes proportions de populations urbaines du pays avec respectivement 45,1% et 19,1%. Les régions du Plateau Central, du Centre-Sud, des Cascades, du Sud-Ouest, de l'Est et du Sahel représentent chacune au plus 3% de la population urbaine du pays.

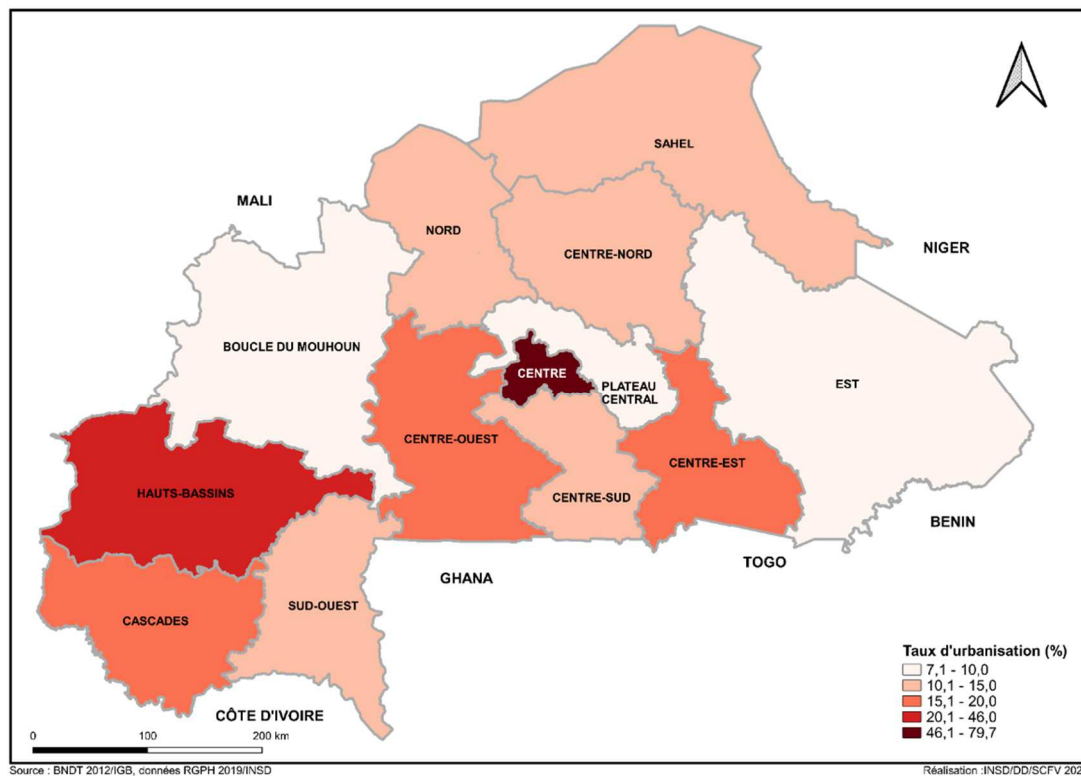
Carte 6.2 : Répartition de la population urbaine par province



La province du Kadiogo représente près de la moitié de la population urbaine du Burkina Faso avec 45,1%. Celle du Houet occupe la deuxième place en terme de poids de population urbaine du pays avec 16,9%. Ces deux provinces regroupent à elles seules 61,9% de la population urbaine du pays. Le poids de population urbaine est inférieur à 1,1% dans 33 provinces du pays.

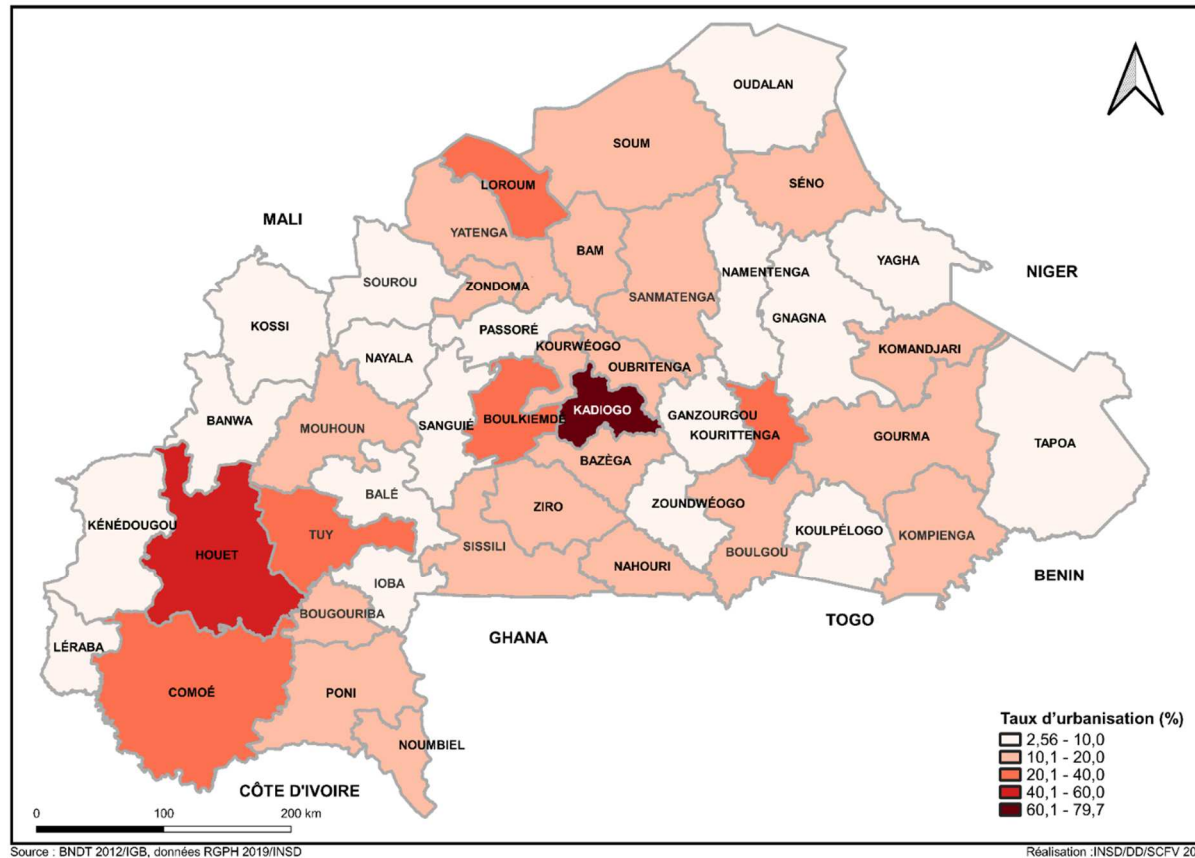
6.2 Taux d'urbanisation

Carte 6.3 : Taux d'urbanisation par région



Le taux d'urbanisation au Burkina Faso est de 26,1%. Les taux d'urbanisation les plus élevés se trouvent dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins avec respectivement 79,7% et 45,8%. Les régions les moins urbanisées sont celles du Plateau Central, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est dont les taux d'urbanisation sont inférieurs à 10%.

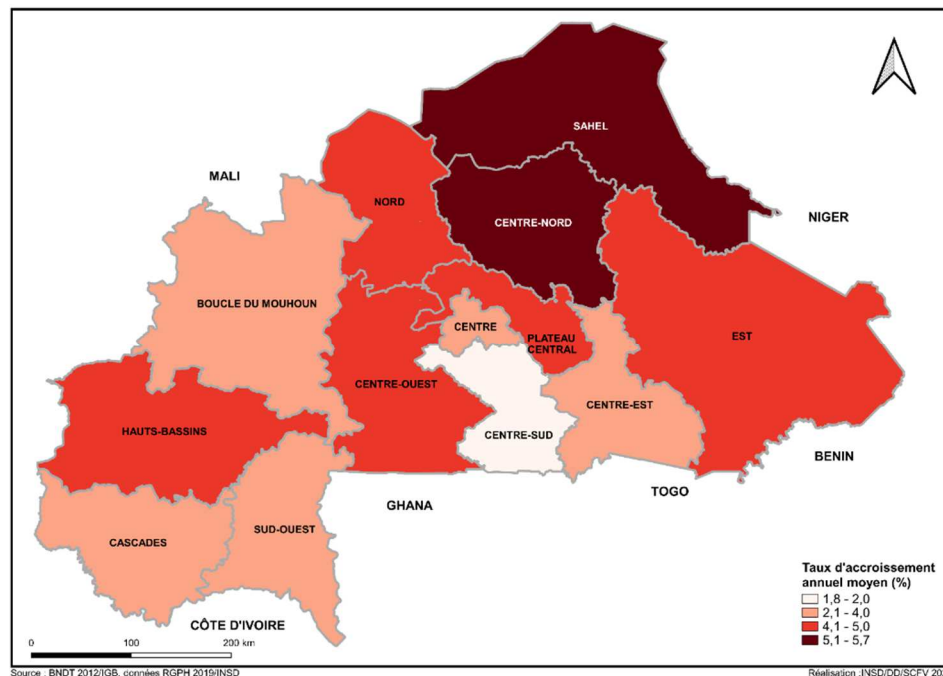
Carte 6.4 : Taux d'urbanisation par province



Au niveau provincial, le Kadiogo et le Houet qui abritent les deux plus grandes villes du pays se distinguent avec respectivement des taux d'urbanisation de 79,7% et de 59,9%. Sur les 45 provinces, 38 ont un taux d'urbanisation inférieur à 20%.

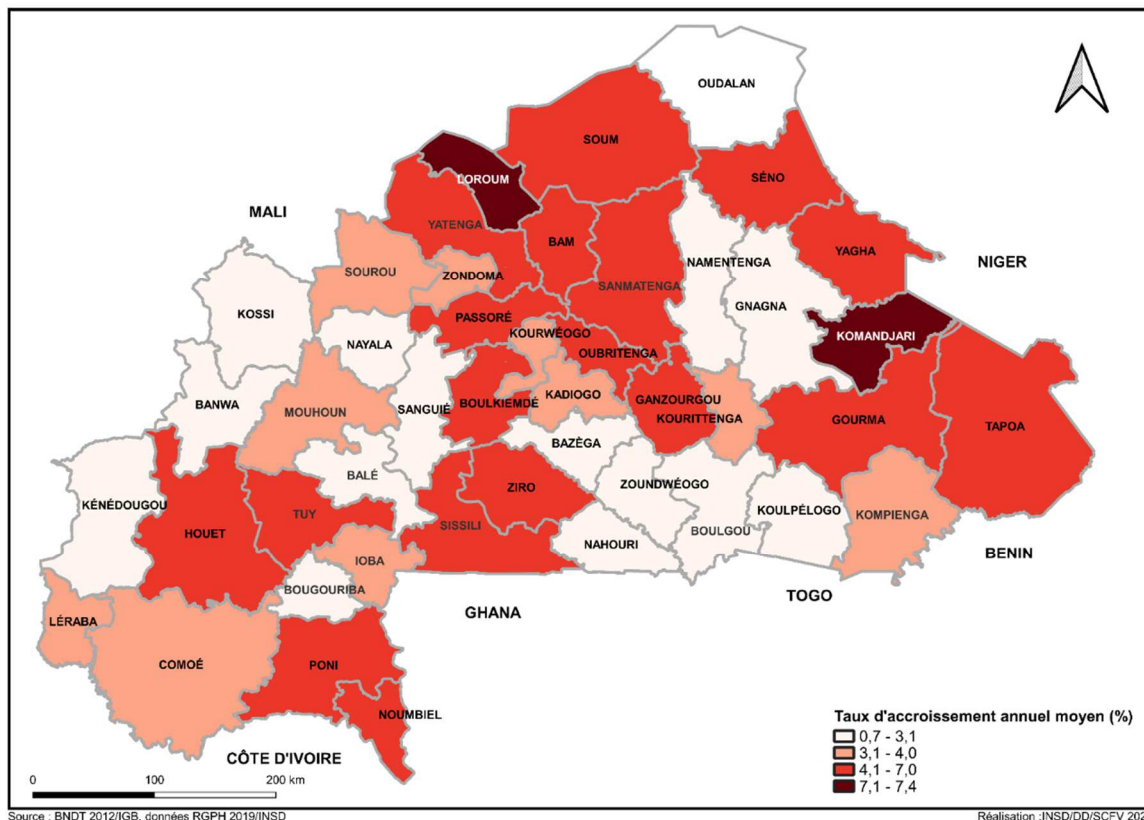
6.3 Taux d'accroissement annuel moyen

Carte 6.5 : Taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire (2006-2019) de la population urbaine par région



Sur le plan national, chaque année la population urbaine augmente en moyenne de 4,1% par rapport à son niveau de l'année précédente. Les régions du Centre-Sud, du Centre-Est, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Sud-Ouest et du Centre ont un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire en deçà de la moyenne nationale. Le Sahel et le Centre-Nord ont un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire supérieur à 5%. Les régions de l'Est, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et du Plateau-Central ont un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire se situant autour de la moyenne nationale.

Carte 6.6 : Taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire (2006-2019) de la population urbaine par province



Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire varie d'une province à une autre. Certaines provinces ont un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire très élevé et supérieur à 7% par an. Il s'agit des provinces de la Komandjoari et du Loroum. Par contre, le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire dans les autres provinces est proche de la moyenne nationale.

CHAPITRE VII : EDUCATION

Pour une meilleure compréhension, les concepts/indicateurs suivants sont définis :

Taux d'instruction ;

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

Taux d'alphabétisation :

Il est le pourcentage de la population de 15 ans ou plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'achèvement :

Il est calculé en faisant le produit du taux d'accès et du taux de rétention, en supposant que les conditions de scolarisation des 10-12 ans ont été quasiment les mêmes que celles des 15-17 ans. Le taux de rétention qui intervient dans le calcul du taux d'achèvement est donné par la proportion, parmi les 15-17 ans ayant été à l'école, de ceux ayant atteint le CM2. Ce dernier taux est calculé en supposant qu'à 15-17 ans, un enfant devrait avoir achevé le primaire.

Taux d'accès à l'école :

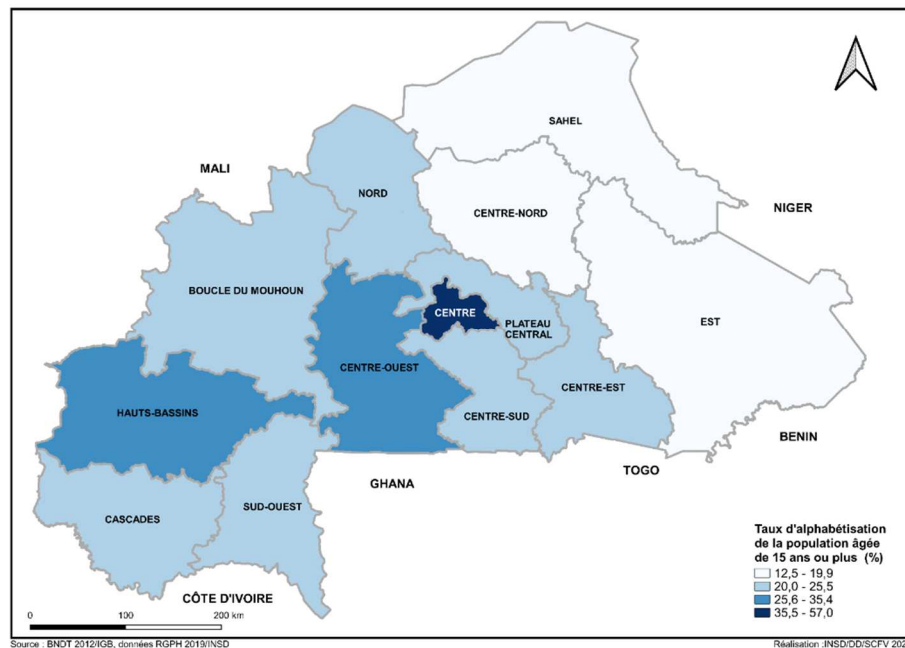
C'est le rapport entre le nombre d'enfants du groupe d'âge 10-12 ans ayant déjà été à l'école (qu'ils fréquentent ou non au moment de l'enquête) et l'ensemble des enfants de ce groupe d'âges. Le choix du seuil de 10 ans s'explique par le fait qu'au-delà de cet âge, les chances d'entrée à l'école sont très faibles. En prenant plusieurs générations d'enfants (ici trois), cela permet de corriger pour l'effet de génération. L'indicateur d'accès ainsi obtenu donne les conditions d'accès au système quelques années antérieures à la date du recensement (entre 2013 et 2015).

Indice de parité :

C'est un indicateur de mesure de l'inégalité face à l'éducation de deux groupes de population. Il est calculé pour établir la comparaison urbain-rural. L'indice de parité (urbain/rural) est le ratio d'un indicateur pour le milieu urbain sur celui du milieu rural.

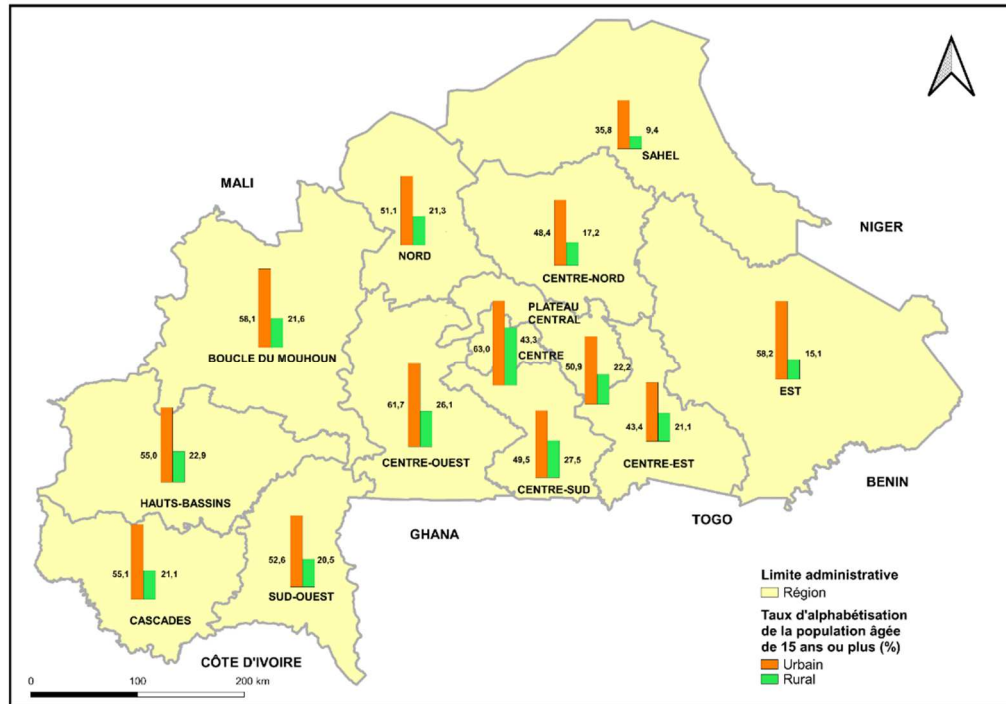
7.1 Alphabétisation

Carte 7. 1 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par région



Le taux d'alphabétisation varie entre les régions. Il est plus élevé dans la région du Centre (57,0%). Cette région est suivie par les Hauts-Bassins et le Centre-Ouest avec respectivement des taux d'alphabétisation de 35,4% et de 28,7%. Les régions du Centre-Nord (19,5%), de l'Est (18,0%) et du Sahel (12,5%) affichent les plus faibles taux d'alphabétisation, largement en dessous de la moyenne nationale (29,7%).

Carte 7.2 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par région selon le milieu de résidence

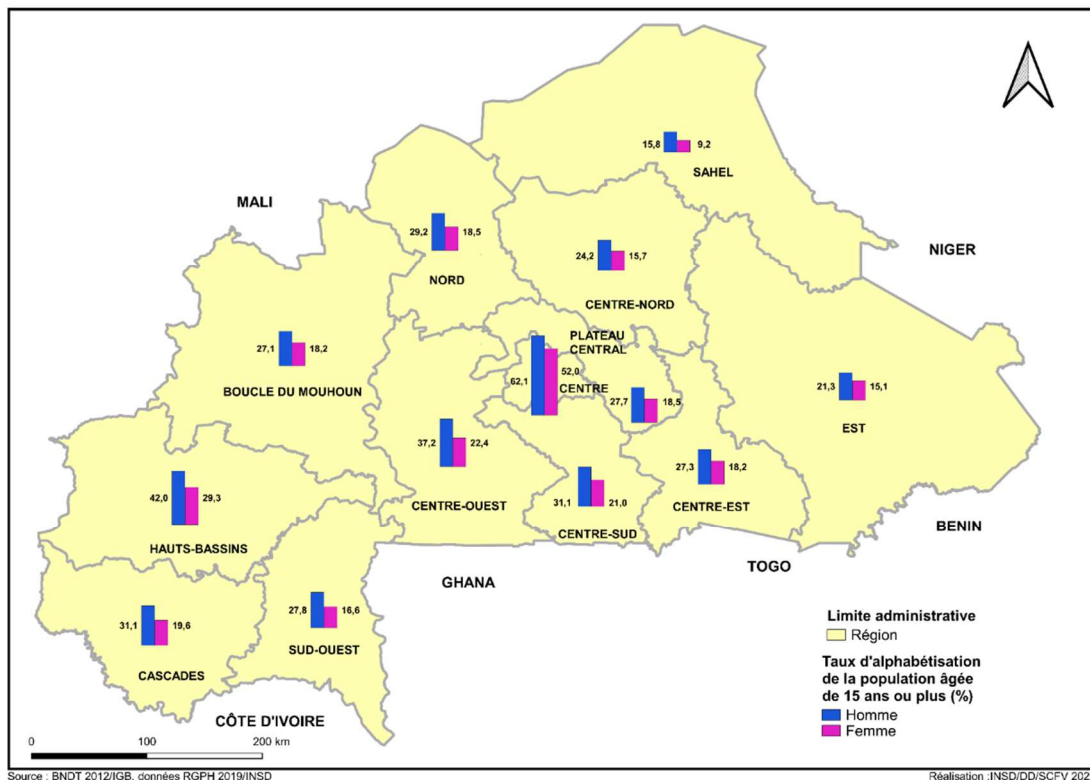


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

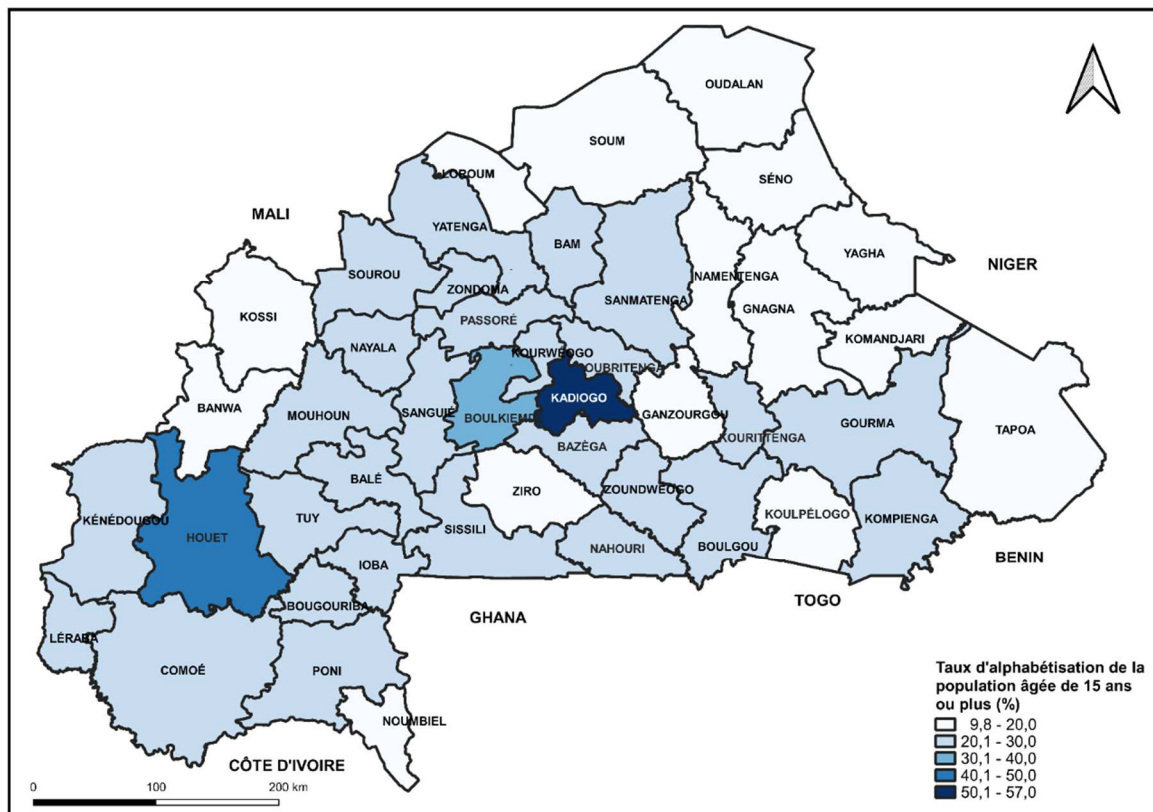
Les inégalités entre milieux de résidence (urbain et rural) en matière d'alphabétisation révèlent que dans toutes les régions, c'est dans le milieu urbain que la population est plus alphabétisée. En milieu urbain, les régions du Centre (63,0%), du Centre-Ouest (61,7%), de l'Est (58,2%) et de la Boucle du Mouhoun (58,1%) ont des taux d'alphabétisation supérieurs à la moyenne nationale (57,5%). Pour le milieu rural, les régions du Nord (21,3%), des Cascades (21,1%), du Centre-Est (21,1%), du Sud-Ouest (20,5%), du Centre-Nord (17,2%), de l'Est (15,1%) et du Sahel (9,4%) affichent des taux d'alphabétisation en dessous de la moyenne nationale (21,6%).

Carte 7.3 : Taux d'alphabétisation (en %) de de la population âgée de 15 ans ou plus par région selon le sexe



Dans toutes les régions, les hommes sont les plus alphabétisés. Les taux d'alphabétisation les plus élevés se constatent dans les régions du Centre (62,1% pour les hommes et 52,0% pour les femmes), des Hauts-Bassins (42,0% pour les hommes et 29,3% pour les femmes) et du Centre-Ouest (37,2% pour les hommes et 22,4% pour les femmes) quel que soit le sexe. En revanche, les régions du Sahel, de l'Est et du Centre-Nord ont les plus faibles taux d'alphabétisation à la fois pour les hommes et pour les femmes.

Carte 7.4 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par province

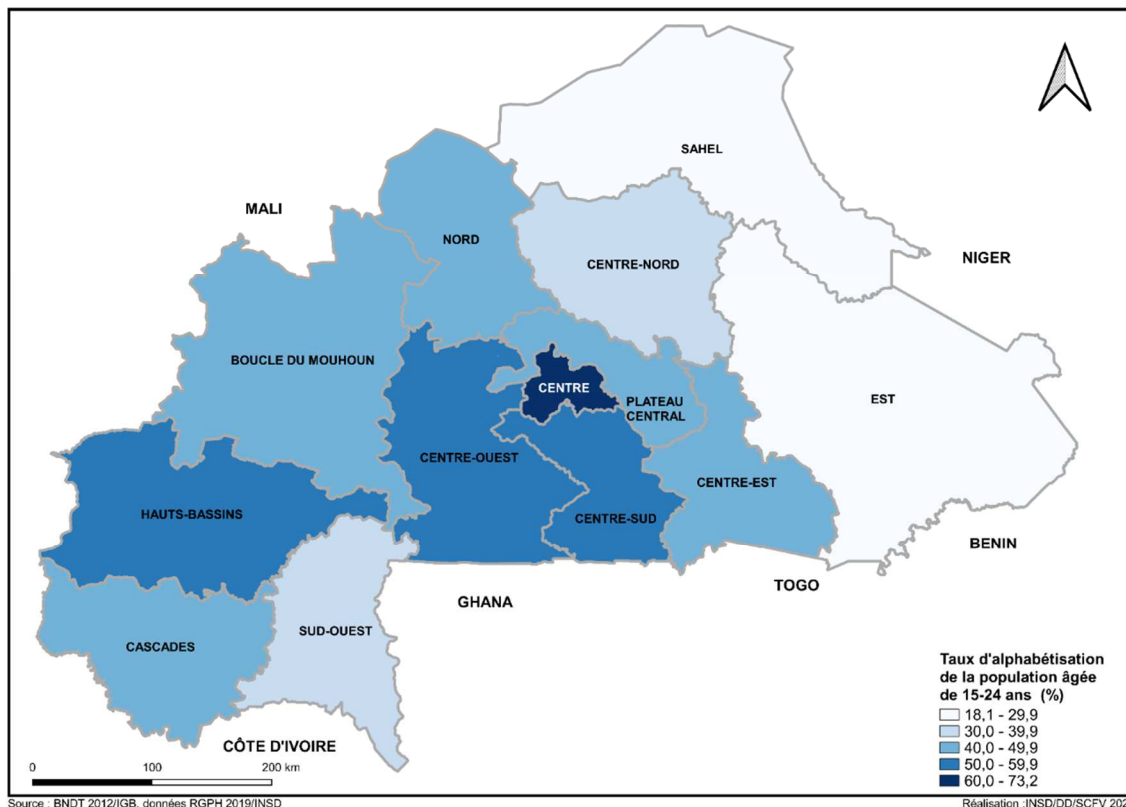


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

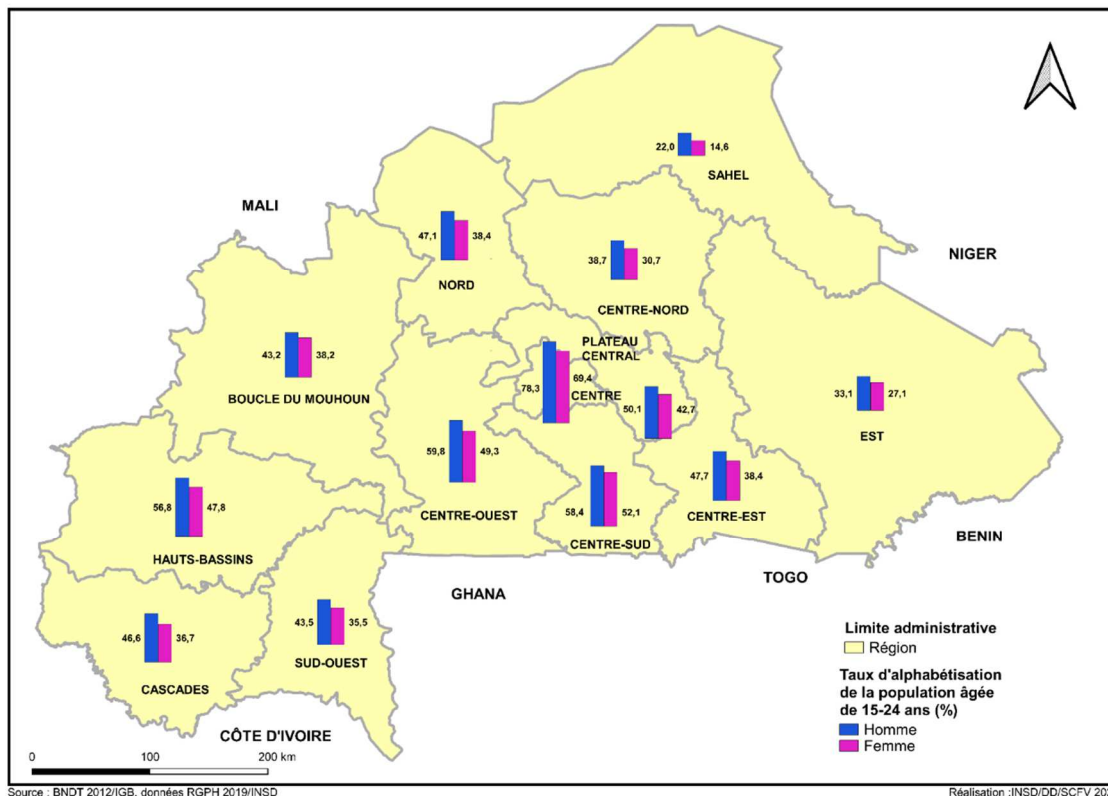
Les disparités entre provinces en matière d'alphabétisation sont importantes. Les provinces du Kadiogo (57,0%), du Houet (40,9%) et du Boulkiemdé (36,1%) ont des taux supérieurs à la moyenne nationale (29,7%). Par contre, les provinces de la Komandjari et du Yagha présentent des taux d'alphabétisation inférieurs à 10% chez les personnes âgées de 15 ans ou plus.

Carte 7.5 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15-24 ans par région



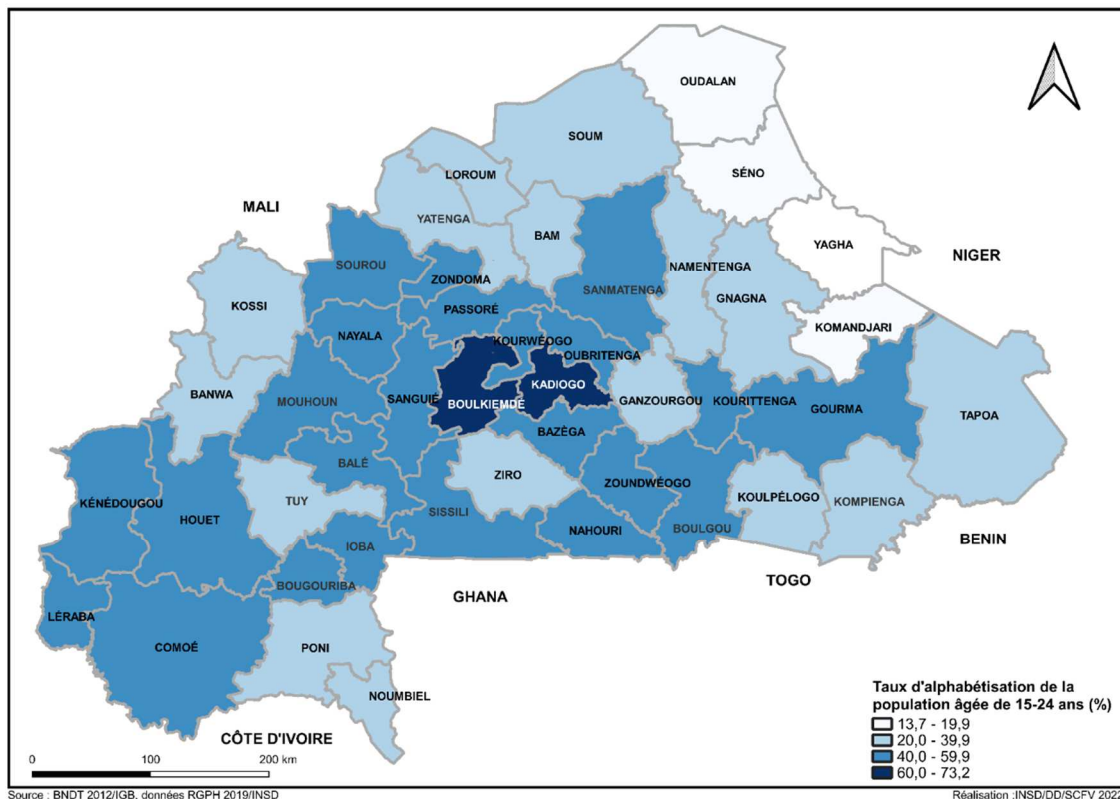
La région du Centre (73,2%) a le taux d'alphabétisation le plus élevé chez les personnes de 15-24 ans, suivie des régions du Centre-Sud (55,1%), du Centre-Ouest (54,3%) et des Hauts-Bassins (51,9%). Les plus faibles taux d'alphabétisation des personnes de 15-24 ans se rencontrent dans les régions de l'Est (29,9%) et du Sahel (18,1%). La moyenne nationale est de 47,0%.

Carte 7.6 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15-24 ans par région selon le sexe



L'analyse des disparités des taux d'alphabétisation en fonction du sexe révèle que le niveau d'alphabétisation des hommes est plus élevé que celui des femmes dans toutes les régions. Chez les hommes, les régions du Centre (78,3%), du Centre-Ouest (59,8%), du Centre-Sud (58,4%) et des Hauts-Bassins (56,8%) ont des taux d'alphabétisation des 15-24 ans au-dessus de la moyenne nationale (51,1%). Ce sont ces mêmes régions qui affichent les taux d'alphabétisation les plus élevés chez les femmes.

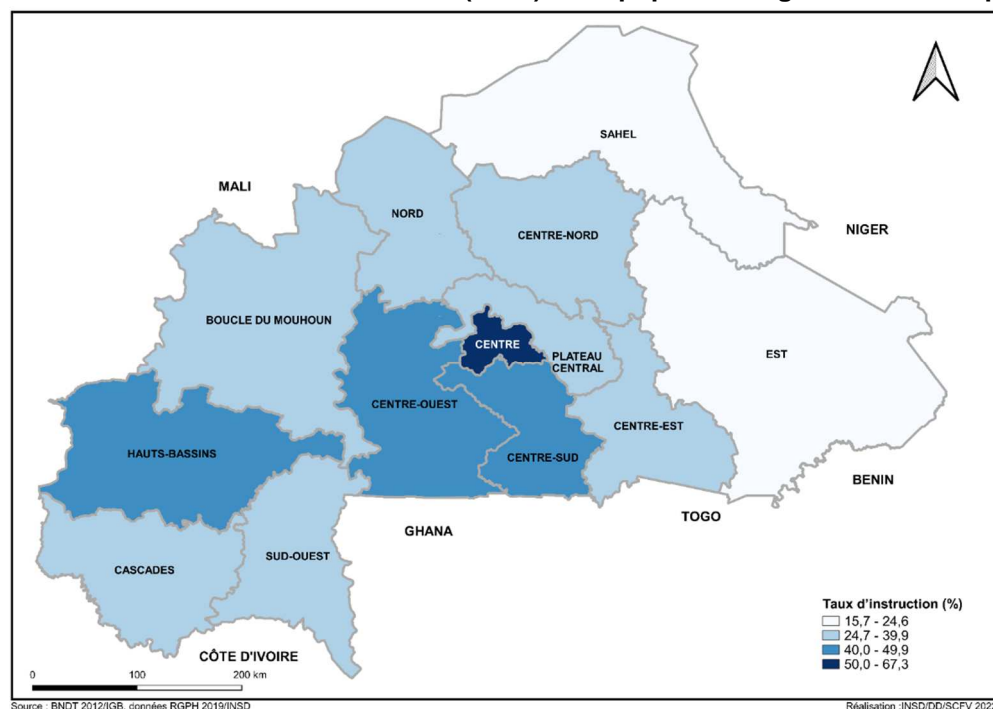
Carte 7.7 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population âgée de 15-24 ans par province



Les disparités entre provinces en matière d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans sont importantes et varient entre 13,7% et 73,2%. Sur les quarante-cinq provinces, seules les provinces du Kadiogo (73,2%) et du Boulkiemdé (67,4%) présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale (47,0%). Par contre, dans les provinces du Séno, de la Komandjoari, du Yagha et de l'Oudalan, les taux d'alphabétisation sont inférieurs à 20% pour la population âgée de 15 à 24 ans.

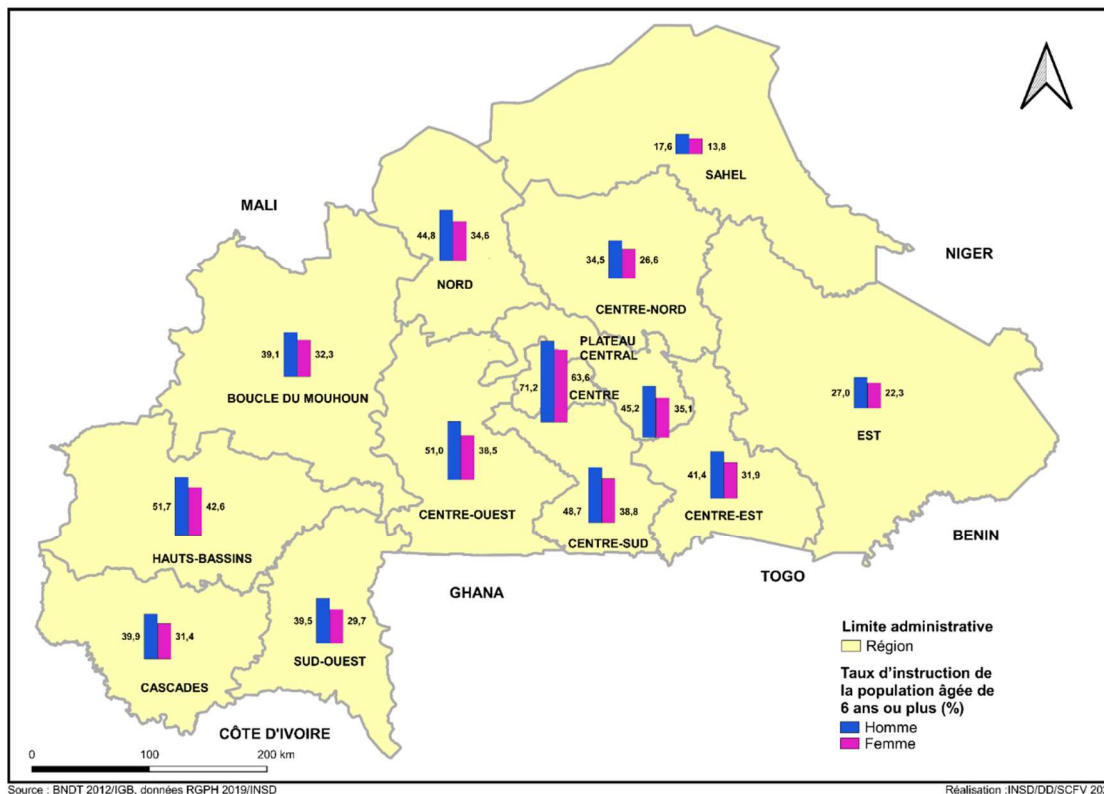
7.2 Niveau d'instruction

Carte 7.8 : Taux d'instruction (en %) de la population âgée de 6 ans ou plus par région



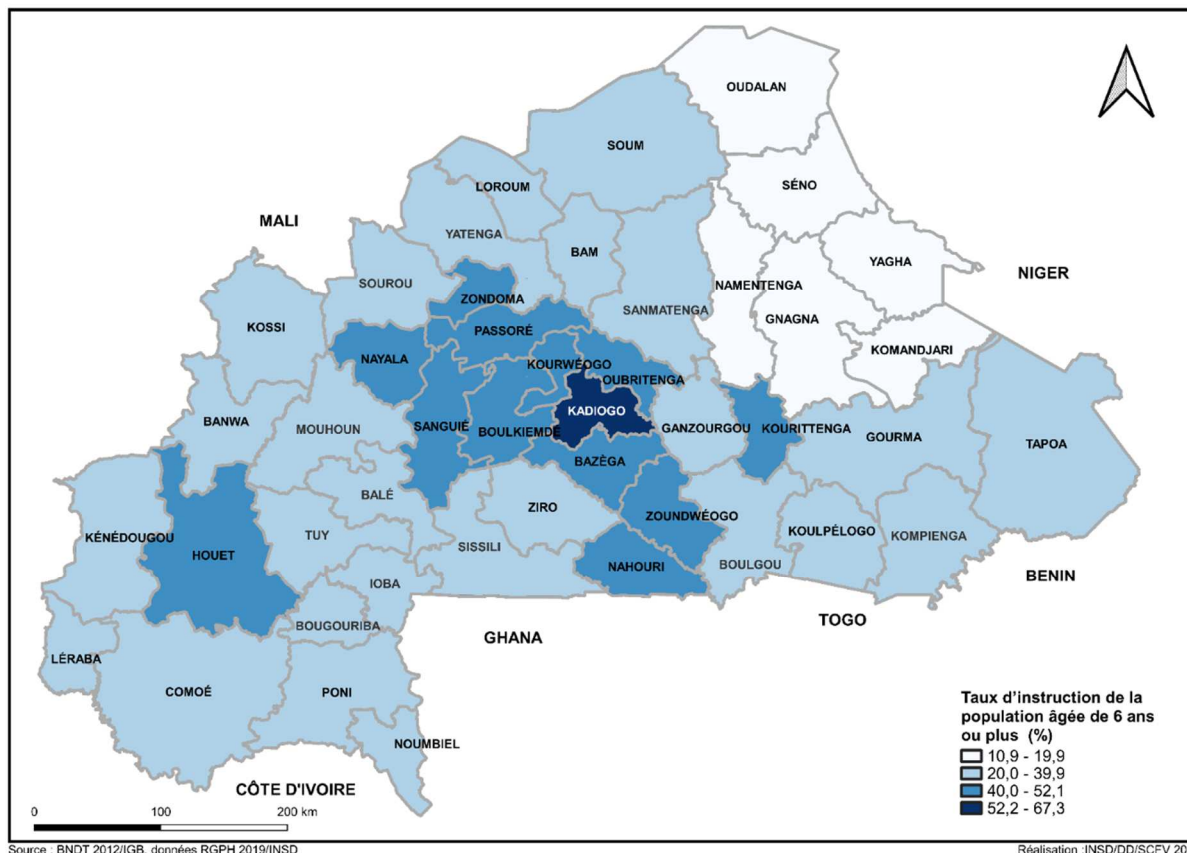
Le taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus varie d'une région à une autre. La région du Centre a le taux d'instruction le plus élevé (67,3%), suivie des régions des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et du Centre-Sud avec respectivement 47,0%, 44,2% et 43,5%. A l'opposé, les régions du Sahel (15,7%) et de l'Est (24,6%) ont les taux d'instruction les plus faibles. La moyenne nationale est de 41,2%.

Carte 7.9 : Taux d'instruction (en %) de la population âgée de 6 ans ou plus par région selon le sexe



Dans toutes les régions, le taux d'instruction des hommes de 6 ans ou plus est plus élevé que celui des femmes de la même tranche d'âges. Les taux d'instruction les plus élevés apparaissent dans les régions du Centre (71,2% pour les hommes et 63,6% pour les femmes) et des Hauts-Bassins (51,7% pour les hommes et 42,6% pour les femmes) quel que soit le sexe. Les régions du Sahel, de l'Est et du Centre-Nord affichent les plus faibles taux d'instruction autant chez les hommes que chez les femmes.

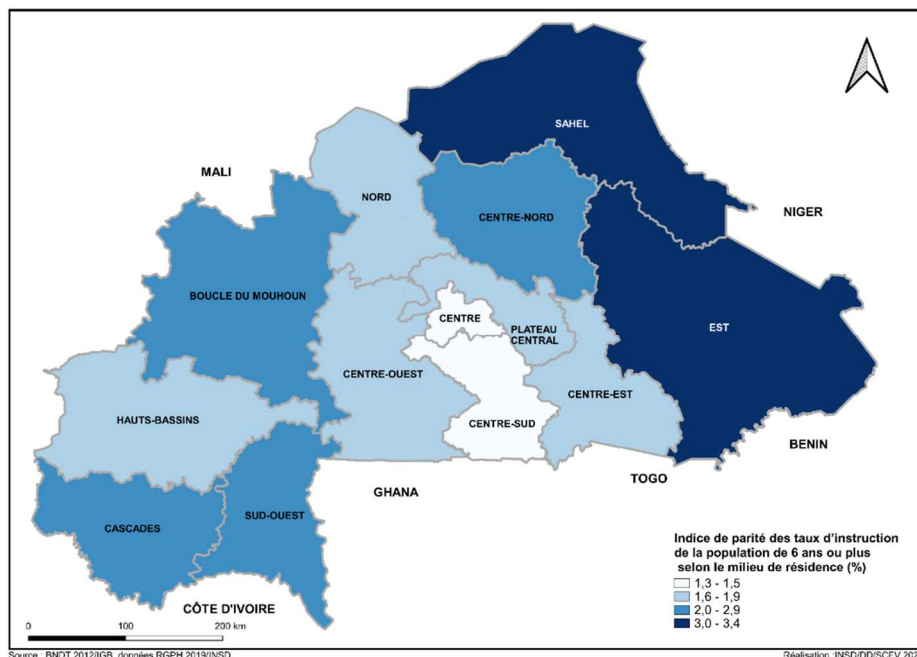
Carte 7. 10 : Taux d'instruction (en %) de la population âgée de 6 ans ou plus par province



La province du Kadiogo (67,3%) enregistre le taux d'instruction le plus élevé. Les provinces de l'Oudalan (15,0%), du Seno (15,0%), du Yagha (11,0%), du Namentenga (19,2%), de la Gnagna (19,8%) et de la Komondjari (10,9%) ont les taux les plus faibles.

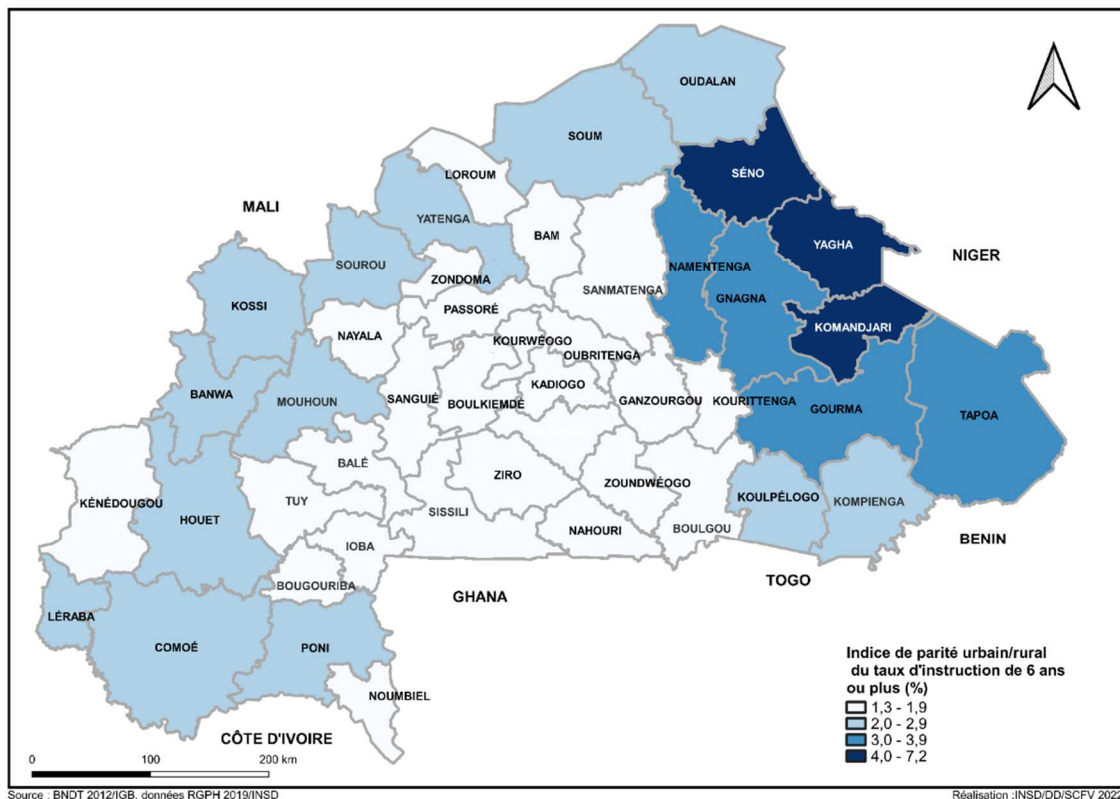
7.3 Inégalités dans l'instruction

Carte 7. 11 : Indice de parité (urbain/rural) des taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par région



Dans toutes les régions, il existe des inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural en matière d'instruction, le milieu urbain étant toujours favorisé. Dans les régions du Sahel et de l'Est, le taux d'instruction en milieu urbain est au moins trois fois plus élevé que celui en milieu rural, avec respectivement des indices de parité de 3,4 et de 3,2. Dans les régions du Sud-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et des Cascades, les taux d'instruction en milieu urbain avoisinent le double de ceux du milieu rural. Les régions du Centre et du Centre-Sud présentent les plus faibles inégalités entre les deux milieux.

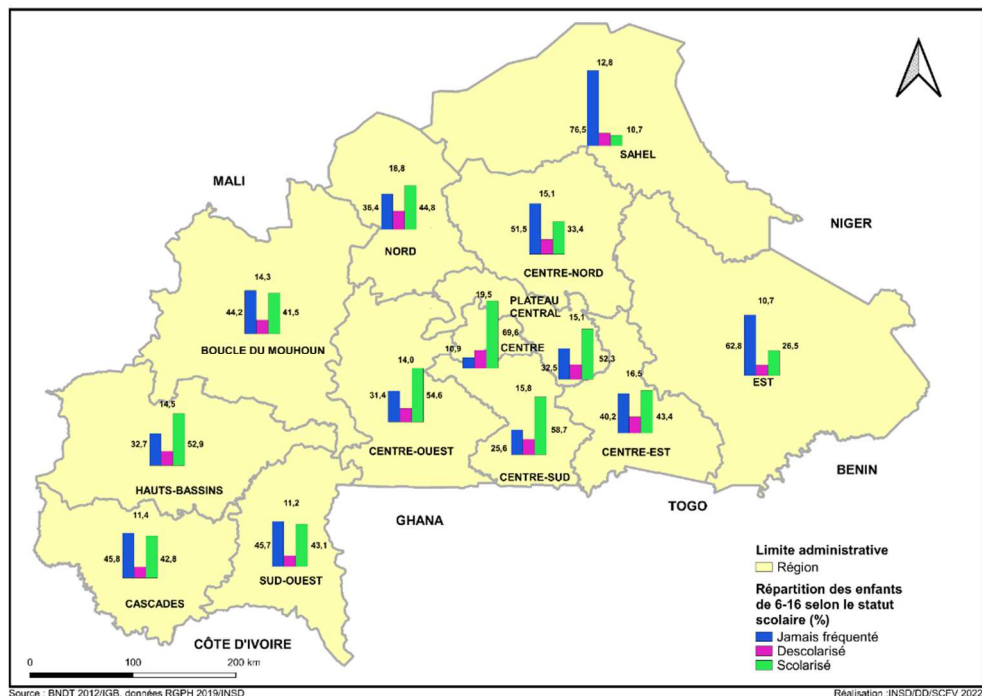
Carte 7.12 : Indice de parité(urbain/rural) du taux d'instruction de 6 ans ou plus par province



Le déséquilibre entre le milieu urbain et le milieu rural s'observe également au niveau des provinces où le taux d'instruction des résidents du chef-lieu de province est au moins 1,3 fois supérieur à celui des résidents des localités rurales. Les écarts les plus importants s'observent dans les provinces du Séno, du Yagha et de la Komandjoari. Les disparités les moins importantes s'observent surtout dans les provinces situées dans la partie centrale du pays.

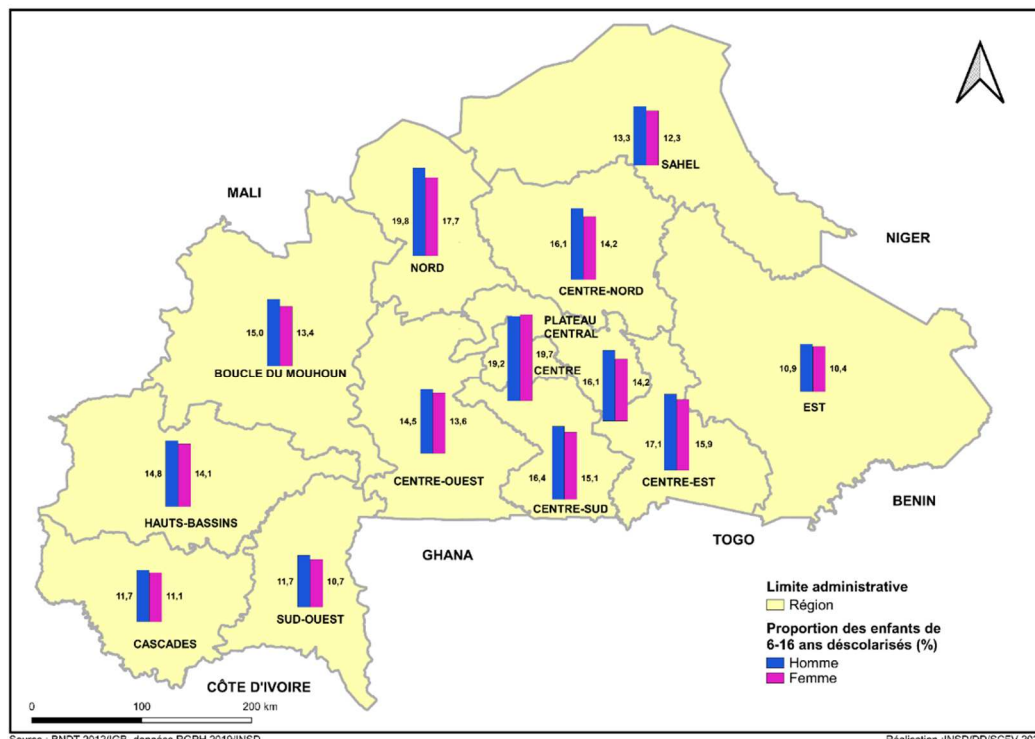
7.4 Statut scolaire de la population âgée de 6-16 ans

Carte 7. 13 : Répartition (en %) des enfants de 6-16 ans par région selon le statut scolaire



Les enfants de 6-16 ans sont ceux concernés par la scolarisation obligatoire. Cependant, au niveau national, 39,1% de ces enfants n'ont jamais été à l'école et 15,0% sont déscolarisés. En effet, les régions de la Boucle du Mouhoun (44,2%), du Sud-Ouest (45,7%), des Cascades (45,8%), du Centre-Nord (51,5%), de l'Est (62,8%) et du Sahel (76,5%), présentent les proportions les plus élevées d'enfants de 6-16 ans qui ne sont jamais allés à l'école. Quant à la déscolarisation dans cette tranche d'âges, elle est beaucoup plus accentuée dans les régions du Centre (19,5%), du Nord (18,8%) et du Centre-Est (16,5%).

Carte 7. 14 : Proportion (en %) des 6-16 ans déscolarisés par région selon le sexe



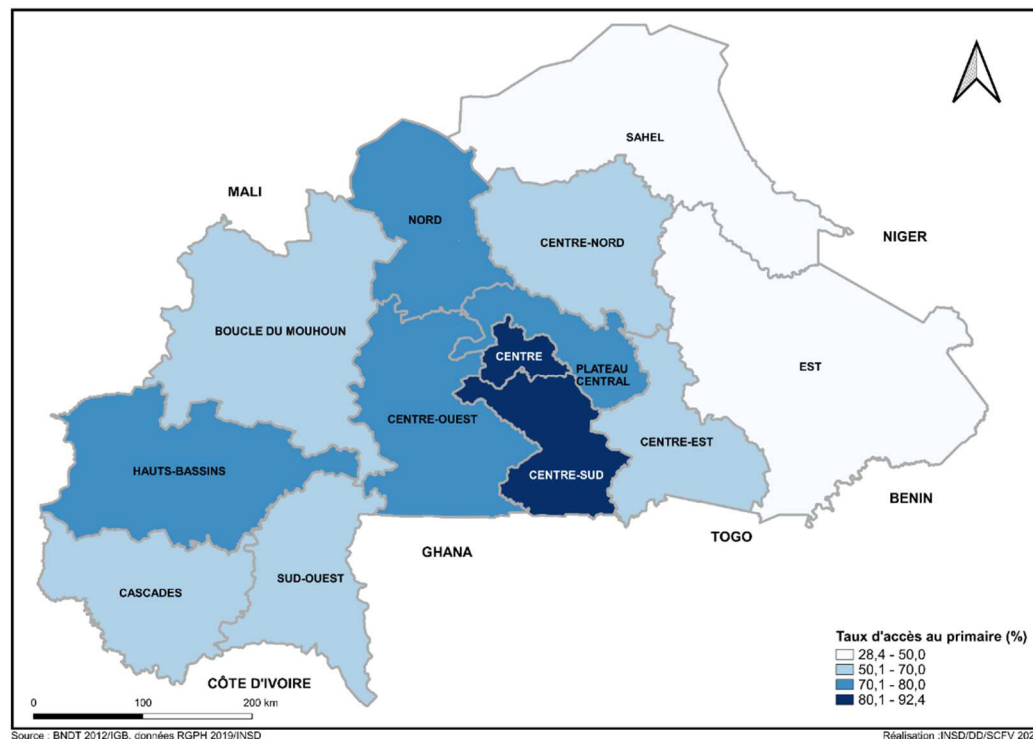
Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Les régions de plus forte déscolarisation des garçons de 6-16 ans sont le Nord (19,8%), le Centre (19,2%), le Centre-Est (17,1%), le Centre-Sud (16,4%), le Plateau Central (16,1%) et le Centre-Nord (16,1%) où la proportion de garçons de 6-16 ans déscolarisés dépasse la moyenne nationale des garçons déscolarisés de cette tranche d'âge (15,5%). La déscolarisation des filles de 6-16 ans est beaucoup plus accentuée dans les régions du Centre (19,7%), du Nord (17,7%), du Centre-Est (15,9%) et du Centre-Sud (15,1%) car le pourcentage de filles de 6-16 ans déscolarisées y dépasse la moyenne nationale des filles déscolarisés de cette tranche d'âge (14,5%).

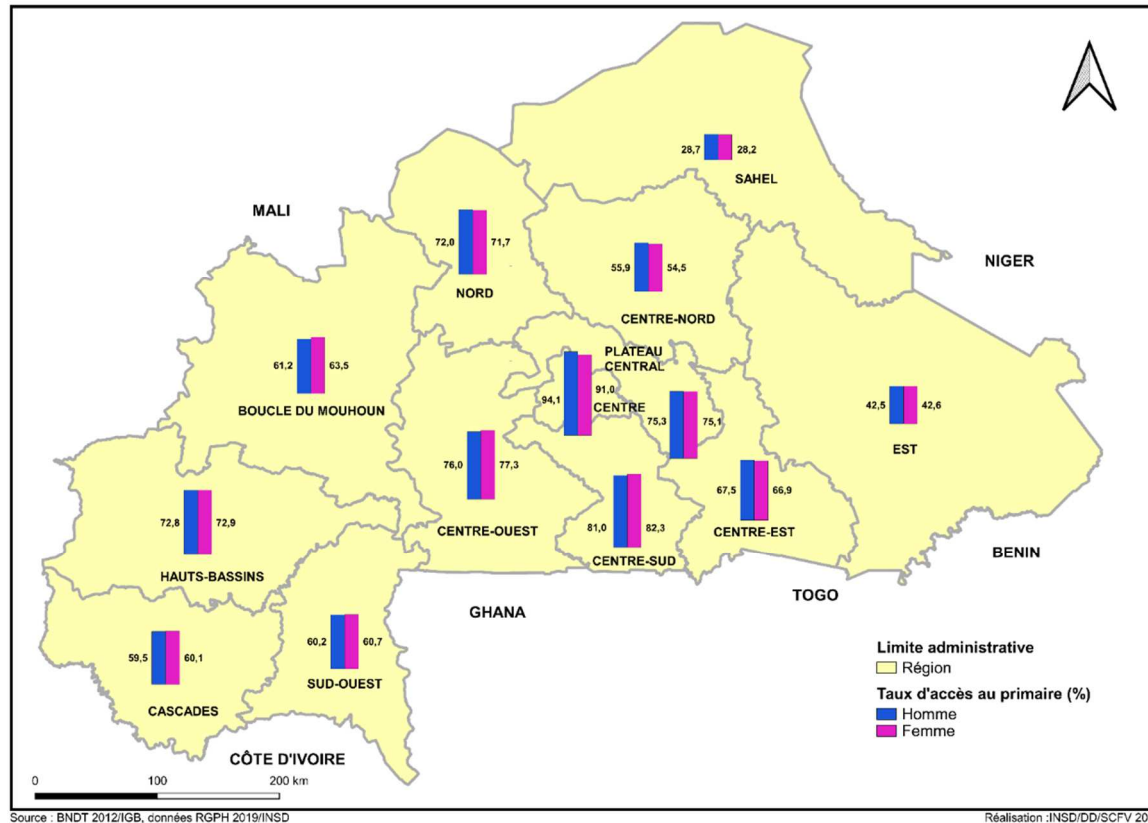
7.5 Accès et achèvement au primaire

Carte 7.15 : Taux d'accès (en %) au primaire par région



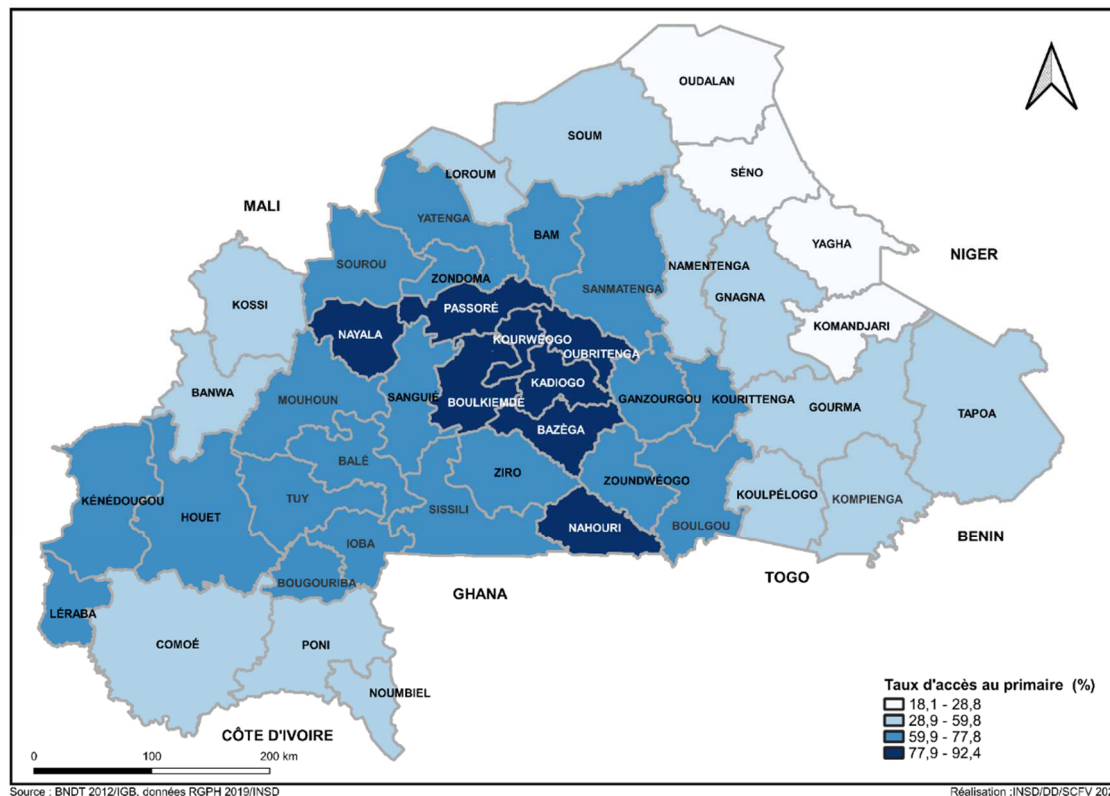
Les régions du Centre (92,4%) et du Centre-Sud (81,6%) ont les taux d'accès au primaire les plus élevés. A l'inverse, les régions du Sahel et de l'Est détiennent les taux d'accès au primaire les plus faibles avec respectivement 28,4% et 42,5%. Le taux d'accès au primaire est de 67,3% au niveau national.

Carte 7. 16 : Taux d'accès (en %) au primaire par région selon le sexe



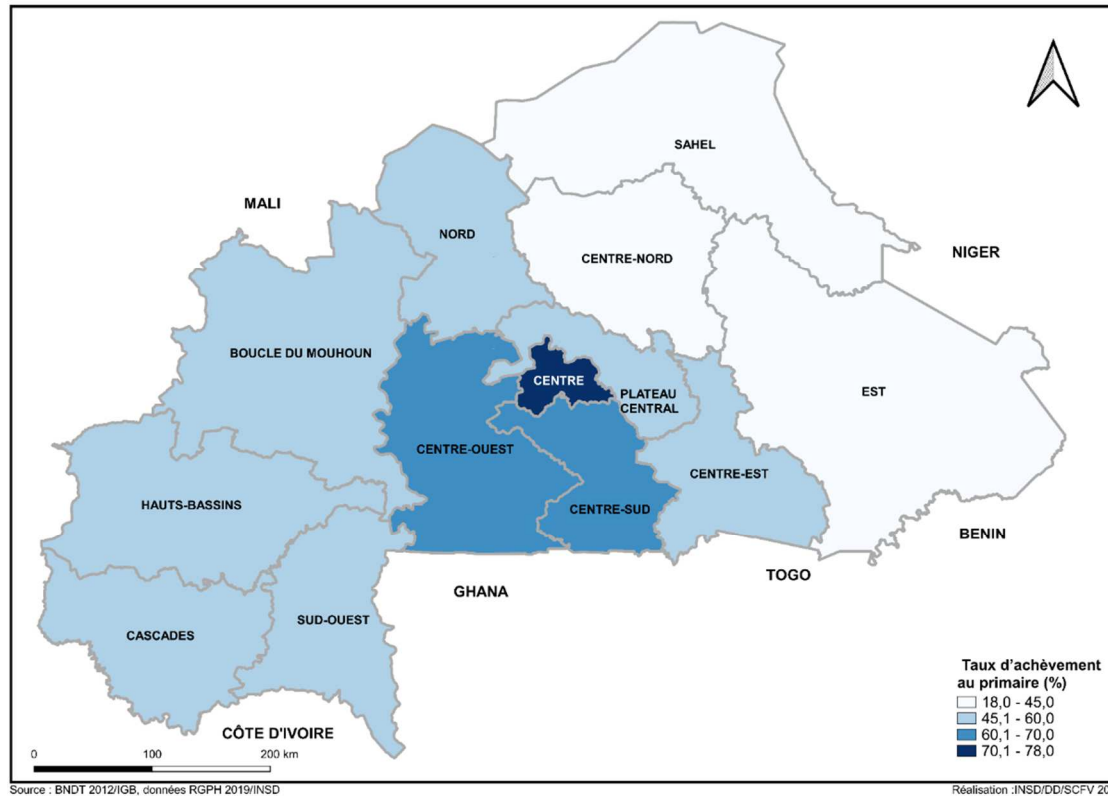
Dans la plupart des régions, il n'existe pas d'écart important entre hommes et femmes pour l'accès au primaire. Cependant, les écarts sont plus prononcés en faveur des hommes dans la région du Centre (+3,1 points de pourcentage) et en faveur des femmes dans la région de la Boucle du Mouhoun (+2,3 points de pourcentage).

Carte 7.17 : Taux d'accès (en %) au primaire par province



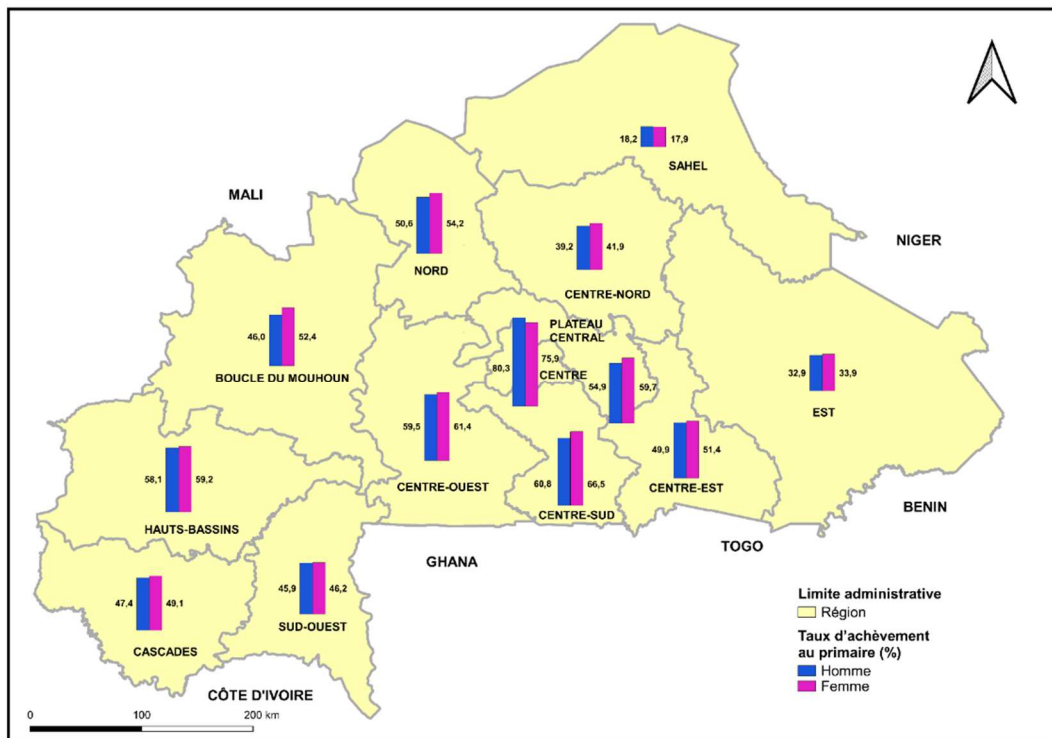
Il existe une forte disparité du taux d'accès à l'enseignement primaire entre les provinces. Ce taux varie de 18,1% à 92,4%. Les provinces du Nahouri, du Bazèga, du Boulkiemdé, de l'Oubritenga, du Kourwéogo, du Passoré, du Nayala et du Kadiogo sont celles qui présentent les plus forts taux d'accès au primaire avec au moins 77,9%. Cependant, les provinces de l'Oudalan, du Séno, du Yagha et de la Komandjoari présentent des taux d'accès inférieurs à 28,8%.

Carte 7. 18 : Taux d'achèvement (en %) au primaire par région



Le taux d'achèvement au primaire est plus élevé dans la région du Centre (78,0%). Elle est suivie par celles du Centre-Sud et du Centre-Ouest où les taux d'achèvement au primaire sont respectivement de 63,4% et de 60,4%. Les taux d'achèvement les plus faibles s'observent dans les régions du Sahel (18%), de l'Est (33,4%) et du Centre-Nord (40,6%). Au niveau national, le taux d'achèvement au primaire est de 52,7%.

Carte 7. 19 : Taux d'achèvement (en %) au primaire par région selon le sexe

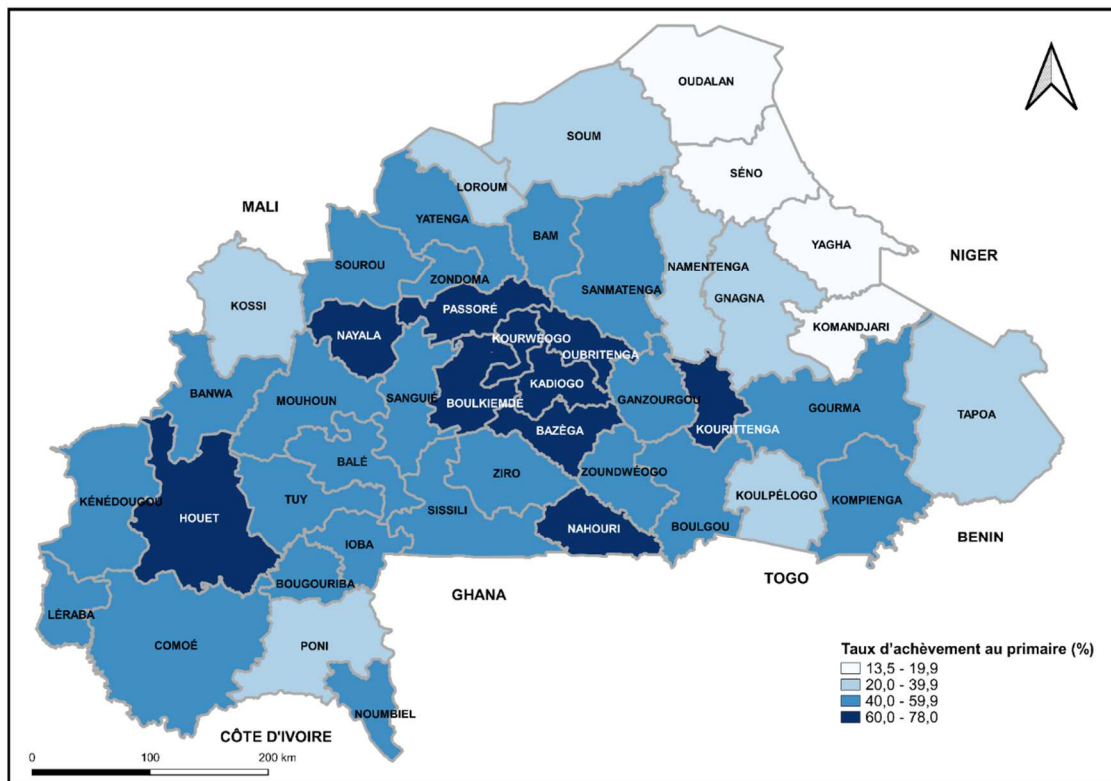


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Dans la région du Centre, le taux d'achèvement au primaire des garçons (80,3%) est plus élevé que celui des filles (75,9%). Dans toutes les autres régions, les filles achèvent plus le cycle primaire comparativement aux garçons à l'exception de la région du Sahel où les taux d'achèvement au primaire des filles et des garçons sont presque identiques. Les trois régions qui enregistrent les taux d'achèvement au primaire les plus élevés pour les filles sont le Centre (75,9%), le Centre-Sud (66,5%) et le Centre-Ouest (61,4%).

Carte 7. 20 : Taux d'achèvement (en %) au primaire par province



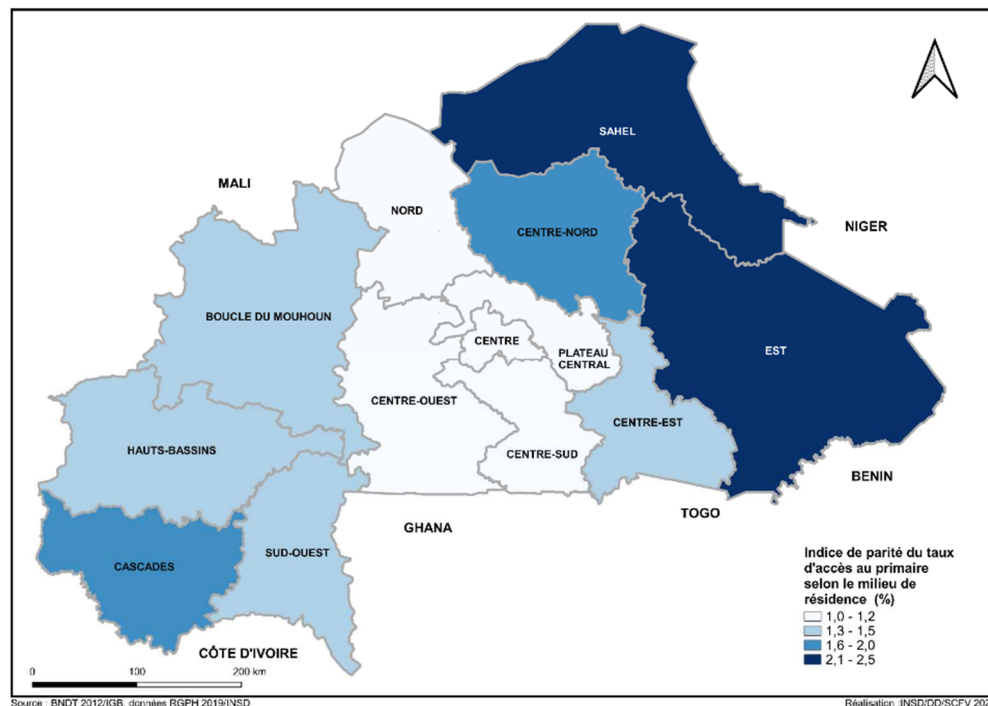
Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Le taux d'achèvement du cycle primaire varie d'une province à l'autre. La province du Kadiogo présente un taux de 78,0 %. Elle est suivie des provinces du Houet, du Passoré, du Boulkiemdé, de l'Oubritenga, du Bazèga, du Ganzourgou, du Nahouri et du Koulpélogo avec des taux d'au moins 60,0 %. Les provinces de la Komondjari, du Yagha, de l'Oudalan et du Séno présentent les taux les plus faibles du pays avec moins de 20,0 %.

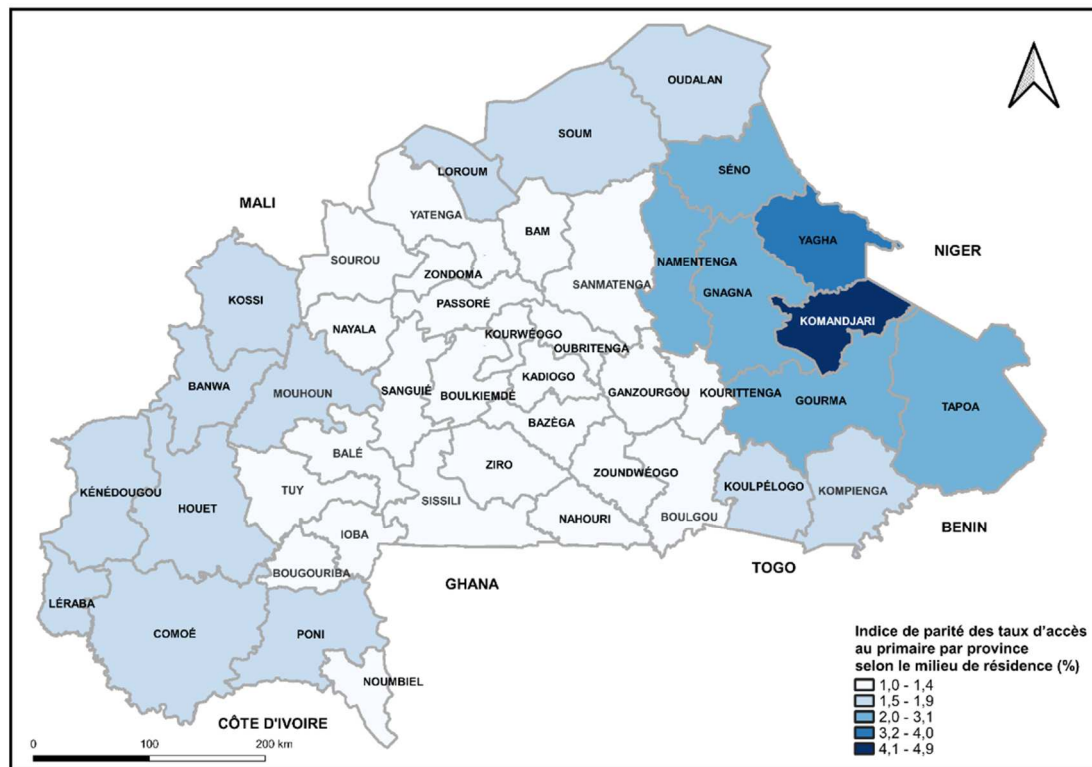
7.6 Equité dans l'accès et l'achèvement au primaire

Carte 7. 21 : Indice de parité selon le milieu de résidence du taux d'accès au primaire par région



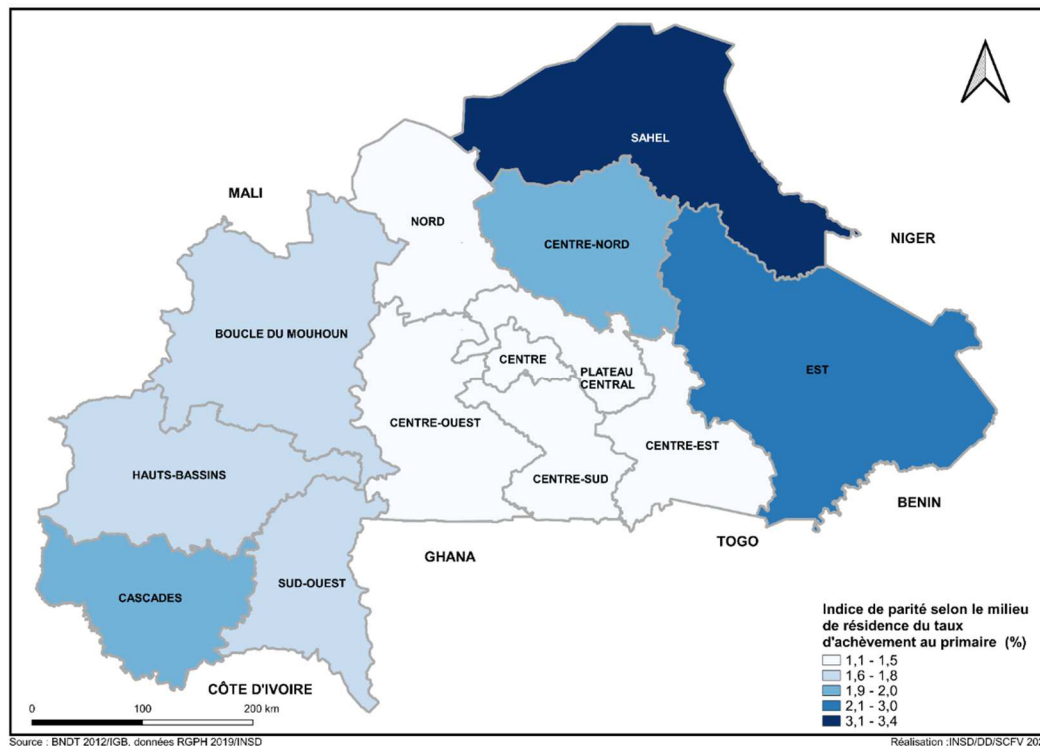
Le déséquilibre entre milieu urbain et milieu rural en matière d'accès au primaire est plus prononcé dans les régions du Sahel et de l'Est où le taux d'accès en milieu urbain est au moins égal au double de celui en milieu rural. Dans les régions des Cascades et du Centre-Nord, le taux d'accès au primaire du milieu urbain est égal à celui du milieu rural multiplié par un facteur compris entre 1,6 et 2. Dans toutes les autres régions, le taux d'accès au primaire en milieu urbain demeure supérieur à celui en milieu rural mais le facteur multiplicatif y est plus petit que 1,2.

Carte 7. 22 : Indice de parité des taux d'accès au primaire par province selon le milieu de résidence



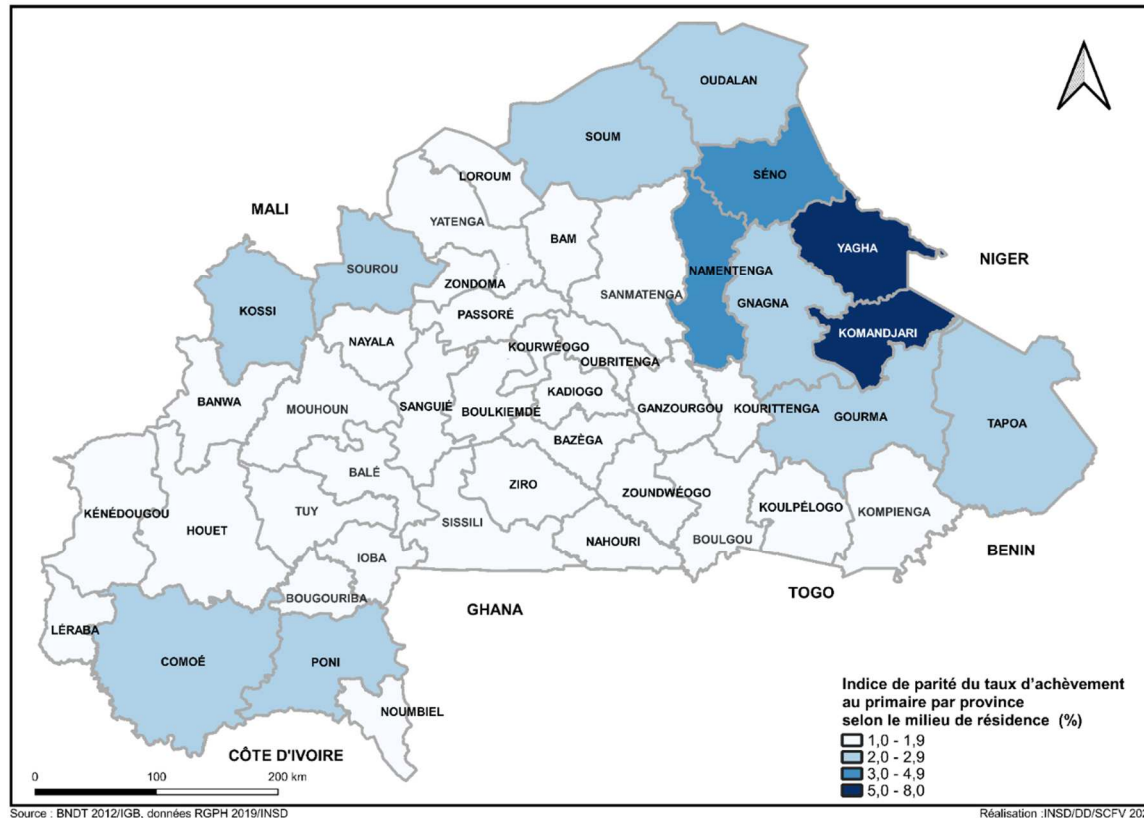
Pour l'ensemble des provinces, les taux d'accès entre les milieux urbain et rural varient entre 1,0 et 4,9 et traduisent une inégalité d'accès des enfants au primaire en défaveur du milieu rural. L'écart le plus important s'observe dans la province de la Komandjoari où le taux d'accès au primaire en milieu urbain est plus de 4 fois supérieur à celui du milieu rural. Elle est suivie par la province du Yagha. Les plus faibles indices de parité s'observent dans les provinces situées dans la partie centrale du pays.

Carte 7. 23 : Indice de parité selon le milieu de résidence du taux d'achèvement au primaire par région



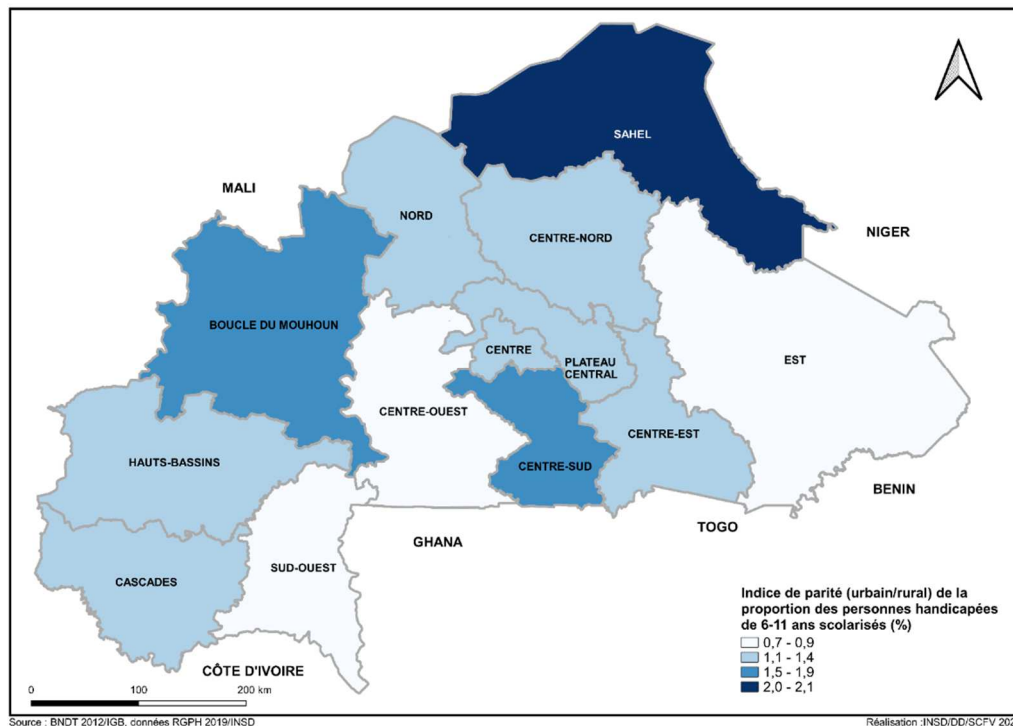
Le déséquilibre entre milieu urbain et milieu rural en matière d'achèvement du cycle primaire est plus prononcé dans la région du Sahel où le taux d'achèvement en milieu urbain est au moins égal au triple de celui du milieu rural. Dans toutes les autres régions, cet avantage du milieu urbain en matière d'achèvement du primaire demeure, mais le déséquilibre entre les deux milieux (urbain et rural) est moins prononcé dans les régions du Centre, du Plateau Central, du Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Est et du Centre-Sud où l'indice se situe entre 1,1 et 1,5.

Carte 7. 24 : Indice de parité (urbain/rural) du taux d'achèvement au primaire par province selon le milieu de résidence



Quelle que soit la province, l'écart en termes d'achèvement du cycle primaire entre les milieux urbain et rural est important et en faveur du milieu urbain. Les provinces qui présentent les plus grandes inégalités sont celles du Yagha et de la Komandjoari. En revanche, les provinces du Kadiogo et du Kourwéogo présentent les indices de parité les plus faibles (1,1).

Carte 7. 25 : Indice de parité (urbain/rural) de la proportion des personnes handicapées de 6-11 ans scolarisés par région



Les inégalités entre urbain et rural en matière de scolarisation des enfants handicapés de 6-11 ans révèlent un avantage du milieu urbain dans les régions du Sahel, du Centre-Sud, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est, des Hauts-Bassins, du Centre et du Centre-Nord. Au Sahel, la proportion d'enfants de 6-11 ans du milieu urbain qui sont handicapés et scolarisés est le double de celle en milieu rural. En revanche, la proportion des enfants du milieu rural de 6-11 ans handicapés et scolarisés dépasse celle du milieu urbain dans les régions de l'Est, du Sud-Ouest et du Centre-Ouest.

CHAPITRE VIII : ACTIVITE ECONOMIQUE

Pour une meilleure compréhension, les concepts/indicateurs suivants sont définis :

Ratio emploi/population :

Le ratio emploi/population en âge de travailler est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population en âge de travailler. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population en âge de travailler est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population en âge de travailler ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage BIT :

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Le taux de chômage est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle :

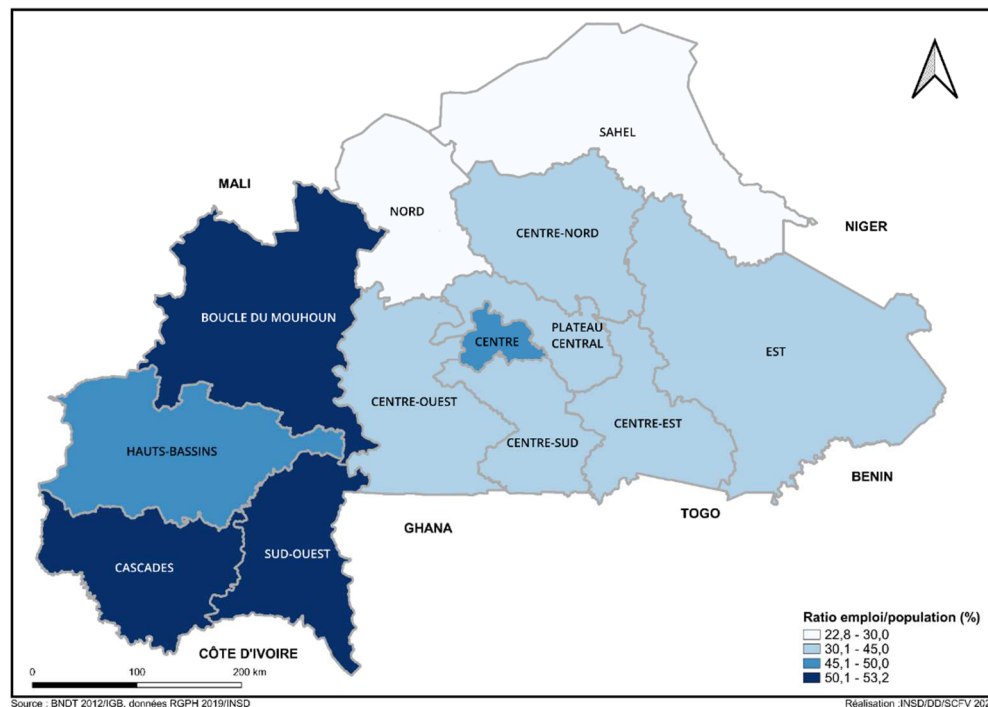
Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance :

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler (15 ans ou plus). Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

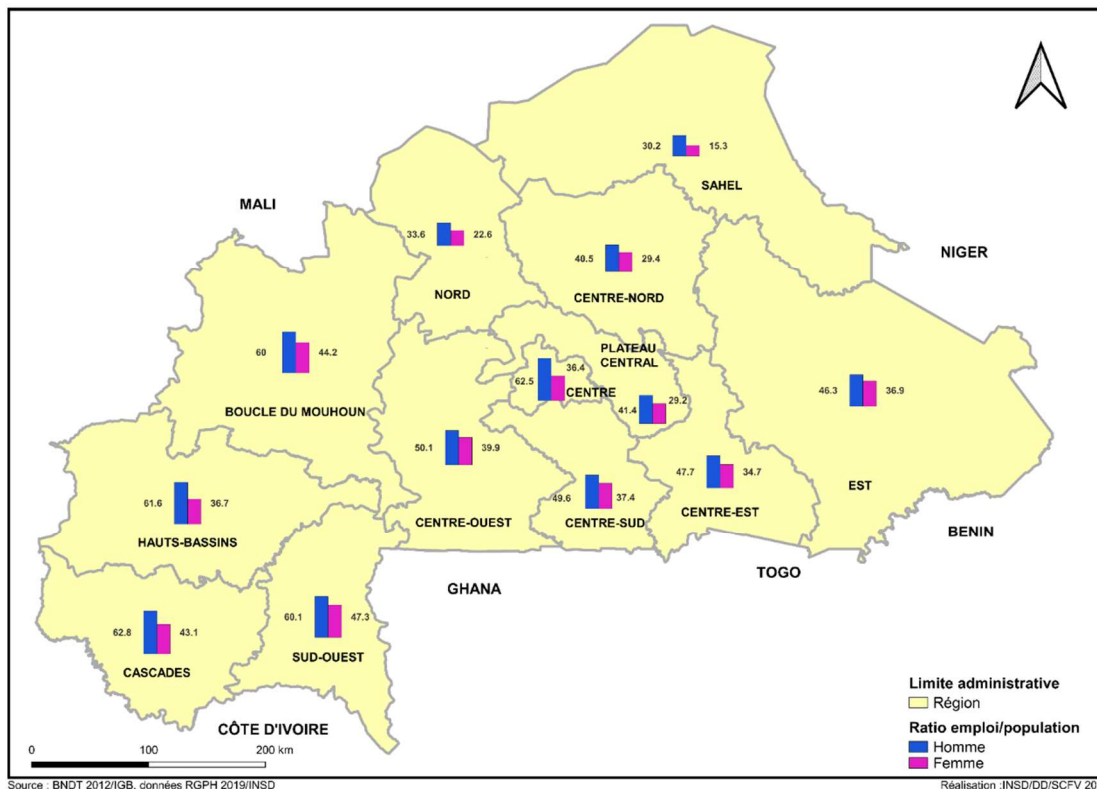
8.1 Main d'œuvre occupée ou population dans l'emploi

Carte 8.1 : Ratio emploi/population (en %) par région



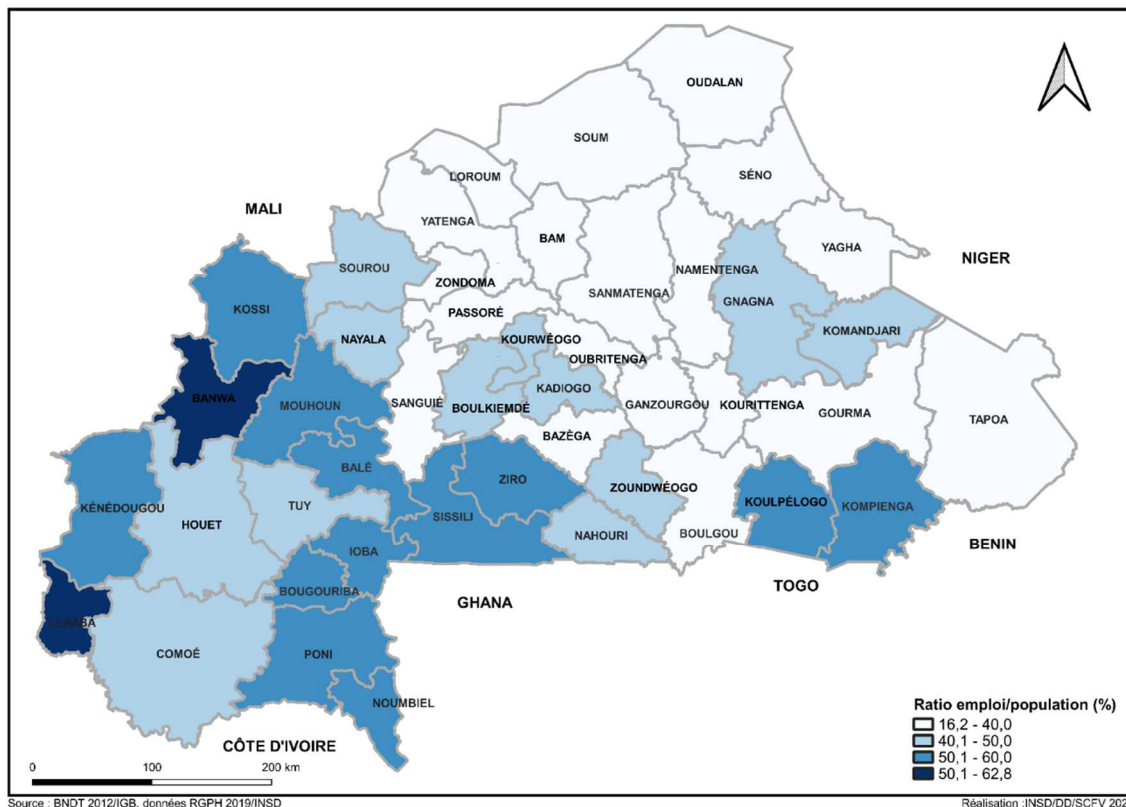
Le ratio emploi/population au Burkina Faso en 2019 est de 42,9 %. Les ratios emploi/population les plus élevés sont observés dans les régions du Sud-Ouest (53,2%), des Cascades (52,3%) et de la Boucle du Mouhoun (51,9%). Les régions du Sahel (22,8%) et du Nord (27,6%) présentent les plus faibles ratio emploi/population.

Carte 8.2 : Ratio emploi/population(en %) par région selon le sexe



Quelle que soit la région, le ratio emploi/population est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les différences sont plus prononcées dans les régions du Centre (62,5% pour les hommes et 36,4% pour les femmes) et des Hauts-Bassins (61,6% pour les hommes et 36,7% pour les femmes).

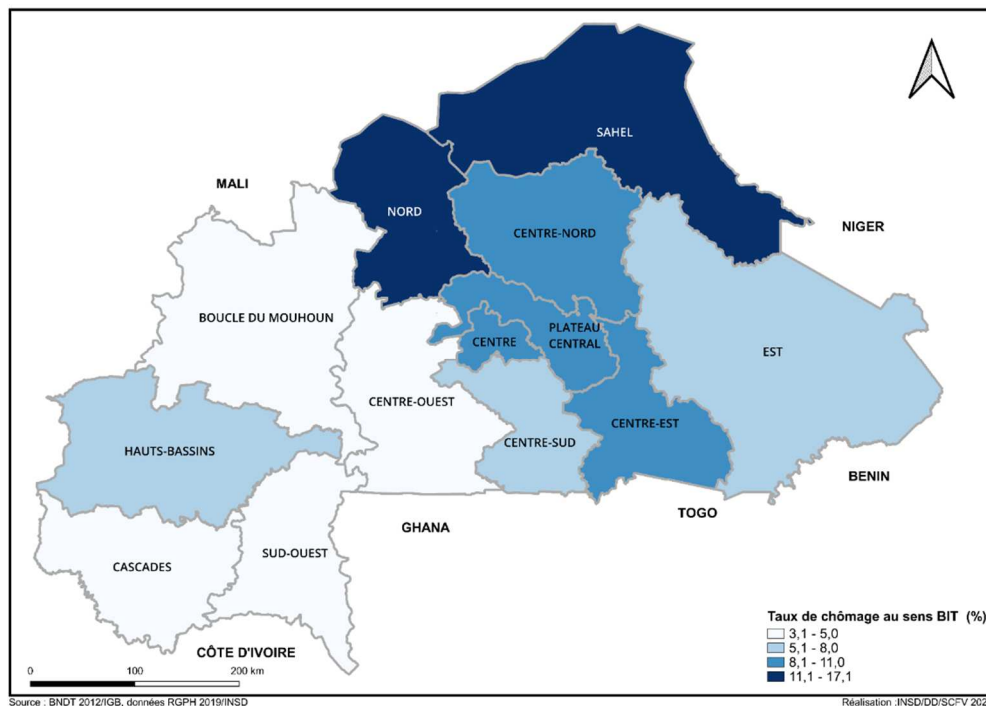
Carte 8.3 : Ratio emploi/population (en %) par province



Au Burkina Faso, le ratio emploi/population est de 42,9 %. Les ratios emploi/population les plus élevés (50 % ou plus) sont observés dans les provinces des Banwa et de la Léraba. En revanche, la plupart des provinces situées dans la moitié Est du pays enregistrent les plus faibles ratios emploi/population (moins de 40 %).

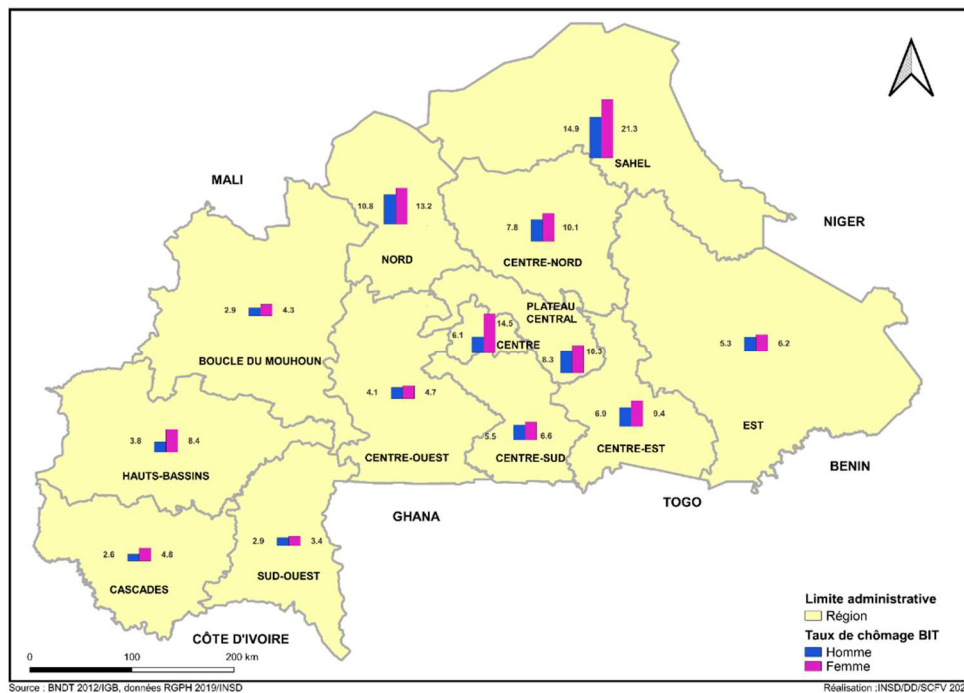
8.2 Population au chômage

Carte 8.4 : Taux de chômage (en %) au sens BIT par région



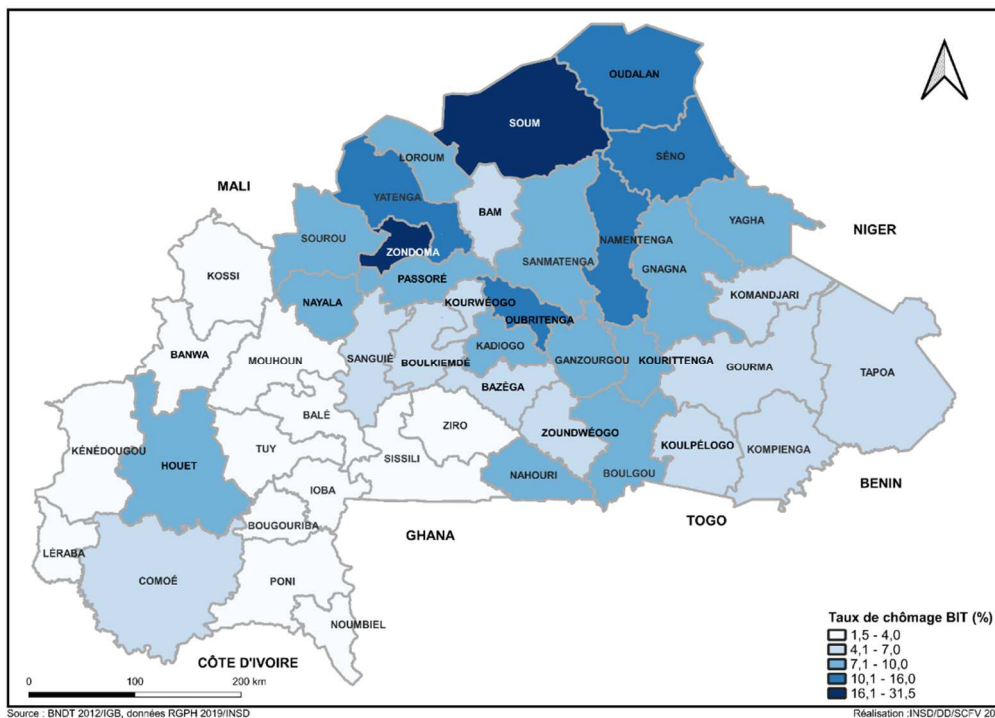
Au Burkina Faso, le taux de chômage au sens du BIT est estimé à 7,1 % en 2019. La région du Sahel présente le taux de chômage le plus élevé qui se chiffre à 17,1 %, suivie de la région du Nord avec un taux de chômage de 11,9 %. Les régions du Sud-Ouest, des Cascades, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun présentent les plus faibles taux de chômage (moins de 5 %).

Carte 8.5 : Taux de chômage au sens du BIT(en %) par région selon le sexe



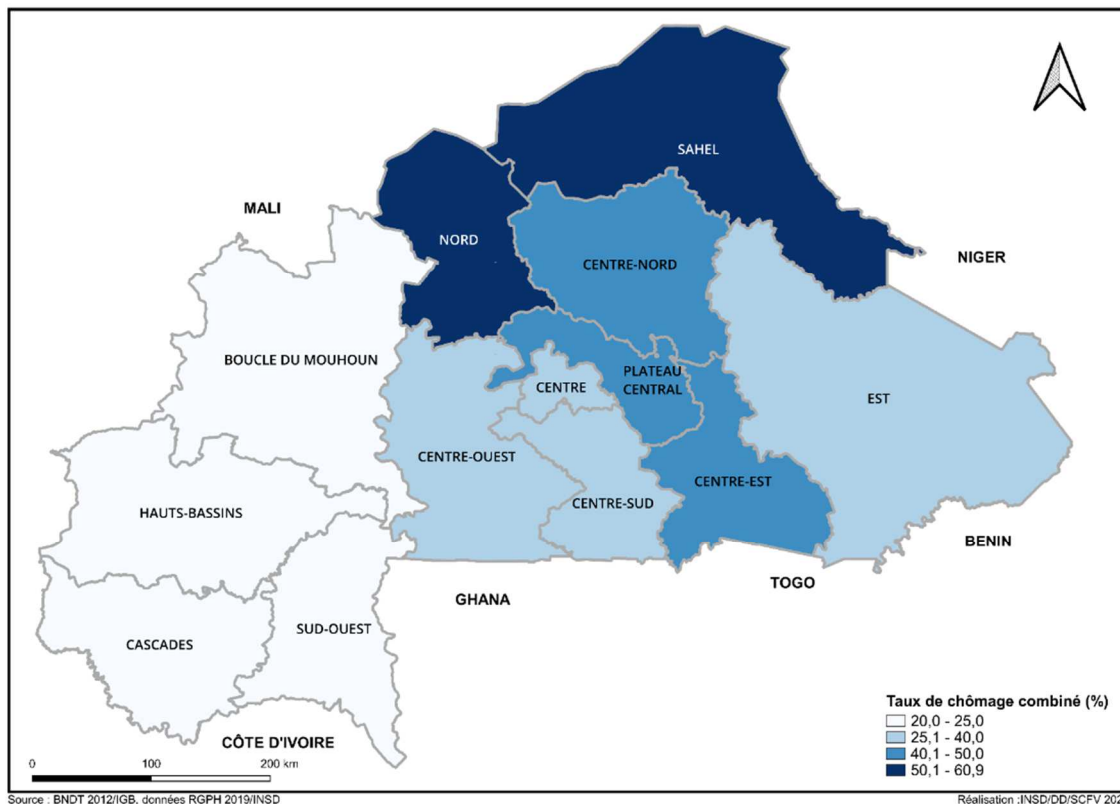
Dans toutes les régions administratives du Burkina Faso, le taux de chômage au sens du BIT est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Les régions du Centre (6,1% pour les hommes et 14,5% pour les femmes), du Sahel (14,9% pour les hommes et 21,3% pour les femmes) et des Hauts-Bassins (3,8% pour les hommes et 8,4% pour les femmes) affichent les écarts les plus élevés. A l'inverse, dans les régions du Centre-Ouest et de l'Est les taux de chômage des hommes sont très proches de ceux des femmes.

Carte 8.6 : Taux de chômage au sens du BIT (en %) par province



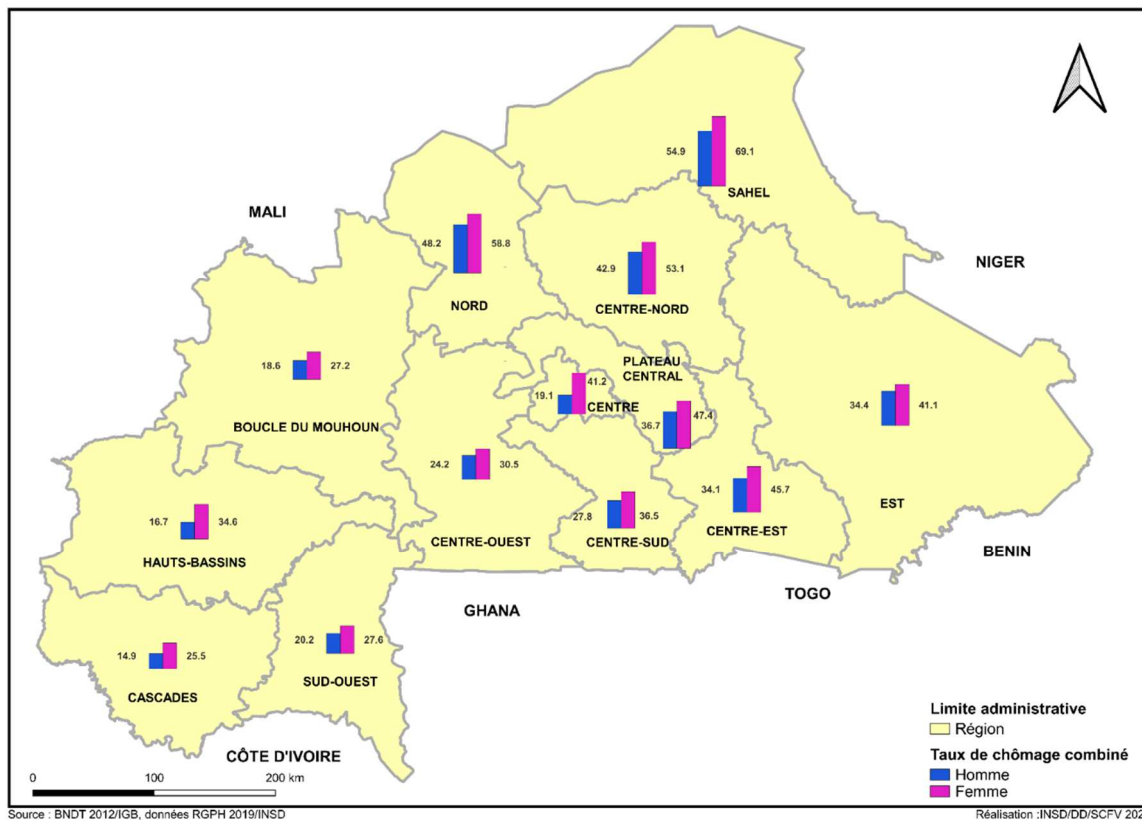
Le taux de chômage au sens du BIT est de 7,1 % au niveau national. Les provinces du Soum et du Zoundma affichent les taux de chômage les plus élevés (plus de 20 %). Les provinces du Yatenga, de l'Oubritenga, du Namentenga, de l'Oudalan et du Séno ont des taux de chômage qui se situent entre 10,1 et 16 %. Quant aux autres provinces, elles ont des taux de chômage en deçà de 10 %.

Carte 8.7 : Taux de chômage combiné (en %) par région



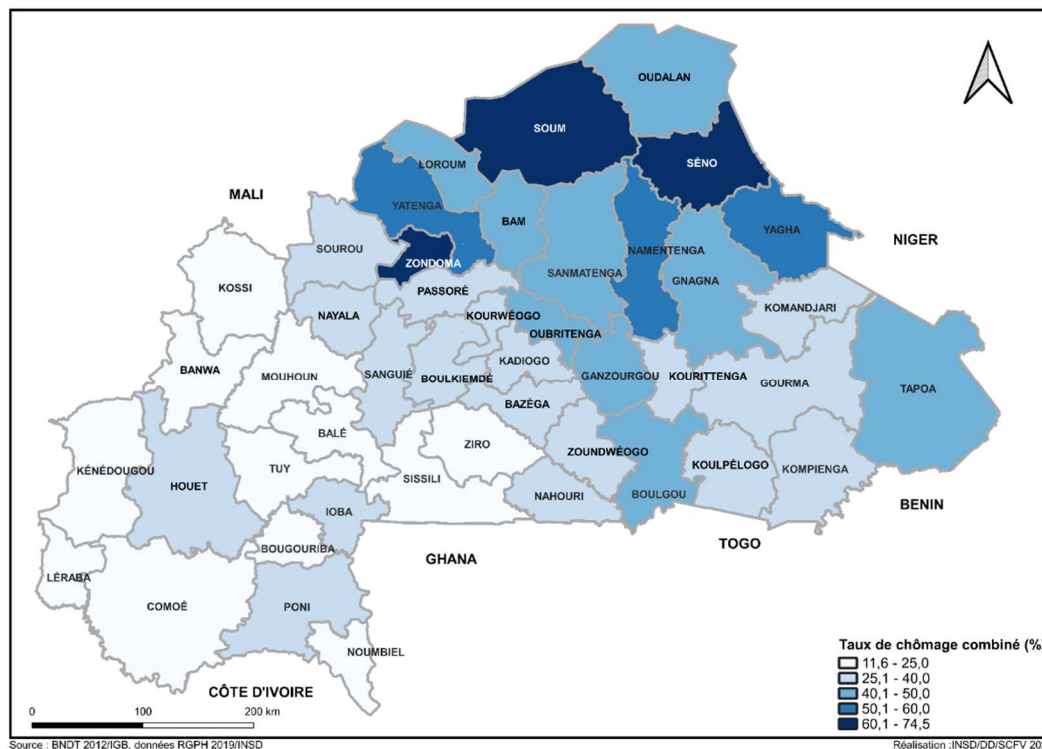
Au niveau national, le taux de chômage combiné s'élève à 34,1 %. Les régions du Sahel et du Nord enregistrent les taux de chômage combinés les plus élevés (plus de la moitié de la main d'œuvre). En revanche, les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, des Cascades et du Sud-Ouest présentent les taux de chômage combiné les plus faibles (inférieur à 25 %).

Carte 8.8 : Taux de chômage combiné (en %) par région selon le sexe



Les taux de chômage combiné sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes quelle que soit la région considérée. Les écarts sont plus importants dans les régions du Centre (22,1 points de pourcentage), des Hauts-Bassins (17,9 points de pourcentage) et du Sahel (14,2 points de pourcentage).

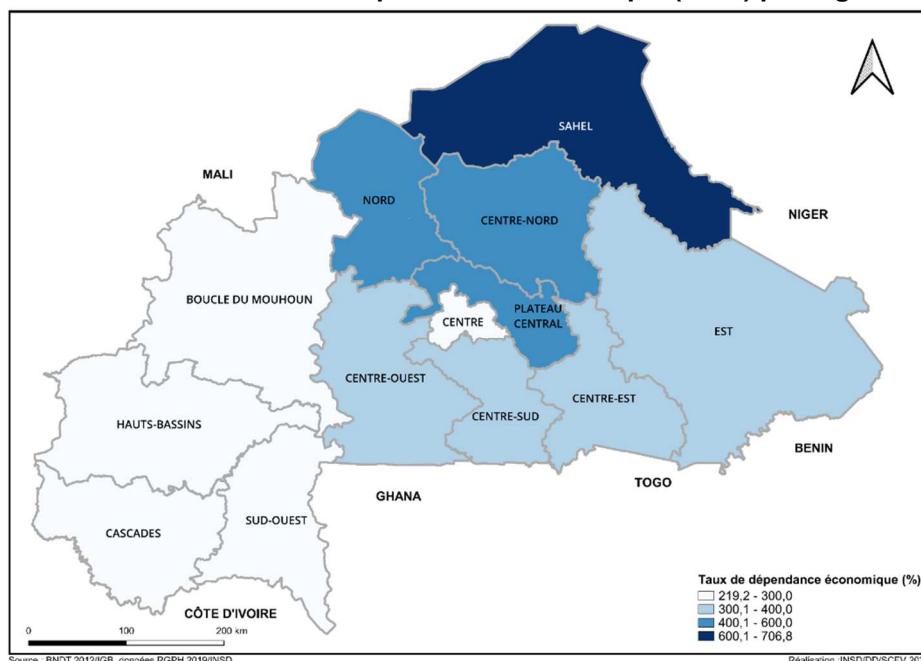
Carte 8.9 : Taux de chômage combiné (en %) par province



Le taux de chômage combiné varie d'une province à une autre. Il est plus élevé dans les provinces du Séno, du Soum et du Zoundwéogo avec des niveaux de plus de 60 %. Cependant, les provinces de la Léraba (11,6%), des Banwa (14,3%) et du Kénédougou (15,4%) ont les plus faibles taux de chômage combiné.

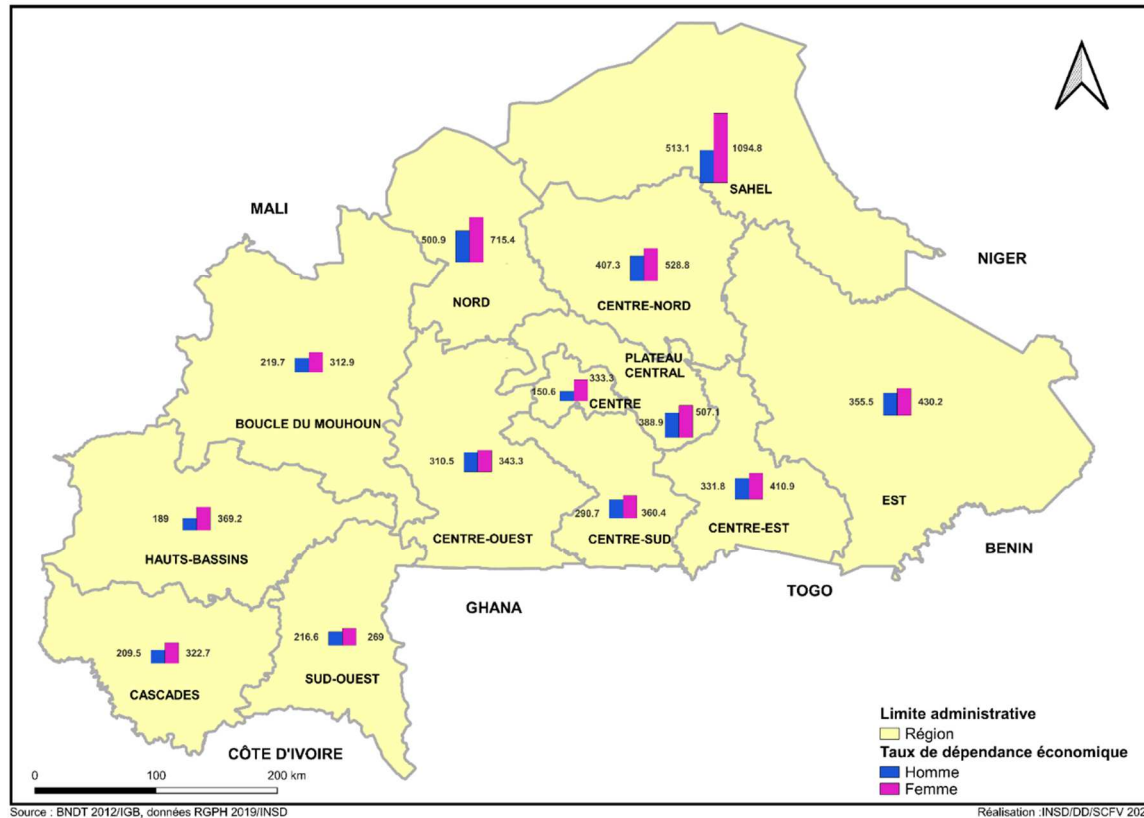
8.3 Dépendance économique

Carte 8. 10 : Taux de dépendance économique (en %) par région



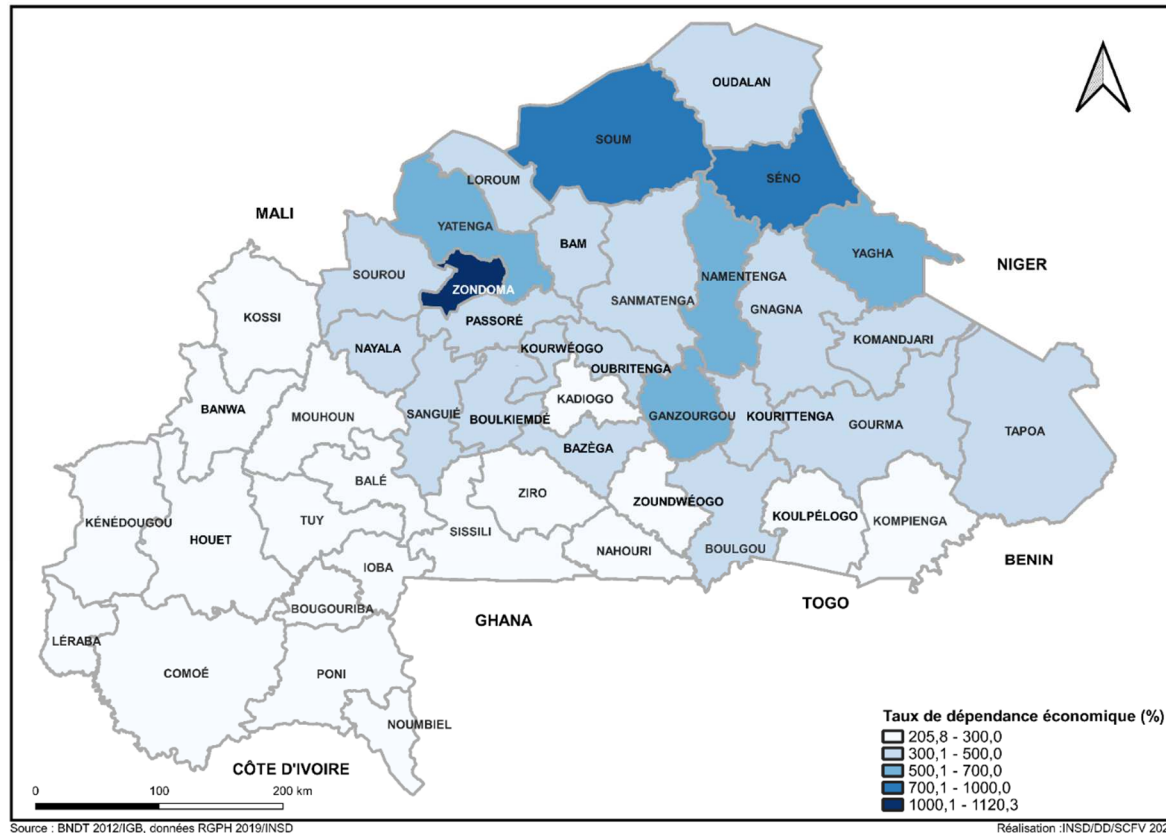
Le taux de dépendance économique au niveau national est de 325,2%, c'est-à-dire que 100 personnes dans l'emploi prennent en charge au moins 325 personnes. La partie septentrionale du Burkina Faso affiche les taux de dépendance économique les plus élevés. En effet, la région du Sahel se démarque avec un taux de dépendance économique qui dépasse le double du niveau national (706,8 %), suivie de la région du Nord (596,8 %). En revanche, la région du Centre (219,2%) présente le taux de dépendance économique le plus faible.

Carte 8. 11 : Taux de dépendance économique (en %) par région selon le sexe



Les taux de dépendance économique sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes dans toutes les régions. La région du Sahel enregistre les plus fortes disparités. C'est dans le Centre-Ouest que l'écart est plus faible.

Carte 8. 12 : Taux de dépendance économique (en %) par province



La province du Zondoma présente le taux de dépendance économique le plus élevé (1120,3%) c'est à dire qu'une personne active a à sa charge onze personnes en plus d'elle-même. A l'inverse, les provinces de la Léraba (205,8%), des Banwa (210,1%) et de la Bougouriba (211,8%) ont les taux de dépendance économique les plus faibles.

CHAPITRE IX : SITUATION DES JEUNES ET DES ENFANTS

Pour une meilleure compréhension, les concepts/indicateurs suivants sont définis :

Enfant

Selon l'article 1 de la CDE, « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

Pour la CADBE, l'enfant est tout être humain âgé de moins de 18 ans (article 1).

Dans le présent rapport, on entend par enfant toute personne, de sexe masculin ou féminin, âgée de 0-17 ans.

Jeune

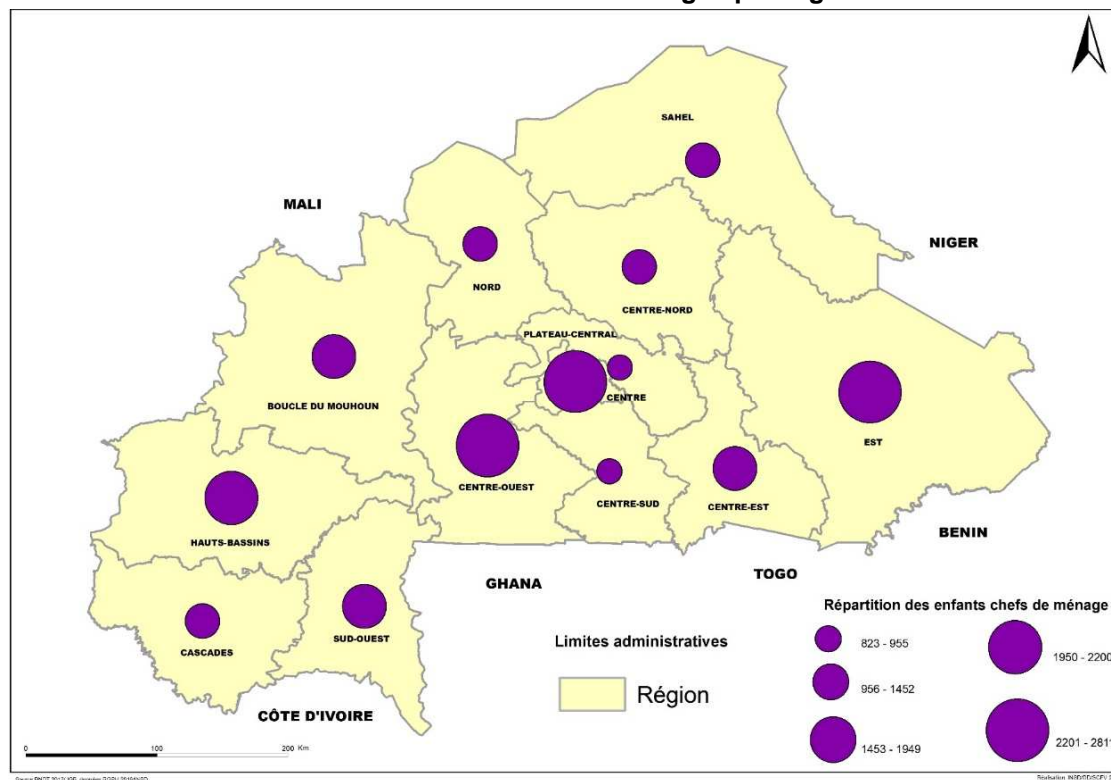
Dans cette étude, une personne sera dite jeune si elle a un âge compris entre 15 et 35 ans révolus.

Enfant chef de ménage

Personne de moins de 18 ans qui gère un ménage et subvient aux besoins de ses frères et sœurs.

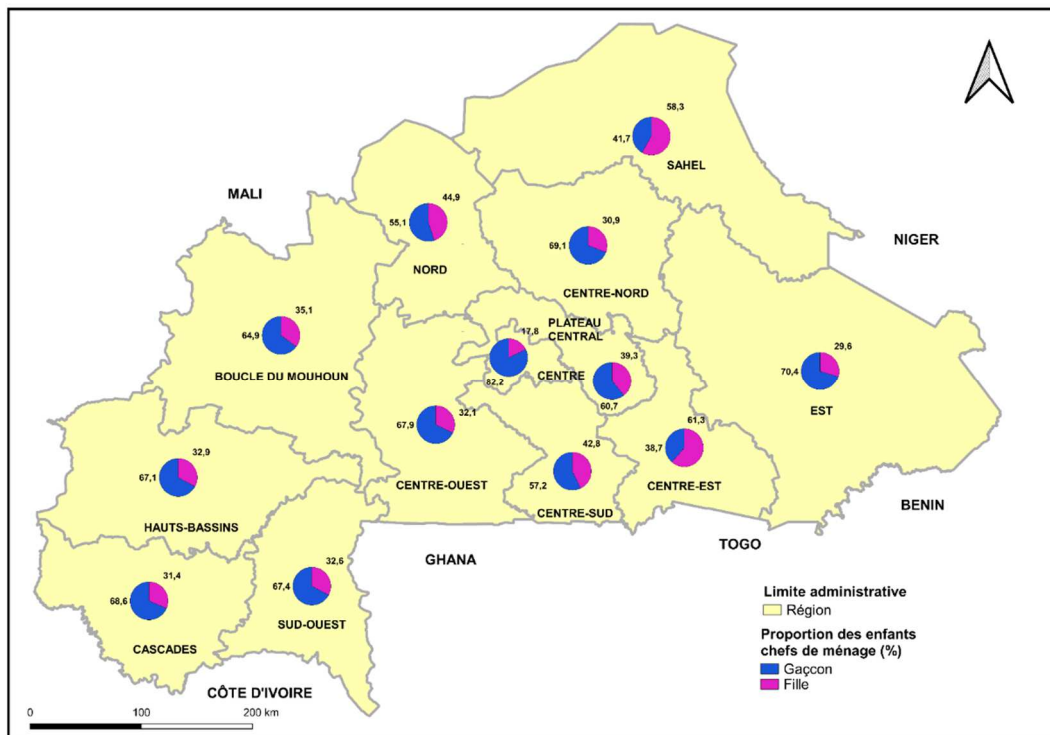
9.1 Enfants chefs de ménage

Carte 9.1 : Effectifs des enfants chefs de ménages par région



Les enfants chefs de ménages sont plus nombreux dans les régions de l'Est (2 811), du Centre-Ouest (2 714) et du Centre (2 604). Cependant leurs effectifs sont plus faibles dans les régions du Centre-Sud (823) et du Plateau Central (955).

Carte 9.2 : Proportion des enfants chefs de ménage par région et par sexe



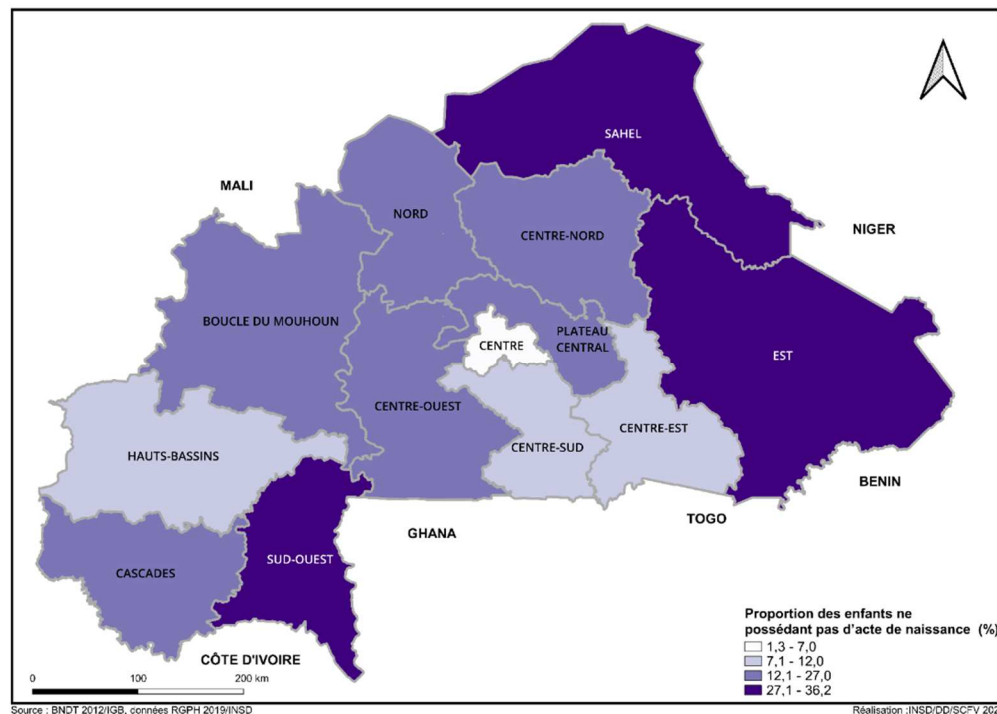
Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Le phénomène des enfants chefs de ménages bien que n'étant pas assez représentatif du point de vu de l'ensemble des ménages du pays, demeure tout de même encore présent. Ce phénomène touche beaucoup plus les garçons que les filles dans presque toutes les régions à l'exception de celles du Centre-Est et du Sahel où les filles représentent plus de 50% des enfants chefs de ménage. L'écart est d'autant plus élevé dans la région du Centre où les enfants de sexe masculin représentent 82,2% des enfants chefs de ménage.

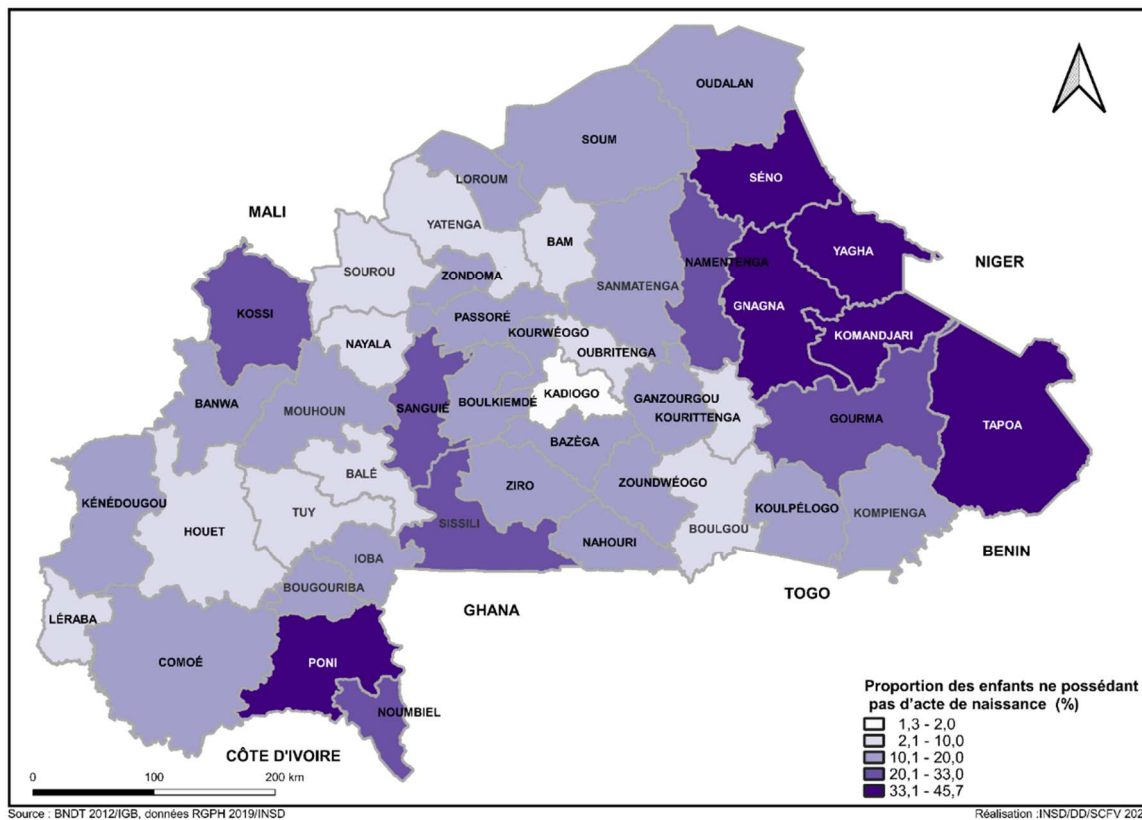
9.2 Possession d'acte de naissance

Carte 9.3 : Proportion des enfants ne possédant pas d'acte de naissance par région



Les proportions d'enfants ne possédant pas d'actes de naissance sont plus importantes dans les régions de l'Est (36,2%), du Sahel (32,9%) et le Sud-Ouest (27,8%). Comme on pouvait s'y attendre, la région du Centre est celle qui enregistre la plus faible proportion d'enfants ne possédant pas d'actes de naissance (1,3%). Au niveau national, la proportion d'enfants ne possédant pas d'actes de naissance est de 15%.

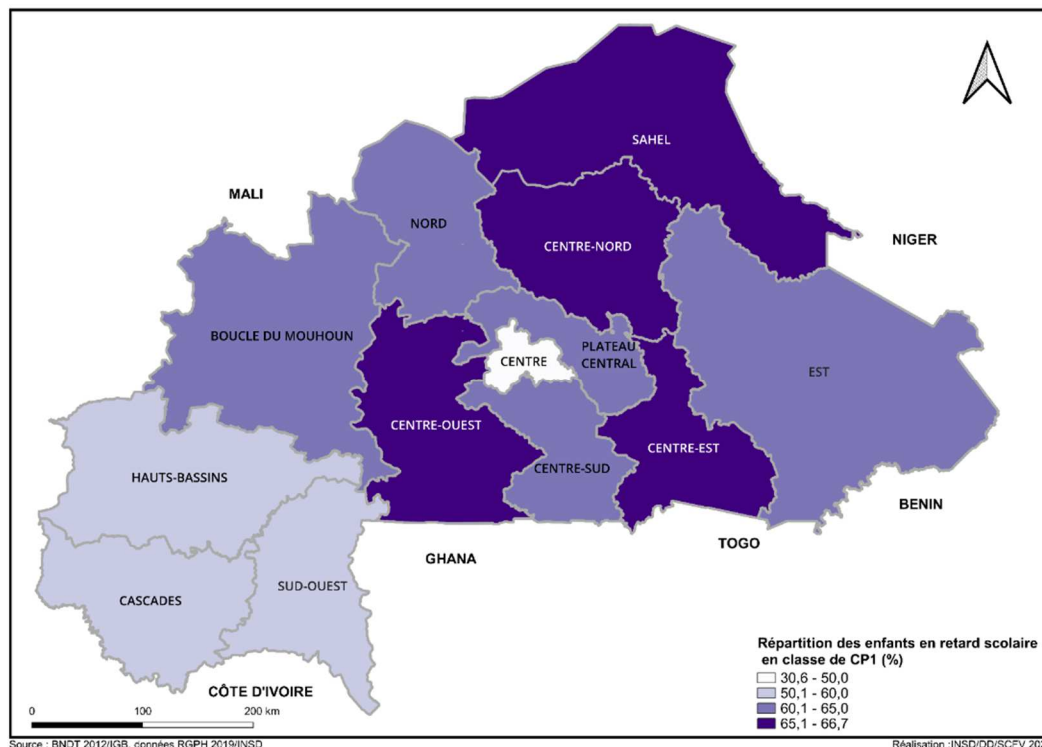
Carte 9.4 : Proportion des enfants ne possédant pas d'acte de naissance par province



Au Burkina Faso, les provinces les plus touchées par le phénomène des enfants n'ayant pas d'actes de naissances sont la Tapoa (45,7%), le Séno (45,6%), le Yagha (44,3%), la Komandjoari (42,5%) et la Gnagna (40,0%). En revanche, les provinces les moins touchées par ce phénomène sont le Kadiogo (1,3%) et le Bam (4,6%).

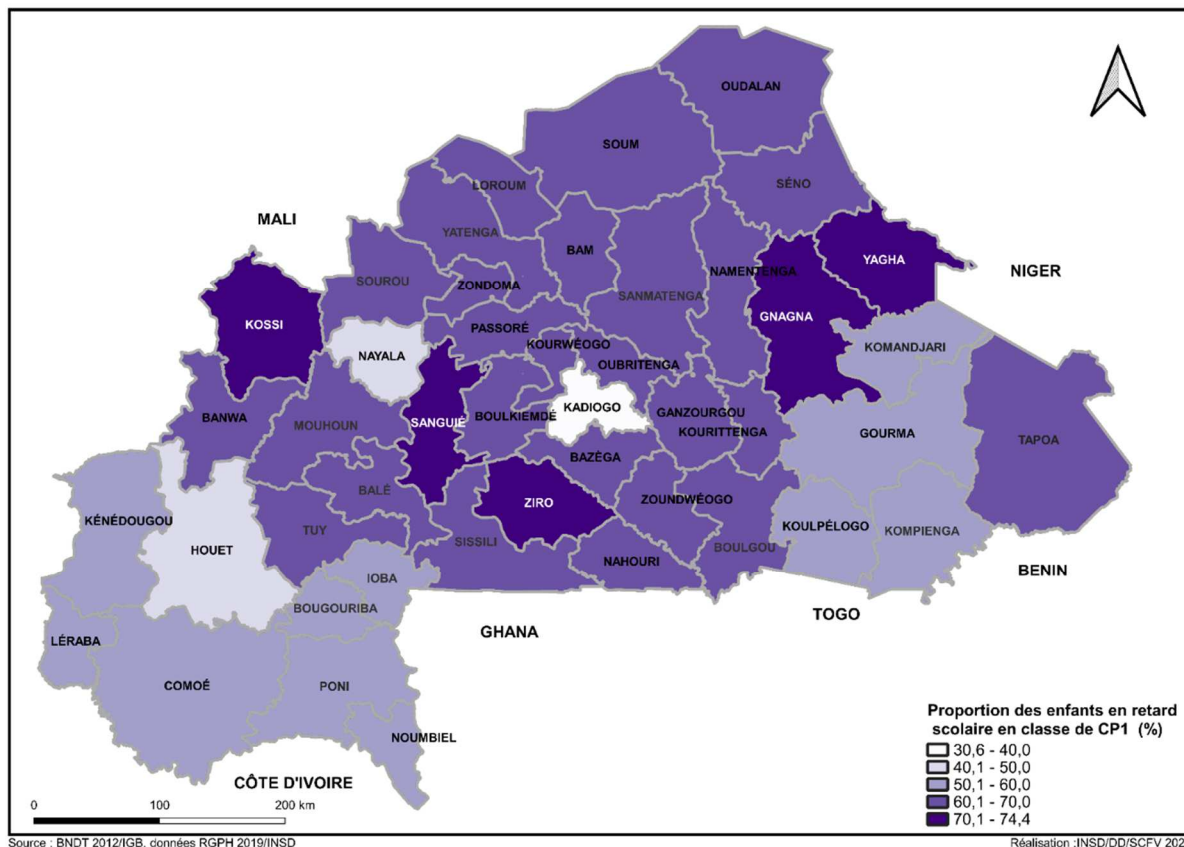
9.3 Scolarisation des enfants

Carte 9.5 : Proportion des enfants en retard scolaire en classe de CP1 par région (en %)



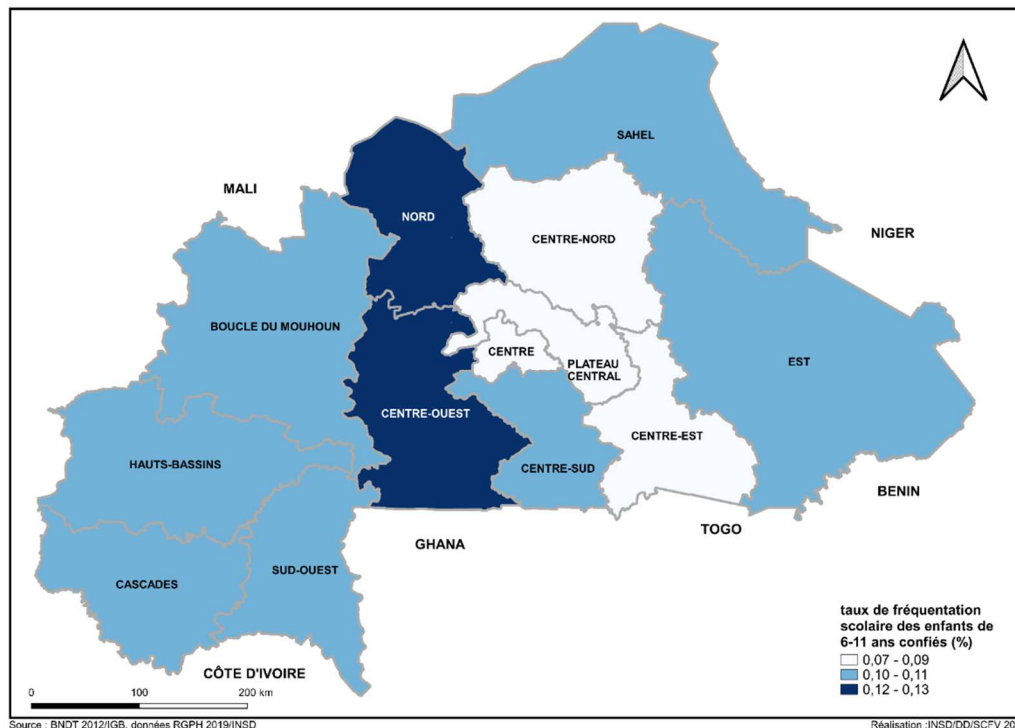
Au Burkina Faso, dans toutes les régions hormis celle du Centre (30,6%), plus de la moitié des enfants au CP1 ont dépassé l'âge normal d'y être. Ce retard scolaire est plus accentué dans les régions du Centre-Nord (66,7%), du Centre-Ouest (66,6%), du Sahel (65,8%) et du Centre-Est (65,2%). Au niveau national, le taux de retard scolaire au CP1 est de 56,1%.

Carte 9.6 : Proportion des enfants en retard scolaire en classe de CP1 par province



Les provinces les plus touchées par ce phénomène sont la Gnagna (74,4%), le Yagha (71,3%), le Ziro (71,2%), la Kossi (70,4%), le Sanguie (70,1%). Les provinces les moins touchées sont le Nayala (49,7%), le Houet (45,8%) et le Kadiogo (30,6%).

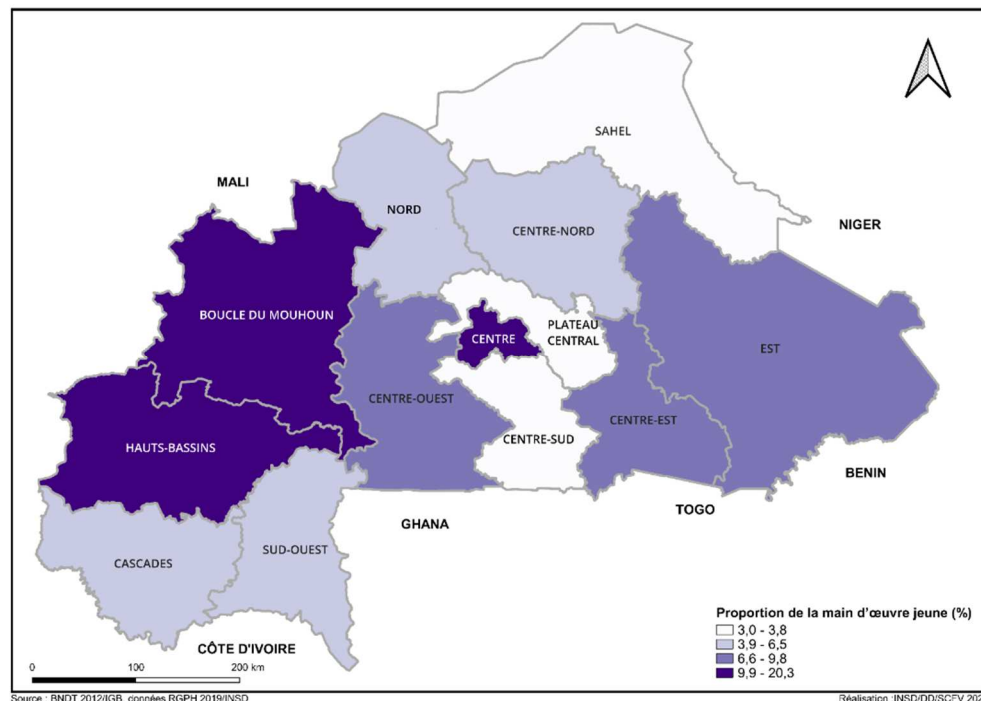
Carte 9.7 : Proportion (en %) des enfants de 6-11 ans confiés et scolarisés par région (taux de fréquentation scolaire des enfants de 6-11 ans confiés)



Au niveau national, parmi les enfants de 6-11 ans scolarisés, 0,10% d'entre eux sont confiés c'est-à-dire qu'ils vivent dans d'autres ménages que leurs deux parents biologiques. Cette proportion est également de 0,10% dans les régions des Cascades, du Centre-Sud, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et du Sahel. Elle est en dessous de 0,10% dans les régions du Centre-Nord, du Plateau Central, du Centre, et du Centre-Est. Dans les régions du Centre-Ouest et du Nord, cette proportion dépasse 0,12%.

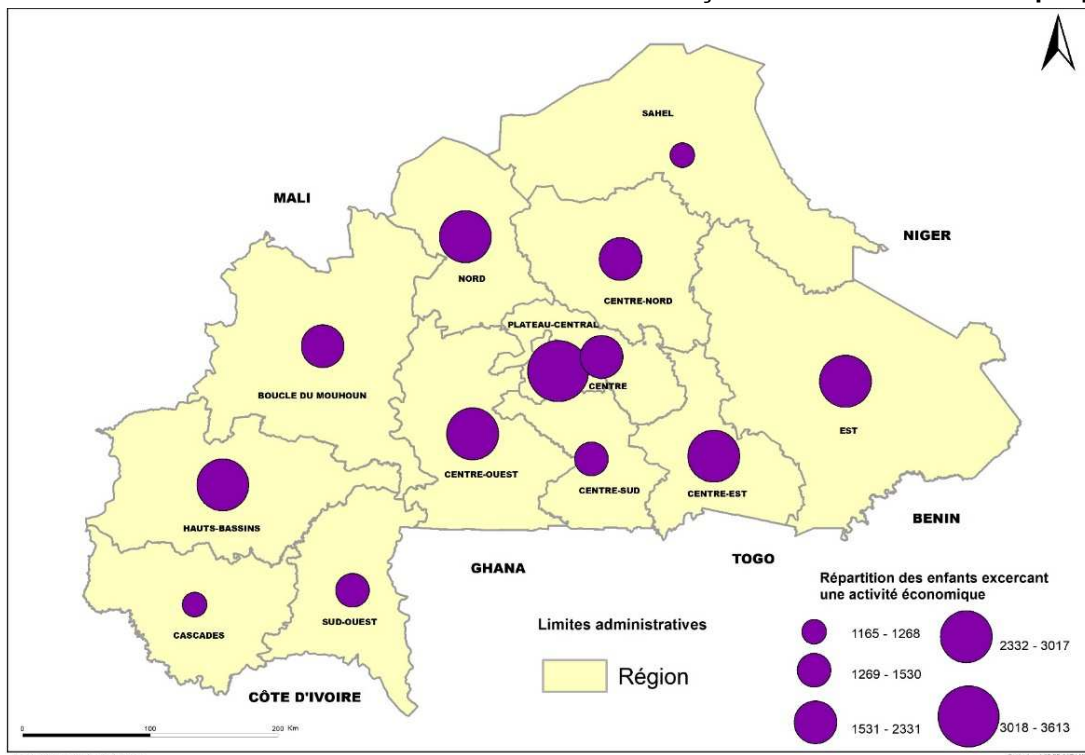
9.4 Activités économiques des jeunes

Carte 9. 8 : Proportion (%) de la main d'œuvre jeune par région



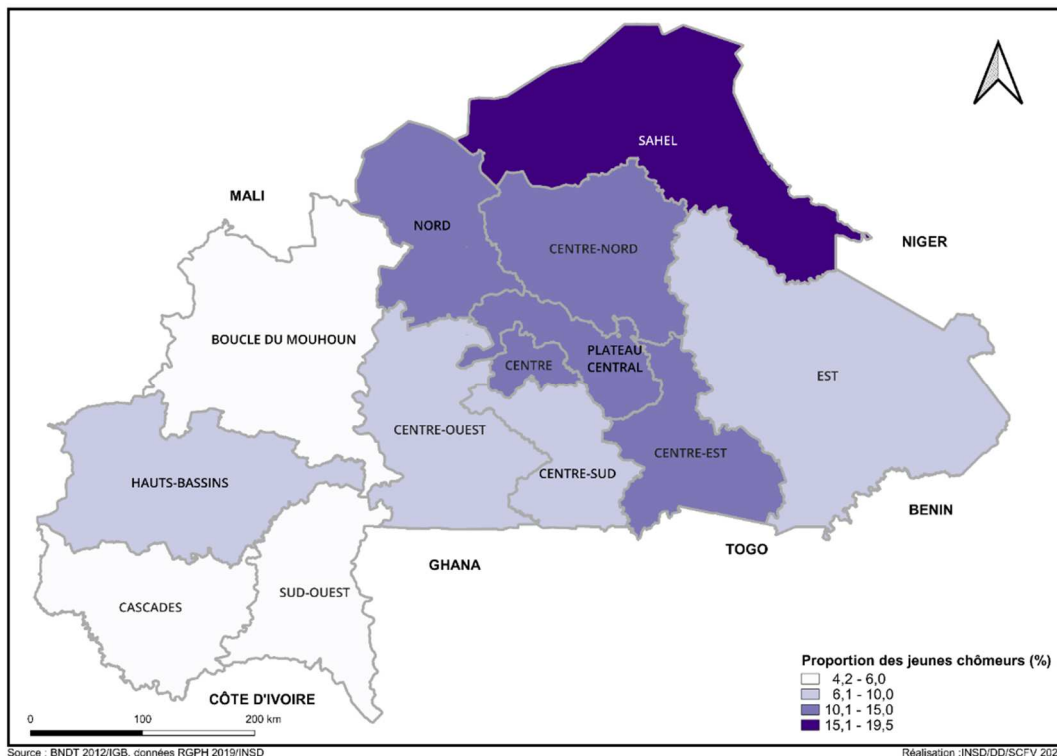
Dans un pays, l'idéal serait d'avoir au sein des jeunes une proportion de main d'œuvre élevée (qui tend vers 100%). Les résultats indiquent que les plus faibles proportions de main d'œuvres jeune se retrouvent dans les régions du Sahel, du Centre-Sud et du Plateau Central. Les plus fortes proportions de main d'œuvre jeunes se retrouvent dans les deux régions abritant les capitales politique et économique et aussi dans la région de la Boucle du Mouhoun.

Carte 9.9 : Effectifs des enfants de 6-17 ans exerçant une activité économique par région



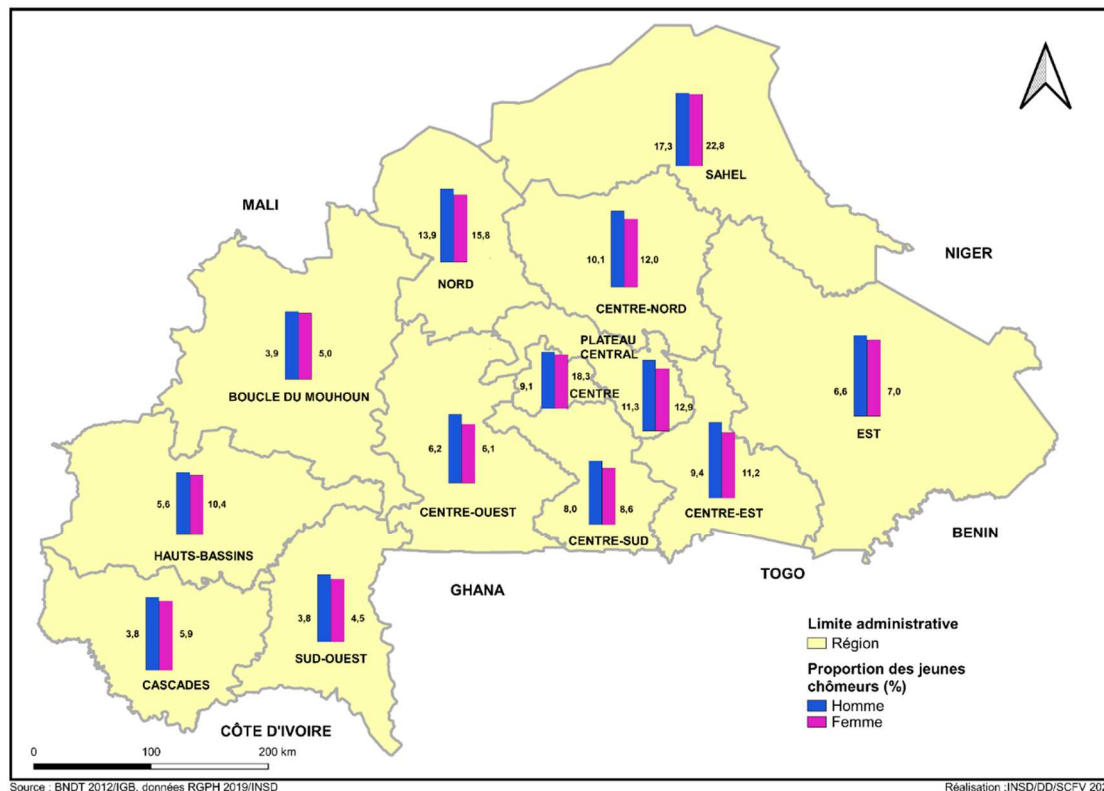
Les enfants de 6-17 ans sont sensés rester en formation scolaire ou professionnelle. Toutefois, on constate que de très nombreux enfants s'adonnent à des activités rémunératrices de revenus. L'effectif des enfants de cette tranche d'âge exerçant une activité économique est plus élevé dans les régions du Centre, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun. En revanche, les régions des Cascades et du Sahel sont celles où les effectifs des enfants de 6-17 ans exerçant une activité économique sont les plus faibles.

Carte 9. 10 : Taux de chômage des jeunes par région



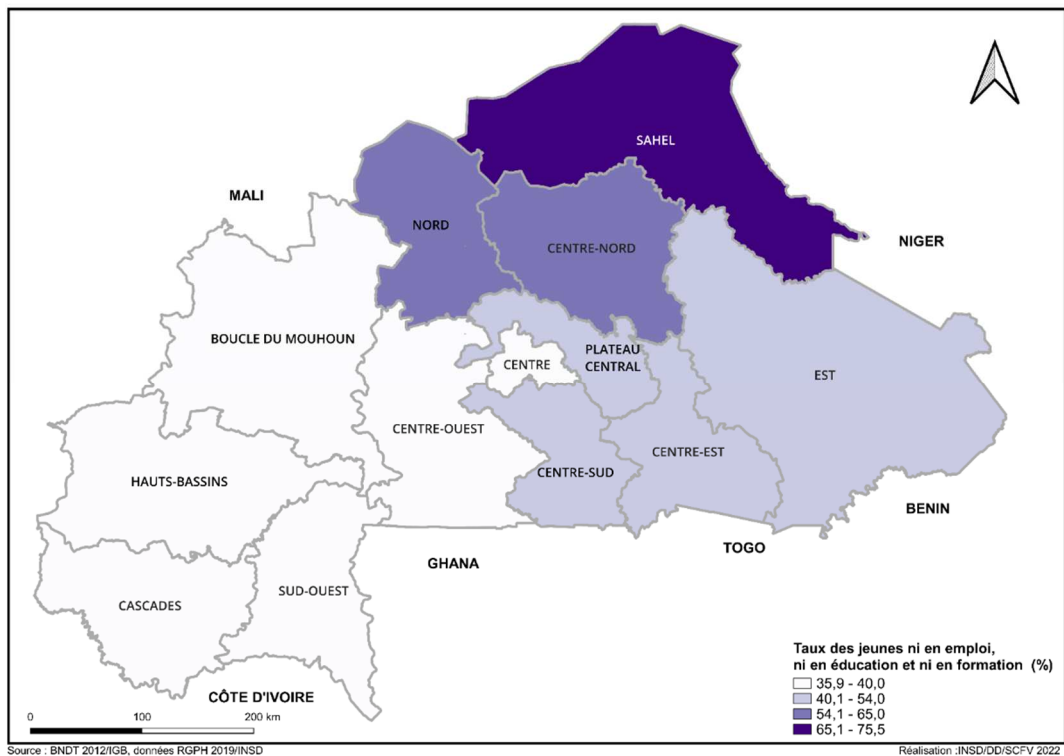
Les jeunes représentent le socle du développement d'un pays du fait qu'ils constituent une main d'œuvre importante. Le taux de chômage des jeunes est plus élevé dans la région du Sahel (19,5%) par rapport aux autres régions. Elle est suivie des régions du Nord (14,8%), du Centre (13,1%), du Plateau Central (12,1%), du Centre-Nord (11,1%) et du Centre-Est (10,4%). Par contre, ce taux est faible dans les régions de la Boucle du Mouhoun (4,4%), des Cascades (4,8%) et du Sud-Ouest (4,2%). Au niveau national, le taux de chômage des jeunes est de 9,2%.

Carte 9.11 : Taux de chômage des jeunes par région selon le sexe



Le chômage touche plus les filles que les garçons. Cette situation est vérifiée dans toutes les régions exceptée la région du Centre-Ouest où la proportion des jeunes chômeurs est légèrement plus élevée chez les garçons (6,2%) que chez les filles (6,1%). L'écart le plus important entre le taux de chômage des jeunes filles par rapport à celui des jeunes garçons se retrouve dans la région du Centre avec 9,1% de taux de chômage chez les jeunes garçons contre 18,3% chez les jeunes filles.

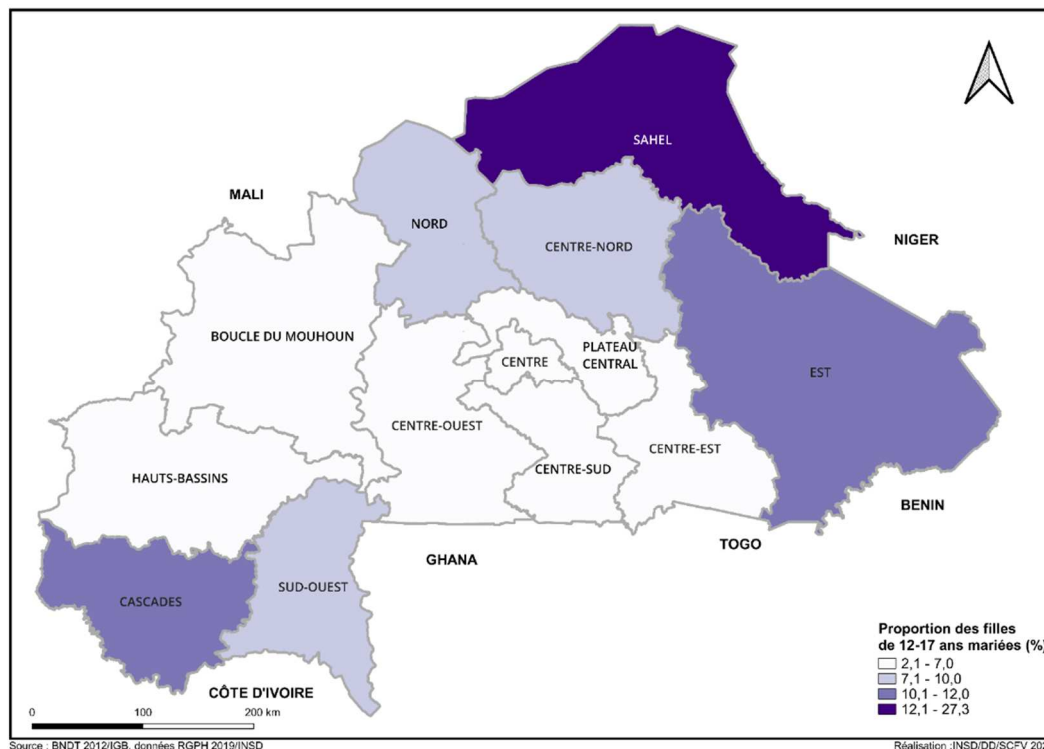
Carte 9. 12 : Taux des jeunes ni en emploi, ni en éducation par région



Les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation constituent une population très vulnérable. La plus forte proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation se retrouve dans la région du Sahel (75,5%), suivie des régions du Nord (61,0%) et du Centre-Nord (58,0%). Il faut noter que dans les régions de l'Est, du Centre-Est, du Centre-Sud et du Plateau Central, quand bien même ces proportions ne sont pas les plus élevées, elles demeurent quand même assez importantes allant de 50,3% à 53,0%. Au niveau national, ce taux est de 45,6%.

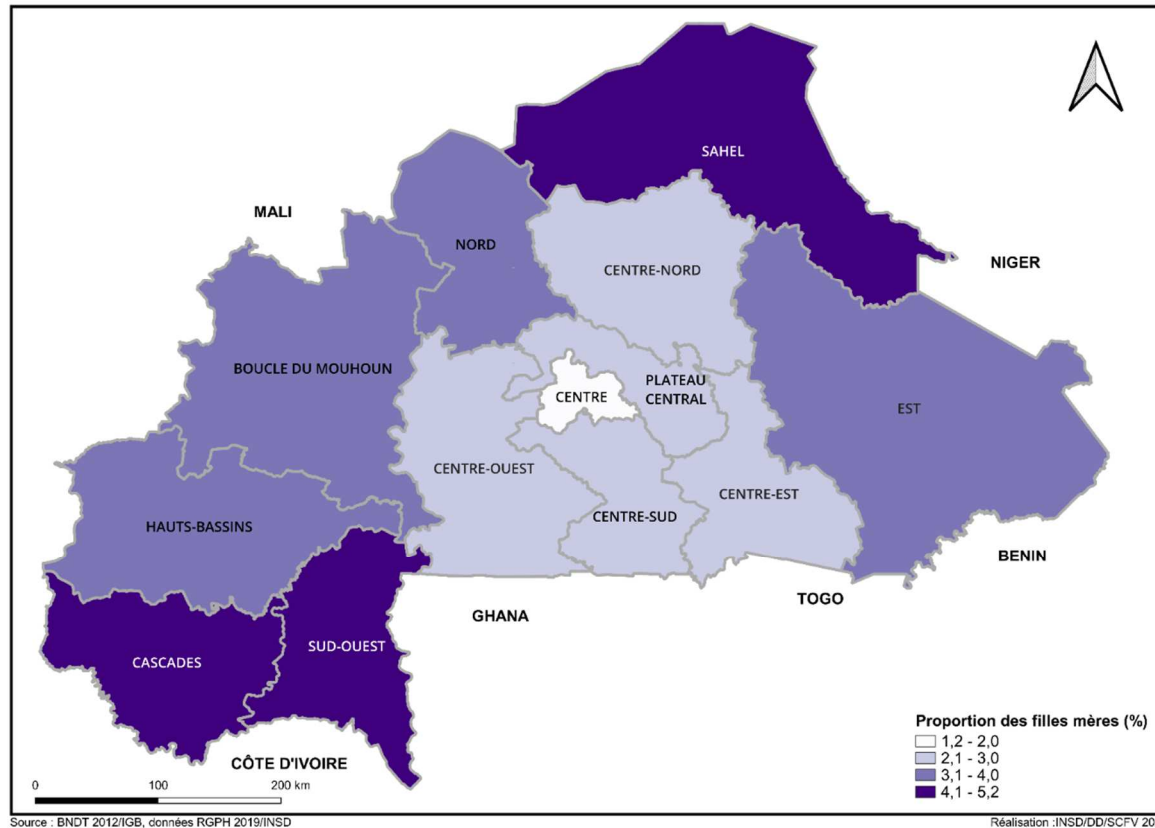
9.5 Mariage et fécondité des enfants

Carte 9.13 : Proportion des filles de 12-17 ans mariées par région



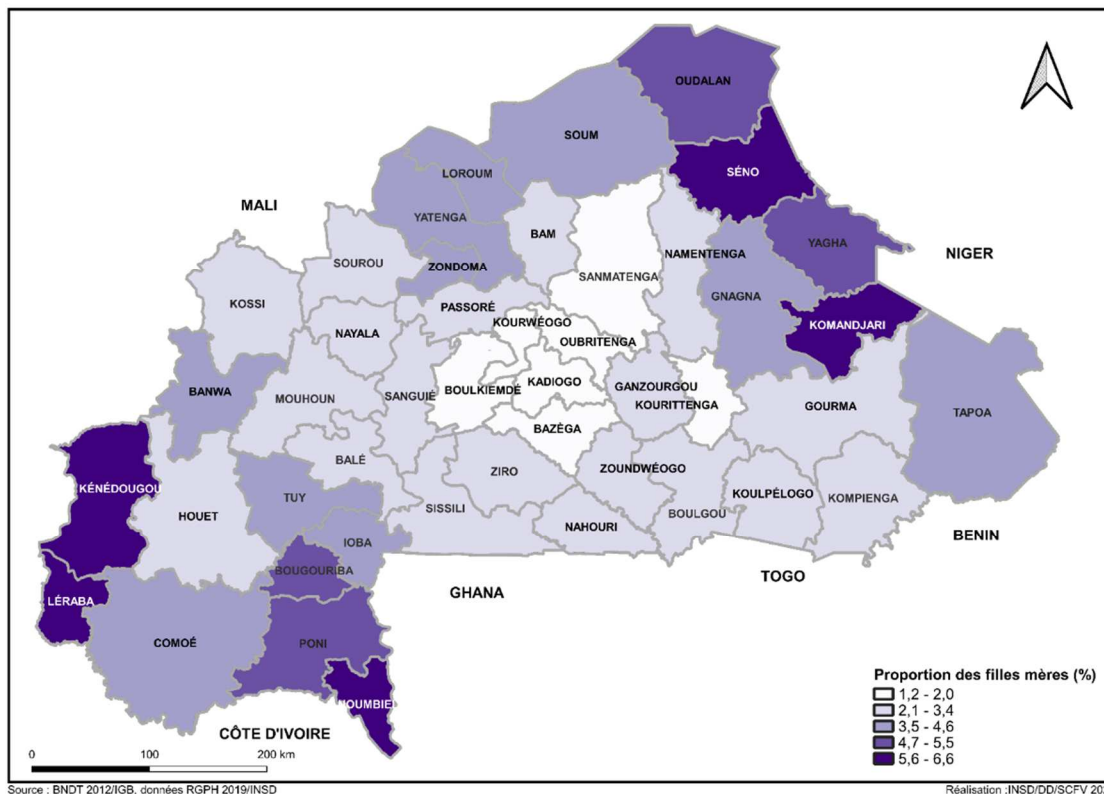
La proportion la plus élevée des filles de 12-17 ans mariées se retrouve dans la région du Sahel. Elle est suivie par les régions de l'Est et des Cascades. Les plus faibles proportions se retrouvent dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud, du Plateau-Central et du Centre-Ouest.

Carte 9.7 : Proportion des filles mères par région



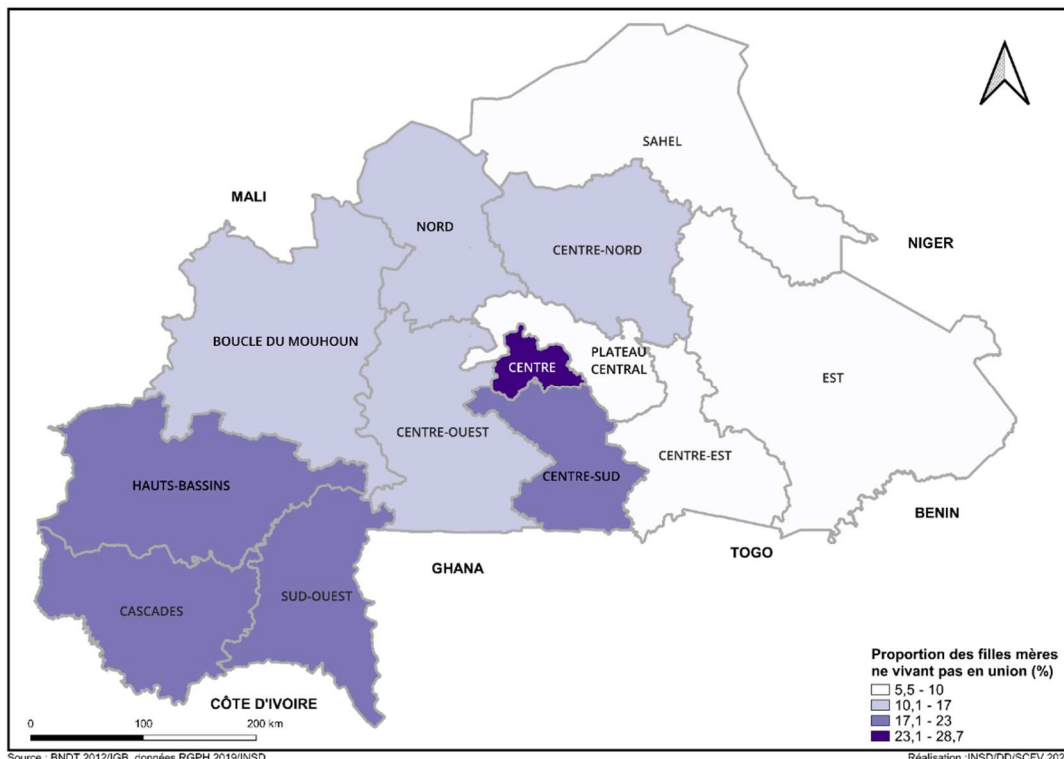
La notion de fille mère désigne ici toute fille de moins de 18 ans ayant au moins un enfant. Les proportions les plus élevées de filles mères se retrouvent dans les régions du Sahel, des Cascades et du Sud-Ouest. A l’opposé, la région du Centre enregistre la plus faible proportion de filles mères.

Carte 9.15 : Proportion des filles mères par province



La répartition de la proportion des filles mères par province indique que les provinces qui enregistrent les plus fortes proportions sont celles du Nounbiel, de la Léraba, du Kénédougou, de la Komandjoari et du Seno. Ces provinces sont suivies par celles du Poni, de la Bougouriba, de l'Oudalan et du Yagha. Par contre, les provinces enregistrant les plus faibles proportions se trouvent dans le Centre du pays.

Carte 9.8 : Proportion des filles mères ne vivant pas en union par région



La proportion des filles mères célibataires est plus élevée dans la région du Centre par rapport aux autres régions. Cette proportion est aussi élevée dans la région du Centre-Sud et dans la partie Sud du pays. Les proportions les plus faibles sont enregistrées dans les régions du Sahel, du Plateau Central, du Centre-Est et de l'Est.

CHAPITRE X : SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Pour une meilleure compréhension, les concepts/indicateurs suivants sont définis :

Handicap :

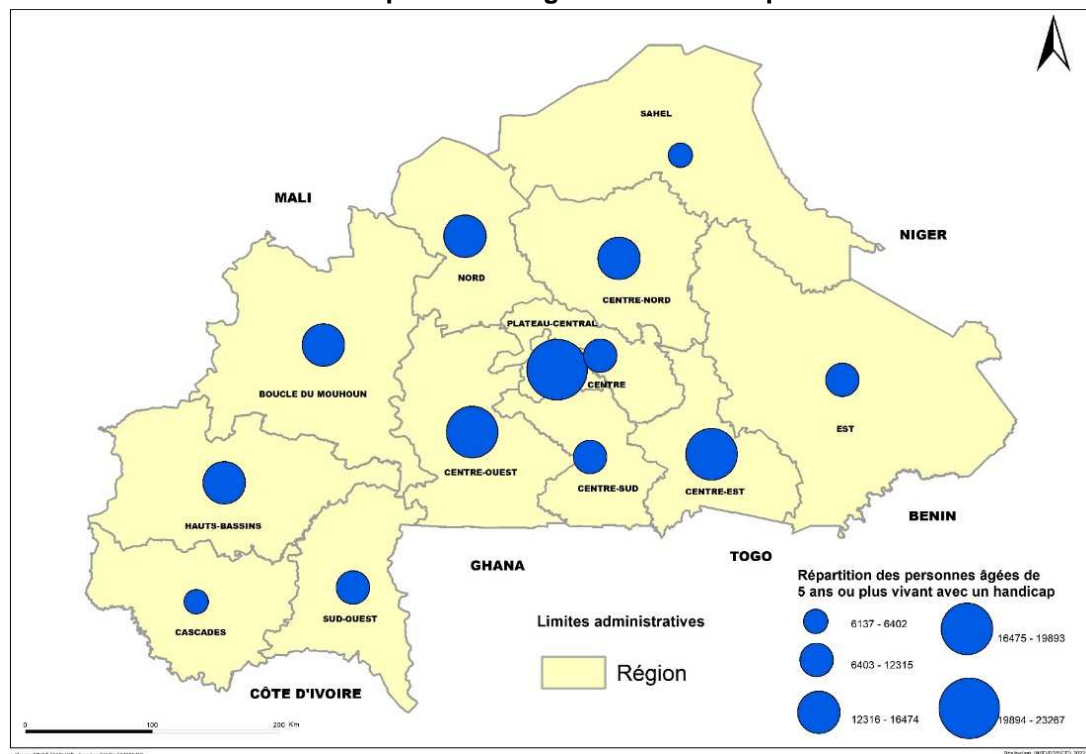
Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendue comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Prévalence du handicap :

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population.

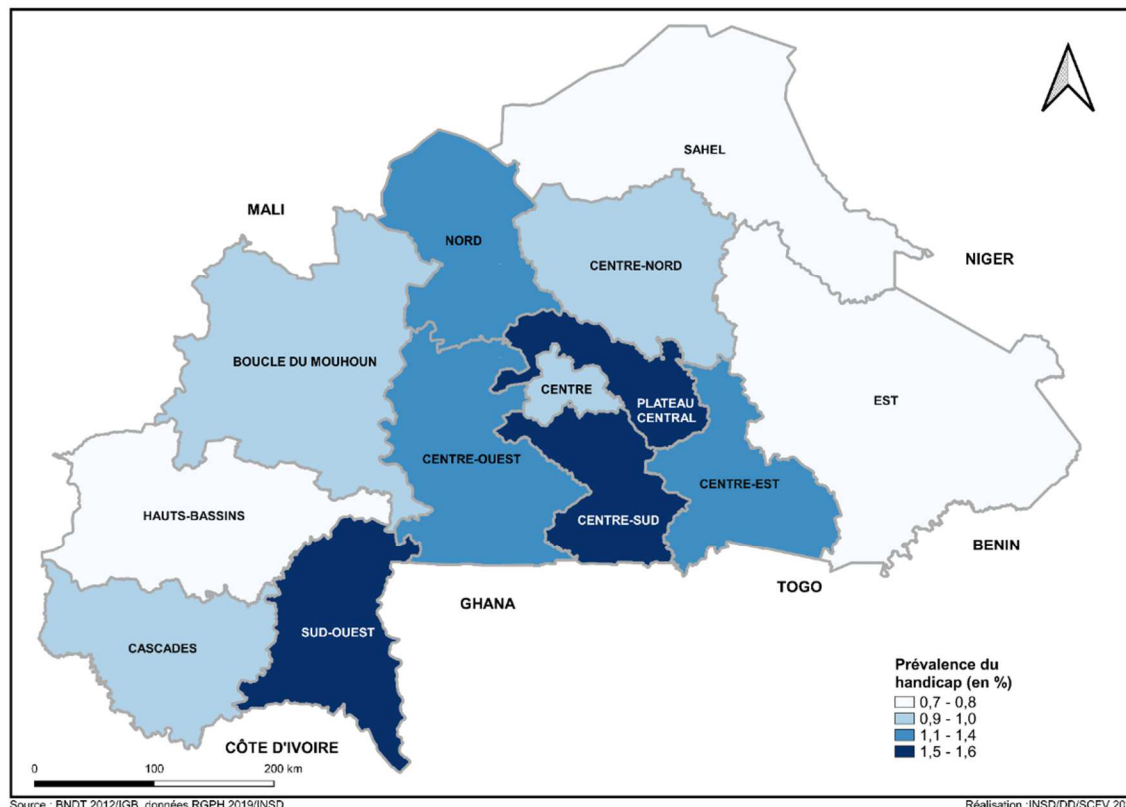
10.1 Effectif et prévalence du handicap

Carte 10. 1: Effectif des personnes âgées de 5 ans ou plus vivant avec un handicap par région



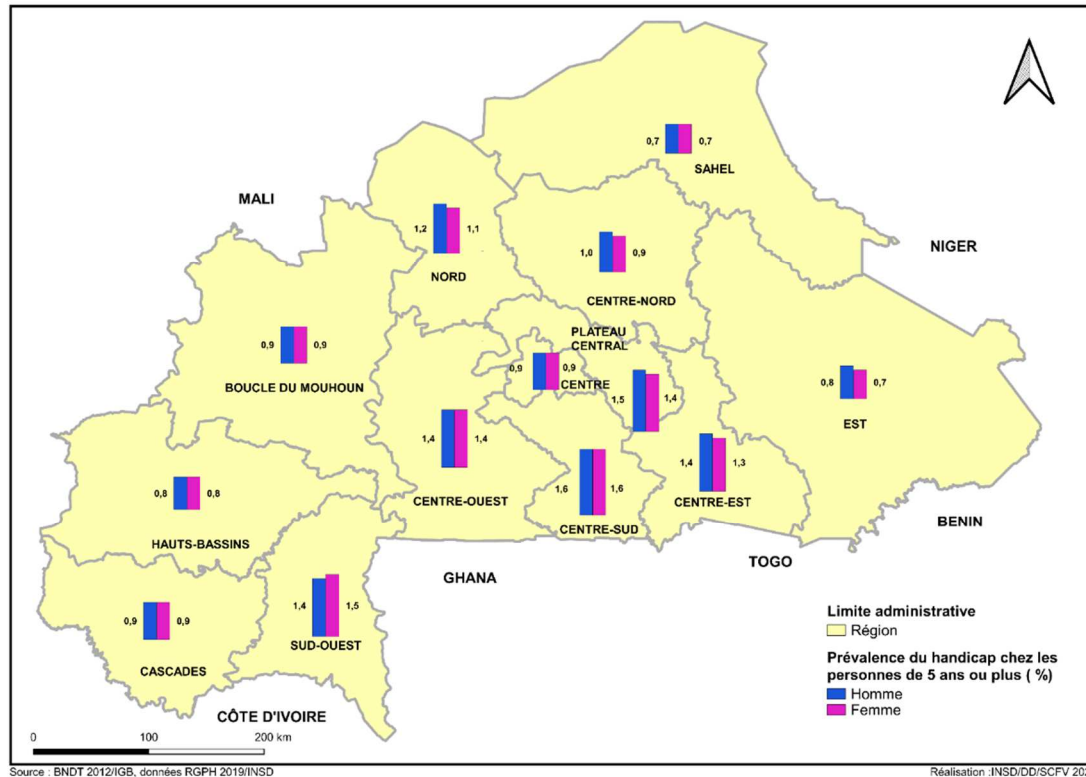
Le nombre de personnes vivant avec un handicap varie entre 6 137 dans la région des Cascades et 23 267 dans la région du Centre. Les autres régions où l'on dénombre le plus de personnes vivant avec un handicap sont le Centre-Ouest (19 893), le Centre-Est (17 951) et le Nord (16 474).

Carte 10. 2 : Prévalence du handicap par région



Au niveau national, le taux de prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus est de 1,1%. La prévalence du handicap selon la région de résidence montre que les valeurs les plus élevées sont enregistrées dans le Centre-Sud (1,6%), le Plateau Central (1,5%) et le Sud-Ouest (1,5%). Par contre, les plus faibles proportions s'observent dans les régions du Sahel (0,7%), de l'Est (0,8%) et des Hauts-Bassins (0,8%).

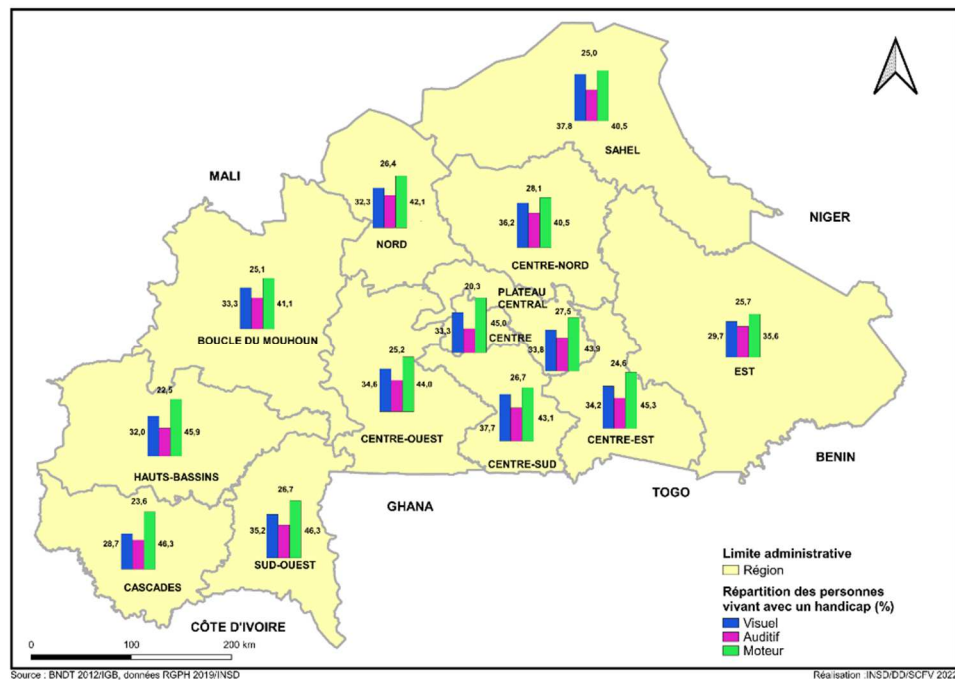
Carte 10. 3 : Taux de prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par région selon le sexe



La répartition du taux de prévalence du handicap selon le sexe montre qu'il est plus élevé chez les hommes (1,1%) que chez les femmes (1,0%) au plan national. En général, au niveau régional, la prévalence du handicap chez les hommes est supérieure ou égale à celle des femmes à l'exception de la région du Sud-Ouest où la prévalence du handicap chez les femmes est au-dessus de celle des hommes.

10.2 Type de handicap

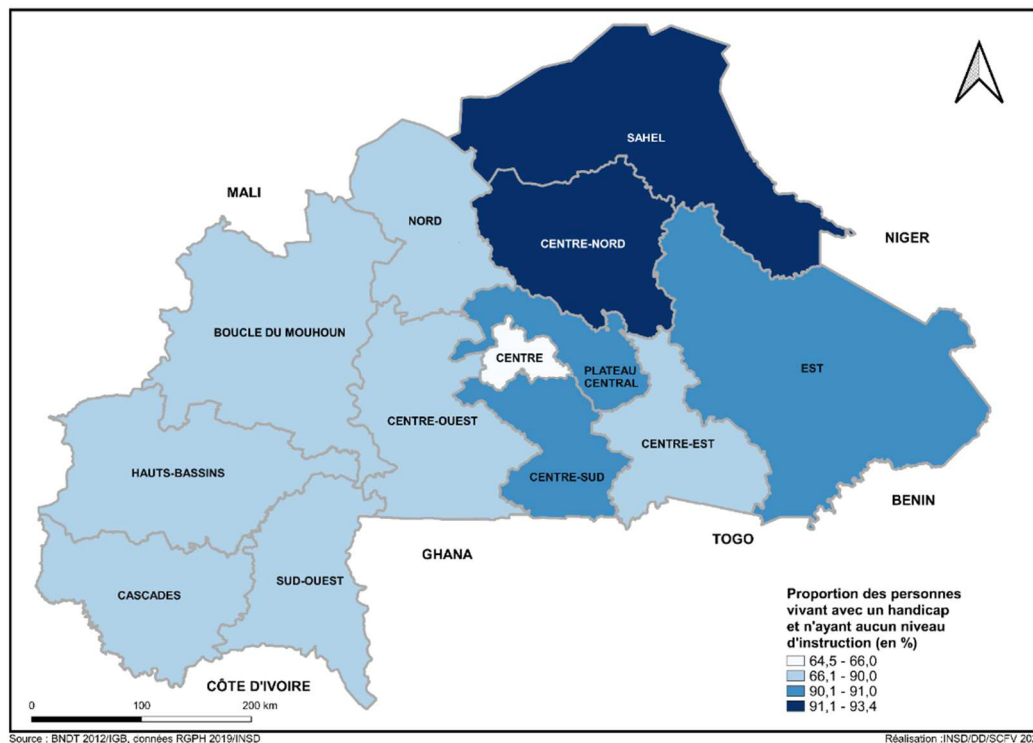
Carte 10. 4 : Répartition des personnes vivant avec un handicap (visuel, auditif et moteur) par région



La répartition des personnes vivant avec un handicap selon la nature du handicap montre que les personnes vivant avec un handicap moteur sont les plus nombreuses quelle que soit la région de résidence. L'analyse des proportions des personnes vivant avec un handicap montre que le niveau du handicap moteur varie entre 35,6% dans la région de l'Est et 46,3% dans celles des Cascades et du Sud-Ouest. Le niveau du handicap visuel varie entre 28,7% dans les Cascades et 37,8% dans le Sahel. Parmi les types de handicap, le handicap auditif demeure le moins courant. La plus forte proportion (28,1%) de ce type de handicap est enregistrée dans le Centre-Nord et la plus faible (20,3%) dans le Centre.

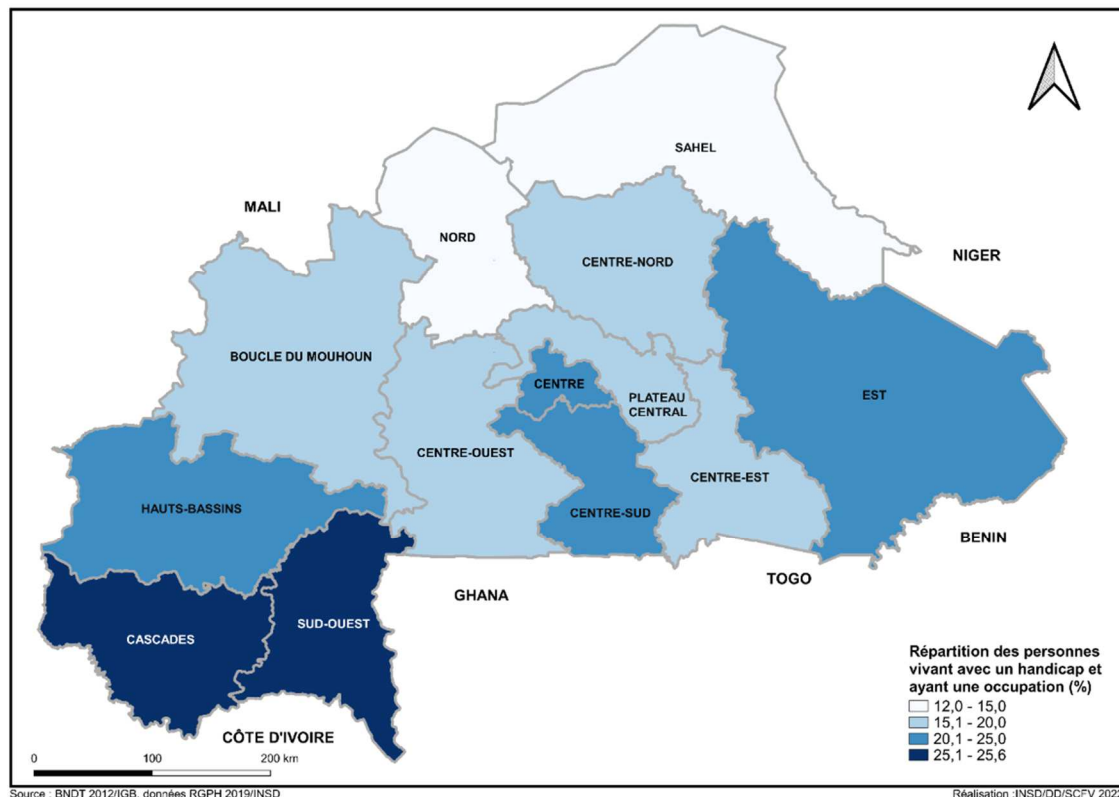
10.3 Caractéristiques socioéconomiques des personnes handicapées

Carte 10. 5 : Proportion des personnes vivant avec un handicap et n'ayant aucun niveau d'instruction par région



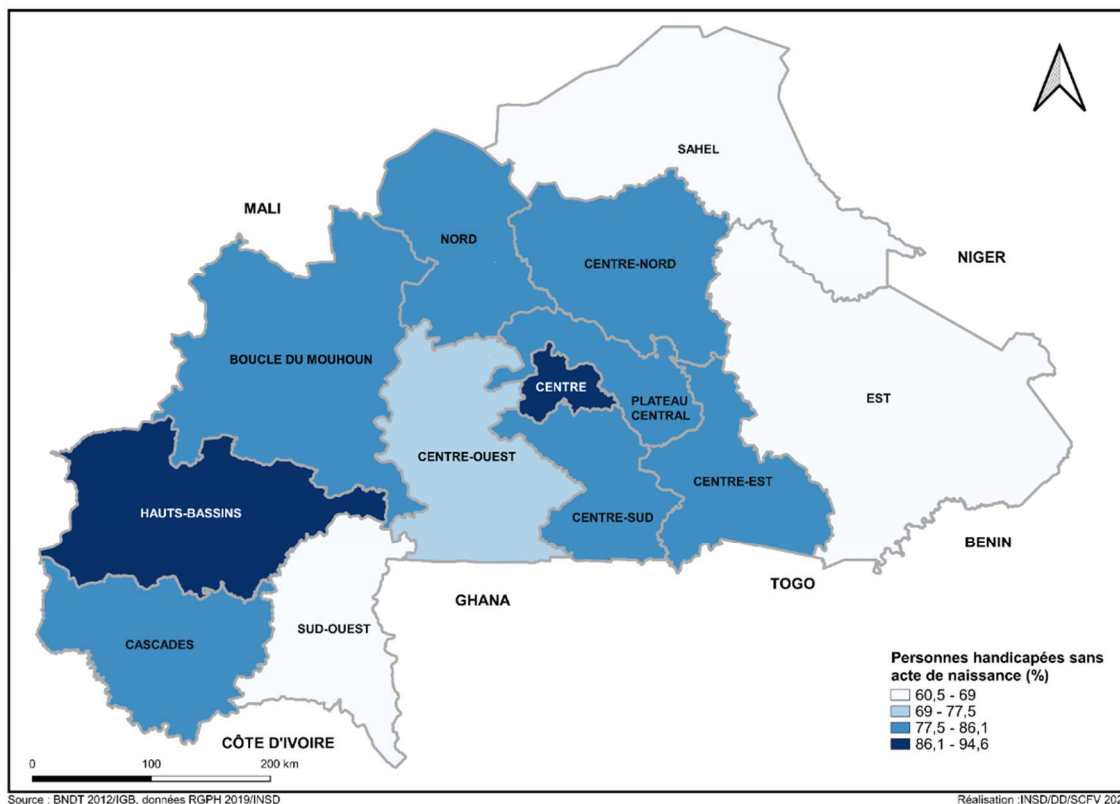
La répartition des personnes vivant avec handicap selon le niveau d'instruction indique que ces derniers sont majoritairement sans niveau d'instruction à l'image de la population totale. La proportion des personnes vivant avec un handicap et n'ayant aucun niveau d'instruction oscille entre 64,5% dans la région du Centre et 93,4% dans celle du Sahel. Dans les régions du Centre-Nord, du Sahel, de l'Est, du Centre-Sud et du Plateau Central cette proportion est au-dessus de 90%.

Carte 10. 6 : Répartition des personnes vivant avec un handicap et ayant une occupation par région



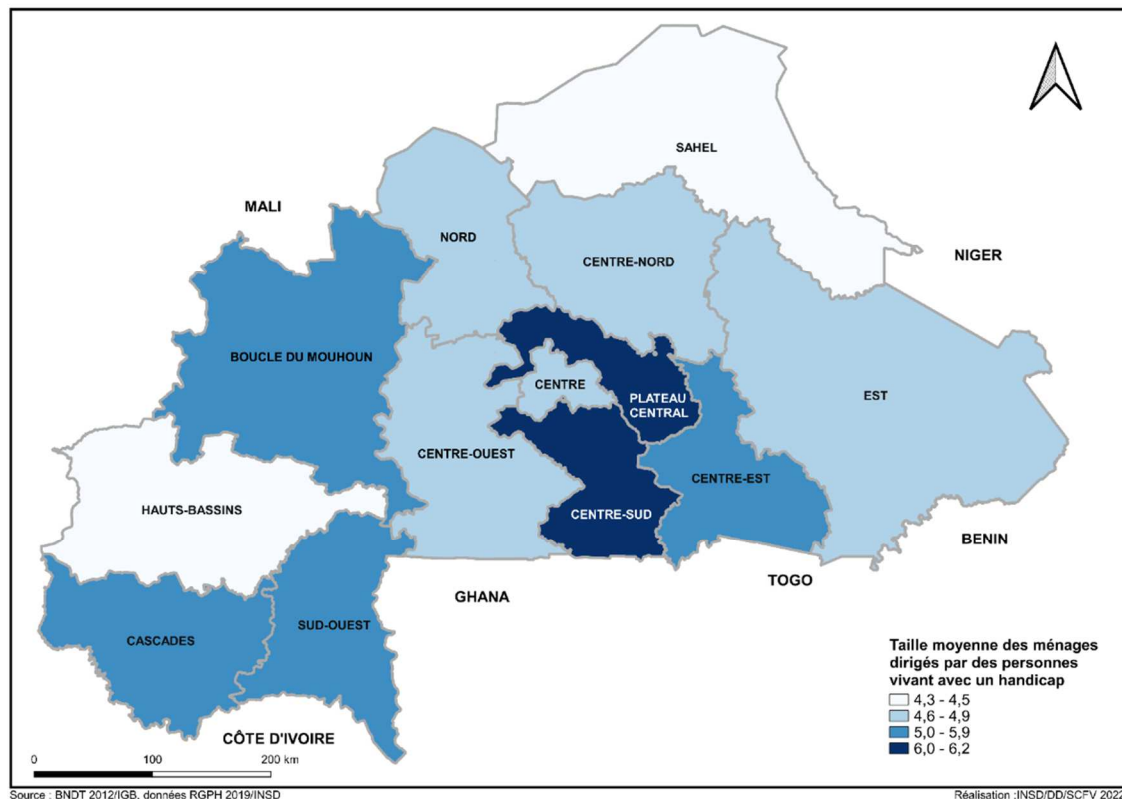
Les personnes vivant avec un handicap sont peu nombreuses à avoir une occupation. Les régions des Cascades (25,2%) et du Sud-Ouest (25,6%) sont les régions où l'on rencontre le plus de personnes vivant avec un handicap et ayant une occupation. Par contre, les plus faibles proportions des personnes vivant avec un handicap et ayant une occupation s'observent dans les régions du Sahel, et du Nord. Dans ces régions, sur 100 personnes vivant avec un handicap, moins de 15 ont une occupation.

Carte 10.7 : Répartition des personnes de 5 ans ou plus vivant avec un handicap et ne possédant pas un acte de naissance par région



La région du Centre (5,4%) est la région où la proportion des personnes handicapées de 5 ans ou plus et ne disposant pas d'acte de naissance est la plus faible. Par contre, dans les régions de l'Est, du Sud-Ouest et du Sahel, les proportions de ces personnes sont les plus élevées.

Carte 10.8 : Taille moyenne des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap par région



L'analyse de la taille moyenne des ménages dirigés par des personnes handicapées montre que les régions du Plateau Central et du Centre-Sud sont celles où les ménages dirigés par ces personnes ont les plus grandes tailles (autour de 6 personnes). Par contre, les régions des Hauts-Bassins et du Sahel ont les tailles moyenne des ménages dirigés par des personnes handicapées les plus petites (moins de 4,5 personnes).

CHAPITRE XI : MENAGES ET HABITATIONS

Pour permettre une meilleure compréhension de ce chapitre, les concepts et indicateurs suivants sont définis :

Ménage :

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire :

Dans le cadre du présent recensement, le ménage ordinaire est considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans le même logement, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des membres comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés qui vivent ensemble.

Ménage collectif :

Un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Type d'habitation :

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation :

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Ménage pauvre :

Un ménage est dit pauvre s'il appartient au premier ou au deuxième quintile de niveau de vie. Le niveau de vie du ménage a été

construit à partir des biens d'équipements du ménage. Il s'agit du niveau de vie non monétaire. Par ailleurs, il est souvent assimilé à un indicateur de confort du logement du ménage et de possession de biens durables.

Ménage nucléaire monoparental :

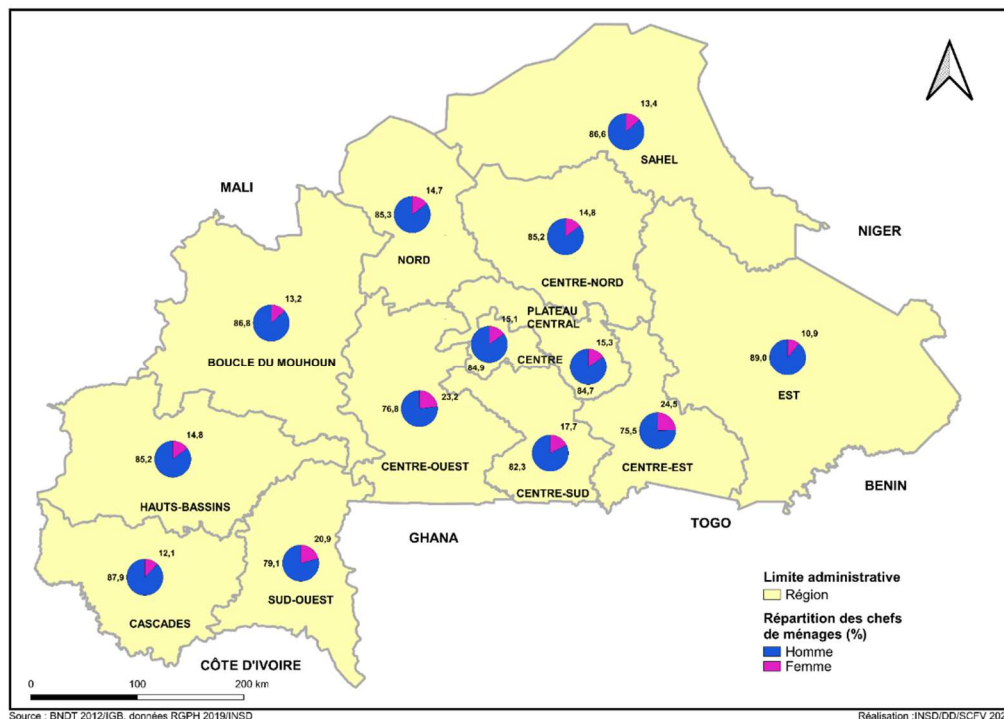
Un ménage nucléaire monoparental est un ménage composé d'au moins un enfant et d'un « seul parent ».

Eau potable :

Nous considérons comme eau potable, l'eau provenant des robinets, des bornes fontaines et des pompes ou forages.

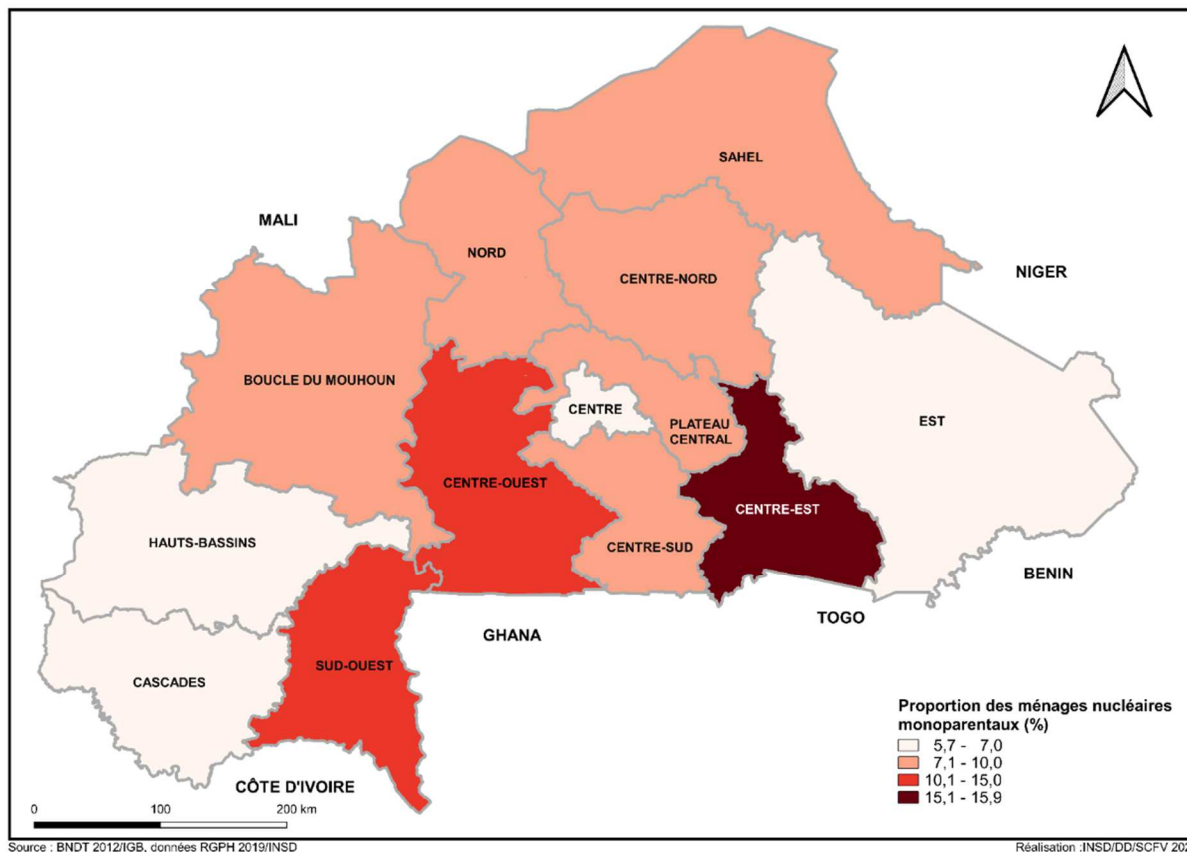
11.1 Ménages

Carte 11. 1 : Répartition des chefs de ménages par région selon le sexe



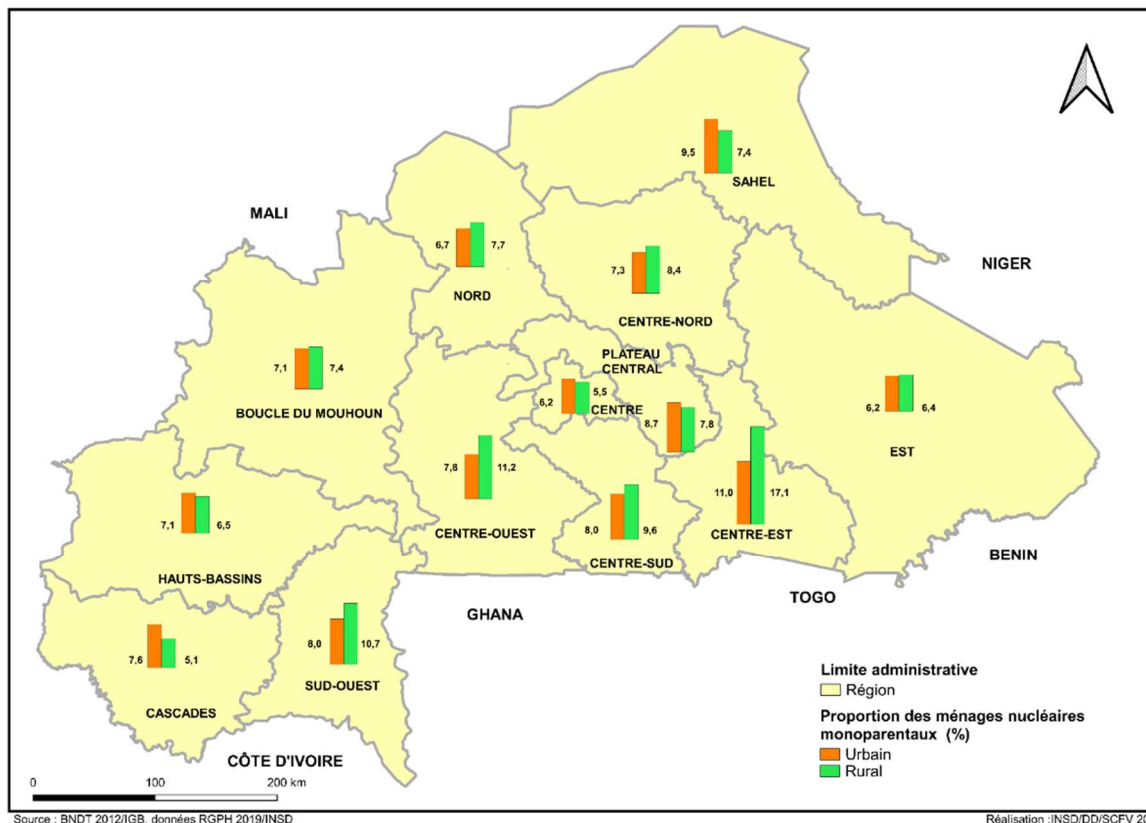
Au Burkina Faso, plus de huit ménages sur dix sont dirigés par un homme (84%). Les régions de l'Est et des Cascades détiennent les proportions les plus élevées de ménages dirigés par un homme avec respectivement 89,0% et 87,9%. Quant aux femmes cheffes de ménage, elles sont plus représentées dans les régions du Centre-Est (24,5%), du Centre-Ouest (23,2%) et du Sud-Ouest (20,9%).

Carte 11. 2 : Proportion des ménages nucléaires monoparentaux par région



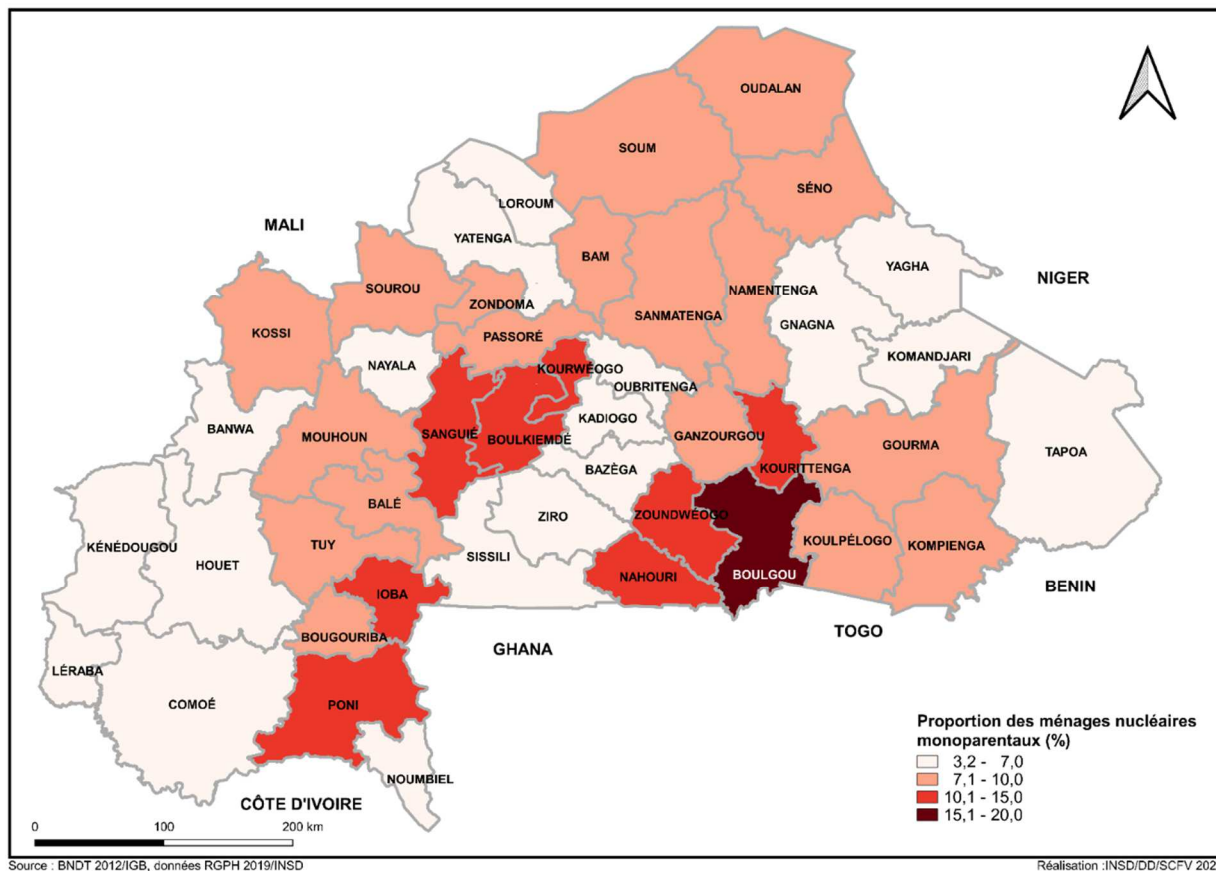
Au niveau national, moins d'un ménage sur dix est un ménage monoparental (8,1%). Cette proportion varie d'une région à l'autre. La région du Centre-Est présente la plus forte proportion de ménages nucléaires monoparentaux (15,9%) et celle des Cascades la plus faible proportion (5,7%).

Carte 11. 3 : Proportion des ménages nucléaires monoparentaux par région selon le milieu de résidence



Au Burkina Faso, la proportion des ménages nucléaires monoparentaux est de 7% en milieu urbain et 8,7% en milieu rural. En milieu urbain, les régions du Centre (6,2%) et de l'Est (6,2%) présentent les plus faibles proportions de ménages monoparentaux. Le phénomène est plus répandu dans la région du Centre-Est avec 11%. Par contre, en milieu rural, cette proportion varie entre 5,1% pour la région des Cascades et 17,1% dans la région du Centre-Est.

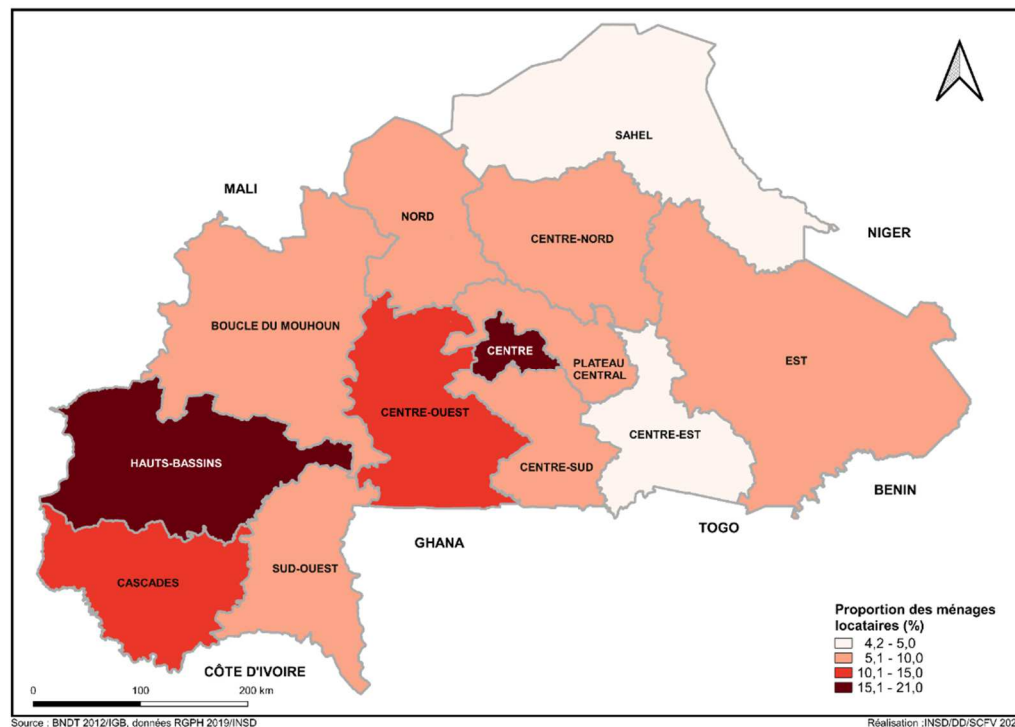
Carte 11. 4 : Proportion des ménages nucléaires monoparentaux par province



La province du Boulgou présente la plus grande proportion de ménages nucléaires monoparentaux (20,0%) et la province de la Komandjoari est celle qui a la proportion la plus faible (3,2%).

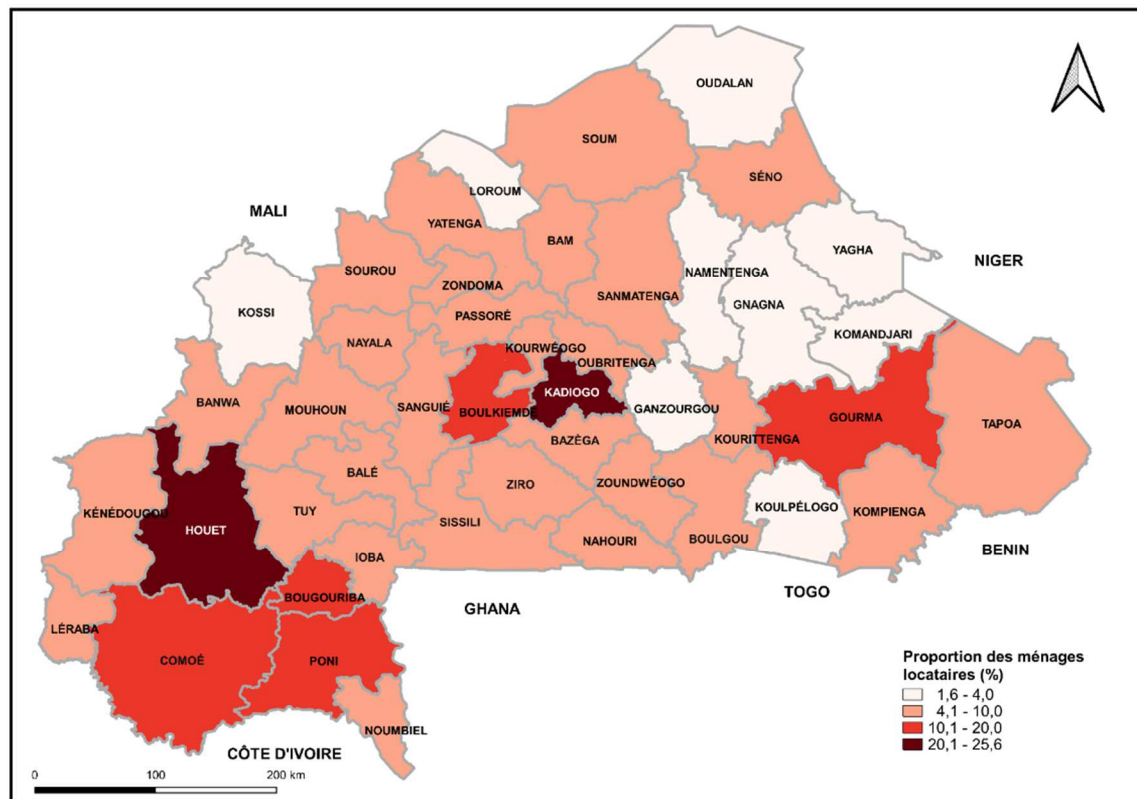
11.2 Habitations

Carte 11. 5 : Proportion des ménages locataires par région



Au niveau national, la proportion des ménages locataires est de 10,9%. Les proportions des ménages locataires varient d'une région à l'autre. C'est dans les régions abritant les grands centres urbains que les proportions de ménages locataires sont les plus importantes avec 20,9% dans la région du Centre et 19,6% dans la région des Hauts-Bassins. Les faibles proportions sont enregistrées dans les régions du Sahel et du Centre- Est avec moins de 5% des ménages locataires.

Carte 11. 6 : Proportion des ménages locataires par province

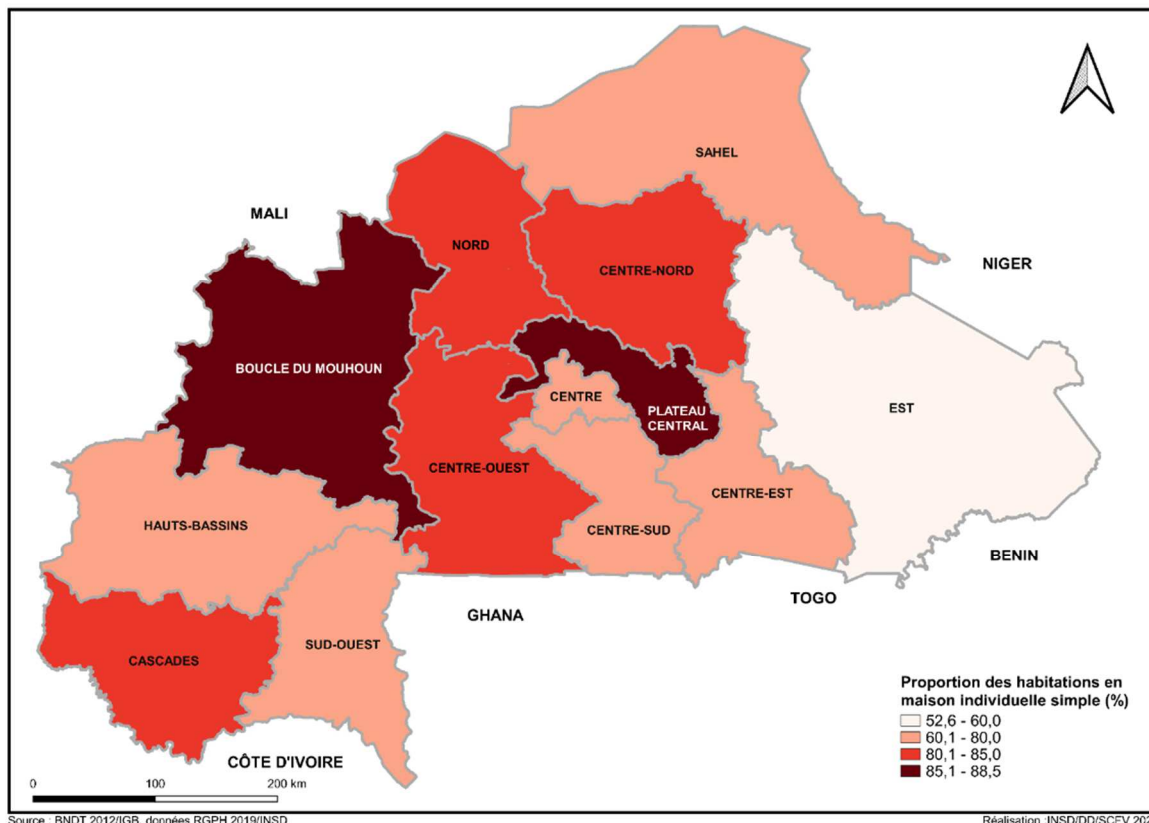


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

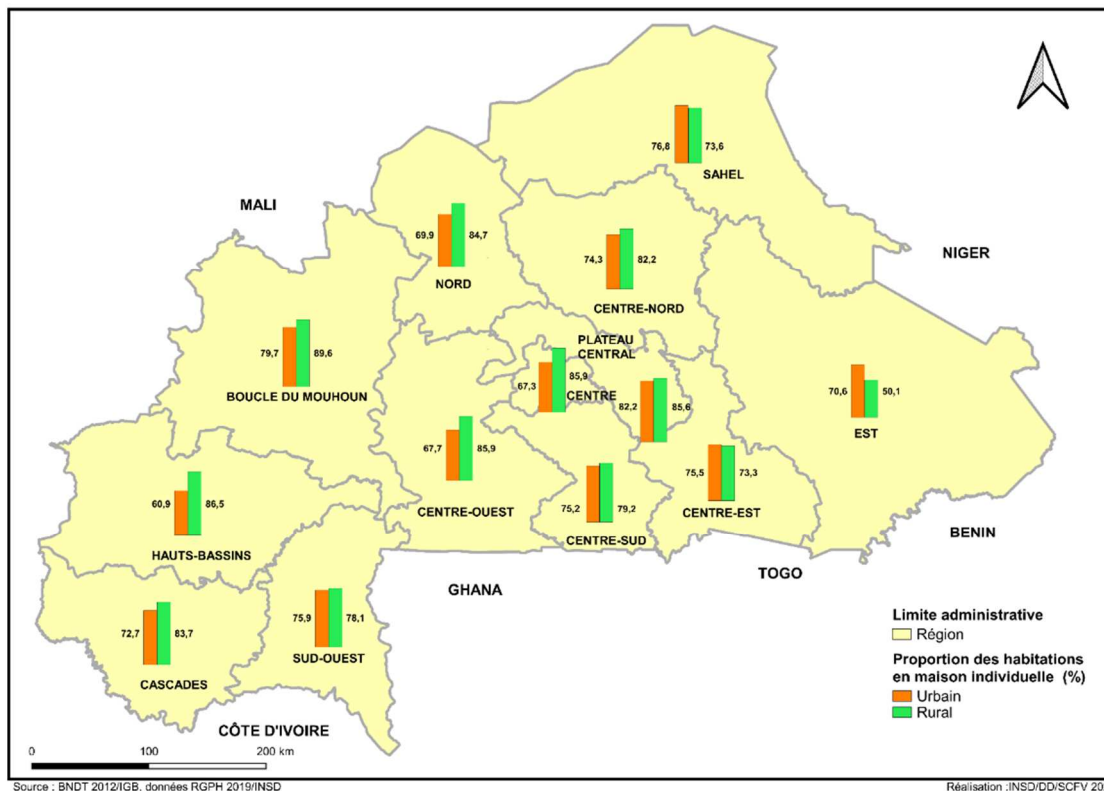
Les proportions des ménages locataires varient d'une province à l'autre. Les provinces du Kadiogo (20,9%) et du Houet (25,6%) ont les proportions les plus élevées. Toutefois, neuf provinces ont des proportions inférieures à 4%. Les plus faibles proportions sont enregistrées dans les provinces de la Komandjari (2,8%) et de l'Oudalan (1,6%).

Carte 11.7 : Proportion des habitations en maison individuelle par région



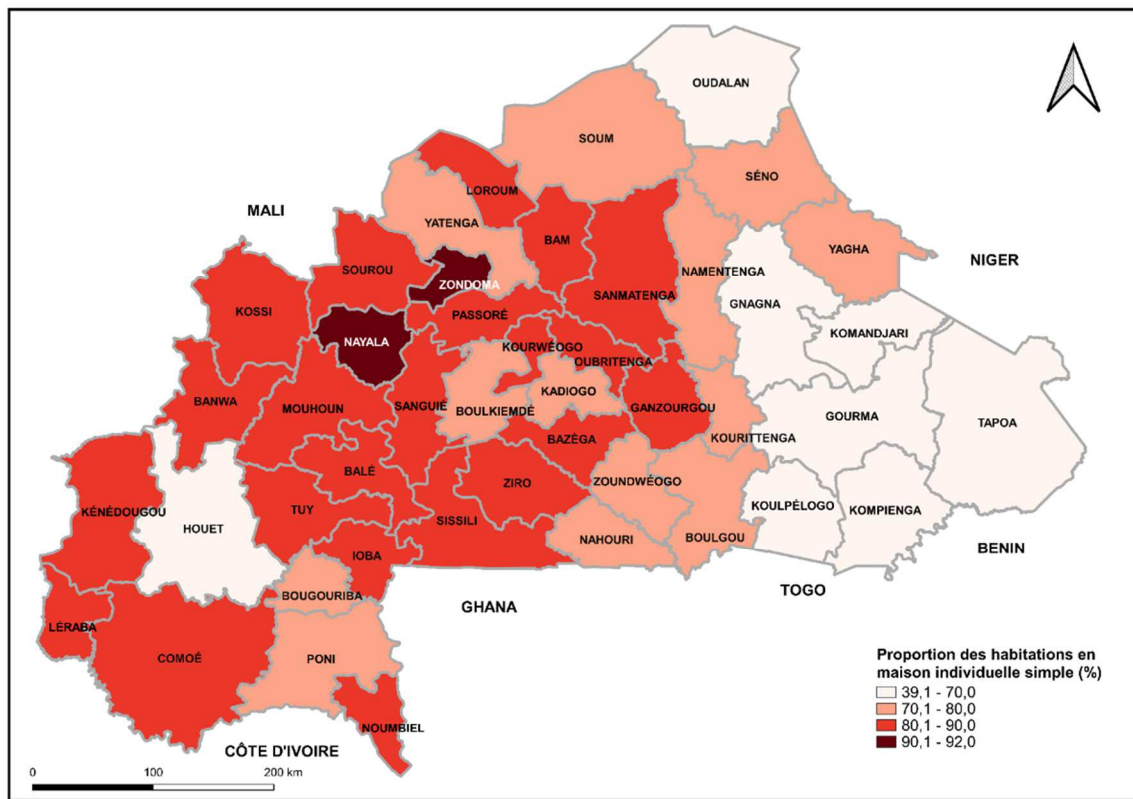
Plus de trois quarts (76,1%) des ménages au Burkina Faso vivent dans des maisons individuelles simples. Les plus fortes proportions se rencontrent dans les régions de la Boucle du Mouhoun (88,5%) et du Plateau Central (85,2%). La région de l'Est présente la plus faible proportion avec 52,6%.

Carte 11. 8 : Proportion des habitations en maison individuelle par région selon le milieu de résidence



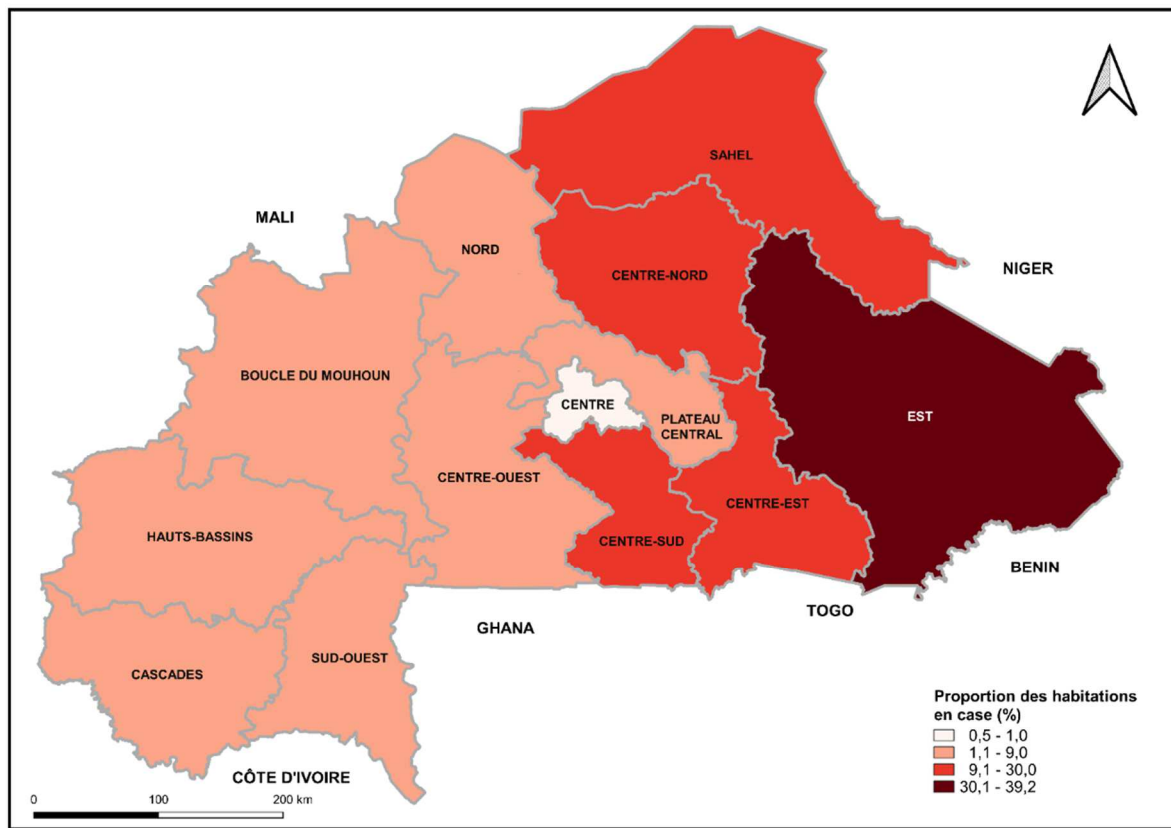
Au Burkina Faso, les ménages vivent principalement dans des maisons individuelles simples. Quels que soient la région et le milieu de résidence, plus de 50% des habitations sont des maisons individuelles simples. Toutefois, excepté la région de l'Est, du Sahel et du Centre-Est, la proportion des maisons individuelles est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans la région des Hauts-Bassins, les maisons individuelles simples représentent 86,5% des habitations en milieu rural contre 50,1% dans la région de l'Est.

Carte 11. 9 : Proportion des habitations en maison individuelle simple par province



Hormis les provinces de la région de l’Est et la province de l’Oudalan, où les proportions des habitations en maison individuelle simple sont très inférieures à la moyenne nationale (76,1%), les autres provinces présentent une proportion importante de ce type d’habitation. Les plus fortes proportions se rencontrent dans les provinces du Zondoma (91,5%) et du Nayala (90,0%).

Carte 11. 10 : Proportion des habitations en case par région

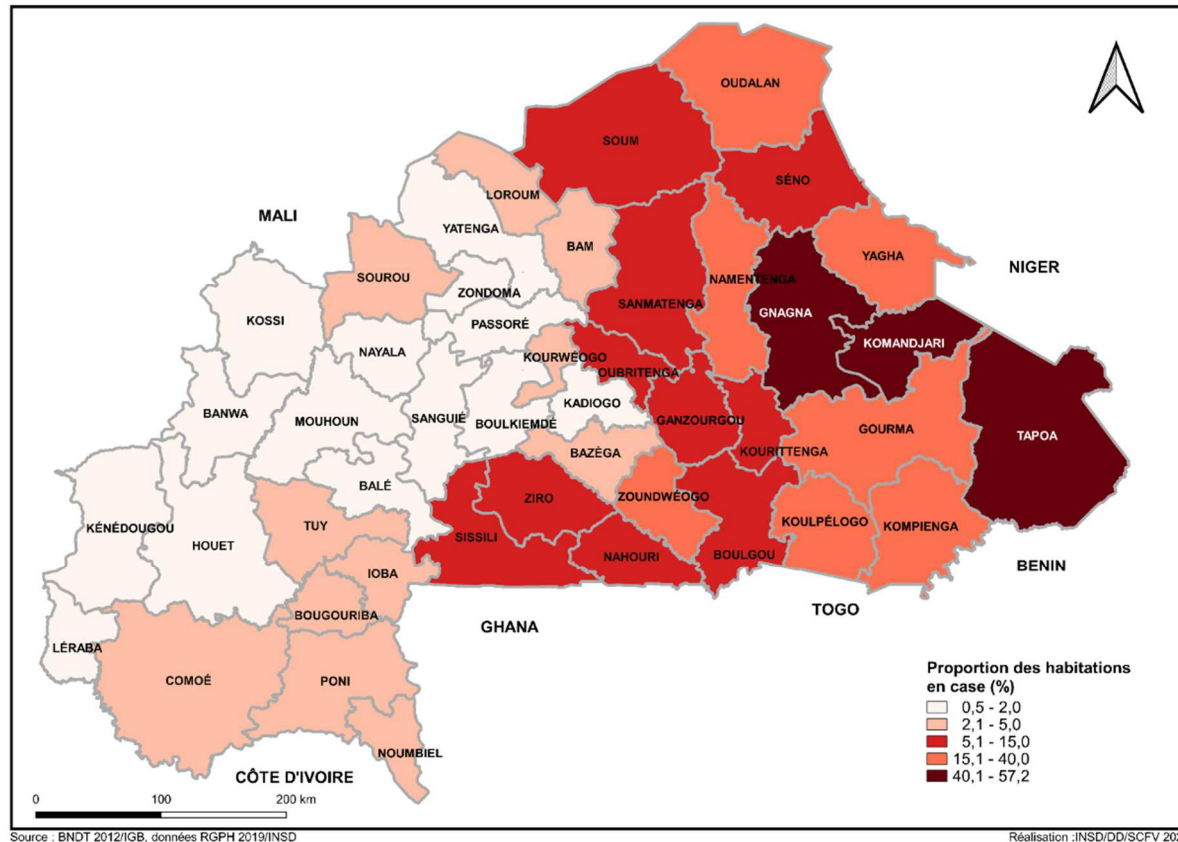


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

Les habitations en case se rencontrent dans toutes les régions à des proportions différentes. La région de l'Est a la plus forte proportion d'habitations en case avec 39,2% contre 0,5% pour la région du Centre qui présente la plus faible proportion. Au niveau national, la proportion des ménages logés dans les cases est de 7%.

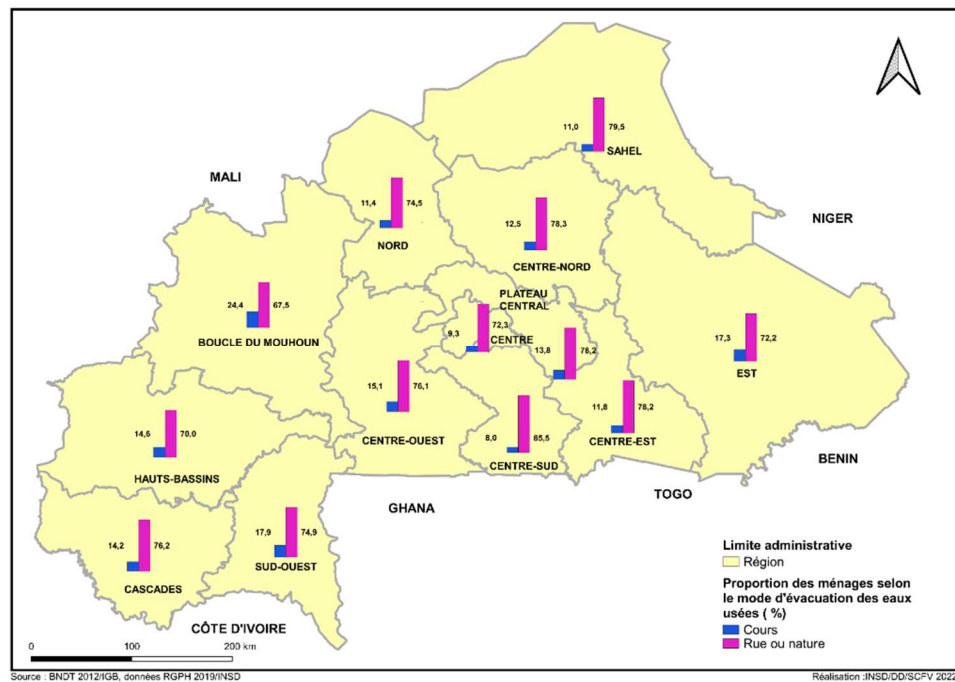
Carte 11. 11 : Proportion des habitations en case par province



La proportion des habitations en case varie selon la province. Elle est plus faible dans la partie Ouest du pays et plus élevée dans sa partie Est. Elle augmente lorsque l'on parcourt le pays de l'Ouest à l'Est. Cette proportion va de 1,5% dans les Banwa à 57,2% dans la province de la Komandjari.

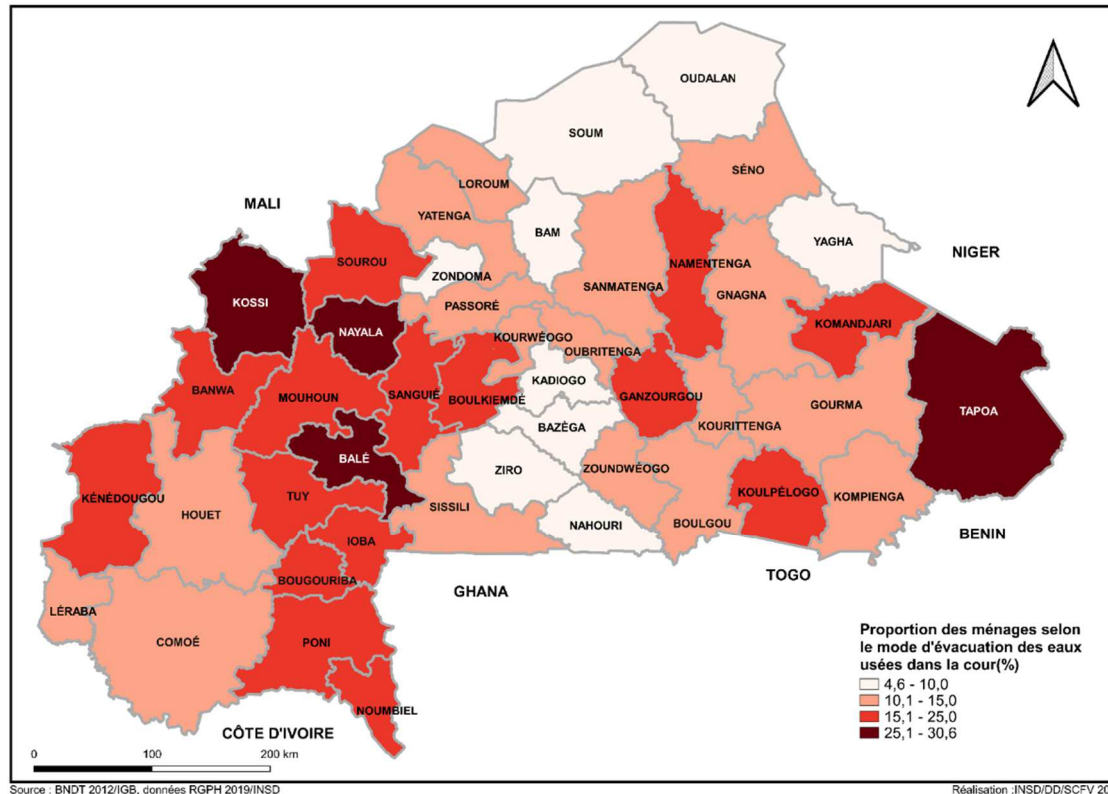
11.3 Environnement et assainissement

Carte 11. 12 : Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées par région



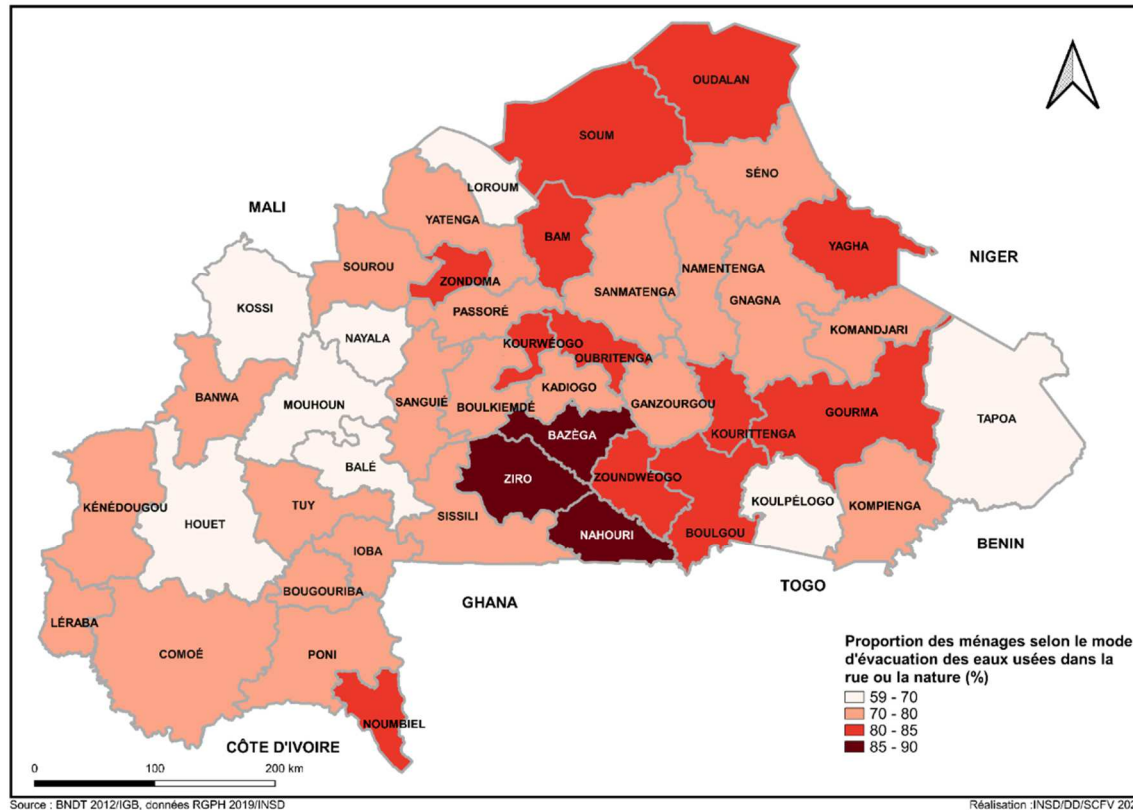
Dans toutes les régions du Burkina Faso, la rue ou la nature constitue le principal lieu d'évacuation des eaux usées des ménages. En effet, les valeurs nationales se situent à 74,3% pour l'évacuation dans la rue ou dans la nature et 13,8% pour l'évacuation dans la cour. Les ménages des régions du Centre-Sud et du Centre sont ceux qui versent le moins les eaux usées dans la cour avec respectivement 8,0% et 9,3%. Par contre, ce sont les ménages des régions du Centre-Sud (85,5%) et du Sahel (79,5%) qui déversent le plus leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature.

Carte 11. 13 : Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées dans la cour par province



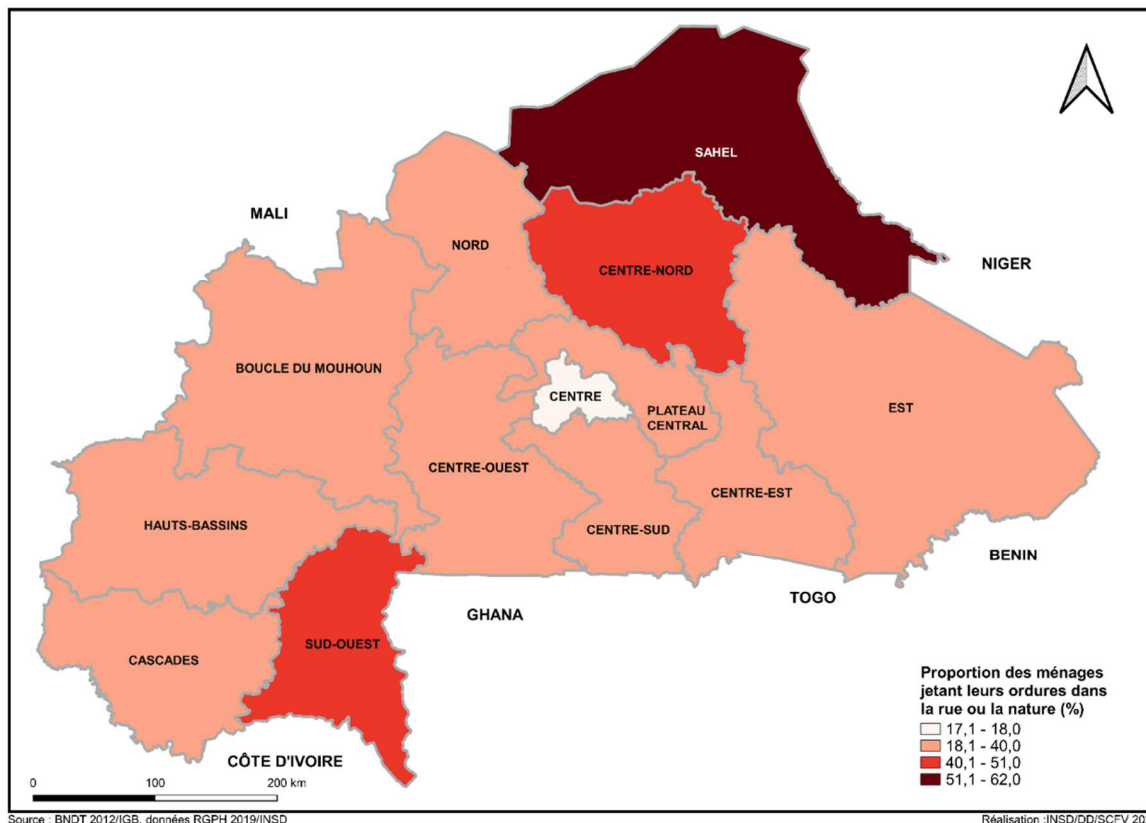
La proportion des ménages qui évacuent leurs eaux usées dans la cour varie de façon importante d'une province à l'autre. Cette pratique est plus fréquente dans les provinces de la Tapoa, de la Kossi, du Nayala et des Balé avec respectivement 30,6%, 29,4%, 28,4% et 27,0%. Par contre, les provinces du Nahouri, du Ziro, du Bazèga, du Kadiogo, du Zondoma, du Bam, du Soum, de l'Oudalan et du Yagha enregistrent les plus faibles proportions (moins de 10%).

Carte 11. 14 : Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées dans la rue ou la nature par province



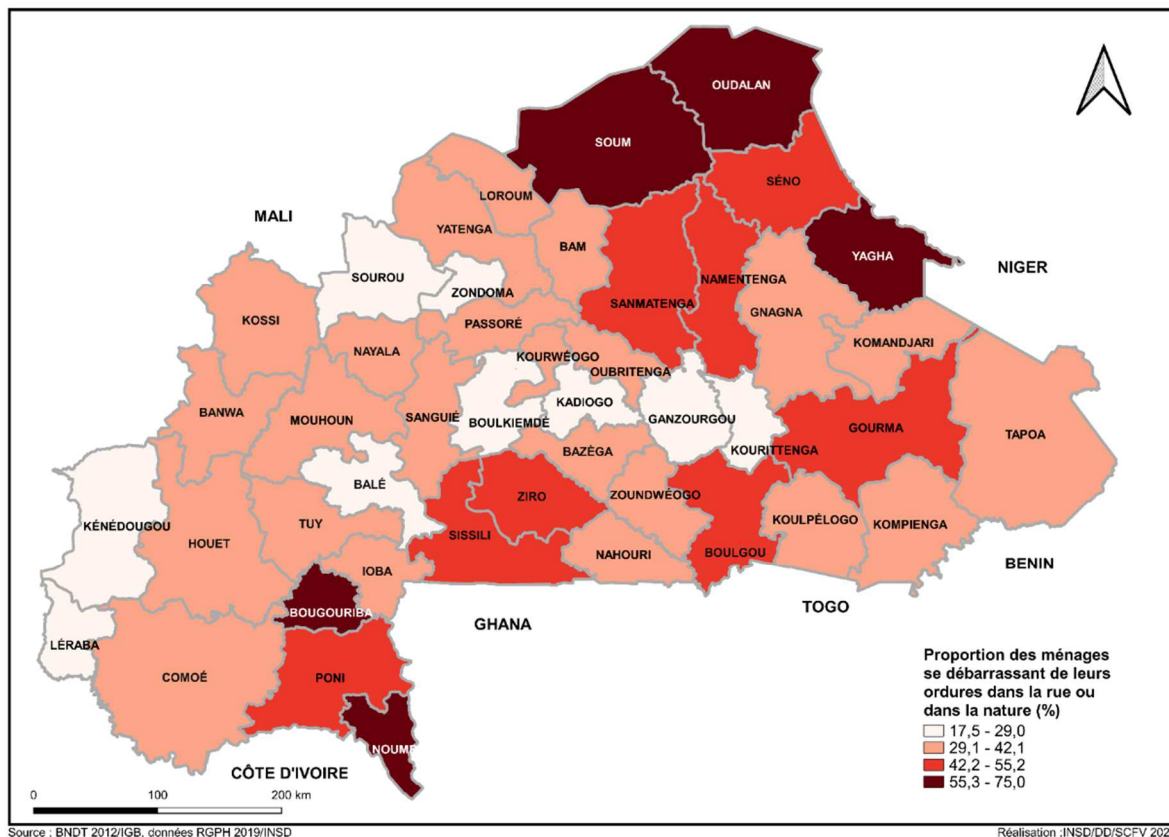
Dans toutes les provinces du Burkina Faso, les ménages se débarrassent de leurs eaux usées principalement dans la rue ou dans nature. En effet, au moins 59% des ménages de chaque province déversent leurs eaux usées principalement dans la rue ou la nature. Les plus fortes proportions de ces ménages se trouvent dans le Nahouri (90%), le Bazèga (86,3%) et le Ziro (85,1%).

Carte 11. 15 : Proportion des ménages jetant leurs ordures dans la rue ou la nature par région



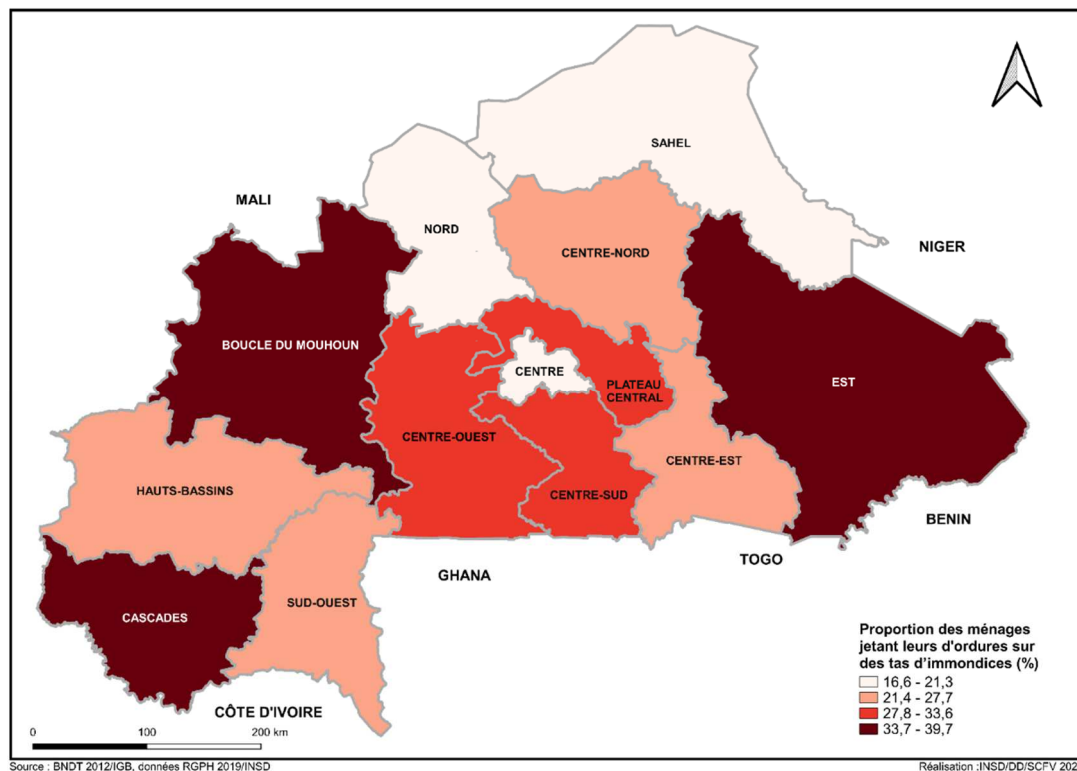
La rue est l'un des principaux dépotoirs d'ordures ménagères au niveau national. En effet, 34,9% des ménages déversent leur ordures dans la rue. Le Sahel enregistre la proportion la plus forte avec 62,1% et le Centre la proportion la plus faible avec 17,6%.

Carte 11. 16 : Proportion des ménages se débarrassant de leurs ordures dans la rue ou dans la nature par province



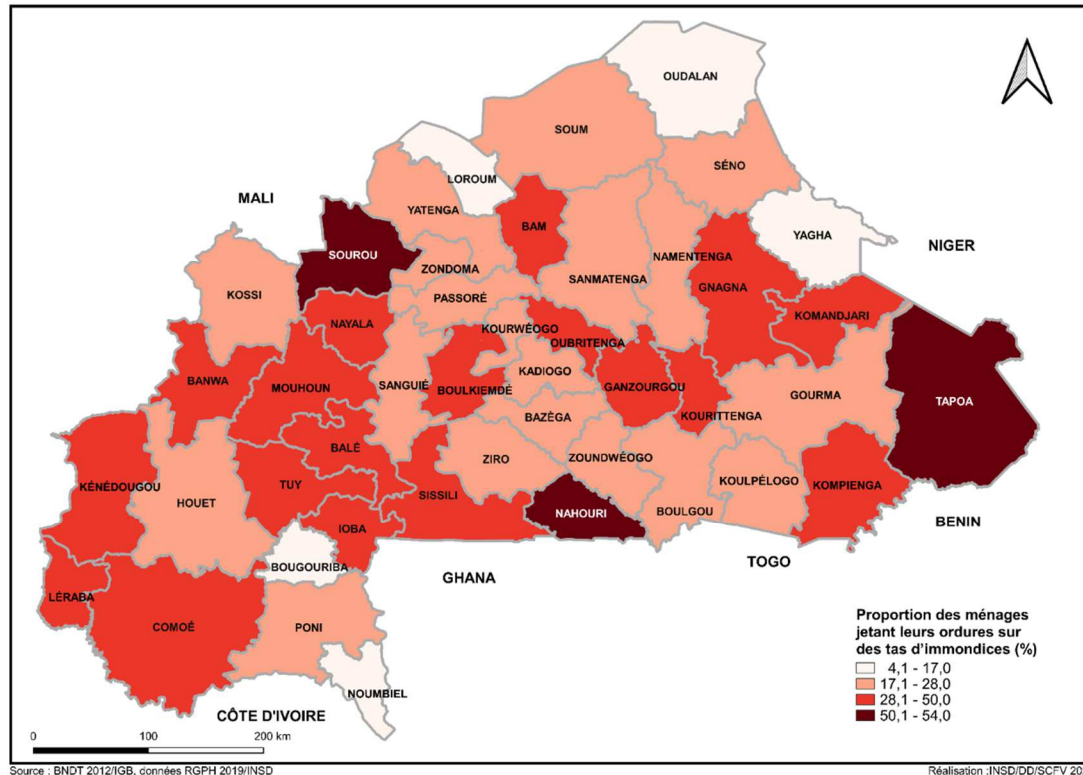
Les plus fortes proportions de ménage se débarrassant de leurs ordures dans la rue ou la nature sont enregistrées dans les provinces de l'Oudalan, du Soum, de la Bougouriba, du Nounbiel et du Yagha avec des proportions supérieures à 55,3%.

Carte 11. 17 : Proportion des ménages jetant leurs ordures sur des tas d'immondices par région



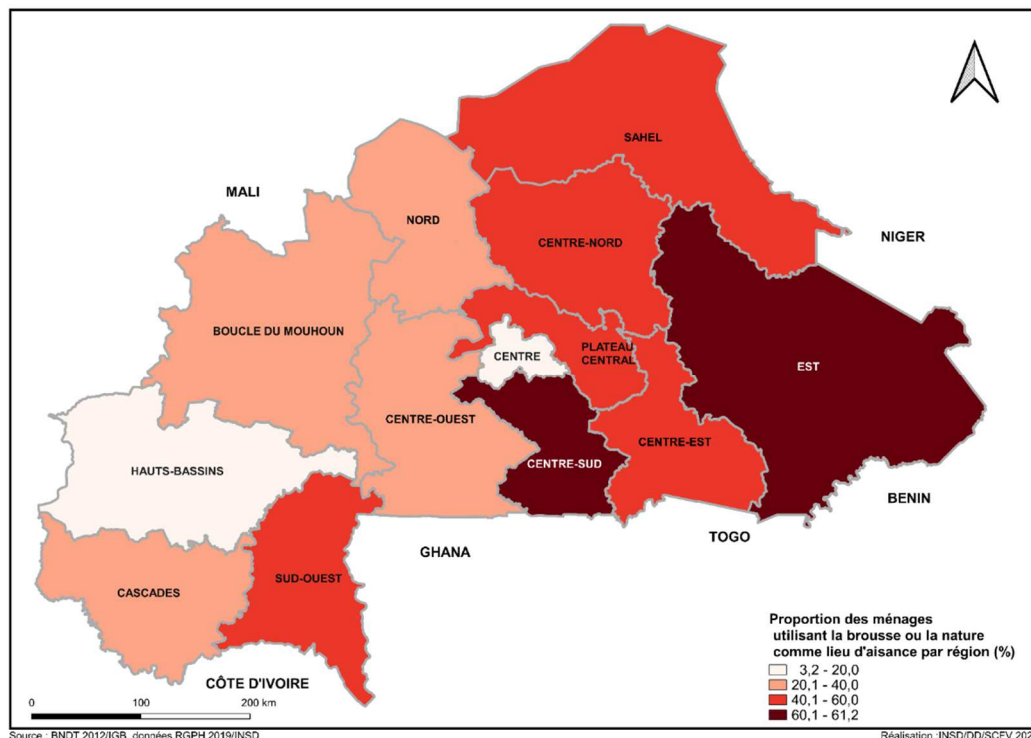
Les ménages des régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades sont ceux qui jettent le plus leurs ordures ménagères sur des tas d'immondices, avec respectivement 39,7%, 38,6% et 37,4%. En revanche, ce sont les ménages des régions du Sahel, du Nord et du Centre qui déversent le moins leurs ordures ménagères sur des tas d'immondices avec respectivement 16,6%, 18,9% et 21,2%. Au niveau national, cette proportion est de 28,1%.

Carte 11. 18 : Proportion des ménages jetant leurs ordures sur des tas d'immondices par province



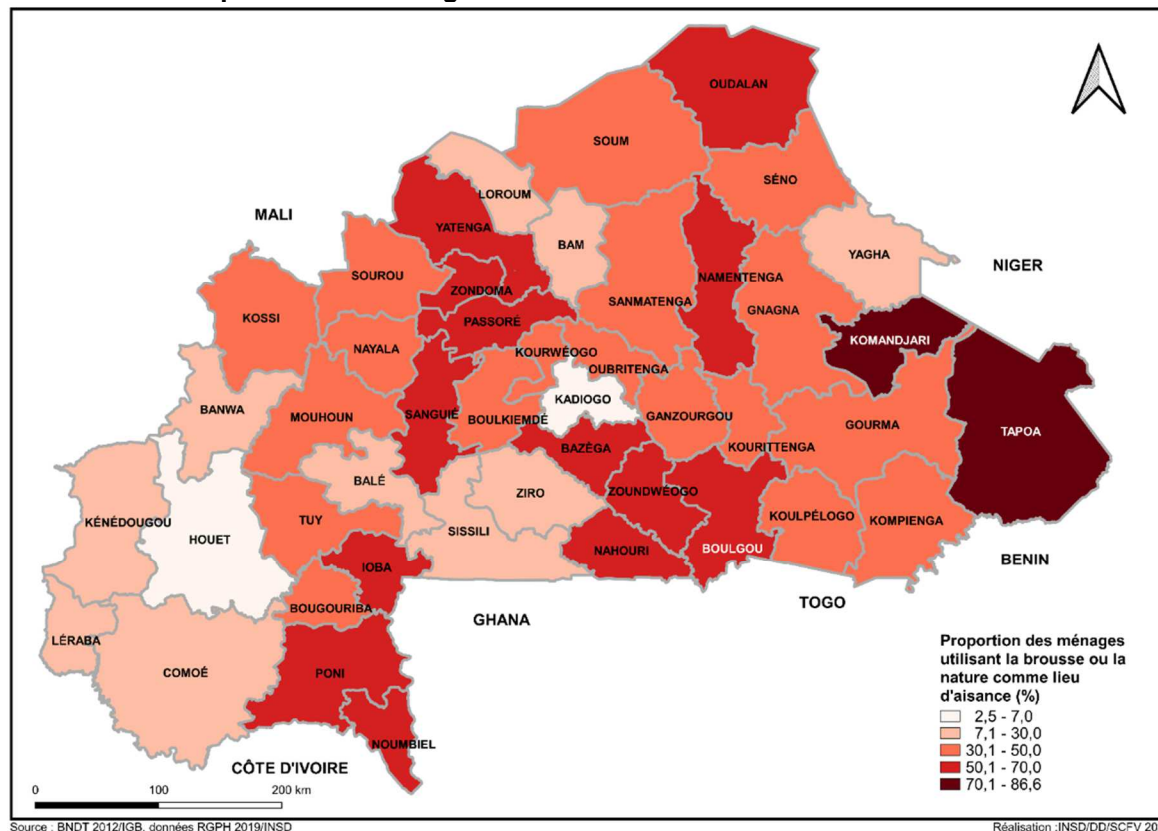
Dans les provinces du Nahouri, de la Tapoa et du Sourou, plus de la moitié des ménages se débarrassent de leurs ordures sur des tas d'immondices. La plus forte proportion des ménages qui déversent leurs ordures sur les tas d'immondices se trouve dans la province du Nahouri (53,9%) et la plus faible proportion est enregistrée dans la province de l'Oudalan (4,5%).

Carte 11. 19 : Proportion des ménages utilisant la brousse ou la nature comme lieu d'aisance par région



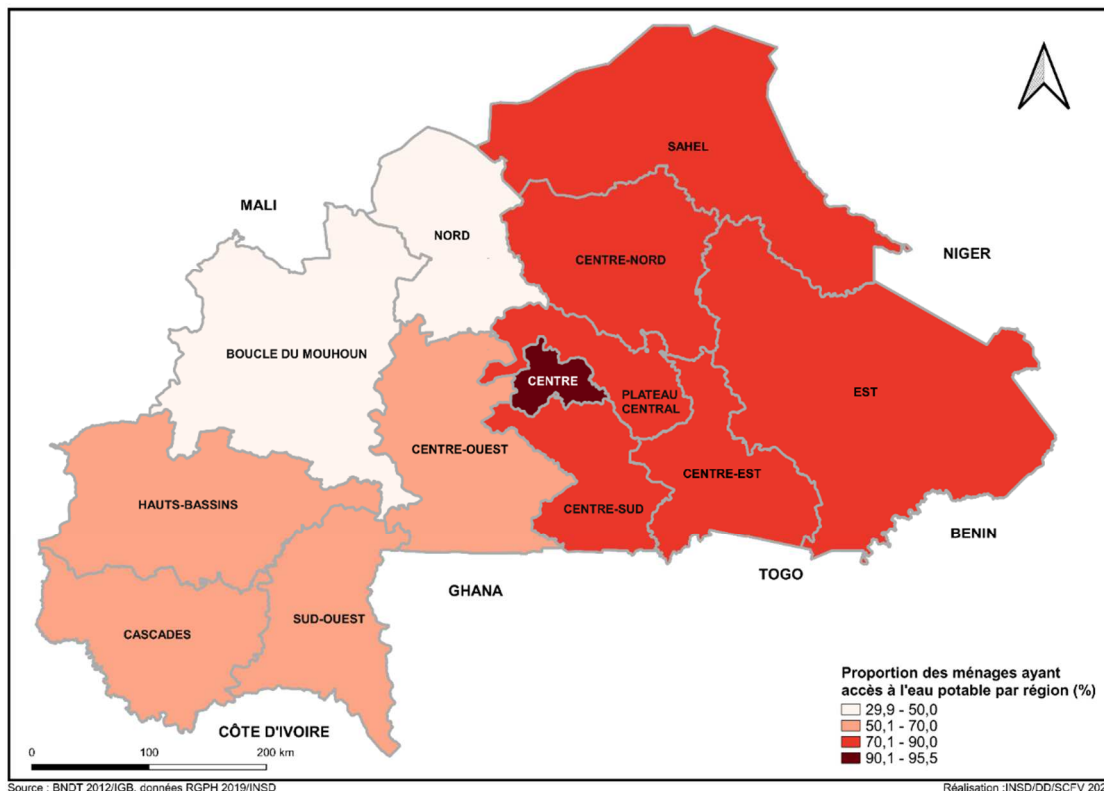
L'utilisation de la brousse ou la nature par les ménages comme lieu d'aisance est un phénomène courant au Burkina Faso. En effet, elle est pratiquée dans toutes les régions du pays. Dans sept régions, plus de 40% des ménages utilisent la brousse ou la nature comme lieu d'aisance. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins abritant les deux principaux centres urbains du pays enregistrent les proportions les plus faibles avec respectivement 3,2% et 12,8%. Les proportions les plus élevées s'observent dans les régions de l'Est (61,2%) et du Centre-Sud (60,9%)

Carte 11. 20 : Proportion des ménages utilisant la brousse ou la nature comme lieu d'aisance par province



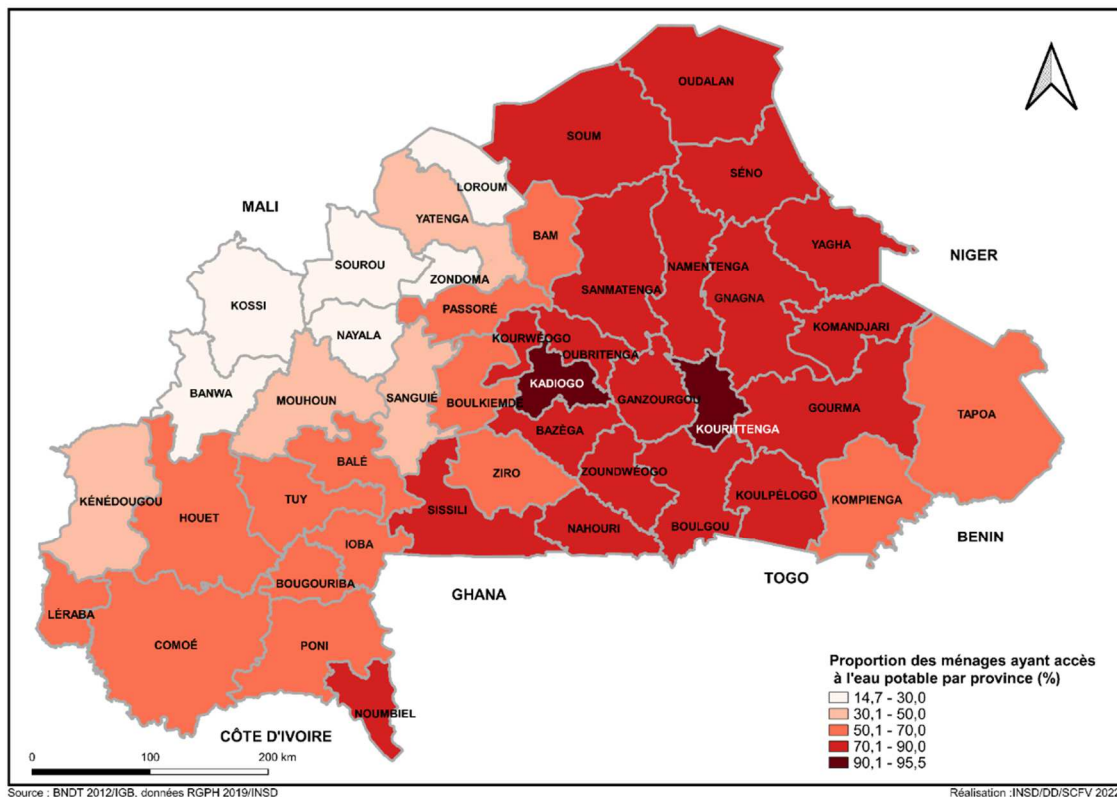
Les provinces de la Komandjoari et de la Tapoa enregistrent les plus fortes proportions de ménages utilisant la brousse ou la nature comme lieu d'aisance. Les plus faibles proportions sont enregistrées dans les provinces du Kadiogo et du Houet.

Carte 11. 21 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable par région



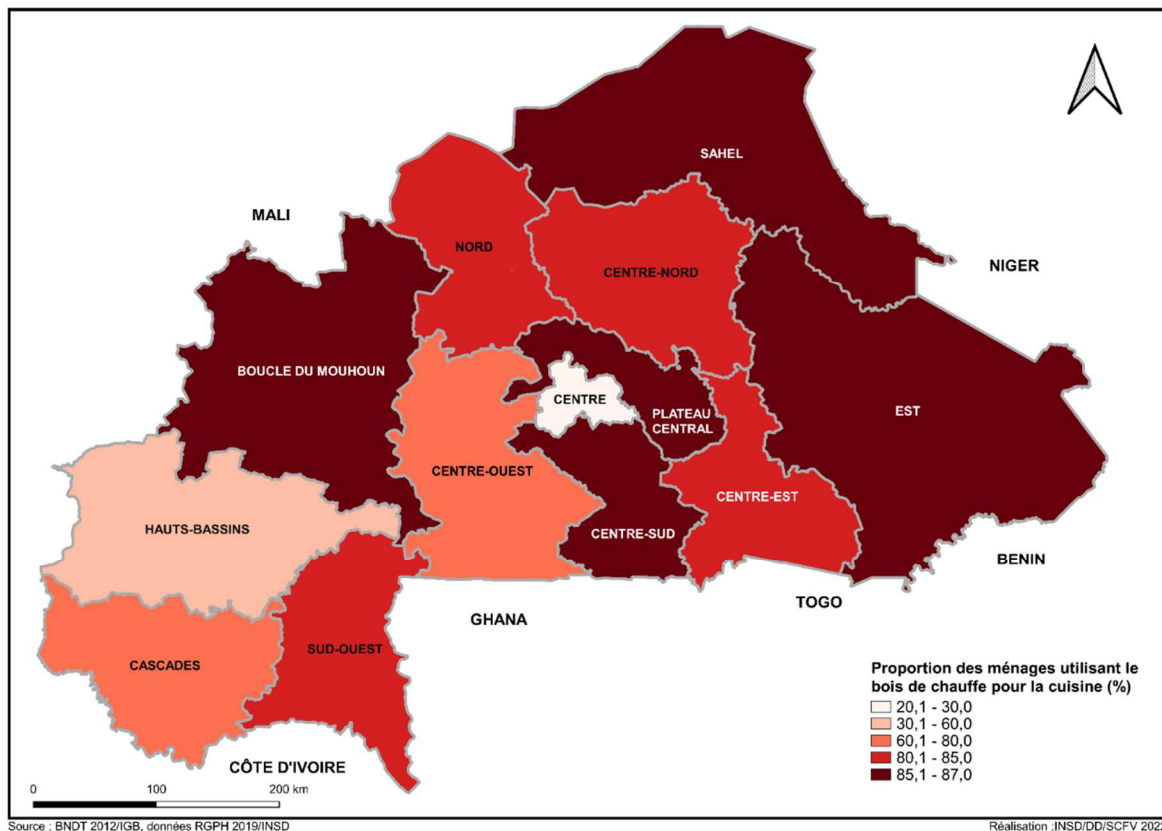
L'accès à l'eau potable reste disparate d'une région à l'autre. La région du Centre a la proportion la plus élevée de ménage ayant accès à l'eau potable (96,9%) En revanche, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord enregistrent les proportions les plus faibles de ménages ayant accès à l'eau potable du pays avec respectivement 29,9% et 38,4%.

Carte 11. 22 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable par province



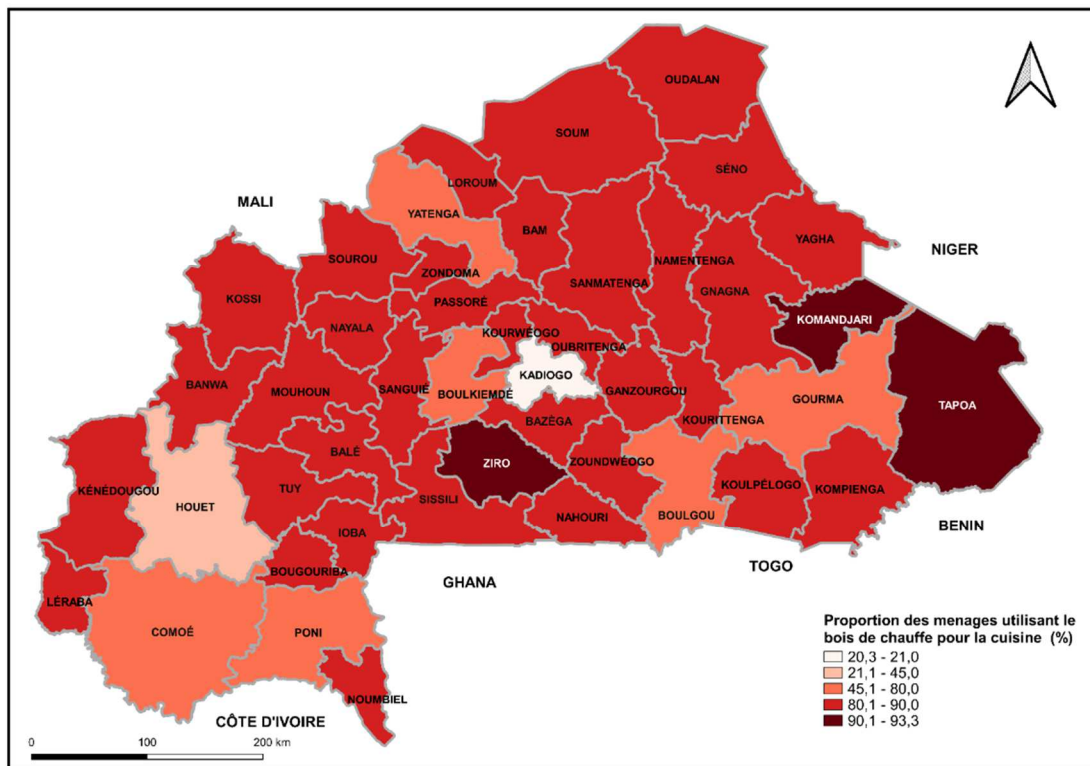
Les provinces du Kadiogo et du Kouritenga sont celles dont les ménages ont les proportions les plus élevées d'accès à l'eau potable avec respectivement 95,5% et 90,6%. Les provinces ayant un faible taux d'accès à l'eau potable sont situées dans la région de la Boucle du Mouhoun et celle du Nord où les taux oscillent entre 14,7% dans les Banwa et 29,3% dans le Zondoma.

Carte 11. 23 : Proportion des ménages utilisant le bois de chauffe pour la cuisine par région



Au Burkina Faso, 68,5% des ménages utilisent le bois de chauffe pour la cuisine. Les ménages des régions du Centre (20,4%) et des Hauts-Bassins (57%) ont moins recours au bois de chauffe pour la cuisine contrairement aux autres régions dont au moins 75% des ménages en utilisent pour la cuisine.

Carte 11. 24 : Proportion des ménages utilisant le bois de chauffe pour la cuisine par province

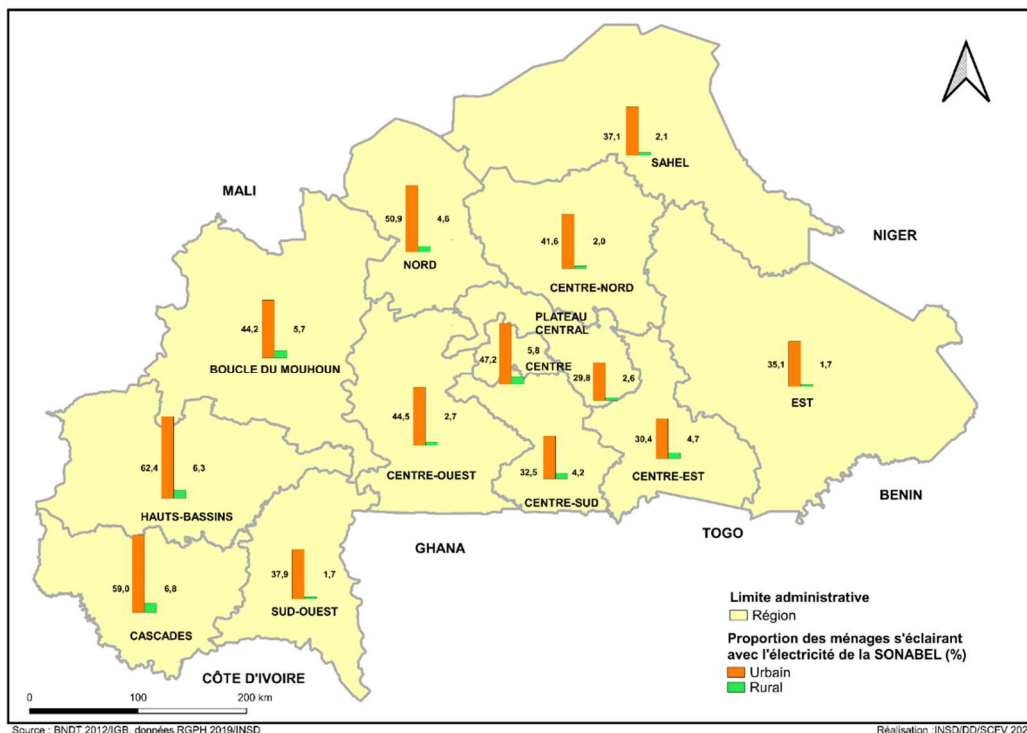


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

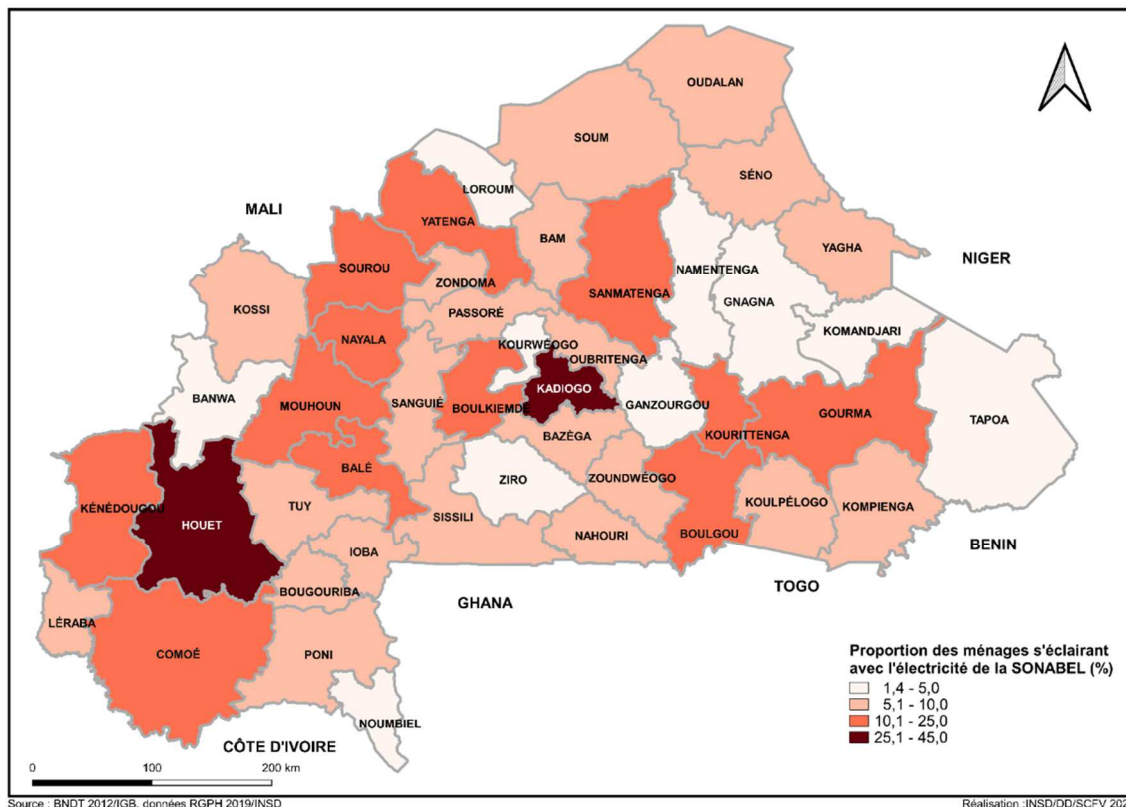
Le bois de chauffe est moins utilisé par les ménages des provinces du Kadiogo et du Houet abritant respectivement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les deux plus grands centres urbains du pays. Dans plus de la moitié des provinces du Burkina Faso (24 provinces) au moins 85% des ménages utilisent le bois de chauffe pour la cuisine. Les provinces du Ziro, de la Tapoa et de la Komandjari ont des proportions de ménages utilisant le bois de chauffe pour la cuisine supérieure à 90%.

Carte 11. 25 : Proportion des ménages s'éclairant avec l'électricité de la SONABEL par région selon le milieu de résidence



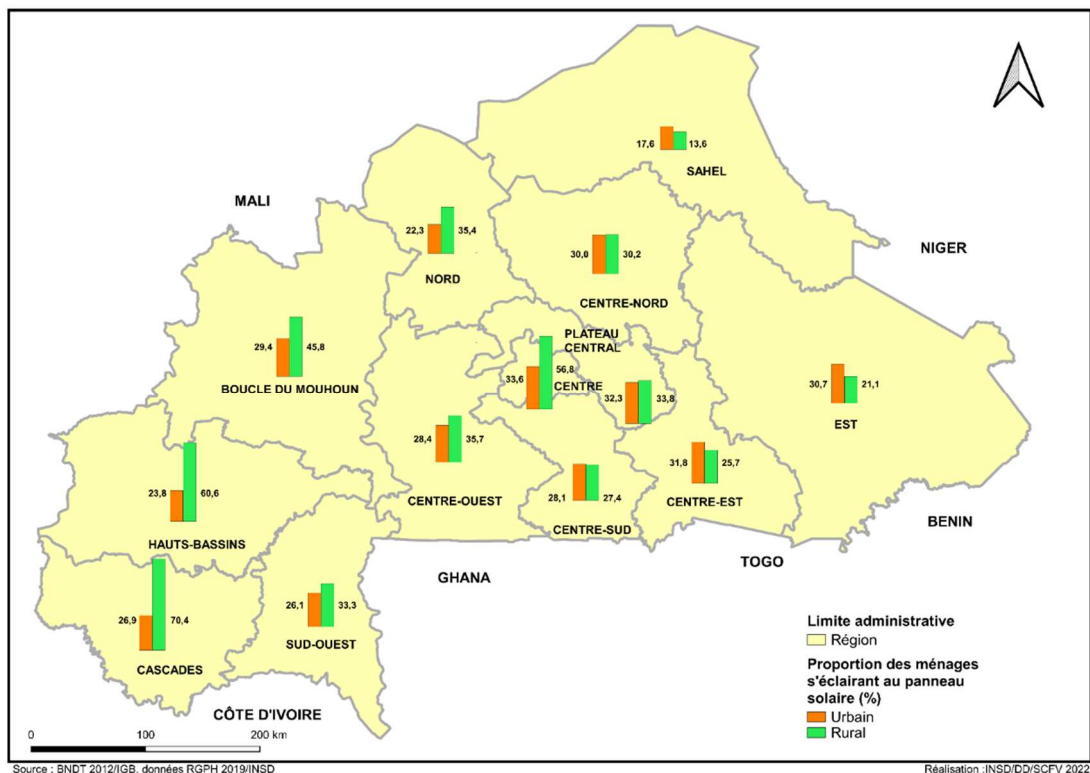
Au Burkina Faso, 17,6% des ménages utilisent le réseau de la SONABEL comme principale source pour l'éclairage. Les ménages en milieu urbain utilisent plus l'électricité du réseau de la SONABEL pour leur éclairage que ceux du milieu rural quelle que soit la région. En milieu urbain, le Plateau Central a la plus faible proportion (29,8%) de ménages s'éclairant à l'électricité de la SONABEL contre 62,4% pour le milieu urbain de la région des Hauts-Bassins. Par contre, en milieu rural, cette proportion varie entre 1,7% pour les régions du Sud-Ouest et de l'Est et 6,9% dans la région des Cascades.

Carte 11. 26 : Proportion des ménages s'éclairant avec l'électricité de la SONABEL par province



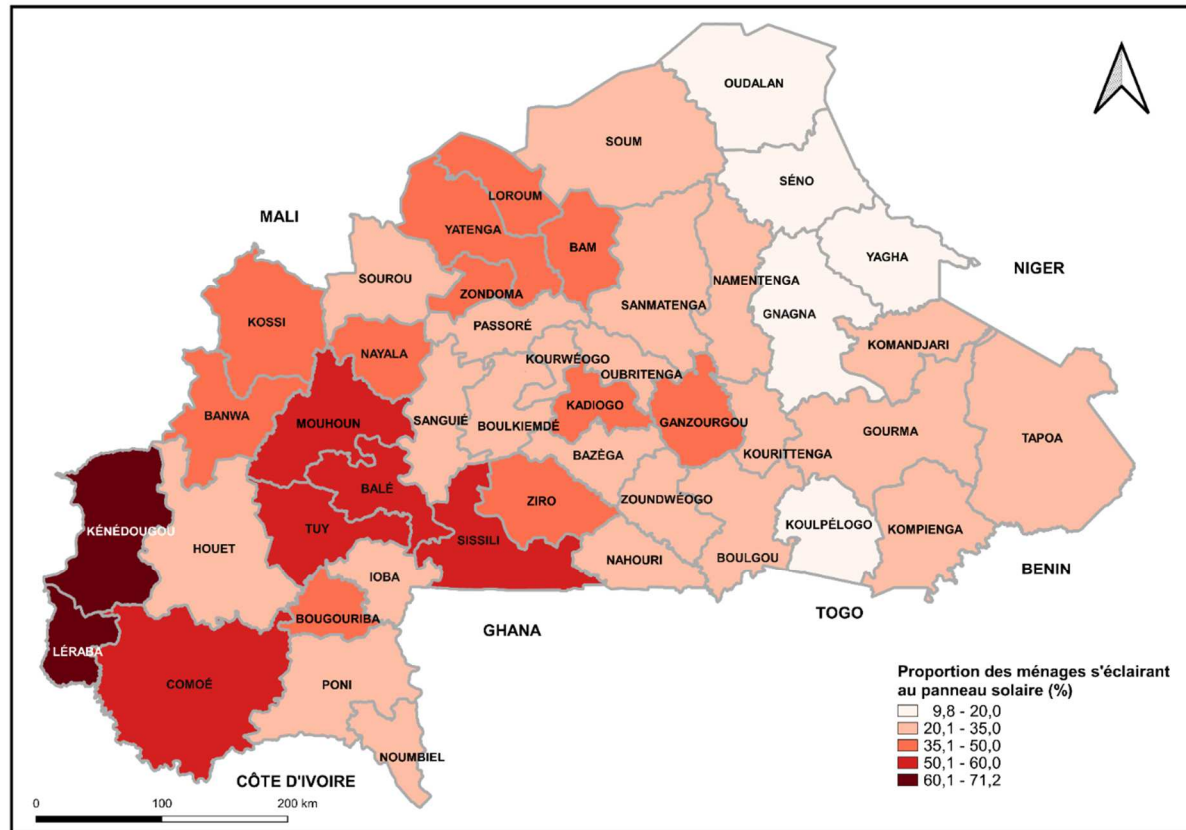
L'éclairage au réseau de la SONABEL est plus utilisé par les ménages de la province du Houet (45,0%) et du Kadiogo (38,2%). Le réseau SONABEL est moins utilisé par les ménages de dix provinces où moins de 5% des ménages utilisent principalement ce réseau pour l'éclairage.

Carte 11. 27 : Proportion des ménages s'éclairant au panneau solaire par région selon le milieu de résidence



Au Burkina Faso, 34,7% des ménages utilisent l'éclairage aux panneaux solaires. L'utilisation des panneaux solaires par les ménages pour l'éclairage est plus répandue en milieu rural quel que soit la région, excepté les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Est et du Centre- Sud où la tendance est inversée. En milieu urbain, la région du Sahel a la plus faible proportion (17,6%) de ménages s'éclairant aux panneaux solaires contre 33,6% dans la région du Centre. En milieu rural, cette proportion varie entre 13,6% pour la région du Sahel et 70,4% dans la région des Cascades.

Carte 11. 28 : Proportion des ménages s'éclairant au panneau solaire par province



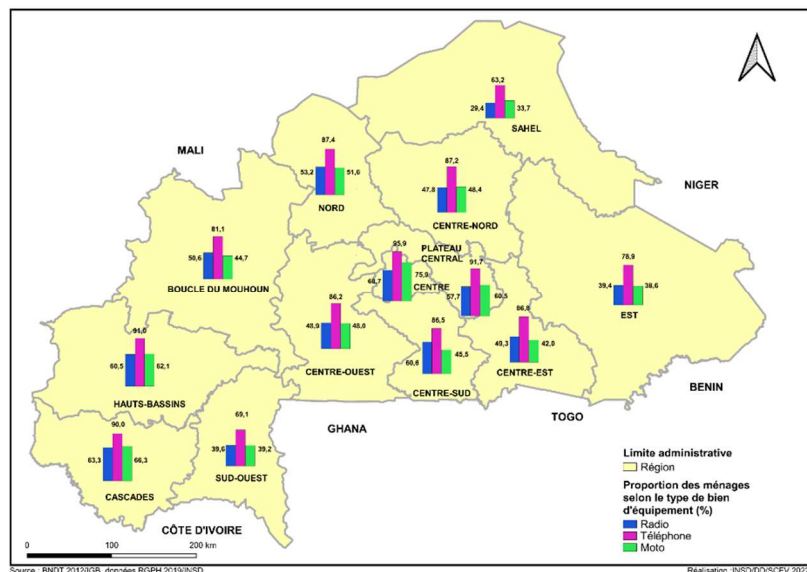
Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

L'éclairage au panneau solaire est le plus utilisé dans les provinces de la Léraba (71,2%) et du Kéné Dougou (65,5%). Par contre, dans la province de l'Oudalan, seulement 9,8% des ménages utilisent l'éclairage aux panneaux solaires.

11.4 Biens et équipements des ménages

Carte 11. 29 : Proportion des ménages selon le bien d'équipement par région

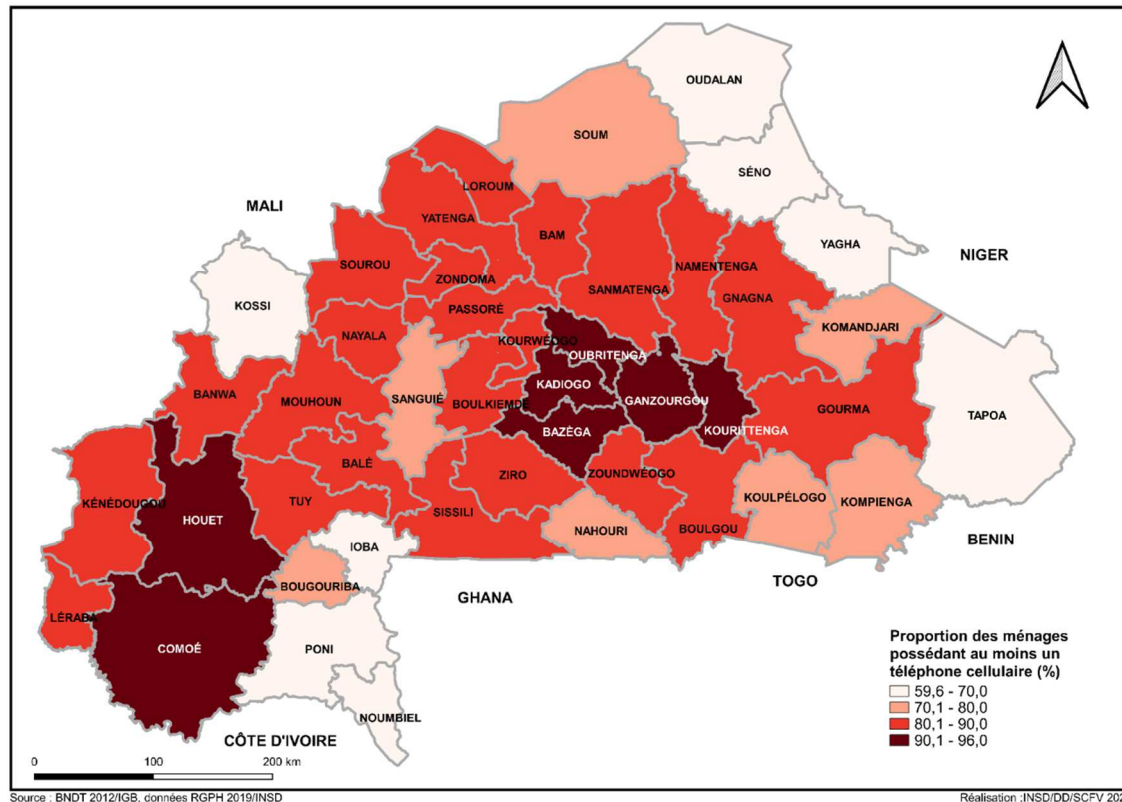


Plus de 70% des ménages de la région du Centre possèdent au moins une motocyclette contrairement aux régions du Sahel, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Sud-Ouest où moins de 45% des ménages possèdent une moto.

Plus 90% des ménages des régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Plateau Central possèdent au moins un téléphone cellulaire. Par contre, moins de 70% des ménages possèdent au moins un téléphone cellulaire dans la région du Sud-Ouest (69,1%) et du Sahel (63,2%).

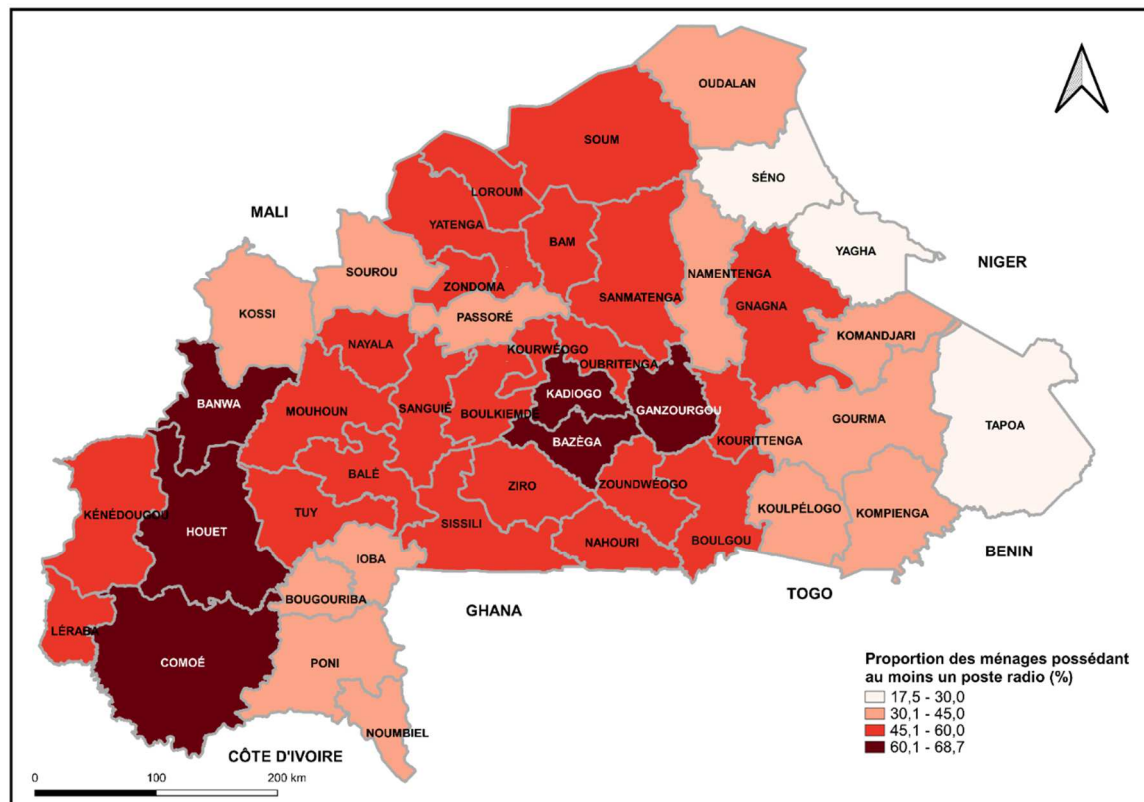
Dans les régions des Cascades, du Centre, du Centre-Sud et des Hauts-Bassins, plus de 60% des ménages possèdent au moins un poste radio. Moins de 40% des ménages des régions du Sud-Ouest (39,6%), de l'Est (39,4%) et du Sahel (29,4%) possèdent au moins un poste radio.

Carte 11. 30 : Proportion des ménages possédant au moins un téléphone cellulaire par province



Au Burkina Faso, 86,1 % des ménages possèdent au moins un téléphone cellulaire fonctionnel. Les provinces du Kadiogo, du Houet, du Bazèga, du Ganzourgou, du Kouritenga, de l'Ouhritenga et de la Comoé ont plus de 90% de leurs ménages qui possèdent au moins un téléphone cellulaire fonctionnel. Huit provinces du pays ont moins de 70% de leurs ménages qui possèdent un téléphone cellulaire fonctionnel.

Carte 11. 31 : Proportion des ménages possédant au moins un poste radio par province

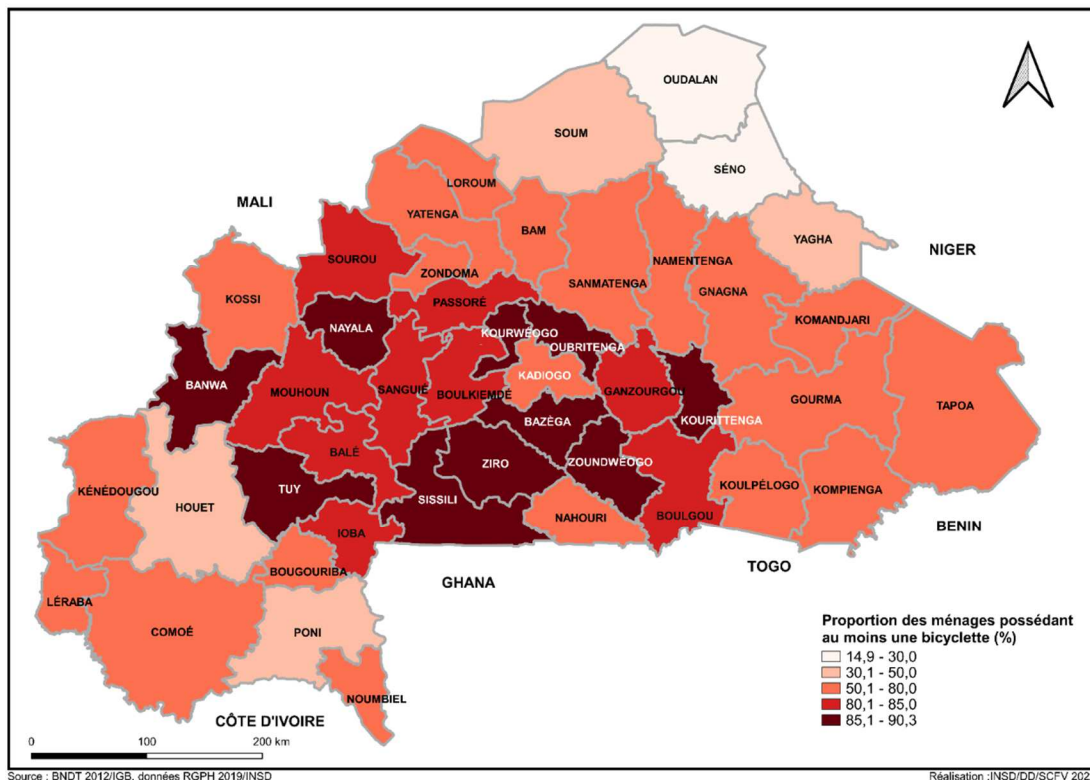


Source : BNDT 2012/IGB, données RGPH 2019/INSD

Réalisation : INSD/DD/SCFV 2022

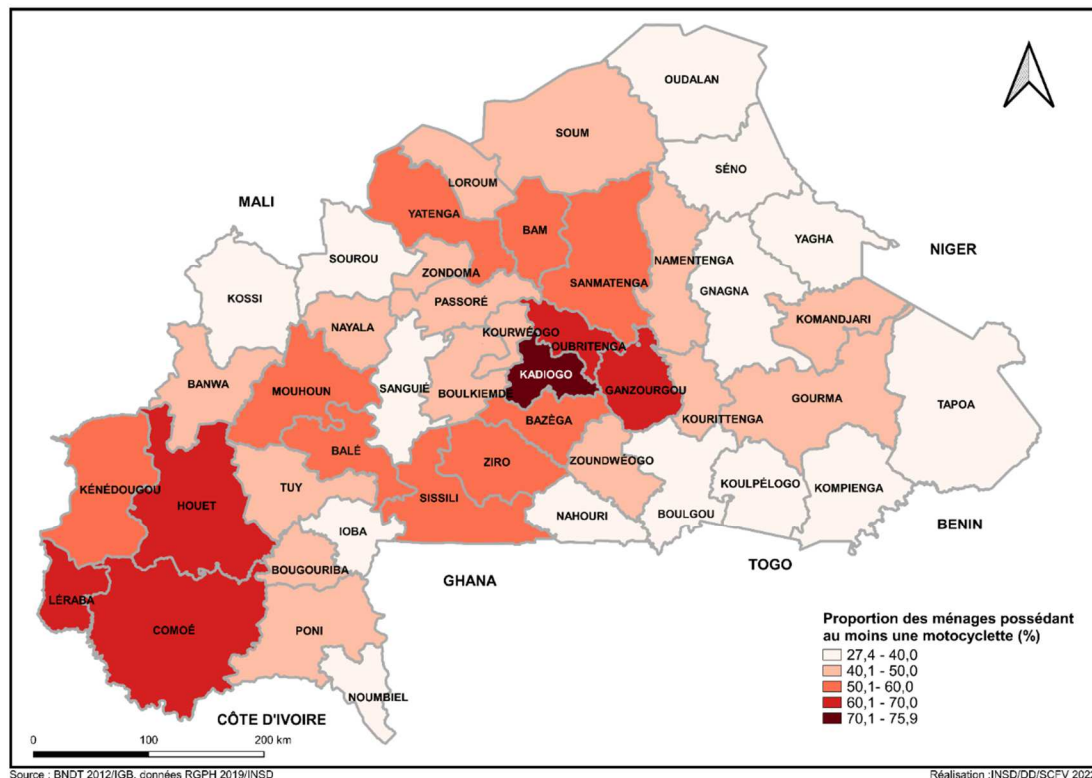
Sur le plan national, 52,1% des ménages possèdent au moins un poste radio fonctionnel. Plus de 60% des ménages des provinces du Bazèga, de la Comoé, du Houet, des Banwa, du Kadiogo et du Ganzourgou possèdent au moins un poste radio fonctionnel. Dans les provinces, du Yagha, du Séno et de la Tapoa, au plus un quart des ménages possèdent au moins un poste radio fonctionnel.

Carte 11. 32 : Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette par province



Au Burkina Faso, 69,8% des ménages possèdent au moins une bicyclette. Dans 19 provinces, plus de 80% des ménages possèdent au moins une bicyclette. La province du Bazèga a la proportion la plus élevée de ménage possédant au moins une bicyclette (90,2%). Par contre, la proportion est de moins 30% pour les provinces de l’Oudalan et du Seno. La possession de bicyclette est surtout répandue dans la partie centrale du pays.

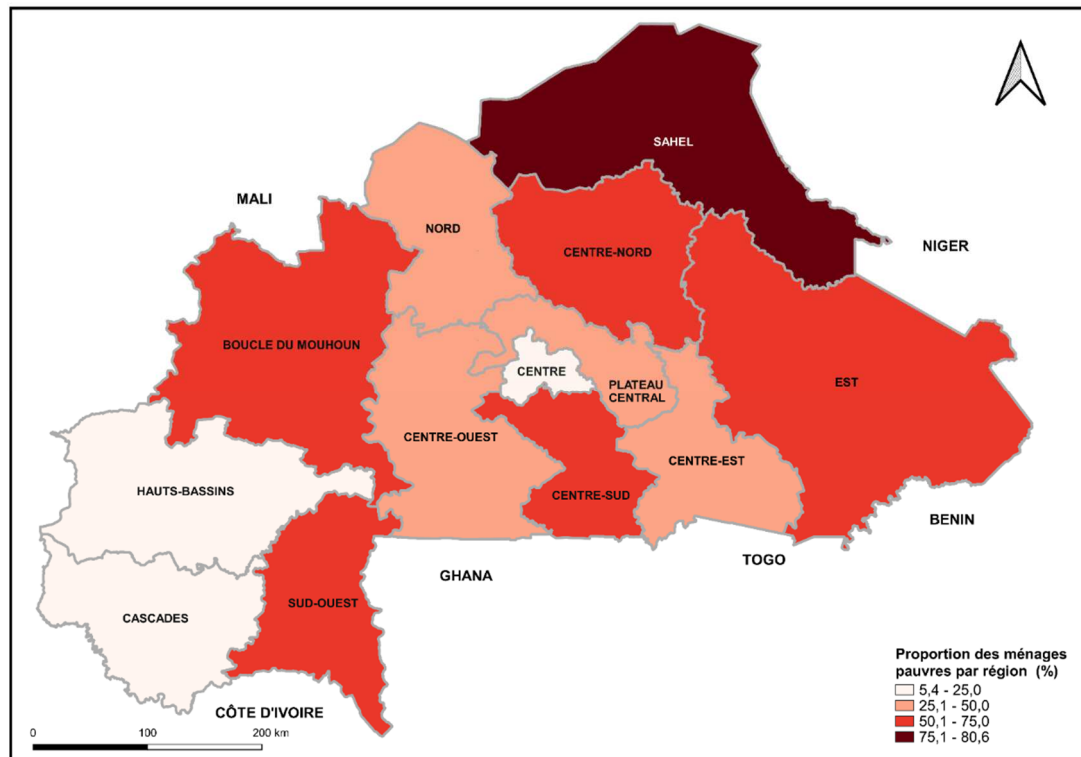
Carte 11. 33 : Proportion des ménages possédant au moins une motocyclette par province



Au niveau national, 53,6% des ménages possèdent au moins une motocyclette. Dans la province du Kadiogo, abritant la capitale politique Ouagadougou, 75,9% des ménages possèdent au moins une moto pour leur déplacement. Elle est suivie par les provinces de la Léraba, du Ganzourgou, du Houet, de la Comoé et de l'Oubritenga où respectivement 67,1%, 67,0%, 66,4%, 66,0 % et 60,3% des ménages ont au moins une moto. En revanche, les provinces de la Tapoa, du Séno et de l'Oudalan ont des proportions moindres de ménages possédant au moins une motocyclette (respectivement 27,4%, 28,4%, 28,8%).

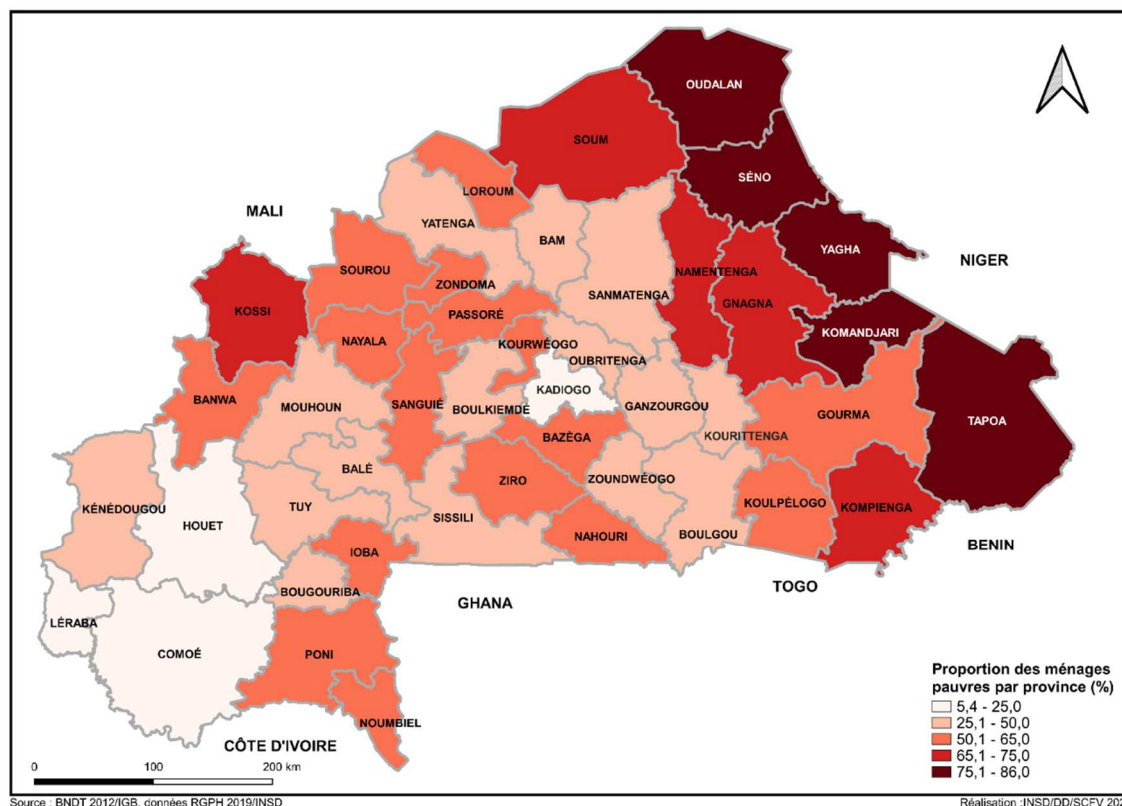
11.5 Pauvreté subjective des ménages

Carte 11. 34 : Proportion des ménages pauvres par région



La région du Centre abrite moins de ménages pauvres (5,4%). Aussi, moins de 25% des ménages des régions des Hauts-Bassins et des Cascades sont pauvres. La région du Sahel est celle qui présente la proportion de ménages pauvres la plus élevée (75%), certainement dû à des constructions à base de matériaux provisoires.

Carte 11. 35 : Proportion des ménages pauvres par province



Au moins 75% des ménages sont pauvres dans les provinces de l'Oudalan, du Séno, du Yagha, de la Komandjari et de la Tapoa. Les provinces du Kadiogo (5,4%), du Houet (15,7%), de la Léraba (19,9%) et de la Comoé (21,5%) présentent moins de ménages pauvres.

CONCLUSION

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation indique qu'en 2019 la population totale résidente du Burkina Faso se chiffrait à 20 505 155 habitants dont 9 900 847 hommes (48,3%) et 10 604 308 femmes (51,7%). C'est une population inégalement répartie selon les entités administratives du pays (Région, province, commune et village). Tandis que les régions les plus peuplées ont des populations résidentes de plus d'un million d'habitants (Centre, Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun, etc.), les moins peuplées sont à moins de 600 000 habitants (Cascades, Centre-Sud). De même, les densités de population sont très différentes selon les régions, provinces et communes. En effet, la région de Centre qui abrite Ouagadougou est de loin la région la plus densément peuplée avec plus de 600 habitants au Km² alors que celle de l'Est n'est qu'à 26 habitants au Km². Cette situation démographique est en rapport avec les superficies des entités correspondantes.

En plus de l'inégale répartition de la population entre les entités administratives du pays, la plupart des indicateurs socioéconomiques connaissent également des diversités selon les régions et les provinces.

Que ce soit au niveau de la structure par âge de la population, sa composition par sexe et son évolution, les indicateurs qui y sont associés diffèrent selon les régions et les provinces du Burkina Faso. Les indicateurs liés aux secteurs sociaux (éducation, santé, emploi, etc.) sont également différents d'une unité administrative à l'autre. A ceux-ci, s'ajoutent des indicateurs relatifs aux ménages et à l'habitat, aux personnes vivant avec un handicap et la pauvreté. Ces derniers sont aussi diversement repartis dans l'espace.

BIBLIOGRAPHIE

INSD, 2022, Synthèse des résultats définitifs du 5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2019 ;

INSD, 2009, Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, 54 p.

EQUIPE DE DIRECTION

Directeur Général
Directeur Général Adjoint
Directrice technique
Chef de division de la cartographie

OUEDRAOGO Boureima
BERE Bernard
BAYALA/ARISTE Laure Leila
SAWADOGO Soumaïla

EQUIPE DE FORMATEURS

Nom	Prénom
RIPAMA	Toubou
YIRA	Parfait
NOMBRE	Abdou
OUEDRAOGO	T. Arnaud Nestor

EQUIPE D'ELABORATION

Nom	Prénom
BADINI	Mahamadi
BELLA	Seny
BENGALY	Labasse
COMPAORE	B. Saturnin
DA	Tiékkoun Théodore
DABIRE	Mouonkoun
DEMBELE	Bernard
DIALLO	Kadidia
GAZAMBE	Brahima
HEBIE	Issouf
KABORE	K. Martial
KAM	Togné
KIEMA	Charlotte
NIKIEMA	Moumouni
NIKIEMA	Severin
OUEDRAOGO	Clément
OUEDRAOGO	T. Arnaud
PARE	Almamy
SAVADOGO	Noufou
SOME	Lanko
TAGNABOU	Franck
TAPSOBA	Théophile

Nom	Prénom
TOGO	Karim
YANOGO	Adeline
YIRA	Parfait
ZERBO	Yaya
ZIDA	Pingdwendé
ZONGO	Issa

INSD/2023/RGPH 2023/___

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000

01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf ou insbf@yahoo.fr